
3 1761 05438801 2

LE MARQUIS DE POMBAL

ESQUISSE DE SA VIE PUBLIQUE

LALLEMANT FRÈRES, TYPOGRAPHES.

LE
MARQUIS DE POMBAL

ESQUISSE DE SA VIE PUBLIQUE

PAR

Francisco Luiz Gomes

Associé étranger de la Société d'Économie Politique de Paris,
Député aux Cortès de Portugal



LISBONNE
IMPRIMERIE FRANCO-PORTUGAISE
6 Rua do Thesouro Velho 6
1869

La biographie d'un ministre est toujours une œuvre morale et politique. Il faut que tous les événements dont se compose sa vie publique soient pesés, approfondis et jugés au point de vue de la morale et de la politique. Les faits ne sont que des faits; seule, l'histoire leur donne un caractère propre et une portée réelle. Les hommes d'État ne reçoivent que de leur conscience, de l'histoire et de Dieu le jugement infaillible et la rétribution suprême de leurs bonnes ou de leurs mauvaises actions, de leurs vices ou de leurs vertus.

Le marquis de Pombal est le plus grand ministre que le Portugal ait jamais produit, et assurément, un des hommes d'État les plus

puissants et les plus célèbres qui aient pris part au gouvernement des peuples. Le temps est venu où l'histoire, sans se laisser éblouir par l'éclat de cette individualité saisissante et extraordinaire, marque avec le stoïcisme de la vraie justice, les excès et les fautes du ministre de Joseph 1er, tout en reconnaissant qu'il a fait des choses difficiles et mené à bonne fin des entreprises qu'on aurait cru impossibles.

La plupart des matériaux qui existent pour la biographie du marquis de Pombal n'inspirent pas une confiance absolue. Ils sont souillés par la boue de la vengeance ou imprégnés de l'encens de l'adulation. L'histoire n'est ni vindicative ni adulatrice. Elle est juste ; elle est de bonne foi ; elle doit dégager la réalité, de ces calomnies et de ces adulations, et montrer le marquis de Pombal tel qu'il fut.

Il y a presque un siècle que le marquis de Pombal est mort. Les blessures ouvertes par sa justice sanglante et expéditive ont eu le temps de se cicatriser, l'enthousiasme de ses admirateurs s'est refroidi, les partis créés par sa politique ont disparu, les passions soulevées par ses persécutions sont éteintes, et le calme qui s'est rétabli dans les esprits et dans les cœurs permet de dire et d'écrire la vérité sur un homme dont la mémoire a été si longtemps en butte à des appréciations, souvent justes, souvent erronées.

La vie publique du marquis de Pombal a été si longue et si pleine d'événements, que si notre projet n'était pas de faire une esquisse, mais bien de publier une biographie détaillée et complète, il nous faudrait écrire de nombreux volumes. Cependant, nous sommes porté à croire que les principaux événements ne sont pas oubliés dans ce récit et qu'ils permettront aux lecteurs, déjà familiers avec l'histoire du Portugal, de se faire une idée exacte du caractère de ce grand ministre.

Parmi les travaux qui existent sur la vie du marquis de Pombal, les principaux sont : *Les Mémoires du marquis de Pombal*, écrits en français et publiés en 1784 par les jésuites, selon toutes les probabilités. *L'Administration du marquis de Pombal*, réponse ou réfutation des *Mémoires*, écrite en français et publiée en 1786. Barbier attribue cette publication à M. Desauteux, envoyé de France en Portugal. Un ouvrage anonyme et inédit qui a pour titre : *A vida do marquez de Pombal. A Historia do reinado d'El-Rei D. José*, publiée en 1866, par Monsieur Simão José da Luz Soviano qui a puisé la plupart de ses informations aux ouvrages nommés ci-dessus. *Historia da guerra civil e do estabelecimento do governo parlamentar de Portugal*, publiée par le même auteur, en 1866. Cet ouvrage contient un portrait fidèle du caractère du mar-

*

quis de Pombal et des renseignements pleins d'intérêt concernant les efforts des jésuites pour se rétablir en Portugal.

Outre ces matériaux suspects dont nous ne ferons qu'un usage restreint, et dont nous ne nous servirons qu'avec méfiance, sauf quand les faits qu'on y trouve seront confirmés par des témoignages plus respectables, il y en a d'autres dont l'authenticité ne saurait être mise en doute. C'est la précieuse correspondance des ministres étrangers à la cour de Lisbonne, qui rendaient compte à leur gouvernement de tout ce qui se passait à cette époque en Portugal; c'est la collection des lois portugaises; ce sont les correspondances et les documents enfouis dans les archives du ministère de la justice, du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'intérieur et de la bibliothèque d'Evora, documents auxquels nous avons pu atteindre, avec la permission qui nous en a été délivrée par monsieur le vicomte de Seabra, ancien ministre de la justice, par monsieur C. Bento da Silva, ancien ministre des affaires étrangères, et par monseigneur l'évêque de Viseu, actuellement ministre de l'intérieur. Grâce à cet inestimable trésor de pièces originales, nous sommes en mesure d'affirmer que la grande lutte des jésuites avec le marquis de Pombal apparaîtra dans ce livre sous un jour entièrement nouveau, car

il est à noter que cette lutte n'a été racontée jusqu'ici que par les amis du marquis de Pombal ou par ses ennemis.

Nous reconnaissons les difficultés de notre tâche. Elles sont au-dessus de nos forces. La seule chose que nous puissions assurer au lecteur, c'est que nous n'avons rien affirmé sans être parfaitement convaincu, que nous avons abordé ce sujet avec les sentiments les plus calmes et en nous défendant de tout entraînement comme de toute hostilité; que notre but est de servir l'humanité en tirant pour l'avenir de la biographie d'un grand homme d'État, des enseignements moraux, politiques et économiques. Nous ne sommes pas historien, mais nous avons toujours cherché la vérité avec ardeur dans l'espoir d'être utile à l'humanité.

CHAPITRE I

L'ancien gouvernement portugais — Sa forme — Les cortès disparaissent. Les rois deviennent absolus. Avênement de don João V — Son caractère timide. Influence de ses ministres et de son confesseur. Diverses opinions sur son règne — La paix du Portugal avec la France et l'Espagne. Coup d'œil sur la paix d'Utrecht. Changement opéré dans le caractère du roi — Ses réformes — Sa passion pour le luxe et pour les constructions. — Sa maladie. — Toute puissance de Fr. Gaspar da Encarnação — Fermeté de la politique exterieure de D. João. Sa conduite dans les diverses guerres de l'Europe. Ses ministres.

L'ancien gouvernement portugais appartenait à cette catégorie de monarchies tempérées qui s'élevèrent au moyen âge, dans l'Europe occidentale. Le Portugal avait un roi héréditaire, entouré d'une noblesse qui était la première pour les honneurs et pour les périls, des municipalités jouissant de certaines franchises, des cortès dont le consentement était nécessaire pour certains actes, et un clergé nombreux et riche, régnant sur les consciences et préparant l'avenir.

Cette forme de gouvernement qui était sortie de l'empire romain n'était ni forte ni bien déterminée. Les limites du pouvoir n'y étaient pas clairement tracées, les attributions des cor-

tès n'y étaient pas non plus nettement définies. C'était une ébauche de constitution, la lueur d'un grand jour, l'espoir d'une grande délivrance. La seule chose que nous puissions en conclure, c'est que les prérogatives royales étaient grandes sous cette forme de gouvernement, et que leur action était constante et efficace, tandis que celle des autres pouvoirs était accidentelle. Ainsi, les cortès qui, au quinzième siècle, reconnaissaient les rois, qui en recevaient le serment, qui votaient les impôts, s'affaiblirent, et, languissantes sous D. João IV, elles diparurent sous D. Pedro II, après avoir proclamé dans leur agonie qu'elles étaient la source de tout pouvoir; gémissement qui monta au ciel d'où il devait retomber bientôt comme une vérité et comme un article de notre foi politique.

Les rois de Portugal ne considéraient les cortès que comme un rempart qui les protégeait contre les empiètements de la noblesse et du clergé. Au seizième siècle, la vieille aristocratie avait été remplacée par une noblesse plus complaisante, qui échangeait volontiers son indépendance et sa fierté contre les faveurs et les plaisirs de la cour; et au siècle suivant, la guerre d'indépendance et d'autres complications, avaient apporté la nécessité d'une armée permanente et régulière. Les rois se trouvèrent ainsi forts de leurs soldats et de l'affaiblisse-

ment de la noblesse. N'ayant plus rien à craindre, ils devinrent absolus.

Tel était l'état des choses en Portugal, lorsque D. João V, le fils ainé de D. Pedro II, monta sur le trône de ses ancêtres. Il n'avait que dix-sept ans. Les opinions se partagent sur le caractère et le règne de ce monarque. Ceux qui sont très favorables à l'administration du marquis de Pombal, ont présenté le règne de D. João V sous les couleurs les plus sombres. Scandaleusement voluptueux, disent-ils, cherchant à racheter ses vices par une piété aussi démonstrative que ridicule, D. João V tomba sous la domination des prêtres et se plia à toutes les exigences de la cour de Rome dont il ne cessa de remplir les coffres avec l'or du Brésil; il resplendissait de magnificence, tandis que, hors de son palais, on ne rencontrait que famine et désespoir. Il causa la détresse de son peuple en construisant le couvent de Mafra et le palais das Necessidades; il légua à son fils une aristocratie affamée, des palais immenses, de splendides joyaux et une nation pauvre.

Pour faire ressortir les qualités de D. José, ses admirateurs prêtèrent à son père des défauts qu'il n'eut point. Pour mettre en relief les vertus de l'objet de leur admiration, il leur fallait placer ces vertus à côté de grands vices, de même que, dans un tableau, on place un visage repoussant à côté de visages agréa-

bles pour faire valoir la beauté de ces derniers. Ils ont fait de la nuit pour que l'étoile qu'ils aimaient pût briller de tout son éclat.

Cette divergence d'opinions est d'autant plus étonnante, que le règne de don João V fut, sous tous les rapports, un des plus remarquables de l'histoire du Portugal. Ce fut pendant ce règne que l'Europe devint le théâtre de guerres longues et désolantes, et que s'y passèrent les événements qui donnèrent lieu à des négociations diplomatiques de la plus haute importance, telles que les congrès d'Utrecht, de Cambray, d'Aix-la-Chapelle, les conférences de Bréda et les traités de triple et quadruple alliance, négociations et événements auxquels le gouvernement portugais prit une part tantôt directe, tantôt indirecte.

Il faut pourtant avouer que D. João V monta sur le trône sous de tristes auspices. La guerre avec l'Espagne et la France continuait encore, et tout le royaume était plongé dans la détresse et dans un sombre et amer désespoir. Le jeune roi n'avait pas ce caractère hardi et bouillant qui se trouve chez la plupart des jeunes gens. Il était, au contraire, timide, chancelant dans ses résolutions ; et se laissait complètement dominer par le comte de Vianna, par le marquis d'Alegrete, et, surtout, par son confesseur Luiz Gonçalves. Il ressemblait à ces plantes grimpantes qui ont besoin de s'appuyer

sur quelque chose. Mais nous verrons bientôt que ces défauts ne furent pas de longue durée.

En 1712, l'Angleterre qui s'était alliée au Portugal et l'avait engagé dans cette guerre désastreuse, l'abandonna et conclut une suspension d'armes avec la France et l'Espagne.

Nous ne voulons point discuter ici la question très débattue de la paix d'Utrecht, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que rien n'excuse l'Angleterre d'avoir abandonné le Portugal et livré les Catalans à la vengeance de Philippe V. Les garanties diplomatiques sont-elles, comme disait Frédéric-le-Grand, des réseaux de filigrane, charmants à la vue, mais trop fragiles pour résister à la plus légère pression? Le roi D. João, alarmé et mortifié du procédé de l'Angleterre, se hâta de conclure avec la France un armistice, par le traité du 7 novembre 1712, qui fut suivi du traité de paix du 11 avril 1713. Par un autre traité du 9 février 1715, la paix entre l'Espagne et le Portugal fut rétablie. Le roi de France employa ses bons offices et ses efforts auprès de Philippe V, pour l'engager à faire la paix avec le Portugal. Louis XIV était bien persuadé que l'Angleterre ne regardait pas l'Espagne d'un bon œil, et qu'elle serait toujours disposée à aider le Portugal dans cette guerre. Toutes ses instructions à son ministre à Lisbonne témoignaient cette crainte.

Un trésor vide, des troupes affamées, des employés sans solde, la recette publique réduite à quelques mille contos, des dettes énormes, le mécontentement répandu dans la nation et entretenu par des prêtres qui ne se faisaient point scrupule d'attribuer au roi toutes les calamités qui désolaient le royaume; voilà ce que le Portugal retira de cette guerre désastreuse.

En 1715, le roi D. João avait complété sa vingt deuxième année, et un heureux changement venait de s'opérer dans son caractère. Sa volonté était devenue forte, ses résolutions avaient pris une fermeté à laquelle on pourrait donner le nom d'énergie, son intelligence s'était développée, et l'influence qu'avait sur lui le père Gonçalves avait disparu avec l'inexpérience de sa jeunesse et les premières impressions de son éducation. Il commença à s'occuper des affaires publiques avec une ardeur rare et digne d'éloges. Il avait nommé le comte de Castello-Melhor, conseiller d'État, et chargé du département des affaires étrangères, Diogo de Mendonça Corte Real, un des hommes d'État les plus consommés que le Portugal ait eus et le plus propre à diriger la politique extérieure, à cette époque aussi délicate que difficile. On dit que ce ministre étant venu remercier le roi de sa nomination, celui-ci lui répondit: «Ce n'est pas moi qui vous ai

nommé; c'est la nation, c'est l'opinion publique qui s'est souvenue de vous.» Paroles dignes d'être prononcées par un Fénélon et répétées par tous les rois du monde!

Aussitôt que la paix fut rétablie, D. João agit avec vigueur. Il abolit quelques impôts, en réforma d'autres, organisa la marine, établit de l'ordre dans les finances et augmenta le nombre des vaisseaux, au point qu'en 1716, il fut à même d'envoyer une flotte puissante au secours du pape contre les Turcs. Cette flotte revint au port de Lisbonne après avoir remporté une brillante victoire. Ce fut en 1716 qu'il ordonna l'édification du couvent de Mafra, de ce vaste palais qui devait parvenir jusqu'à nous, plutôt comme un monument de la magnificence de ce roi, que comme un témoignage de son goût pour les arts. Cette construction aurait été l'effet d'une excessive tyrannie chez un peuple chargé de lourds impôts, si le roi n'eût compté sur l'or du Brésil, dont les premiers échantillons, selon toute probabilité, étaient déjà entrés dans le port de Lisbonne.

La joie que faisait éprouver aux Portugais l'énergie de leur jeune roi était en quelque sorte tempérée par l'inquiétude qui se répandait au sujet de sa santé. Depuis 1714, il souffrait d'accès nerveux que l'on craignait de voir prendre un caractère plus grave. Mais

heureusement les accès ne se renouvelèrent pas de longtemps et le roi jouit, enfin, d'une bonne santé. A l'âge de trente deux ans, sa taille était majestueuse, ses traits forts beaux, sa démarche pleine de noblesse, et sa physionomie animée. Il travaillait avec les ministres et décidait une foule de questions. Rien ne se faisait sans son consentement et son ordre. Il était jaloux de son autorité et très impatient de faire sentir son pouvoir. Tous les mardis et jeudis, le peuple s'agenouillait à ses pieds, lui portait ses plaintes et lui exposait ses besoins. Les gentilshommes, les magistrats et les officiers avaient la permission de lui parler tous les samedis. Ceux qui lui donnaient des pétitions étaient informés de sa décision par des annonces fixées dans la salle des archers. Il mangeait peu et dormait encore moins. On lui attribue beaucoup de bons mots. Tel est le portrait que nous ont laissé de ce roi, les envoyés de France à Lisbonne.

Ce n'est pas un personnage sans intérêt, que ce prince qui prit le gouvernement pendant une guerre dont il eut à supporter les funestes suites durant huit ans, et qui se trouva engagé dans les négociations les plus délicates et les plus difficiles, ménageant toujours la vie de ses sujets plus que la sienne. Il est des défauts dans sa vie de roi et d'homme, que nous ne cacherons point. Son goût

pour les constructions, son enthousiasme pour tout ce qui était grand, le charme qu'avait exercé sur lui la cour splendide de Louis XIV, et son envie de frapper l'imagination de ses sujets et de toute l'Europe par des prodiges de magnificence, l'entraînèrent souvent hors des limites de la prudence et du bon sens. Il éleva le riche palais das Necessidades, il bâtit la *patriarchal* [1] sur le modèle de Saint-Pierre, il acheta la chapelle de Saint-Roch, un joyau artistique, il fit des présents d'une valeur extraordinaire à la cour de Rome, et dota richement les établissements ecclésiastiques de Portugal, ce qui lui valut le titre de Très-Fidèle, accordé par le pape ; enfin, il écrasa tout le monde sous le poids de sa magnificence, de même qu'il acquit les bonnes grâces des femmes par sa galanterie raffinée.

Le luxe des habits et des fêtes sous ce règne dépasse toute croyance. On faisait venir de Paris des bottes, des souliers, des coiffures et tous les articles de mode.

En 1720, les cours de Portugal et d'Espagne se rencontrèrent dans un pavillon richement orné et flottant comme un vaisseau sur les eaux de la Caya. Elles y entrèrent en même temps, chacune par une porte placée du côté de son pays. Aucune d'elles n'eut la préséance. Les deux cours étaient resplendissantes

[1] Eglise patriarcale.

d'or et de pierreries, et rivalisaient de faste et de pompe. Il eût été difficile de décider laquelle des deux était couverte d'une plus grande profusion d'or. Les contrats de mariage entre l'infante de Portugal, Maria Barbara, et le prince des Asturies, et celui de l'infante d'Espagne, Marianna, avec le prince Don José de Portugal, y furent signés. On échangea les infantes, après quoi les deux cours se retirèrent. Ce beau jour de fète fut suivi, en Portugal, d'une longue nuit de tristesse. Plusieurs fidalgos expièrent par la misère les dépenses considérables qu'ils avaient faites pour accompagner le roi.

D. João racheta, quoique imparfaitement, l'extravagance de ses constructions et le scandale, trop souvent répété, de ses fêtes ruineuses et énervantes, par la création de quelques établissements d'instruction publique et par quelques ouvrages d'utilité générale. Il créa l'académie d'histoire, l'école navale et plusieurs fabriques. L'indispensable aqueduc *das agoas livres*, qui, d'une grande distance, conduit l'eau à Lisbonne, sera l'excuse de la folie de *Mafra*. L'hôtel de la monnaie, la fonderie et le quai de Belem, feront pardonner les prodigalités *das Necessidades*.

D'ailleurs, ce prince aima le faste, non seulement pour lui, mais aussi pour son peuple. Il croyait montrer la grandeur de la nation

par la magnificence des édifices qu'il élevait et par la splendeur des fêtes qu'il remplissait de sa majesté. Si les industries ne furent point florissantes sous le règne de D. João, il ne faut pas l'attribuer aux vices de son administration ou à ses folles dépenses. Il donna aux industries toute la protection dont il était capable, si c'est une protection toutefois, que de construire des fabriques et de les subventionner. Le marquis de Pombal qui, dans l'opinion des accusateurs de D. João, fut un grand protecteur de l'industrie, n'en donna pas d'autres.

M. Simão José da Luz est trop sévère quand il avance que D. João fut un homme tellement scandaleux, dans son adolescence, qu'il recherchait les endroits les plus sacrés pour les souiller de ses débauches; et tellement superstitieux et fanatique, dans sa vieillesse, qu'il devint un esclave de la cour de Rome et du clergé. D. João se rendit seulement coupable de quelques fautes de jeunesse que personne, d'ailleurs, n'eût envisagées d'un œil aussi sévère, et qui ne furent marquées d'aucune turpitude, pas plus qu'elles n'exercèrent une grande influence sur sa vie publique.

D. João mourut en 1750, à l'âge de soixante ans; il ne parvint pas à cette vieillesse qui est l'épuisement lent et graduel de la vie. A partir de 1748, il fut malade de cette même maladie, qui, en 1740, l'avait mis hors

d'état de remplir ses fonctions de roi. Il est probable que, sous l'influence de cette vieillesse anticipée, lui, le plus hardi comme le plus hautain des hommes, devint timide et superstitieux, au point de se laisser dominer par les prêtres. Les superstitions sont comme les fantômes, elles n'apparaissent que quand les nuages s'amoncellent sur l'esprit.

Ce fut vers cette époque que son ministre, fr. Gaspar da Encarnação, commença de conduire les affaires avec la même indépendance que si le malheureux roi eût été déjà couché dans sa tombe, à l'abbaye de Saint-Vincent. C'est faute d'avoir remarqué cette circonstance, que plusieurs écrivains ont chargé la mémoire de D. João de récriminations qui reviennent, de droit, à son ministre. Sa maladie fut sa seule faute et le malheur de son peuple; elle sera aussi son excuse.

La politique extérieure de D. João fut pleine de vigueur et non moins énergique que celle de son fils. Ses ministres et ses ambassadeurs étaient des hommes d'État consommés, experts, et d'une intelligence très déliée. Ce fut João V qui exigea de l'Europe, avec une fermeté, tantôt patiente, tantôt audacieuse, l'exécution du traité d'Utrecht. Il travailla avec un zèle aussi infatigable qu'ardent, à faire recevoir ses ambassadeurs au congrès de Cambray. Il tint la tête haute à la cour de Versailles, dans cette

question d'étiquette qui fut provoquée par la fatuité de l'abbé Livri, question qui n'aurait pas pris de si grandes proportions, s'il avait pu oublier l'obstination avec laquelle la France s'était opposée à l'accès des ambassadeurs portugais au congrès de Cambray. En 1725, il garda la plus stricte neutralité entre l'Autriche et l'Espagne, et entre l'Angleterre et la Hollande.

En 1730, l'Europe se partagea en plusieurs alliances; toutes les nations voulaient disputer cette proie qu'elles voyaient dans la Pologne. L'empereur d'Autriche, qui, lui aussi, se trouvait engagé dans cette lutte, sollicita l'alliance du roi D. João, et pour le décider, lui offrit pour l'infant, D. Pedro de Portugal, la main de sa fille et les duchés de Parme et de Toscane.

Mais ces tentations trouvèrent D. João inébranlable : il refusa tout.

Vers cette époque, un autre incident, d'une nature toute singulière, vint mettre à l'épreuve la fermeté du roi. L'Espagne était alors gouvernée par une femme qui possédait sur le roi un empire illimité. Elisabeth Farnèse, fille du duc de Parme et seconde épouse de Philippe V, se faisait remarquer par la violence de son caractère. Elle vivait en désaccord avec le prince des Asturies et la princesse de Portugal. Son ambition et sa vanité souffraient de l'influence que la cour de Lisbonne exer-

çait sur ces princes, par l'entremise de son ambassadeur, Pedro Alvares Cabral. Un jour, cette reine s'oublia jusqu'à faire comprendre à l'ambassadeur portugais qu'il devait voir moins fréquemment les princes. Quelques jours après, une grossière insulte vint s'ajouter à cet avertissement qui semblait plutôt un caprice de femme qu'un désir sérieux de reine. Les domestiques de l'ambassadeur portugais furent arrêtés. Ce coup alla au cœur du roi D. João. Il fit immédiatement arrêter les domestiques de l'ambassadeur espagnol à Lisbonne, et ne voulut plus voir ce diplomate. Une guerre désastreuse aurait été la conséquence de ces querelles de famille, si la médiation de l'Angleterre, de la Hollande et, surtout, de la France, n'eût réussi à les apaiser.

En 1740, le dernier descendant, par les hommes, de la maison d'Autriche, Charles VI, empereur d'Allemagne, venait de mourir. Avant sa mort, il avait promulgué une nouvelle loi de succession, célèbre dans toute l'Europe sous le nom de *pragmatique sanction*. Les États de la monarchie autrichienne et toutes les nations de l'Europe étaient engagés à le soutenir.

Les droits de l'archiduchesse Marie Thérèse au trône de ses ancêtres, étaient, par conséquent, sous la protection du monde civilisé. Mais il y avait alors en Europe un roi qui ne se faisait aucun scrupule de violer la foi jurée,

et qui se sentait troublé de la puérile impatience de voir son nom dans les gazettes: c'était Frédéric-le-Grand, roi de Prusse. Ce monarque pensa à dépouiller la jeune héritière de sa province de Silésie. La fille des Césars protesta par ses larmes et par l'innocence de son enfant contre la rapacité dont elle allait être victime. La beauté, l'innocence et la justice interdisaient tout refus à un tel suppliant; toutefois, plusieurs nations oublièrent leurs promesses et les solennelles stipulations de la pragmatique sanction. Le monde entier prit les armes, les uns pour soutenir les droits de l'archiduchesse, les autres pour aider le roi de Prusse. Pendant cette longue et désastreuse guerre, le Portugal observa la plus stricte neutralité. Il n'était lié par aucun traité, il n'avait rien à attendre de la guerre. Mais la manière loyale dont le Portugal se conduisait, n'empêcha pas les corsaires français de saisir quelques navires portugais, sous prétexte qu'ils portaient des marchandises anglaises. L'indignation du roi D. João fut à son comble, aussitôt qu'il eut été instruit de cette violation du droit des gens. Il s'en plaignit hautement à la cour de Versailles, et obtint que Louis XIV annulât l'arrêt prononcé contre les navires saisis.

En 1746, le roi d'Espagne, Philippe V, étant mort, Ferdinand VI monta sur le trône. Ce prince était gendre de D. João de Portugal.

Le roi de France, croyant que D. João, en sa qualité de beau père, devait avoir quelque influence sur le gouvernement d'Espagne, le pria d'être médiateur entre les nations belligérantes. D. João brûlait du désir de rendre ce service à l'Europe, il répondit toutefois, qu'un congrès étant réuni à Bréda, il lui semblait inutile d'en convoquer un autre, et que, d'alleurs, le roi de Hollande avait été choisi pour cette médiation. La réponse de D. João ayant été communiquée aux cours de Vienne et de Madrid, la première, d'accord avec la cour de Londres, répondit qu'elles avaient déjà sollicité la médiation du roi de Portugal et qu'elles ne pouvaient, à présent, croire à la sincérité de la proposition de la cour de Versailles, qui, d'un côté, demandait la médiation du roi de Portugal, tandis que, de l'autre, elle travaillait à rompre les conférences de Bréda. Ce serait trop nous éloigner de notre sujet, que d'entrer dans toutes les péripéties de cette longue affaire de la médiation. Elles n'inspirent point un grand intérêt; ce qui est vrai, c'est que la médiation du Portugal, à laquelle travailla avec tant de zèle et de loyauté l'ambassadeur français, Chavigny, aurait été un fait, si, selon l'opinion de ce diplomate, les nations belligérantes n'avaient pas craint l'impartialité de D. João. C'est ainsi que le fondateur de Mafra perdit l'occasion d'élever un monument

plus glorieux pour lui et plus utile à l'humanité, celui de la paix d'Aix-la-Chapelle.

On voit, par ce court récit, que D. João avait le sentiment de sa dignité et de celle de son pays. Il est fidèle à sa parole et à ses alliances, il évite les conflits, il aime la paix, il nomme la guerre, le *brigandage des rois;* mais il ne la redoute pas, là, où il y a une réparation à exiger. Roi d'une petite nation, il soutient son indépendance au milieu des rivalités qui déchirent l'Europe; ami sincère de la paix, il n'accepte la guerre que comme une fatale nécessité.

Pour sa politique extérieure, D. João eut la coopération aussi éclairée que patriotique de ses ministres et de ses ambassadeurs, Diogo de Mendonça, le cardinal da Motta, D. Luiz da Cunha, le comte de Tarouca, Antonio Guedes Pereira, le vicomte de Ponte de Lima, Antonio Manoel Galvão de Lacerda, Marcos Antonio d'Azevedo, Francisco Mendes Goes et Sebastião José de Carvalho.

Il avait l'art de choisir les hommes et de les utiliser.

N'honorons pas dans le roi D. João les prodiges de son luxe ni les fautes de sa jeunesse; blâmons même les larmes trop abondantes et les parfums trop précieux qu'il répandit aux pieds du pape, pour mériter la rémission de ses péchés, alors que pour obtenir ce pardon

de Dieu même, il ne lui fallait qu'un sincère repentir, mais rendons justice à la mémoire d'un roi qui, s'il fut prodigue de l'argent de ses sujets, fut du moins avare de leur sang, et sut apprécier les bienfaits de la paix.

C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire du fondateur des magnificences de Mafra.

CHAPITRE II

Naissance de Sebastião José de Carvalho e Mello — Ses études. Ignorance des écrivains sur son enfance, son adolescence et sa vie diplomatique. Son mariage. Sa mission à Londres. Ses services dans cette mission. Il est transferé à Vienne. — Il réconcilie la cour de Vienne avec celle de Rome. Son second mariage. Erreur de l'auteur de *L'Administration* et de celui des *Mémoires* à l'égard de la mission diplomatique de Carvalho à Vienne. Vains efforts de ses ennemis. Son retour à Lisbonne.

Sebastião José de Carvalho e Mello naquit le 13 mai 1699, à Lisbonne, dans la belle maison de la rue Formosa, appartenant à sa famille et habitée, pendant son absence à Londres et à Vienne, par le ministre français, Chavigny.

Il fut baptisé à la paroisse de Notre Dame das Mercês, dont le *jus patronatus* est en substitution perpétuelle dans sa famille. Il fit ses études, sans jamais sortir de sa maison natale : les études préparatoires sous les maîtres qui venaient lui donner des leçons, et celles de droit civil sous la direction de son oncle, ar-

chiprêtre de l'évêché. Il n'embrassa jamais la vie militaire. [1]

Tous les écrivains qui se sont occupés de la vie du marquis de Pombal, étant très peu renseignés sur son enfance, son adolescence et sa vie diplomatique, ont cherché à combler cette lacune à l'aide de faits très inexacts et quelquefois même d'anecdotes assez intéressantes. C'est ainsi qu'ils ont affirmé que Pombal était né au village de Soure, qu'il avait commencé ses études à l'université de Coimbra, qu'il avait embrassé la carrière des armes, mais qu'il fut obligé de la quitter bientôt parce qu'elle était incompatible avec son caractère ou, selon d'autres, parce qu'il avait été oublié dans une promotion. Quant à sa vie diplomatique, ces écrivains ne savaient rien.

Quoique la gloire du marquis de Pombal ne repose pas sur sa généalogie, il est certain qu'un sang antique et respectable coulait dans ses veines. Son grand père avait été magistrat et son père était capitaine. Lorsqu'il naquit, sa famille vivait dans l'aisance et dans l'estime de ses concitoyens. C'est donc un mensonge, que d'assurer que ce grand homme des-

[1] Extrait d'une lettre écrite de Lisbonne en réponse à certains faits publiés dans un *journal politique de Bruxelles*, concernant le marquis de Pombal. Cette lettre fut écrite sous la dictée du même marquis de Pombal, et fut, plus tard, saisie par les juges chargés de procéder à son interrogatoire.

cendait d'une famille pauvre et de basse condition.

Rien n'annonça, dans les premières années de Carvalho, ce qu'il deviendrait un jour; son horoscope resta voilé à cet égard. Le fait le plus important de sa jeunesse fut son mariage.

Carvalho était un bel homme; il avait des traits réguliers, une taille avantageuse, l'œil vif et perçant et une voix agréable. Ses qualités morales répondaient à ses avantages phisiques; il était enjoué, galant et hardi à propos. Rien ne lui manquait pour se rendre agréable aux femmes.

Il connut dona Thereza de Noronha d'Almeida, veuve d'Antonio de Mendonça. Cette dame était riche et douée de toutes les grâces de son sexe. Il en devint amoureux et sut s'en faire aimer. Mais la famille de Carvalho n'avait pas de titres de noblesse; celle de son amante, tenant au comte d'Arcos, l'opposition des parents de Thereza, ainsi que d'autres difficultés, éleva d'abord des obstacles aux vœux des deux amants. L'amour en triompha, enfin, et anéantit la différence des rangs. Nous ne nous arrêterons pas aux péripéties de ces amours, assez curieuses, du reste, pour remplir les pages d'un roman, non que nous restions insensible au dévouement silencieux et aux sacrifices de Thereza de Noronha, mais parce qu'ils n'entrent

pas pour beaucoup dans la vie publique de l'homme à qui nous destinons ces pages.

La vie publique de Carvalho commença par sa nomination d'envoyé à Londres, en octobre 1738. Il ne faudrait pas en conclure, néanmoins, que ce choix eut été dicté par l'opinion qu'on avait des talents de Carvalho. A une époque où il était défendu d'écrire sur les affaires de l'État, où l'on manquait de tous les moyens de discussion et de publicité, il n'était pas étonnant que le talent ne fut jamais en évidence. La nomination de Carvalho fut due à l'influence de son oncle, chanoine de l'évêché, auprès de Fr. Gaspar da Encarnação qui gouvernait alors le pays. Les admirateurs de Carvalho n'ont pas hésité à avancer que, le commerce portugais étant très grevé et très vexé à Londres, le roi D. João V y envoya ce jeune homme, presque ignoré de la ville et de la cour, en remplacement d'un diplomate consommé, tel que Marcos Antonio d'Azevedo. La vérité est que Marcos Antonio d'Azevedo fut rappelé de Londres, afin de venir occuper la haute place de ministre d'État.

A l'époque de l'arrivée de Carvalho à Londres, il existait un différend d'une grande importance entre la cour de Lisbonne et celle de St.-James, différend que Marcos Antonio d'Azevedo n'avait pas eu le temps de mener à bonne fin.

Les négociants anglais jouissaient en Portugal de privilèges très avantageux et très importants, tandis que les négociants portugais n'en possédaient aucun en Angleterre. Les capitaines de navires, encouragés par ces avantages, pratiquaient souvent des extorsions dans les ports de Portugal. Carvalho, chargé de présenter là-dessus les réclamations les plus énergiques au gouvernement anglais, rédigea un mémoire si explicatif, agit avec une telle promptitude, que le duc de Newcastle, alors ministre de sa majesté britannique, lui répondit que les portugais seraient à l'avenir exemptés de toutes les charges dont ils se plaignaient et que les capitaines de navires anglais qui commettraient des avanies dans les ports de Portugal devraient être jugés et punis par les autorités portugaises comme s'ils étaient nationaux. Les efforts de Carvalho ne pouvaient avoir un succès plus complet.

Nous ne connaissons, de sa mission à Londres que ce service. Il nous semble même qu'il n'en rendit pas d'autre, car autrement, il ne l'eût pas passé sous silence dans ce mémoire célèbre qu'il écrivit dans sa terre de Pombal, en réponse à ses accusateurs. On a écrit que, se trouvant éloigné de sa patrie et des affaires domestiques, et sa mission ne lui donnant pas une grande occupation, il consacra ses loisirs à l'étude de la législation et des

institutions anglaises qu'il ne cessait d'admirer; mais, en examinant avec soin et en appréciant avec impartialité son administration, on est peu disposé à lui croire un grand enthousiasme pour l'Angleterre. Toutes les lois et institutions qu'il établit ou créa en Portugal, prouvent que ce ne fut pas en Angleterre qu'il chercha ses modèles, mais, que Sully, Richelieu, Colbert et Louvois furent ceux qu'il imita le plus. Il assista en témoin impassible à cet immense progrès, dans les lois et l'esprit public, qui s'était accompli en Angleterre sous George II. Peut-être ne trouva-t-il rien d'imitable dans cette constitution anglaise qui doit être considérée comme la mère de toutes les constitutions modernes, dans ces parlements, types de toutes les assemblées législatives; dans cette liberté confiante en elle-même et qui ne demande au pouvoir que le respect; dans cette haine de toutes les entraves mises à l'activité de l'homme.

Du reste, s'il est vrai que Carvalho soit l'auteur d'un livre qui fut publié en 1780 sous le titre de «*Compendio historico e analytico do juizo que tenho formado das dezesette cartas*», nous devons croire qu'il ne savait pas un seul mot de la langue anglaise qu'il trouvait fort difficile à apprendre. C'est lui-même qui avoue qu'ayant reçu un paquet de lettres écrites en anglais, et ne comprenant rien à ce qu'elles con-

tenaient, il pria une dame anglaise de les traduire. Cela est d'autant plus étonnant que le séjour de Carvalho à Londres fut assez long et qu'on lui attribue un ardent amour de l'étude.

La manière énergique dont Carvalho soutint devant le gouvernement anglais les droits et les intérêts des négociants portugais et le succès dont furent couronnés ses efforts, lui méritèrent d'être choisi par le roi pour une commission aussi difficile qu'importante.

Vers 1742, la reine de Hongrie et de Bohême était en désaccord avec la cour de Rome et quelques hostilités avaient déjà éclaté de part et d'autre. Une contestation suscitée à propos du droit de *nomina* était la cause de ce différend. Le roi D. João qui possédait, et la confiance de la reine de Hongrie et de Bohême et celle du pape, offrit sa médiation pour un accommodement. Les deux monarques l'acceptèrent avec un égal empressement. Aussitôt le roi ordonna à Carvalho de se transporter immédiatement à Vienne, sans aucun caractère officiel, et sans même être déchargé de sa qualité d'envoyé à la cour de Londres. Il devait étudier la question pendante et les moyens de la résoudre. Carvalho qui se trouvait alors à Hanovre, avec la cour d'Angleterre, partit sans retard pour Vienne où il arriva le 7 juillet 1745. Le ministre des affaires étrangères de

Portugal lui envoya une foule d'instructions et tous les renseignements qu'il avait pu réunir concernant cette affaire. Dès que Carvalho les eut reçus, il se mit au travail avec un zèle infatigable. Mais pour réussir dans cette négociation, il fallait aussi connaître les dispositions de la cour de Rome et surtout celles du ministre du pape, le cardinal Valenti. Dans ce but, Carvalho se mit en rapport avec Manoel Pereira de Sampaio, ministre portugais à Rome.

Carvalho, agit dans cette circonstance, avec tant d'habileté et de savoir faire, qu'il gagna la confiance des deux cours en désaccord et qu'il parvint à rédiger les bases du traité du 12 mars 1747, avant même d'être nommé négociateur, ce qui n'eut lieu que le 18 octobre 1746.

Par un décret daté de ce jour, Carvalho fut choisi pour *négocier, conclure et signer tous les traités ou conventions qu'il serait nécessaire de promouvoir ou dresser par rapport à la médiation de Sa Magesté Très Fidèle.*

Les termes de ce décret ainsi que l'étendue des facultés qu'il accordait à Carvalho sont très honorables pour ce ministre[1].

La contestation soulevée à propos du droit de *nomina* fut conclue par le traité du 12 mars. Il y fut convenu ce qui suit: quand la

[1] On peut lire ce décret dans les archives du ministère de l'intérieur de Portugal.

dignité impériale et celle des rois de Hongrie et de Bohême seront réunies dans une seule et même personne, la cour de Rome ne prétendra pas à une double *nomina;* toutes les fois que la dignité impériale et celle de roi ou reine de Hongrie et de Bohême ne seront pas réunies dans une seule et même personne, la *nomina* dudit roi ou reine sera également reçue et considérée comme celle des autres couronnes.=En mai 1747, le ministre de Sa Majesté Impériale, le comte d'Ulfeld, écrivit au gouvernement portugais en déclarant que, la question de *nomina* ayant été heureusement conclue, il allait lever le séquestre qu'il avait mis sur les abbayes du cardinal Valenti.

Quelque temps après, Carvalho put terminer un autre différend aussi important et aussi difficile que celui dont nous venons de parler.

Le pape Benoit XIV s'était refusé à confirmer l'électeur de Mayence dans les divers bénéfices et évêchés dont il jouissait en même temps. Ce refus avait soulevé l'indignation de l'empereur François 1er. Carvalho eut le bonheur d'obtenir par sa médiation, que le pape expédiât les brefs de confirmation qu'il avait d'abord refusés.

Les négociations dont Carvalho avait été chargé et la manière dont il s'en était acquitté, augmentèrent sa réputation et la considération dont il jouissait à Vienne. L'électeur de Mayence

manifesta à Carvalho, par sa lettre du 10 juin 1748, sa reconnaissance pour les services qu'il en avait reçus. Le comte d'Ulfeld lui avait déjà rendu un semblable hommage, après le traité du 12 mars 1747, qui résolut la question de *nomina*[1].

Les amis et les ennemis de Carvalho qui se sont occupés de sa vie, n'étaient pas bien renseignés à l'égard de sa mission à Vienne. C'est ainsi que l'auteur des *Mémoires* a assuré, qu'à l'époque où Carvalho fut envoyé, sans caractère officiel, à la cour de Vienne, le marquis de Tancos s'y trouvait comme ambassadeur de Portugal. La vérité est que le prédécesseur de Carvalho fut le marquis de Tarouca, mort en 1738 et dont la place resta vacante jusqu'à la nomination de Carvalho.

L'auteur de l'*Administration*, qui avait le ferme et aveugle propos de réfuter tout ce qu'avançait l'auteur des *Mémoires*, conteste que Carvalho eût été envoyé à Vienne sans caractère officiel: «Il faut, dit-il, être bien peu versé dans les affaires des cours, pour dire qu'un particulier, sans caractère officiel, puisse être placé entre deux souverains. Une commission secrète, qui n'est revêtue d'aucune authenticité est nulle. Celui qui en est chargé ne peut traiter, n'étant pas avoué. Carvalho passa à

[1] Les copies de ces lettres se trouvent dans les archives du ministère de la justice.

Vienne en qualité de ministre; c'est une des plus grandes injustices que l'on puisse faire à un homme d'État, que de le dépouiller du caractère dont la cour l'a revêtu.»

A l'époque où ces écrivains publièrent leurs travaux, le Portugal était encore sous le gouvernement absolu, gouvernement qui tenait dans un secret inviolable tous les documents relatifs aux négociations diplomatiques. D'ailleurs, les documents qui se rapportent à la médiation de Carvalho, ne furent, croyons-nous, jamais réunis. Les auteurs des *Mémoires* et de l'*Administration* n'avaient aucun moyen d'en prendre connaissance. Cela les excuse de ces discussions banales et appuyées seulement sur des conjectures.

Il y a encore dans la bibliothèque de Lisbonne quelques lettres apocryphes attribuées à Carvalho par ses ennemis.

Carvalho se plaint dans ces lettres de ne pas avoir réussi à réconcilier le pape avec l'impératrice-reine, il attribue la mauvaise issue de sa médiation au ministre portugais à Rome, Antonio Pereira de Sampaio, qui contrecarra toutes ses démarches, tout en lui en imposant d'autres aussi insensées qu'absurdes; il s'afflige enfin de ne pas avoir mérité l'approbation de Sa Majesté le roi D. João[1].

[1] M. Simão da Luz a publié ces lettres dans son — *Historia do reinado de El Rei D. José.*

La *Gazette de Portugal* fut suffisante pour donner un démenti aussi solennel que positif à ces lettres, car ce journal, destiné seulement à publier en Portugal les nouvelles des pays étrangers, ne cacha pas, toutefois, que la bonne harmonie entre le pape et l'impératrice-reine avait été rétablie par la médiation du roi de Portugal.

La première femme de Carvalho étant morte en 1739, il jeta les yeux sur la jeune comtesse d'Aun, parente du maréchal de ce nom, et chercha à l'épouser. La haute condition de la jeune d'Aun et la protection dont l'honorait la cour de Vienne, rendaient ce mariage fort avantageux pour Carvalho. Il y eut d'abord quelques difficultés à cause de la famille de Carvalho qui n'était pas connue. On demanda des informations à Lisbonne, on écrivit même à la reine de Portugal qui répondit qu'il était de très bonne famille. Les scrupules s'évanouirent enfin, et Carvalho épousa la comtesse.

Le climat de Vienne étant nuisible à la santé de Carvalho, d'après l'avis du célèbre médecin, Van-Switen, qui lui donnait ses soins, il sollicita et obtint, en 1750, sa démission de ministre à Vienne, et arriva à Lisbonne le 1er décembre de la même année.

Sa carrière diplomatique dura, par conséquent, douze ans; ce fut assez pour que ses

talents et son énergie fussent mis en évidence et lui suscitassent des ennemis. La reine qui l'honorait déjà de sa protection et appréciait beaucoup son talent et le nom aristocratique autrichien de sa femme, l'annonça et le présenta, mais sans succès, au roi. Le moment de l'avancement de Carvalho n'était pas encore arrivé. Il sut attendre avec cette grande confiance qu'il avait dans son talent et avec la résolution de ne pas laisser échapper les moindres avances de la fortune[1].

[1] Dans la bibliothèque d'Evora existent des documents très précieux concernant la mission diplomatique de Carvalho à Vienne. Notre ami M. G. Ozorio, préfet de ce département, a eu la bienveillance de nous en envoyer un extrait assez développé.

CHAPITRE III

Avènement de José 1er. — État de la population, de l'agriculture, du commerce, des finances, de l'armée et de la marine. — L'extraction de l'or du Brésil. — Partis politiques qui se partageaient le pays et s'en disputaient le gouvernement. — Le roi nomme ses ministres. — Caractère des nouveaux ministres. — Idées de Carvalho en entrant au pouvoir. — Aperçu de ses desseins.

En 1750, D. João V étant mort, son fils José 1er monta sur le trône.

Nous allons donner une idée de l'état où le nouveau roi trouva le Portugal. Tout imparfaits que soient ces renseignements, ils permettront au lecteur de mieux apprécier l'administration de Carvalho et la portée de ses mesures.

D. João avait terminé son règne et était mort dans un état déplorable d'esprit, et livré aux pratiques religieuses les plus folles et les plus outrées. Il avait légué à son successeur une cour transformée en monastère et un pays gouverné par des moines. Mais heureusement cette administration faible, absurde et impos-

sible d'un ministre qui était moine, ne put détruire tout ce qu'avaient créé quarante années d'un règne énergique et paisible.

Nous ne pouvons dire d'une manière exacte quelle était la population du Portugal en 1750, mais il existe un recensement de 1732 qui nous apprend que le Portugal avait alors 2.300.000 habitants, 4.000 paroisses, 1.600 villes, villages et hameaux, et que la population de Lisbonne s'élevait à 160.000 âmes. Il n'est pas problable que cette population eût diminué en 1751 ; au contraire la longue paix dont le Portugal jouit pendant le règne de D. João aurait dû l'augmenter.[1]

A la mort de D. João V, le revenu du Portugal était de neuf millions sept cent mille *cruzados* (vingt quatre millions de francs). La source la plus importante de la recette était l'extraction de l'or du Brésil, qui produisait à peu près cinq millions de *cruzados*. Le revenu net du tabac s'élevait à deux millions de *cruzados* et celui des douanes n'excédait pas un million.

La dette publique que légua D. Pedro II à son fils était si considérable que les deux tiers de la recette ne suffisaient pas pour en payer

[1] Voyez le dictionnaire de Sechœrer, et la correspondance des ambassadeurs français à Lisbonne, qui se trouve dans les archives du ministère des affaires étrangères de France.

l'intérêt. Il paraît que sous João V, cette dette avait beaucoup diminué.

Plusieurs écrivains, tant nationaux qu'étrangers, ont affirmé que, lors de l'avènement de José 1er, le Portugal n'avait plus ni armée, ni marine, ni commerce, ni industrie. Cette affirmation n'est pas exacte. D. João, tout ami qu'il était de la paix, essaya, dès le commencement de son règne, d'organiser l'armée et la marine. Il savait qu'aucune nation ne pouvait se dispenser d'avoir ces moyens de défense.

L'effectif de la guerre s'établit alors comme il suit: Cavalerie 2600, Dragons 400, Infanterie 10.000, Régiment de la marine 3.600.[1]

Outre cette armée régulière, il y avait encore 30.000 hommes de milice que le roi pouvait appeler en cas de guerre et alors l'État se chargeait de leur subsistance.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, la marine militaire portugaise n'était pas aussi formidable qu'on pourrait s'attendre à le trouver chez une nation qui avait été une des plus grandes puissances maritimes. Il y avait, en 1735, 15 vaisseaux de 70 à 80 canons, dont 5 étaient en construction, sans inclure dans ce nombre les quatre vaisseaux qui étaient au Brésil.

L'état de l'agriculture en Portugal était dé-

[1] Idem.

plorable en 1750. Quelques fidalgos, la couronne, le clergé et les établissements ecclésiastiques possédaient toute la propriété foncière. Dépourvue de toute considération et de toute importance, l'agriculture était délaissée par les fidalgos portugais pour le service de la cour, les occupations de la politique et les raffinements de la vie de Lisbonne. Ils ne daignaient pas inspecter leurs vignes, surveiller leurs vachers et pratiquer avec leurs fermiers; ils livraient leurs vastes domaines aux métayers, qui, sans capitaux, sans les moyens les plus nécessaires pour l'exploitation, et accablés d'impôts et de corvées, les abandonnaient à la nature et au hasard. Les fidalgos ne s'en souciaient guère, pourvu que les métayers ne cessassent de leur envoyer quelques parcelles de la rente pour subvenir aux frais de leurs divertissements. Les majorats et les fideï-commis complétaient cette constitution absurde et anti-économique de la propriété. Du reste, on était très arriéré pour ce qui regardait les connaissances agricoles. Il n'y avait que la routine. La houe et une charrue grossièrement taillée étaient presque les seuls instruments aratoires connus. Le labour se faisait avec l'aide de bœufs attelés par couples. L'art d'amender la terre était ignoré. C'était, en un mot, l'enfance de l'agriculture.

Pendant le règne de D. João V, l'extraction

de l'or du Brésil était arrivée à son comble. D'après un document publié par le vicomte de Santarem[1], la valeur de l'or importé en Portugal de 1714 à 1746 avait été de 96,044,628,415 *réis*, sans parler d'autres quantités d'or qui n'avaient pas été évaluées en monnaie. Quant aux diamants, on peut élever leur valeur à 12,000,000 *contos* pendant le même espace de temps. Excepté ces marchandises et les produits coloniaux qu'on recevait du Brésil, le Portugal n'avait à offrir au commerce étranger que des vins et du sel, encore ces vins ne trouvaient-ils d'autre débouché en Europe, que l'Angleterre. Le fameux traité de Methuen, qui porte le nom de son heureux négociateur, était une grande calamité pour le Portugal. L'Angleterre avait obtenu en Portugal un débit exclusif pour ses tissus de laine tandis qu'elle n'avait accordé au Portugal pour tout avantage que l'admission de ses vins à un droit d'un tiers au dessous de celui dont elle frappait les vins de France et ceux des autres pays. C'était échanger une prohibition absolue contre une simple préférence.

D'ailleurs, l'Angleterre craignait plus en Portugal la concurrence des tissus des autres nations, que le Portugal n'avait à redouter, en

[1] Voyez — *O Quadro elementar das relações politicas*, par le vicomte de Santarem, vol. V.

Angleterre, celle des vins français si différents sous tous les rapports des vins portugais. Ainsi, les importations annuelles de l'Angleterre en Portugal excédaient d'un million de livres sterling la valeur des exportations. Le change était à 20 pour 100.

L'équilibre entre les importations et les exportations était rétabli au comptant avec l'or du Brésil. C'étaient les commerçants anglais établis à Lisbonne qui envoyaient des flottes au Brésil et en recevaient de riches cargaisons, les noms portugais ne figurant dans ce commerce que pour formalité. C'étaient encore des Anglais qui étaient employés dans toutes les maisons de commerce. Le Portugal, selon le mot de Schœrer, était comme un crible au travers duquel passaient d'immenses richesses sans laisser de traces.

En Portugal, comme en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, les ecclésiastiques occupaient généralement les plus hautes positions sociales. Les fils des plus illustres familles, ceux surtout, qui étaient doués d'une intelligence supérieure, prenaient l'habit pour arriver plus aisément aux hautes fonctions. C'est ainsi que les parents du célèbre Turgot, lui conseillaient l'état ecclésiastique comme la carrière qui offrait le plus d'avantage aux ambitieux.

En Portugal, les ministres d'État, les diplomates et les conseillers étaient souvent des

prêtres. La supériorité de leurs connaissances et l'influence que le caractère sacerdotal leur donnait sur les autres classes, influence d'autant plus facile à exercer que l'ignorance publique était plus profonde, leur assuraient cette suprématie.

Le clergé avait le monopole de l'instruction publique. Il la distribuait plutôt selon ses convenances que selon le besoin qu'en avait le peuple. Il n'y avait que quelques écoles placées à de grandes distances les unes des autres, pour instruire une population de presque deux millions et demi d'âmes. Autant eût valu chercher à éclairer un palais avec un seul flambeau.

Après la mort de D. João, deux factions s'étaient partagé le pays et s'en disputaient le gouvernement. Il est inutile de dire que toutes les deux comptaient des prêtres à leur tête et dans leurs rangs. L'une était la faction de Fr. Gaspar da Encarnação qui voulait conserver à tout prix la haute direction des affaires publiques dont elle s'était emparée pendant la maladie de João V; l'autre était la faction des jésuites qui avait les mêmes ambitions et comptait également sur l'appui de quelques fidalgos.

Malheureusement pour ces ambitieux, le roi D. José avait 35 ans et était doué d'une grande pénétration et d'un discernement rapide.

Ces heureuses dispositions étaient unies à un tempérament flegmatique très peu accessible aux passions. Il avait aussi l'art de dissimuler ses impressions au point qu'en apprenant une trahison, aucun signe ne traduisait son ressentiment.

L'avènement de D. José fut salué par la nation comme une grande espérance et comme un remède aux souffrances du pays. On attendit donc avec anxiété ses premiers actes. On était impatient de connaître ses premières nominations, surtout celles des ministres. Mais le roi ne semblait pas pressé de faire son choix et ne voulut rien entreprendre avant d'avoir rendu les derniers hommages à son père et d'avoir rempli envers sa mémoire tous les devoirs dictés par l'étiquette et par sa piété filiale. Cet ajournement était le désespoir des partis qui aspiraient au pouvoir.

Carvalho désirait la puissance et ne négligeait rien de ce qui pouvait faciliter son avancement. Il comptait sur la protection de la reine mère qui avait beaucoup d'attachement pour sa femme.

Cette princesse, autrichienne de naissance et dont le plus saillant trait de caractère était une aveugle affection pour son pays natal, avait sur le jeune roi l'influence que lui donnaient son amour maternel et son esprit éclairé par l'expérience et par une éducation très complète.

Elle ne cessait de rappeler au souvenir de son fils les services de Carvalho et sa neutralité entre les deux factions qui se disputaient le pouvoir.

Enfin l'irrésolution du roi cessant, il fit son choix, décidé à secouer le joug des anciens ministres. Diogo de Mendonça fut nommé ministre de la marine et Carvalho, ministre de la guerre et des affaires étrangères. Pedro da Motta conserva le portefeuille de l'intérieur. L'opinion publique fut favorable au nouveau ministère. Les pères Gaspar da Encarnação et Gusmão furent les seuls mécontents.

Les nouveaux ministres étaient des hommes qui avaient acquis une bonne réputation dans le pays et à l'étranger. Diogo de Mendonça Corte Real était un homme modéré dans ses ambitions et d'une compétence incontestable pour les affaires de son département. Pendant sa vie diplomatique, il avait appris à régler son langage et sa conduite selon les circonstances où il se trouvait, mais sans jamais sacrifier toutefois, sa dignité à ses convenances. Il savait se concilier la bienveillance populaire sans perdre celle des souverains. Son caractère privé était excellent et la plus sûre garantie des espérances que sa nomination avait fait naître.

Pedro da Motta était le lien qui rattachait le nouveau ministère à l'ancien. Il couvrait

l'inexpérience de ses nouveaux collègues du prestige de son grand âge et de sa longue habitude des affaires publiques.

L'ambition de Carvalho ne se bornait pas à avoir un portefeuille dans le nouveau ministère ni à revêtir de sa signature les décrets royaux; en entrant dans le gouvernement, il apportait en lui un plan, une idée immense comme son audace. C'était une espèce de changement complet qu'il méditait dans les affaires de l'État. Il voulait faire en Portugal ce que Richelieu avait fait en France, ce que Thomas Wentworth avait tenté en Angleterre. Il pensait à rendre le pouvoir royal ferme, fort, unique et absolu en l'émancipant de toutes les tutelles et de toutes les influences, en l'affranchissant de tous les contrôles et en l'isolant de tous les entourages. Il ne souffrait l'aristocratie que comme un moyen de donner de l'éclat et de la force à la royauté et pour la servir loyalement; il ne voulait le clergé que pour remplir ses fonctions divines, sans jamais se mêler des affaires mondaines. Son système se résumait en ceci: «L'État, c'est le roi; le roi, c'est l'État.» Il voyait clairement quel chemin pouvait le conduire au but. Pour réaliser ses vastes desseins, il fallait humilier la noblesse en la dépouillant de ses privilèges et en plaçant à son côté un peuple éclairé et indépendant, il fallait aussi chasser

l'influence de la cour de Rome et des prêtres qui se mêlaient du gouvernement du pays.

Quelles forces d'athlète n'étaient pas nécessaires pour mener à bonne fin de si vastes projets! Quelles puissances ne fallait-il pas vaincre! Quels dangers ne fallait-il pas courir! Cependant Carvalho ne se croyait pas au dessous de la tâche qu'il s'était imposée. Il ne manquait ni de ce courage ni de cette ambition qui sont prêts à tout risquer et qui font les hommes véritablement grands.

Carvalho avait une grande réputation d'énergie et en était fier. Il méprisait ceux qui s'arrêtaient devant un scrupule de conscience ou de cœur. Engagé dans une affaire, il n'avait d'autre morale, d'autre conscience que le succès de cette affaire. En lui, le but absorbait l'âme.

Aveuglé par son système, Carvalho ne s'apercevait pas que son œuvre serait précaire, que ce peuple qu'il voulait anoblir pour en faire un contre-poids à la noblesse, deviendrait à son tour une puissance; que des éléments qu'il rassemblait et préparait sortirait une révolution sociale dont il n'aurait ni le mérite ni la gloire; il était loin de prévoir enfin, qu'au moment d'exhaler son dernier soupir, il s'écrierait: «Oh! le pouvoir royal a trop vécu avec moi. Il a inspiré trop d'ef-

froi, il est usé. Il ne vivra pas longtemps après moi.»

Quant à la politique extérieure, les projets de Carvalho n'étaient pas moins audacieux. Il voyait sa patrie dépendre pour sa subsistance des nations étrangères, il déplorait les immenses quantités d'or qui passaient de Lisbonne à Londres sans laisser de traces. Il pensait à l'émancipation économique de son pays.

Assurément les collègues de Carvalho n'auraient pas approuvé ses projets si leur exécution eût dépendu de leurs suffrages.

Diogo de Mendonça était prudent et n'aimait pas à exposer au moindre péril sa réputation. Il différait de Carvalho autant par son caractère que par ses principes.

Pedro da Motta manquait de vigueur pour les réformes, et désirait se borner à la simple expédition des affaires de son département. Sous le gouvernement absolu, les ministres ne sont pas tenus de former un corps homogène ; chacun d'eux n'est responsable que de ses actes, des documents que revêt sa signature et des conseils qu'il donne.

Carvalho ne se trompait par sur les idées et les tendances de ses collègues, mais il s'en souciait médiocrement. Il croyait que la première chose à faire était de gagner la confiance du roi sans laquelle il était impossible

de rien entrepredre ni même de rien tenter. En attendant, il se résigna, autant qu'il était en lui, à la simple expédition des affaires de son ministère.

*

CHAPITRE IV

Les prèmières mesures de Carvalho eurent pour caractère la vigueur. — Il défend l'exportation de l'or. — Ses illusions sur la véritable valeur de l'or. — Les effets de la prohibition son nuls. — Il est obligé de la modifier et puis de l'oublier. — Triomphe des Anglais et de la liberté. Désintéressement de Carvalho en ce qui touche cette mesure. — Félicien Oldenbourg obtient le monopole du commerce de l'Inde et de la Chine. — Nullité des résultats de ce monopole. — Création de la compagnie du commerce du Grand-Para et Maranhão. — Les concessions faites à cette compagnie sont supérieures à ses charges. — Juste réclamation du comité de commerce de Lisbonne. Effroyable violence faite aux membres de ce comité et à l'avocat qui rédigéa la réclamation. — Difficultés de l'exécution du traité de l'echange de la colonie du Sacramento.

Les premières mesures de Carvalho eurent pour caractère la vigueur. C'est seulement à ce titre qu'il peut mériter les éloges dont furent comblés ses débuts, car, dans ses moyens de relever l'industrie du pays, nous ne trouvons aucune idée heureuse ou originale; il n'y a que la routine et l'imitation.

«La première loi que fait ce ministre, dit «un des admirateurs de Carvalho,[1] est celle «qui montre le mieux sa sagesse, c'est-à-dire «son économie, qualité qui, à notre époque, «où les richesses sont la puissance, est la pre«mière vertu de l'homme d'État.

[1] L'auteur de l'*Administration du marquis de Pombal.*

«On a déjà dit que le Portugal qui pouvait «être le royaume le plus riche de l'univers, «était au contraire, le plus pauvre de l'Eu- «rope. On a vu aussi la cause de l'épuisement «de son numéraire. Pour remédier à ce mal, «ce ministre engagea le roi à promulguer une «ordonnance contre la sortie des espèces.

«Cette loi était établie depuis la fondation «de la monarchie, mais on l'avait négligée, «ainsi qu'une infinité d'autres dont on ne con- «nait la nécessité que par les abus qui nais- «sent de l'oubli où elles tombent.

«Cela paraissait injuste et ne l'était pour- «tant pas. Les denrées et les marchandises du «Brésil et de l'Etat principal peuvent for- «mer la première balance entre les manu- «factures anglaises et les matières premiè- «res du Portugal. Il est vrai qu'elles ne «suffisaient pas à pourvoir le pays du super- «flu, et c'était sur ce superflu que pesait la «loi. Il devait arriver de deux choses l'une; «ou que les Portugais achèteraient moins «d'objets de luxe, ou que les Anglais, en les «vendant, seraient punis par la confiscation «de l'or qu'ils devraient recevoir en payement, «ce qui en diminuerait l'exportation. L'auteur «des *Mémoires* avoue que cet édit, propre à «mettre un frein à l'avidité anglaise, était jus- «te, sage et méritait l'approbation des politi- «ques.

«Quoiqu'il en soit, il est certain que de-«puis cette loi, l'exportation de l'or diminua «et qu'on ne vit plus, comme auparavant, des «sommes immenses disparaître du Portugal à «l'arrivée des flottes du Brésil.

«Il suffit souvent d'un simple règlement pour «éteindre un mal qui a tròp longtemps affligé «un gouvernement.

«La nouvelle de cet édit fut à peine parve-«nue en Angleterre que cette nation s'en alar-«ma. Priver un peuple d'une des sources d'où «il tire sa richesse, c'est lui couper le nerf «de sa puissance. L'affaire était trop sérieuse «pour se borner à de simples représentations.

«La cour de Londres expédia un ambassa-«deur pour empêcher l'effet de cette ordon-«nance. C'était Mylord Tirawley.»

Nous ne suivrons pas l'auteur de l'*Adminis-tration* dans le long discours qu'il place dans la bouche de l'ambassadeur anglais, nous y prendrons seulement une proposition qui en résume la pensée et les bases.

«Votre Majesté, dit l'ambassadeur au roi, a défendu l'exportation de l'or; la chose est im-praticable. Vous pouvez, sire, opprimer vos sujets, mais non mettre des bornes à leurs besoins.»

On voit par là que Carvalho, comme plu-sieurs hommes d'État de son temps, était dupe d'une illusion sur le mérite des métaux pré-

cieux; illusion qui, selon un mot très juste de notre excellent ami, M. Michel Chevalier, avait provoqué alors de la part des princes les plus éclairés toute une débauche législative et des actes déplorables qui, de nos jours, seraient réputés dignes de forbans.

La plupart des gouvernements de l'Europe avaient défendu l'exportation des métaux précieux et ceux qui, comme en Portugal et en Espagne, étaient, plus que d'autres, exposés à en avoir un trop plein et qui, par conséquent, auraient dû le plus en favoriser l'écoulement, l'avaient au contraire interdit avec le plus de rigueur.

La loi dont Carvalho suscita l'exécution était très ancienne en Portugal, quoiqu'elle ne le fût pas autant que la fondation de la monarchie; mais il n'avait jamais été possible de la faire exécuter malgré la peine de mort dont étaient punis les contrevenants. Les métaux précieux glissaient à travers tous les obstacles de la fiscalisation et disparaissaient malgré toute la rigueur des peines. Carvalho, de même que Sully, croyait, par des mesures bien combinées et pleines d'énergie, pouvoir mettre un terme à ce qu'il appelait *une malversation*. Persuadé que l'importation des marchandises étrangères provoquait nécessairement la sortie d'une certaine quantité de numéraire et privait ainsi le pays de sa seule richesse, il défendit l'importation de

plusieurs marchandises et compléta la pensée de la *pragmatique* qui était une loi contre le luxe, faite par un des rois qui en avaient le plus abusé, le célèbre D. João V. Carvalho ordonna la saisie immédiate des espèces qui seraient interceptées à la douane et établit une surveillance si inquisitoriale et si gênante pour le commerce, que les Anglais s'en plaignirent à leur gouvernement.

Malgré l'énergie et la résolution dont Carvalho fit preuve, énergie et résolution que nous aurions désiré voir plus utilement employées, il ne put empêcher la contrebande. C'est qu'il y a une science appelée économie politique, dont les lois sont plus fortes que celles des hommes d'État, quelque puissants qu'ils soient. Ces lois ne doivent point être contrariées.

Ce que nous trouvons de très singulier dans le récit de l'auteur de l'*Administration*, c'est la simplicité avec laquelle il ose affirmer que, depuis cette loi, l'exportation de l'or diminua et qu'on ne vit plus, comme auparavant, des sommes immenses disparaître du Portugal à l'arrivée des flottes du Brésil. Il aurait fallu que les contrebandiers qui se dérobaient si soigneusement à la terrible justice de Carvalho, s'ouvrissent à l'auteur de l'*Administration* pour lui rendre compte de l'or qu'ils exportaient du pays, et pour le mettre à même de faire de plus justes comparaisons.

La vérité est que, après la promulgation de cette ordonnance, des scènes curieuses se renouvelèrent chaque jour entre les Anglais et les employés de la douane, et que la loi, impuissante à empêcher la sortie de l'or, ne fit que gêner et vexer le commerce.

Un jour[1], trois officiers de la marine anglaise s'embarquèrent dans un petit bateau avec 45.000 *cruzados*. Ils se dirigeaient vers leur navire lorsqu'ils furent surpris par les employés de la douane. L'un d'eux s'échappa, un autre débarqua l'épée à la main et le troisième fut arrêté. On saisit tout l'argent qu'ils emportaient.[2]

Ce fut alors (1752) que le gouvernement anglais, sur les représentations de ses compatriotes, expédia à Lisbonne lord Tirawley, accompagné de Mr. Castres.

Nous ne connaissons pas la réponse que Carvalho fit à l'ambassadeur anglais, mais, ce que nous pouvons assurer, c'est que, quelque temps après, le numéraire retenu fut rendu aux anglais, et que, en 1754, Carvalho revenant sur l'interdiction absolue telle qu'elle était formulée dans l'ancienne loi, se contenta d'établir un droit de 2 pour 100 sur l'exportation des espèces.

[1] Voyez les Archives des Affaires Étrangères de France.
[2] Idem.

Cette fois encore, les efforts de Carvalho pour empêcher les métaux précieux de franchir l'enceinte des frontières furent déjoués et il eut à revenir sur ses pas.

En 1754, le Portugal manquait de céréales pour sa subsistance et ne pouvait s'en procurer qu'en Angleterre. Ce pays ne voulut pas lui en céder sans recevoir des espèces en payement, les autres marchandises que produisait le Portugal étant insuffisantes et peu propres à former une balance entre les échanges. Vaincu par la famine, Carvalho capitula. La loi prohibitive de l'exportation du numéraire ne fut point révoquée mais elle retomba dans l'oubli et dans son ancienne impuissance[1].

Il est cependant certain que la manière énergique dont Carvalho soutenait la loi, n'avait d'autre but que l'intérêt de l'État. Il travaillait pour le bien de son pays auquel il rendait toutes les sommes que les employés de la douane confisquaient. C'est d'une toute autre façon que procédait Sully, que Carvalho avait pris pour modèle dans ses réglements. Le ministre français s'attribuait les sommes confisquées et s'en servait, tantôt pour arrondir ses domaines, tantôt pour payer les dettes de jeu du roi.

On ne saurait trop faire l'éloge de deux dé-

[1] Smollet. *Histoire d'Angleterre.*

crets que Carvalho fit publier lors de son entrée au ministère, car c'étaient deux mesures utiles et éclairées. Par le premier de ces décrets qui portait la date du 16 janvier 1751, les droits sur le tabac étaient réduits et la manière de les percevoir, simplifiée; par l'autre, celui du 27 janvier de la même année, des dispositions également favorables au commerce et aux consommateurs avaient été adoptées à l'égard du sucre.

Carvalho n'était pas seulement imbu des prohibitions et des monopoles, il en était enivré. Il ne comprenait pas que, pour créer de la richesse, il faut quelque chose de plus qu'un édit ou qu'un arrêt. La plupart de ses premières mesures commerciales eurent pour base les prohibitions et les monopoles. Elles conduisirent aux galères et dans les cachots, des milliers de personnes sans que le pays augmentât en richesse. Le commerce de l'Inde et de la Chine qui avait été jusque là libre pour tous les Portugais, à quelques articles près, dont la couronne s'était réservé l'exclusif, fut donné par Carvalho à un marchand nommé Félicien Velho Oldembourg, qui, moyennant quelques charges très inférieures à un pareil avantage, en devint maître exclusif.

Nous ne voulons par perdre notre temps à réfuter un par un les arguments à l'aide desquels plusieurs écrivains ont cherché à

soutenir cette concession. Ils se réduisent à ceci:

«Qu'on accorde, disent-ils, à trente négociants; ayant chacun cent mille livres, le droit de négocier aux Indes; si chacun d'eux veut jouir de cette liberté, il se ruinera et avec lui le commerce des Indes: qu'un particulier ait à lui seul trois millions avec privilège de compagnie pour les Indes, il négociera avec avantage et le commerce deviendra florissant. S'il n'a pas en totalité cette somme, il créera des actions et chacun prendra part à ce commerce pour la faible somme qu'il possède, au lieu d'en risquer une plus grande qu'il n'a pas. Ainsi, bien des citoyens, sans être commerçants, prendront part au commerce qui augmentera par le motif même qu'on avait crû devoir le faire diminuer.»

On voit par cette argumentation que ces écrivains confondent les compagnies ou sociétés avec le monopole. Il est hors de doute que les compagnies sont capables de choses qui seraient au dessus des forces d'un particulier, mais le monopole rend impossible la formation de nouvelles compagnies, et ne sert qu'à augmenter les profits de celle qui jouit de l'exclusif au détriment du grand nombre. Nous ne comprenons pas non plus comment trente négociants qui jouiraient de la liberté de négocier dans les Indes, devraient néces-

sairement se ruiner. La raison et l'expérience protestent contre une telle assertion. Pour excuser Carvalho, il vaut mieux dire qu'il ne faisait que suivre les idées de son temps.

Tandis qu'on concédait à Félicien Oldembourg le monopole du commerce de l'Inde et de la Chine, on expédiait, par le Conseil d'Outre-mer, un édit rendant libre pour tous les Portugais le commerce entre Goa et Mozambique, commerce qui, jusqu'alors, avait appartenu à la couronne. Parmi les considérants de l'arrêt, on lisait que cette mesure était prise pour le bien des sujets d'outre-mer.

Le commerce des Indes et de la Chine ne reflorit point sous le monopole de Félicien Oldembourg, malgré les privilèges qui y étaient attachés. Toutes les illusions s'évanouirent.

Une fois engagé dans cette voie, Carvalho ne s'arrêta plus. Il voulait essayer tous les monopoles et toutes les prohibitions, croyant y trouver des richesses; il n'y trouva que le vide.

Carvalho créa, par l'arrêt du 11 août 1753 la Compagnie du commerce du Grand-Pará et Maranhão, à laquelle il concéda des privilèges extraordinaires et des faveurs sans exemple. C'était un corps politique et commercial qui, par sa constitution exceptionnelle, heurtait les principes du gouvernement établi et toutes les libertés individuelles. Carvalho s'en souciait peu. Qu'il y eût des mécontents, que l'ancien

et le nouveau monde en souffrissent, c'étaient des cas qui ne se présentaient jamais à son esprit hardi.

Il importe de connaître les privilèges et les faveurs qui furent accordés à cette compagnie dont la création remplit d'alarme et de chagrin la ville de Lisbonne.

La Compagnie du commerce du Grand-Para et Maranhão, dont le capital était de 480 *contos de réis*, jouissait d'un for privilégié. C'était une exception aux principes et une concession comme on n'en faisait guère. On lui donnait deux navires de guerre, des terrains pour ses magasins, chantiers et dépôts, et la permission de tirer des forêts nationales tout le bois dont elle aurait besoin pour ses constructions navales. Ses marchandises payaient à la douane des droits très modiques et en étaient expédiées sans délai; les officiers de marine, employés sur ses navires, étaient considérés comme se trouvant au service du roi; ses recrutements maritimes se faisaient au son du tambour et avec les formalités expéditives du recrutement de l'armée; ses employés étaient assimilés aux employés publics et ses créances jouissaient, pour le recouvrement du privilège du fisc. Seule, cette compagnie pouvait faire le commerce du Grand-Pará et du Maranhão, seule, elle y pouvait introduire des esclaves et y fabriquer de la poudre.

En échange de ces immenses avantages, la Compagnie s'engageait à vendre certaines marchandises à un prix, qui, pour quelques unes, n'excéderait pas 45 pour 100, et pour d'autres, 15 pour 100 de ce qu'elles auraient coûté dans le pays de production. Elle s'engageait, en outre, à secourir l'État avec sa marine en cas de guerre, à la charge pour l'État de subvenir à toutes les dépenses.

Le coup que portait la compagnie du Grand-Pará et Maranhão aux industries et aux fortunes engagées dans ce commerce fut terrible et excita les plus vives représentations. Il est dur de supporter un joug qu'aucune raison d'utilité publique ou aucune nécessité ne justifie.

Le comité de commerce appelé *Meza do Bem commum*, mit entre les mains du roi un mémoire où il le priait de révoquer cet acte, qui menaçait de ruiner le commerce du Brésil. Le comité présentait ses objections dans un langage tellement modéré, que l'homme le plus susceptible n'aurait pu s'en offenser. C'est un document animé d'un esprit vaste et libéral où, quoique le style soit un peu prolixe, la méthode est bonne, les arguments sont forts et les comparaisons frappantes. Toutefois, aucune de ces qualités n'aurait pu faire passer ce document à la postérité sans la persécution aussi inattendue qu'horrible dont il fut la cause.

«Les pays, disait ce document, dans lesquels il s'agit de créer cette compagnie sont déjà exploités et ne présentent aucune difficulté ou aucun obstacle qui soit au dessus des forces de simples commerçants. Il n'est pas question d'y établir une exploitation nouvelle, mais bien d'y continuer un commerce qui croît tous les jours à l'ombre de la liberté, qui est aussi l'égalité et la justice. D'ailleurs, l'expérience de l'ancienne compagnie créée par le roi D. João IV aurait dû empêcher ses descendants de retomber dans les mêmes fautes. Les privilèges accordés à la Compagnie sont exorbitants, la perte que l'État doit subir dans ses droits de douane est considérable. Les garanties accordées aux producteurs du Grand-Para et du Maranhão, sont nulles, car elles peuvent être éludées par la Compagnie.»

Telles étaient, en résumé, les principales objections exposées dans le mémoire du comité[1].

Carvalho, incapable par caractère, de souffrir la moindre résistance ou la plus légère contradiction, donna à cette réclamation des commerçants, le nom et les proportions d'une conspiration, d'un crime de lèse-majesté qu'il fallait punir avec rigueur. Aussi, l'avocat qui avait rédigé le mémoire et les membres du

[1] Parmi les manuscrits de A. Joaquim de Figueiredo qui sont à la bibliothèque de Lisbonne, il y a une copie de ce mémoire.

comité qui l'avaient signé, furent-ils arrêtés et emprisonnés, en vertu d'un mandat du roi; après quoi ils furent condamnés sans aucun procès, le premier, à la déportation en Afrique et les autres à l'exil. Le comité appelé *Meza do Bem commum* fut lui-même aboli et remplacé par la *Junta do commercio* composée de membres, non plus éclairés, mais assurément plus complaisants que leurs prédécesseurs.

Telle fut la réponse faite par Carvalho à ce mémoire qui avait puisé ses arguments dans l'expérience et dans la liberté, tandis que Carvalho avait cherché les siens dans la plus noire calomnie.

Quelque temps après, le tremblement de terre ayant fait crouler la prison du *Limoeiro*, le malheureux avocat, qui n'était pas encore parti pour l'Afrique, y trouva la mort et un tombeau. La liberté fut rendue à ses compagnons par Diogo de Mendonça qui, plus juste et plus humain que son collègue, fit inclure leurs noms dans la liste de ceux que le roi amnistia après le tremblement de terre.

Il faut que le lecteur, qui a répété tant de fois le nom de Carvalho, prononce au moins une seule fois les noms de ces malheureux qui furent victimes du plus inoffensif de tous les droits, *le droit de pétition*. L'avocat se nommait João Thomaz de Negreiro; les membres du comité étaient: Antonio Marques Gomes,

Mathias Corrêa d'Aguiar, Custodio Ferreira Goes, Ignacio Pereira de Souza, Antonio Alvares de Reis, Belchior d'Araujo e Costa, Manoel Antonio Pereira et Custodio Nogueira Braga.

On est frappé, en lisant l'étrange procédé de Carvalho, du contraste qu'il offre avec la conduite tenue par la reine Anne d'Angleterre dans une conjoncture semblable. En 1601, cette reine, ayant accordé un grand nombre de monopoles, la chambre des communes se réunit pour réclamer. Elle le fit dans un langage fier et menaçant. La reine corrigea l'abus et remercia la chambre des communes de son dévouement au bien public. Il est grand d'être faible devant la raison.

Nous devons avouer, toutefois, qu'en créant la Compagnie du Grand-Para et Maranhão et en lui attribuant de si grands privilèges, Carvalho n'avait pas seulement le dessein d'encourager le commerce; il voulait émanciper ces provinces du Brésil de l'influence et de la domination des jésuites qui y étaient devenus puissants. Il agissait d'après un système; chacune de ses mesures faisait partie d'un plan bien arrêté.

La création de la Compagnie était la continuation de diverses mesures qu'il avait déjà prises à l'égard du Para et du Maranhão, et dont la plus importante était de rendre effectif l'affranchissement des Indiens, décrété par

les gouvernements portugais et par les pontifes de 1647, 1684 et 1770. Mais, soit qu'on prenne séparément les violences exercées par Carvalho sur les membres du comité, soit qu'on les reporte au but dont elles ne sont que les moyens, cela ne change rien à l'opinion que nous en avons conçue. La moralité d'un moyen ne justifie pas l'immoralité d'un autre moyen, pas plus que l'immoralité de tous ne peut être excusée par la sainteté même du but.

Pour faire exécuter au Brésil les nouvelles mesures, pour y publier les nouvelles défenses et pour étouffer les troubles que le mécontentement oserait lui opposer, Carvalho comptait sur un homme qui lui était tout dévoué, son frère, Francisco Xavier de Mendonça, gouverneur du Maranhão. Mendonça ne partageait pas seulement le sang de Carvalho mais aussi son âme. Doué d'un cœur dur et d'une raison peu éclairée, aucun respect pour les choses d'autrui, aucune sympathie pour les souffrances de ses semblables ne pouvait arrêter cet homme qui était gouverneur du Maranhão, depuis 1753. Sa principale mission avait été d'apaiser les troubles provoqués par l'échange de la colonie du Sacramento.

Outre ces mesures, Carvalho en prit d'autres qui lui font beaucoup d'honneur par l'esprit d'ordre qu'elles révèlent en lui et par l'énergie avec laquelle il les fit exécuter. Il

publia des édits contre les voleurs et contre ceux qui se faisaient, à Lisbonne, un jeu de flétrir la réputation des jeunes filles. Il prit des mesures efficaces contre les pirates et établit de sages réglements dans l'armée.

L'activité de Carvalho dans le département des affaires étrangères n'était pas moins sensible. De grandes difficultés étant survenues dans l'exécution du traité de l'échange de la colonie du Sacramento, Carvalho substitua notre ambassadeur à Madrid, le vicomte de Lima, par M. Lobo.

On dit que le vicomte de Lima, tout en reconnaissant les inconvénients de ce traité qu'il n'avait conclu que par obéissance au roi, voulait l'observer avec loyauté. Mais les difficultés que l'exécution de ce traité suscita au Brésil, étaient encore plus sérieuses. Les habitants du Paraguay qui n'avaient d'autres maîtres que les jésuites, furent étonnés qu'on voulût leur en imposer un qu'ils ne connaissaient pas; car l'Espagne qui, par le traité, avait cédé ces peuples au Portugal en échange de ceux du Sacramento, n'avait sur eux qu'une domination de nom. Les habitants du Paraguay résistèrent avec vigueur aux Portugais, qui, voyant qu'il leur serait impossible d'enlever la domination aux jésuites, conçurent l'absurde projet d'enlever à ces derniers leurs sujets, en ordonnant une émi-

gration forcée des peuples. La résistance fut alors portée à son comble. A l'obéissance aveugle que ces peuples portaient aux jésuites, vint se joindre l'amour de la patrie. Les troupes espagnoles et portugaises éprouvèrent des échecs. Ce fut alors que Carvalho y envoya son frére et le général Gomes Freire.

Nous ne discuterons pas ici les objections qu'il est possible de faire à l'établissement des jésuites dans le Paraguay, mais, ce qui est hors de doute, c'est qu'ils portèrent la foi, la civilisation et des lois chez des peuplades sauvages dont l'Espagne ne se souciait que pour leur donner le nom de sujets et pour les vendre. Si les jésuites appuyèrent la résistance, il est plus juste de les en excuser que de leur en vouloir. L'émigration qu'on imposait était une telle violence que tout appui à la résistance avait droit à la sympathie des hommes généreux. Toutefois, les jésuites préférèrent nier qu'avouer avec franchise la part active qu'ils avaient prise à la résistance. La vérité les aurait sauvés, un vil mensonge les perdit.

CHAPITRE V

Tremblement de terre de Lisbonne. Sa description. Édifices consumés par le feu. Impassibilité de Carvalho pendant cette catastrophe. Ses mesures. Enterrement des morts. Secours donnés aux malades. Zèle du clergé. Le brigandage réprimé par Carvalho. La famine. — Les cours d'Espagne et de France offrent de l'argent au roi de Portugal. Celui-ci refuse. Réponse de Carvalho à l'ambassadeur français. Secours envoyés par l'Angleterre. — Reconstruction de la ville de Lisbonne. Mort de Pedro da Motta. Disgrâce de Diogo de Mendonça.

En 1755, un événement qui semblait d'abord devoir détruire le Portugal, ouvrit à Carvalho un chemin facile vers la gloire et la réalisation de ses vastes desseins. Les grands événements sont le berceau des grands hommes.

Le 1er novembre 1755, à neuf heures quatre minutes du matin, un bruit souterrain se fit entendre par toute la ville de Lisbonne. D'abord faible, puis, plus distinct, ce bruit augmentait avec une continuité terrible. La terre semblait souffrir et poussait un rauque gémissement qu'on entendait avec effroi.

Tout-à-coup, la terre s'entr-ouvre, les maisons disparaissent, un nuage de poussière monte vers le ciel et l'obscurcit, un hurlement

de douleur et de désespoir s'élève de toutes parts.

Les édifices qui sont restés debout deviennent la proie des flammes qui, se communiquant d'une toiture à une autre, dévorent des palais et des quartiers bâtis depuis des siècles.

D'un autre côté, les eaux du Tage sortent de leur lit et menacent d'engloutir ce qui reste de la ville. Ici le feu de Sodome et de Gomorrhe, là, les eaux du déluge; partout, un spectacle comme on n'en vit jamais ailleurs.

Il semblait, dit un écrivain portugais de l'époque[1], que Dieu voulut en un seul jour tirer vengeance de plusieurs siècles. Ainsi que les vagues rendues furieuses par la tempête qui les assaillit, se brisent contre un cap élevé, de même le peuple de Lisbonne, les yeux pleins de larmes, les cheveux en désordre et le désespoir sur le visage, se heurte dans les rues et sur les places, haletant de fatigue et de terreur. Les uns portent des enfants, d'autres de misérables débris, quelques-uns des images de saints; on n'entend que les cris aigus des femmes et des enfants, le sinistre fracas des maisons qui s'écroulent dans les flammes et les affreux gémissements de désespoir de ceux qui se tordent dans les convulsions d'une horrible agonie.

[1] Antonio Pereira de Figueiredo.

Aucun secours humain ne peut enrayer cet immense désastre; les survivants jettent des regards vers le ciel et y cherchent Dieu. Bientôt la nuit survient, jetant son voile funèbre sur cette scène de désolation. Le peuple s'assemble sur les hauteurs. De là, il contemple avec une indicible horreur la ville convertie en un océan de flammes qui montent, s'abaissent et se tordent comme des vagues; là, chacun verse des larmes sur les parents ou les amis qu'il a perdus, sur ce foyer paternel qu'il ne pourra retrouver; tous assistent avec épouvante à cette agonie d'une ville superbe et voient tomber en cendres ou se dissiper en fumée les magnificences *éternelles* de D. João V.

Le premier tremblement dura sept minutes et fut suivi de plusieurs autres moins longs et moins violents. Pendant six mois, la terre éprouva de nombreuses secousses.

Parmi les édifices consumés par le feu ou abattus par le tremblement de terre, on cite la basilique de Sainte-Marie, la riche *patriarcale* de Lisbonne, le palais royal, l'église de Saint-Antoine, les palais des tribunaux, ceux des ministères, l'arsenal, la *caza da India*, la douane, les magasins, la *vedoria*, l'opéra, les palais de Lafões, Cadaval, Aveiro, Marialva, Tavora, Fronteira, Valença, et Louriçal; la bibliothèque royale et celles de Lafões, du cou-

vent de S[t] Dominique, du marquis de Louriçal, de Monseigneur Magalhães et de l'inquisiteur Simão José.

On ne put vérifier exactement le nombre des morts, mais il fut porté à dix-mille.

Mais là où tout tremble et vacille, un homme reste ferme et impassible. Seul au milieu de ces ruines, sa solitude ne lui inspire aucune frayeur. Il jette un regard de froide intrépidité sur le sinistre spectacle de ces débris. Le cataclysme n'est pour lui que la fortune étendant ses ailes pour le porter au dessus de tous. Cet homme, c'est Sebastião José de Carvalho. Son devoir de ministre cesse, son rôle de dictateur commence.

Ses gestes sont des coups. Il brave le dieu de la destruction et l'arrête dans son œuvre. Tout le monde le craint et lui obéit, car il y a en lui quelque chose de mystérieux; le tremblement de terre même, semble l'avoir respecté en laissant intactes sa vie et sa maison. Le roi n'ose pas contrarier cette dictature qui en lui laissant tous les emblèmes de la royauté lui en enlève le pouvoir.

Carvalho ne serait devenu ni grand ni puissant si Lisbonne n'avait été détruite par le tremblement de terre et par le feu. On peut dire que, dans ces flammes, fut fondue la colossale statue de ce ministre et que ces ruines furent le berceau de sa grandeur. A partir de ce

malheureux événement, ses collègues ne lui disputèrent plus la suprématie, le roi lui accorda toute sa confiance et le peuple commença de le redouter comme un homme extraordinaire.

Aussitôt que cette terrible catastrophe eut éclaté, Carvalho déploya une activité qui ne saurait être surpassée. Il fit rassembler tous les magistrats et leur assigna les districts dans lesquels ils devaient employer la police à éteindre l'incendie et à porter secours aux victimes; il mit à leur disposition toutes les troupes qui étaient à Lisbonne.

Grâce à ces mesures, beaucoup de places et de rues échappèrent à l'incendie qui avait menacé de réduire la ville entière en cendres. Pendant toute cette triste journée, le roi sut conserver sa présence d'esprit; il était attristé mais non troublé [1].

Ce fut un spectacle bien triste et bien effrayant que celui que présenta Lisbonne le lendemain du tremblement de terre. Les rues étaient encombrées de débris, de morts et de mourants. On apercevait çà et là des malheureux à demi ensevelis sous les ruines, on entendait de sourds gémissements sans savoir d'où ils partaient. On cherchait Lisbonne dans Lisbonne même et on ne la trouvait plus. Il fallait enterrer les morts et déterrer les vivants; la corruption des cadavres était imminente.

[1] Voyez les archives des Affaires Étrangères de France.

En conséquence, Carvalho donna au *regedor das justiças* les ordres les plus énergiques pour l'enterrement des morts et, en même temps, il écrivit au patriarche pour exciter sa piété et celle du clergé, dans une conjoncture où elle pouvait rendre tant de services à l'humanité et à Dieu.

Ces mesures furent suivies du plus heureux et du plus prompt succès. On creusa aussitôt des fosses et on y jeta pêle-mêle les cadavres, d'autres furent embarqués sur des bateaux et jetés au Tage comme les Indiens sont jetés à leur fleuve sacré. On eut dit que la terre n'étant plus suffisante à donner un dernier asile à tant de cadavres, on avait recours à la mer. Le roi voulut se présenter lui-même pour aider à ensevelir les morts, mais, selon la judicieuse remarque de l'ambassadeur français, on lui rendit le mauvais service de l'en empêcher.

En même temps qu'on enterrait les morts, on portait les blessés et les mourants aux hôpitaux que Carvalho avait établis sur divers points de la ville. Rien ne manquait dans ces hôpitaux provisoires: médecins, infirmiers, remèdes, tout y était préparé d'avance. Les princesses royales, touchees des souffrances des blessés, leur envoyèrent de la charpie faite de leurs mains.

Là où la charité avait tant à faire, les prê-

tres et les religieux ne pouvaient rester inactifs. Ils se mirent à l'œuvre avec un zèle ardent et évangélique. Ils portaient sur leurs épaules les morts aux cimetières, ils prenaient dans leurs bras les blessés pour les transporter dans les hôpitaux, ils priaient pour les uns et consolaient les autres; enfin, ils encourageaient les mourants par de pieuses et charitables paroles.

C'est ainsi que la charité chrétienne s'unit au zèle d'un ministre actif et résolu, pour atténuer les résultats de cette calamité. Le roi remercia les religieux de leurs services, et Carvalho fit punir avec sévérité ceux d'entr-eux qui, oubliant la vérité et s'écartant du devoir, au lieu d'imiter l'exemple de leurs frères, osèrent avancer, dans leurs sermons, que c'étaient les péchés du roi qui avaient provoqué le tremblement de terre, et que le malheur ne cesserait, que lorsque le roi aurait accompli une pénitence publique et exemplaire.

A peine Carvalho eut-il pris ces mesures, que de nouvelles calamités appellèrent sa sollicitude. On volait en plein jour dans les rues de Lisbonne. Les particuliers aussi bien que les églises étaient exposés à ce brigandage. Pour mieux cacher leurs crimes, les malfaiteurs mettaient d'abord les habitants en fuite par de faux bruits et brûlaient ensuite les maisons qui étaient encore debout.

Carvalho fit arrêter ces malfaiteurs et, après un procès très expéditif, les fit pendre. Trente cadavres attachés aux gibets dans les environs de la ville donnaient le lendemain une publicité effroyable à la sanglante justice du ministre.[1] Les filles de joie et leurs amants eux-mêmes, n'échappèrent pas à la police, ils furent expatriés. Leur plus grand tort avait été de choquer par le scandale de leurs débauches la sombre tristesse où se trouvait plongée presque toute la ville. On rétablit le culte puplic à l'église patriarcale et on recueillit dans les maisons de piété, les religieuses qui erraient dans les rues. Des peines sévères furent publiées contre ceux qui quitteraient Lisbonne dans cette conjoncture.

Plus Carvalho redoublait d'activité, plus il avait à faire. Un malheur n'était pas plutôt réparé qu'il en surgissait un autre. C'était maintenant la famine dont était menacée l'infortunée population de Lisbonne. Les flammes et le tremblement de terre avaient détruit toutes les provisions. Carvalho fit venir des vivres des environs de Lisbonne, ouvrit les greniers, exempta des droits d'importation tous les articles nécessaires à la vie, distribua au peuple du pain et du poisson, réprima la

[1] C'est à tort que l'auteur des *Mémoires* affirme que tous les vagabonds et les gens sans aveu étaient pendus.

spéculation et fit débarquer toutes les provisions qui se trouvaient à bord des navires.

L'auteur de l'*Administration* était mal informé lorsqu'il assura que Carvalho avait envoyé des courriers dans toutes les cours de l'Europe pour y exposer la désolation où était Lisbonne après le tremblement de terre, et qu'il en reçut des secours importants et des marques de la plus obligeante bienveillance. M. Simão José da Luz qui marche souvent sur les traces de l'auteur de l'*Administration*, tomba dans la même erreur. Les documents diplomatiques sont contraires à ces affirmations.[1] La vérité est que les rois d'Angleterre, d'Espagne et de France, aussitôt qu'ils eurent connaissance de la terrible catastrophe que venait d'éprouver Lisbonne, témoignèrent au roi de Portugal le plus bienveillant intérêt et lui offrirent de l'argent et tout ce qui était nécessaire pour atténuer les conséquences de cette calamité. Sa Majesté Catholique, dont l'ambassadeur Perelada fut une des victimes du tremblement de terre, ne négligea rien pour venir en aide au gouvernement portugais. La douane de Badajoz reçut l'ordre d'exempter des droits toutes les denrées qui seraient exportées en Portugal. Louis XV fut plein de délicatesse; il ne voulut pas que son ambassadeur, le

[1] Idem.

comte de Bachi, quittât Lisbonne dans une occasion où, disait le ministre Rouillé, il fallait prouver à Sa Majesté Très Fidèle, par l'assiduité et par l'assistance, la part que Sa Majesté Très Chrétienne prenait au malheur que venait d'éprouver le Portugal.

Le roi D. José fut touché de toutes ces preuves de la plus tendre amitié de ses alliés, mais il n'accepta point leurs offres malgré les plus pressantes sollicitations.

Quelque temps après, Louis XV ayant entendu dire que le roi de Portugal avait accepté les offres de Sa Majesté Catholique, chargea son embassadeur de s'informer si cela était vrai. La lettre que le comte de Bachi écrivit à Carvalho pour demander ce renseignement est pleine de déférence.

«Ce n'est pas le dépit, dit-il, qui me fait demander s'il est vrai que Sa Majesté Très Fidèle ait accepté les offres de Sa Majesté Très Catholique, mais l'espérance que conserve Sa Majesté Très Chrétienne que ses offres pourront également être acceptées.»

Carvalho répondit que le roi son maître aurait accepté avec reconnaissance les offres de ses alliés s'il en avait eu besoin; que les pertes que le Portugal venait d'éprouver étaient grandes mais qu'elles ne regardaient que le luxe, qu'il y aurait à l'avenir moins de palais, moins de tableaux, moins de meubles riches

ce qui serait un moyen de faire retourner la nation à son ancienne simplicité, que les terres seraient dorénavant mieux cultivées par les fidalgos, que Dieu serait mieux adoré dans des églises dénuées de toute pompe, que la richesse publique s'agrandirait et que les finances en deviendraient plus riches.

Cette réponse eût semblé puérile, vaniteuse et indélicate, si l'on n'eût pas considéré que la France n'avait d'autre but, au moyen de ses offres, que d'obtenir du Portugal la cession du commerce du Brésil qu'elle craignait de voir passer tout entier aux mains des Anglais.[1] Cependant, le ministre des affaires étrangères en France, Rouillé, trouva cette réponse digne d'un philosophe et d'un homme d'État, quoiqu'il fût convaincu que les faits ne réaliseraient nullement les désirs ou les prévisions de Carvalho. Nous ne savons pas s'il y a dans cette appréciation de la générosité ou de l'ironie.

Tandis que le gouvernement portugais refusait les offres des rois de France et d'Espagne, il acceptait celles de l'Angleterre, dont le parlement avait voté à l'unanimité une somme de cent mille livres sterling, destinées à porter des secours en Portugal. La seule

[1] Voyez le mémoire de M. Sechelles, joint à la dépêche de M. Rouillé du 8 décembre. Archives des affaires étrangères de France, vol. LXXXVII page 273.

différence qu'il y eût entre ces deux offres, c'est que l'Angleterre, au lieu d'offrir des secours au roi de Portugal, les envoya directement à Carvalho. Quoiqu'il en soit, cela n'était pas un motif pour justifier le refus si peu délicat que Carvalho venait de faire à la France et à l'Espagne. Le vrai motif doit avoir été celui dont nous avons parlé ailleurs.

Les services rendus par Carvalho à la ville de Lisbonne étaient déjà d'une grande importance. Il avait évité la peste, combattu la famine et châtié le brigandage. Mais son œuvre n'était pas encore terminée. Il fallait faire renaître la ville superbe qui avait disparu. Carvalho s'y appliqua de tout son pouvoir, pendant une grande partie de son administration. Après avoir fait dresser un plan, il commença à encourager les nouvelles constructions par une foule de mesures et de faveurs. Des franchises de droit pour tous les matériaux des nouvelles maisons, la fixation, pour les propriétaires du sol, d'un terme pour la construction des maisons, sous peine d'en être expropriés, des privilèges et des garanties toutes spéciales pour les prêts faits dans ce but, et une infinité d'autres facilités moins importantes, voilà quelles furent les premières mesures que le ministre publia pour aider à la reconstruction de Lisbonne.

L'ambassadeur français à Lisbonne ayant été

chargé par son gouvernement de faire un rapport sur le tremblement de terre, conclut en disant, que, malgré les efforts qu'employait Carvalho, le rétablissement de Lisbonne lui semblait impossible.

Le fait vint démentir les tristes prévisions de l'ambassadeur français. La ville fut, non seulement reconstruite, mais encore remplacée par une autre plus belle encore. On eût dit que la lave avait couvert d'une couche féconde le sol dévasté naguère.

La réedification de Lisbonne exigeait des dépenses considérables. Carvalho insinua aux commerçants de Lisbonne la pensée d'offrir au roi 4 pour 100 sur l'importation de toutes les marchandises, offre qu'il s'empressa de faire accepter par l'arrêt du 2 janvier 1756. Les consommateurs supportèrent bien plus que les marchands la charge de ce don, qui était un véritable impôt de consommation sur les marchandises de première nécessité. Pour éveiller le zèle patriotique des commerçants, Carvalho avait affirmé que c'était sur eux que tomberaient toutes les conséquences de cet impôt; mais, plus tard, quand il fallut répondre aux représentations du gouvernement anglais contre ce même impôt, il prouva qu'il n'y avait que le peuple qui pouvait s'en plaindre. Son économie politique se prêtait facilement à ces expédients.

*

L'auteur du manuscrit, *A vida do marquez de Pombal*, porte les plus graves accusations contre Carvalho à propos de cet impôt, mais il ne les accompagne d'aucune preuve ni d'aucun éclaircissement. Ce sont des affirmations vagues et dénuées de tout fondement. Nous n'affirmerons pas toutefois que Carvalho ait toujours agi avec désintéressement par rapport aux nouvelles constructions, mais, lorsqu'on se rappelle le pouvoir sans contrôle dont il était investi, on ne doit plus parler des quelques avantages que sa qualité de ministre lui procura pour augmenter le nombre de ses propriétés.

Carvalho jouissait déjà de la confiance du roi et l'emportait sur ses collègues. Ce n'était pas assez pour son ambition et ses vastes desseins. Il voulait être le premier et le seul ministre de fait. La fortune toujours favorable à ses désirs lui fournit une bonne occasion.

La mort de Pedro da Motta, qui eut lieu quelques jours après le tremblement de terre, ayant laissé vacante la place de ministre de l'intérieur, qui était regardée comme la première en considération, Carvalho se la fit donner et céda le porte-feuille des affaires étrangères à D. Luiz da Cunha, dont le caractère lui était très connu.

Cunha était un homme éclairé mais qui se

soumettait sans difficulté aux volontés d'autrui et les exécutait avec la même ardeur que si c'étaient les siennes. Voilà tout ce que désirait Carvalho. De l'ancien ministère il ne restait que Diogo de Mendonça. Ce ministre aimait à vivre en paix avec son collègue. Il se tenait à distance des affaires des autres ministères et se conduisait de manière à éviter le mécontentement de Carvalho. Cette complaisance, cet abandon même qui était blâmé par les amis de Mendonça, ne satisfaisait nullement Carvalho qui préférait des serviteurs dévoués ou des ennemis, aux complaisants passifs et aux amis tièdes. La situation de Mendonça était, comme on le voit, pleine de difficultés; elle ne pouvait être de longue durée.

Le 3 août 1756, Mendonça donna un dîner au corps diplomatique. La fête dura jusqu'à minuit sans que rien ne vînt la troubler; mais sitôt que les invités se furent retirés et que Mendonça se trouva seul, sa maison fut entourée de soldats, et le ministre des affaires étrangères, D. Luiz da Cunha, y pénétra et signifia à Mendonça sa démission de ministre et l'ordre de sortir de Lisbonne et de se retirer à quarante lieues de distance de la ville. Mendonça fut comme foudroyé par cet ordre auquel il s'attendait d'autant moins que le matin même il s'était trouvé près du roi, qui lui

avait fait l'accueil le plus gracieux. Il protesta de son innocence et partit.

Le lendemain, on fut aussi surpris qu'indigné de la disgrâce de Mendonça. Il était personellement très aimé du roi qu'il accompagnait à la chasse et dans ses promenades; il jouissait de l'estime générale et de la plus haute considération parmi le corps diplomatique.

On s'épuisa en raisonnements et en conjectures sur la vraie cause de cette disgrâce. On répandit le bruit que Mendonça avait le projet de faire marier la princesse de Portugal, Dona Maria avec l'infant d'Espagne. On affirma même que l'infant était en Portugal, caché dans la maison de Mendonça. D'autres attribuèrent sa disgrâce à la rivalité de son collègue Carvalho.

Dans l'interrogatoire auquel Carvalho fut soumis à Pombal, il déclara que Mendonça dans les réunions qu'il tenait chez lui, blâmait les actes de ses collègues, qu'il n'allait jamais avec les autres ministres parler au roi, désirant toujours être seul avec Sa Majesté; que lui, Carvalho, n'avait eu aucune part dans la disgrâce de Mendonça, disgrâce qui avait été résolue et ordonnée par le roi qu'il avait supplié de ne pas le charger de son exécution[1].

[1] Il existe deux décrets de la démission de Mendonça et nous ne savons lequel des deux est le véritable. Dans l'un, celui qui se trou-

Mendonça vécut quelques années dans la ville de Porto d'où il fut transféré en Afrique. Là s'éteignit cet homme d'État dont la seule faute avait été de ne pas se soumettre aux volontés do Carvalho et de ne pas s'attacher à ses maximes.

Le successeur de Mendonça fut Thomé Joaquim de Corte-Real, qui éprouvait, quatre ans plus tard, un sort pareil à celui de son malheureux prédécesseur. C'était une époque où, selon le mot du vieux Fuller, on se noyait dès qu'on cessait de suivre le courant.

La situation de Carvalho après le tremblement de terre était difficile. Le nombre de ses ennemis parmi la noblesse et parmi le peuple avait augmenté. Il portait la responsablité de tout ce qui avait été fait pendant cette crise. On oubliait ses services, on ne parlait que de la rigueur de ses répressions, on ne cherchait que des sujets de blâme à sa conduite. Pour mettre un terme à cette critique peu indulgente des actes de Carvalho, le roi publia un édit où il promettait quarante mille *cruzados*

ve dans la collection des lois, on ne fait aucune mention du traitement de Mendonça, tandis que, dans l'autre, qui est inédit, le roi conserve à Mendonça son traitement de conseiller des finances. Au reste, tous les deux laissent croire que le crime de Mendonça fut un crime de *haute trahison*. Nous inclinons à croire à la vérité du premier décret, car le ministre français, le comte de Bachi, plaint, dans sa dépêche, Mendonça qui fut réduit à la pauvreté.

à celui qui dénoncerait les médisants. Un écrivain a porté cette somme à cinquante mille livres sterling. Ce serait évaluer bien cher l'amour propre des ministres.

Après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour remédier aux conséquences du tremblement de terre, Carvalho n'oublia pas de rendre des actions de grâce à Dieu pour avoir épargné la vie du roi et celle de toute la famille royale et pour n'avoir pas permis que les conséquences de cette calamité fussent plus graves.

Il pria le pape de nommer S[t] François de Borja patron du Portugal et de ses possessions et ordonna une procession qui devait être célébrée le 2 novembre de chaque année en commémoration de cette catastrophe.

CHAPITRE VI

Création de la fameuse Compagnie des vins du Haut-Douro. Ses privilèges et ses charges. Le vrai motif de sa création. Les privilèges accordés à la Compagnie sont contraires à l'intérêt de l'agriculture. Ces privilèges sont ampliés tous les jours. Mesures violentes de Carvalho pour soutenir la Compagnie. Contraste des règlements de Carvalho avec ceux de Turgot.—Effets de la création de la Compagnie. Émeute de Porto. João Pedro Mascarenhas est nommé juge de l'enquête. Impatience de Carvalho au sujet de la conclusion de l'enquête. Scrupules de João Pacheco. Influence de Carvalho sur les juges. Punition des criminels. Carvalho recommande aux juges de ménager les Anglais. Il calomnie les jésuites. Causes naturelles de l'émeute.

L'activité de Carvalho était infatigable. A peine eut-il remédié aux suites du tremblement de terre, qu'il s'appliqua à développer les ressources naturelles du pays, trop longtemps négligées ou méconnues. Malheureusement il ne connaissait qu'un système pour y parvenir; c'étaient les monopoles. Carvalho était un représentant du Colbertisme, plus parfait que Colbert lui-même, qui était plus libéral qu'on ne le suppose généralement.

Après la catastrophe, un des premiers actes de Carvalho fut la création de la fameuse Compagnie des vins du Haut-Douro, à laquelle il fit de larges concessions et accorda les plus absurdes privilèges. Voici en résumé les prin-

cipaux articles de l'édit du 10 septembre 1756: La Compagnie aura le monopole de tout le commerce des vins, eaux-de-vie et vinaigres qui s'exporteront de Porto dans les provinces de Bahia, Rio de Janeiro, Saint-Paul et Pernambuco, au Brésil; tous les navires qui se dirigeront de Porto vers les provinces nommées ci-dessus seront obligés de recevoir les vins de la Compagnie à des prix tarifés inaltérables; il sera défendu de débiter dans la ville de Porto et dans ses environs, jusqu'à la distance de trois lieues, d'autre vin que celui de la Compagnie; tous les producteurs de vins seront obligés de les vendre à la Compagnie à des prix tarifés; on limitera, des deux côtés du Douro, toute l'étendue de terre qui produit le vin de Porto et personne ne pourra vendre, chaque année, une quantité de vin supérieure au terme moyen de la production de cinq ans, de sa terre soumise à la démarcation; aucune quantité de vin n'entrera dans la *demarcação* (terre soumise à la démarcation) sans être présentée aux employés de la Compagnie qui en examineront la qualité et la destination; aucun vin ne pourra emprunter le port de Porto sans le permis des employés de la Compagnie qui, après les avoir examinés, déclareront à quelle classe ils appartiennent (la première classe, *(de feitoria)* était destinée à la consommation de l'Angleterre et des autres pays de l'Europe.

la deuxième, *(subsidiario)* à celle du Brésil, et la troisième, *(do ramo)* au débit dans le pays, en y comprenant les vins employés dans la distillation); la Compagnie jouira d'un for privilégié; elle sera obligée de vendre ses vins, eaux-de-vie et vinaigres à des prix également tarifés; elle prêtera aux cultivateurs de l'argent à 3 pour 100, son capital sera de 1 million deux cent mille *cruzados* et sa durée de vingt ans.

Dans les considérants de l'édit on disait que la Compagnie était instituée dans le but de relever les vins du Haut-Douro du discrédit dans lequel ils étaient tombés par suite des falsifications. Nous sommes portés à croire que ce discrédit n'existait pas. L'exportation des vins augmentait toujours et avait atteint, dans les années qui précédèrent la création de la Compagnie, la quantité de 115,581 pipes. Les documents à l'aide desquels Carvalho prétendait prouver le discrédit, étaient quelques lettres écrites en 1756, après que la création de la Compagnie avait été discutée et résolue. Le principal but de Carvalho, en créant la Compagnie, semble avoir été de contrebalancer le monopole de fait qui était entre les mains des Anglais. Dans une lettre oubliée par le congrès de 1832, Carvalho avouait que tel avait été son véritable but[1].

[1] *Memoria Historica de Antonio Lobo de Barboza Freire Girão.*

Il suffit de lire cet édit pour voir combien il est contraire aux intérêts des cultivateurs de vignes, qui sont injustement privés du droit le plus essentiel de leur propriété, celui de disposer de la denrée qu'ils cultivent; combien il est nuisible aux consommateurs de Porto qui sont privés du droit de choisir et d'acheter, au prix réglé par le cours naturel des choses, le vin de leur consommation; enfin, combien en doit souffrir la ville de Porto, dont les habitants ne peuvent plus débiter de vins et dont le port, que les provinces du nord sont obligées d'emprunter, est sujet à toutes les rigueurs de la fiscalisation.

L'absurdité de l'édit va encore plus loin. Il s'y trouve des dispositions qui sont contraires au but que se propose Carvalho, à moins qu'il n'eût découvert par son économie politique, que le meilleur moyen d'augmenter la production d'une denrée fût d'interdire aux cultivateurs d'en vendre plus qu'ils n'en avaient vendu l'année antérieure, et de les forcer à se soumettre à des prix vils et tarifés.

Aussi n'était-ce que par les lois les plus rigoureuses que Carvalho pouvait maintenir cette police des vins, ces pièges, ces visites, ces recherches, ces suspicions, ces flétrissures employées contre les commerçants, les cultivateurs, les débitants et les consommateurs des vins. Avant de rapporter les troubles et l'émeute

que provoqua la création de la Compagnie, nous la suivrons dans sa marche, pour montrer que l'intérêt public et les droits les plus sacrés de l'homme furent souvent sacrifiés à cette institution, et qu'il fallut avilir bien des consciences pour veiller à la pureté des vins de Porto.

Les faveurs accordées à la Compagnie des vins du Haut-Douro ne se bornèrent pas à celles qui étaient contenues dans l'édit de son institution. Pendant les vingt-sept ans que Carvalho fut à la tête du gouvernement, il ne s'en écoula pas un seul sans qu'une nouvelle grâce ne fût concédée à cette heureuse société. Si nous étions obligé de parler de toutes ces concessions, nous serions embarrassés par une infinité d'arrêts, d'ordonnances, d'édits et de décisions; mais il nous suffira d'en mentionner les principales.

En 1760, la Compagnie obtint un édit qui porta plus loin ses privilèges. L'exclusif du débit des vins fut porté à quatre lieues de distance de la ville, au lieu de trois, et on y ajouta celui de la fabrication des eaux-de-vie, dans les provinces du Minho, de Beira et de Traz-os-Montes; il fut interdit aux cultivateurs de convertir leurs vins en eau-de-vie, cette faculté ne leur était réservée que pour les lies et les crus détériorés; la Compagnie s'engagea à vendre les eaux-de-vie à des prix ta-

rifés. Les eaux-de-vie furent divisées en classes, la première appelée *d'escada*, la deuxième *de prova redonda*, la troisième *de prova baixa*. Une goutte d'huile jetée dans l'eau-de-vie décidait à quelle classe elle appartenait. Cet édit fut un coup mortel pour les cultivateurs de vignes.

Pour maintenir la pureté des vins de Porto, Carvalho ordonna une démarcation de tout le territoire qui produisait le vin de consommation interne, *(do ramo)* de même qu'il en avait ordonné naguère pour les vins de Porto. Les propriétaires des vignobles compris dans la terre limitée ne pouvaient vendre qu'une certaine quantité de vin qui était fixée d'avance, et, sur la requête de la Compagnie, ils étaient obligés de déclarer à qui ils l'avaient vendue et de le prouver. A cette ordonnance barbare s'en joignit plus tard une autre par laquelle il était défendu aux cultivateurs des vins du *ramo* de les expédier à Lisbonne, de sorte que ces malheureux ilotes de la Compagnie ne pouvaient envoyer leurs vins au Brésil que par l'entremise de cette puissance qui les chargeait de commissions et de droits exorbitants; ils ne pouvaient les débiter dans la ville de Porto, sans blesser les privilèges de la Compagnie, ni les envoyer à Lisbonne sans contrevenir aux règlements, ni même enfin, les boire, car Carvalho avait eu la

prévoyance de tarifer aussi les estomacs. Un religieux (de l'ordre de la S.[te] Croix) ne pouvait boire plus d'un demi-litre de vin par jour, c'était encore la mesure la plus large, car les propriétaires ne pouvaient réserver, pour leur consommation personnelle, qu'une quantité de vin proportionnellement très inférieure.

Carvalho ne se limitait pas à publier des ordonnances dans le but d'éviter le mélange des vins du *ramo* avec ceux de *feitoria*, il ordonnait des enquêtes, il recevait les délations secrètes, il punissait avec rigueur ceux qui osaient faire ces mélanges impurs et criminels. Les pauvres cultivateurs étaient à la merci du premier intrigant venu. Un docteur expia en prison la permission qu'il avait donnée à un religieux, de verser dans ses tonneaux une faible quantité de vin recueilli dans une quête.

Carvalho aurait bien voulu donner à la Compagnie le monopole de l'exportation des vins de Porto à l'étranger, mais la crainte de soulever un conflit avec l'Angleterre l'avait arrêté. Les marchands de cette nation, établis à Porto, continuaient, sans se gêner, leur commerce de vin après la création de la Compagnie. Ils avançaient de l'argent aux cultivateurs, ils achetaient les vins à des prix plus élevés que ceux du tarif et faisaient ainsi concurrence à la Compagnie qui s'en plaignit

à son protecteur. Il n'y avait aucun moyen juste et loyal d'y porter remède: Carvalho se servit de la chicane.

Il décida qu'aucun vin de *feitoria* ne serait vendu avant une certaine époque et sans avoir été préalablement examiné par les employés de la Compagnie qui auraient le droit d'en fixer le prix; que ces conditions remplies, le vin serait vendu au premier acquéreur aux prix établis par la Compagnie. Tous ces examens dont parle l'ordonnance, étant faits par les employés de la Compagnie, il est clair que celle-ci devenait l'arbitre de toutes les ventes.

Cette débauche législative n'avait pas de fin. En 1773, Carvalho s'affligea outre mesure d'un léger développement qu'avait subi la production des vins. Il crut que le Portugal serait ruiné s'il arrivait à se couvrir de vignes au détriment des autres cultures. Il donna, en conséquence, l'ordre de dévaster les vignobles et interdit aux propriétaires de la *demarcação* de les cultiver sans l'autorisation de la Compagnie.

Carvalho n'était pas homme à faire les choses à demi. En 1776, il publia un décret à la date du 4 août, qui fut le couronnement de cette longue et absurde législation sur les vins. L'exportation des vins de Vianna, Aveiro, Monção, Barrada, Annadia, S. Miguel, Fi-

gueira, Coimbra et de l'Algarve fut expressément défendue dans tous les ports de Portugal. C'était, disaient les considérants du décret, pour maintenir le crédit des vins de Porto, qu'on prenait ces mesures. Nous ne pouvons comprendre comment des vins qui ne portaient pas le sceau de la Compagnie, pouvaient se confondre avec les autres au point de les discréditer. Le vrai motif semble avoir été le désir de hausser les prix des vins de la Compagnie.

Il est vraiment étonnant qu'à la même époque où, en France, un ministre libéral, Turgot, portant le premier le flambeau de la philosophie dans l'administration, abolissait et anéantissait tous les privilèges surannés dont jouissaient quelques villes productrices de vins, et rendait libre le commerce et le débit de cet article, il y eût en Portugal un ministre qui les créât. Les considérants de l'édit français du mois d'avril 1774, sont aussi contraires aux idées de Carvalho que la lumière l'est aux ténèbres. D'ailleurs, Turgot parle dans ses lois avec toute franchise, car il n'a besoin de rien dissimuler, tandis que Carvalho se contredit souvent dans ses considérants et ses édits. On y verra toujours à côté d'un article créant un privilège ou un monopole, un autre article aussi long que banal en faveur de la liberté. Ces louanges hypocrites à la

liberté nous rappellent ces voleurs des Indes qui n'exercent jamais leur brigandage sans avoir préalablement fait le signe de la croix.

Maintenant, voyons quels furent les effets de cette Compagnie, qui sacrifia à sa cupidité tant de victimes, tant de droits et tant d'intérêts particuliers. Maintint-elle la pureté des vins? Nullement. On sait que les pipes qui entraient dans ses magasins en sortaient aussi pleines qu'au moment de leur entrée, malgré le déchet qu'elles devaient subir et qui est calculé à 9 pour 100 par an. En disputant le monopole des vins du *ramo*, la Compagnie ne disputait que le monopole de ces mélanges.

La Compagnie a-t-elle augmenté l'exportation des vins de Porto? Il y eut une différence si faible que cela ne vaut guère la peine d'en parler; l'exportation augmenta d'un dixième. Pendant les vingt et un ans qui précédèrent la création de la Compagnie, l'exportation fut de 380,325 pipes; dans les vingt et un ans qui suivirent, elle monta à 413,143 pipes.

Les cultivateurs ont-ils trouvé de l'argent à 3 pour 100 comme le leur avait promis la Compagnie? Non. Rien n'était stipulé pour rendre effective cette condition de l'édit du 10 septembre; elle resta à l'état de lettre morte.

Les consommateurs de Porto ont-ils eu du vin de bonne qualité et à bon marché? Au contraire. Les vins de la Compagnie étaient d'une

telle qualité, que les consommateurs leur préféraient l'eau-de-vie du Brésil.

La Compagnie a-t-elle augmenté la consommation des vins portugais dans le Brésil? Assurément, non. La Compagnie n'expédia jamais à Rio-de-Janeiro plus de 70 pipes par an. Pour les autres provinces l'exportation fut encore moindre.[1]

Nous pouvons conclure de tout cela que cette Compagnie fut nuisible aux provinces, à la ville de Porto et à la nation entière, qui perdit ce que l'activité d'un commerce libre et l'abondance de la production, animée par la liberté et par l'étendue du débit, auraient produit; elle fut fatale à ces malheureux habitants de Porto qui subirent des peines que la civilisation n'inflige qu'au crime, mais dont Carvalho punit la juste réaction contre son despotisme. Qu'on ne dise pas qu'à cette époque l'économie politique n'était pas encore née; elle avait déjà répandu sa lumière. Son soleil n'était pas au zénith, mais il montait au-dessus de l'horizon.

Il est vrai que les réformes les plus justes rencontrent souvent des résistances; l'intérêt individuel, sourd à la raison, se passionne et ne cède qu'à la force. Mais ces résistances, toutes fortes qu'elles soient, ne peuvent être com-

[1] *Memorias economicas da Academia Real das Sciencias de Lisboa.* Tome 3,

*

parées à celles que soulèvent les monopoles. Les monopoles sont incompatibles avec la nature humaine; ils l'irritent comme un corps étranger introduit dans la chair; ils demandent, de la part de ceux qui les créent, des efforts extraordinaires et constants. C'est que pour détourner un fleuve de son lit, les travaux les plus coûteux sont nécessaires, tandis qu'il ne faut rien pour le laisser suivre son cours naturel. D'ailleurs, le monopole appelle le monopole, il suit la loi de l'absurde.

La création de la Compagnie des vins du Haut-Douro provoqua une émeute à Porto. Les habitants de cette ville étaient surtout lésés par le monopole du débit des vins, qui venait d'être accordé à la Compagnie.

Le 23 février 1757, six mois après la création de la Compagnie, la place *da Concordia* se remplit d'une foule immense. On n'y voyait que des ouvriers avec leurs femmes et leurs enfants, des soldats et des gens sans aveu, enfin, la classe la plus pauvre et la plus malheureuse de la société. De là, cette multitude se répandit par toutes les rues de la ville aux cris de: vive la liberté! mort à la Compagnie! — Les gamins la précédaient portant de petites bannières couronnées de fleurs. Les cloches sonnaient de tous côtés pour rassembler le peuple. Le juge ayant voulu disperser cette foule, fut dépouillé de sa charge et immédiatement remplacé par un

autre. Le président du parlement fut forcé d'afficher des édits portant le révocation de l'institution de la Compagnie et le rétablissement de la liberté.

Encouragée par ces victoires, la foule courut chez le *provedor* de la Compagnie, Belleza, mit en pièces les meubles des salons, puis, s'élançant avec fureur vers les bureaux, déchira et foula aux pieds les statuts royaux, les édits et tous les papiers qu'elle put trouver. Cette destruction fut accompagnée de cris et de huées. La troupe résista en vain à cette explosion du mécontentement populaire; à ses premières menaces, le peuple répondit par une grêle de pierres. [1] Les émeutiers, tout en faisant disparaître ce qui regardait la Compagnie, respectèrent la vie de ses employés; ils ne souillèrent point de sang leur victoire.

Aussitôt que la nouvelle de cette émeute parvint à Lisbonne, la colère de Carvalho ne connut pas de bornes. Il chargea João Pedro Mascarenhas de procéder à une enquête judiciaire à Porto, et lui ordonna de faire un procès sommaire qui ne fût tenu à aucune formalité civile ni à aucun délai.

Pedro Mascarenhas partit immédiatement, accompagné de son fils nommé secrétaire de l'en-

[1] Il n'est pas vrai que le commandant fût de connivence avec le peuple, du moins, Carvalho le croyait innocent. Voyez les documents du ministère de la Justice de Portugal.

quête, et de troupes que les pauvres habitants de Porto furent forcés de nourrir et de payer pendant toute la durée de cette affaire.

Nous avons lu ce procès et la correspondance confidentielle que Carvalho entretint avec Pedro Mascarenhas pendant tout le temps que celui-ci fut à Porto; c'est à ces documents, d'une vérité incontestable, que nous avons puisé tout ce que nous allons rapporter; c'est en les lisant que nous avons donné à ce procès le nom de véritable tragédie, comme, du reste, Carvalho lui-même l'appelait dans ses lettres.

João Mascarenhas, quelque dévoué qu'il fût aux volontés de Carvalho, ne manquait pas de lui exposer ses scrupules de jurisconsulte plutôt que d'homme de bien, à l'égard de la précipitation apportée dans une affaire si grave et d'où dépendait la vie de plusieurs hommes. Carvalho, d'autant plus irrité de ces scrupules qu'il n'avait rien à leur opposer, lui répondait avec froideur: «Finissez-en avec cette tragédie le plus tôt possible; c'est la volonté du roi. Rappelez-vous toujours qu'il s'agit d'un procès politique qui doit être conduit par d'autres considérations et d'autres principes que ceux que vous exposez, d'ailleurs, avec tant de lucidité. Tant en Portugal qu'à l'étranger, de pareils procès n'ont jamais duré plus d'un mois. Plus le procès de Porto sera long, plus les effets en seront faibles.»

On doit remarquer que la rapidité avec laquelle Carvalho voulait conduire ce procès était telle, que João Mascarenhas ne fut pas plus tôt arrivé à Porto, qu'il reçut une lettre de Carvalho où celui-ci lui faisait entendre que l'exécution des criminels devrait avoir lieu de manière à répandre la terreur.[1]

On avait beaucoup blâmé ce procès en Angleterre et en Hollande, et cependant, c'était le désir même de publier ce jugement dans ces pays, qui portait Carvalho à presser de ses remontrances le juge Pedro Mascarenhas. En même temps que le ministre se montrait d'une sévérité sans exemple envers les malheureux enfermés à la tour Saint-Jean, il recommandait à Mascarenhas toutes sortes d'égards envers les employés de la Compagnie, lui assurant d'avance, «que toutes les accusations portées contre eux étaient calomnieuses, qu'ils n'avaient point altéré les vins du débit, que leur seule faute avait pu être de tarifer un peu haut et, par mégarde, ces mêmes vins.»

Quant aux Anglais, quoique Carvalho fût convaincu de la part qu'ils avaient prise à l'émeute, néanmoins, il recommandait au juge de les ménager car, disait-il, et nous le répétons avec honte, «ils achètent nos vins et il faut avoir des égards envers eux partout où,

[1] Archives du ministère de la Justice.

sauf offense à Sa Majesté, la prudence nous conseillera la dissimulation.[1]

Malgré tous les efforts de Carvalho, l'enquête se prolongea jusqu'au mois de septembre. La fermeté avec laquelle Pedro Mascarenhas résista aux sollicitations de Carvalho lui fait honneur. Impuissant à éviter l'injustice, ce magistrat voulut, du moins, en affaiblir le scandale. Dans l'espace de cinq mois, Pedro Mascarenhas emprisonna dans la tour Saint-Jean 478 individus et entendit 251 témoins. D'après la volonté de Carvalho, le crime fut qualifié, crime de lèse-majesté. Des 478 accusés qui étaient en prison, 32 furent absous, 21 condamnés à la peine capitale et le reste à divers châtiments. La plupart des condamnés appartenaient à la classe la plus basse et la plus misérable. Le jugement fut prononcé par le parlement de Porto avec quelques juges adjoints. La défense fut une pure et vaine formalité. Un seul juge soutint que le crime dont il s'agissait n'était pas un crime de lèse-majesté, mais il n'osa pas mettre son nom au bas de cette affirmation; il signa le jugement sans aucune déclaration.

On voit d'après les lettres confidentielles de Carvalho, qu'il exerça une grande et constante influence sur l'esprit de Pedro Mascarenhas,

[1] Idem.

qu'il eut une grande part dans le choix des juges serviles qui signèrent le jugement et dans la manière dont ce procès fut conduit. Dans une de ces lettres, il ordonnait au président du parlement de Porto, d'avoir une conférence avec Pedro Mascarenhas avant que la sentence fût portée; dans une autre lettre, il dissipait les scrupules qu'avait Pedro Mascarenhas à condamner à la confiscation des biens, les criminels qui n'avaient pas été condamnés à la peine de mort.

Carvalho força sa conscience et sa logique pour prouver que le crime dont il s'agissait était un crime de lèse-majesté. C'était un moyen de parvenir à son but, qui était de mettre un frein à l'audace de ses ennemis par l'exécution de quelques-uns des infortunés prisonniers de la tour Saint-Jean. «La majesté, disait-il, ne consiste pas seulement dans la personne du roi, mais dans ses lois et son État, l'une n'étant pas possible sans les autres.» Un prêtre réfuta ce sophisme, ce qui irrita tellement Carvalho, que, ne trouvant rien à répondre, il accabla son adversaire d'injures. Il ordonna aussi à Pedro Mascarenhas de se rendre à une séance du parlement de Porto et d'y faire savoir que Sa Majesté ayant été informée que quelques juges, (sans en désigner aucun) avaient soutenu que la révolte de Porto n'était pas un crime de lèse-majesté, elle or-

donnait de condamner une pareille opinion comme fausse et erronée.

Quoique les condamnés à mort fussent au nombre de vingt et un, dix-sept seulement furent exécutés; trois d'entre eux se trouvaient hors du pays, et une femme qui devait être pendue, était enceinte. Les vrais promoteurs du soulèvement échappèrent à la justice; ceux qui furent suppliciés n'en avaient été que de simples instruments ou d'innocents spectateurs. Peu importait à Carvalho; ce qu'il voulait c'était dresser des échafauds pour intimider le peuple; il n'y réussit que trop.

On découvre, au moyen de la correspondance de Carvalho, que les prêtres n'avaient pas été étrangers au soulèvement de Porto. La part qu'y avaient prise les religieux de l'Ordre de Saint-François, était tellement patente, que Carvalho ordonna au *Gardien* de ce couvent, de surveiller la conduite de ses subordonnés, d'en disséminer quelques-uns dans d'autres couvents et d'en emprisonner un qui s'appelait Domingos. Dans sa lettre du 7 avril, Carvalho avait déjà ordonné à Pedro Mascarenhas d'appeler les chefs de certains ordres monastiques et de leur dire, en montrant un écrit, sans toutefois le leur livrer, que Sa Majesté était irritée de savoir que beaucoup de frères avaient excité de leurs conseils et de leurs paroles le soulèvement de Porto,

mais que, portée à la clémence par sa piété et par son désir d'éviter des peines trop rigoureuses, elle leur remettait celles qu'ils venaient de mériter, et qu'elle se bornait à rendre, dorénavant, tous les prélats responsables des excès que leurs subordonnés pourraient commettre, et à ordonner aux mêmes chefs d'envoyer à Lisbonne les religieux qui avaient pris part au soulèvement.[1] C'était un ordre mensonger que Carvalho donnait au nom du roi

Ceux qui ont connaissance des documents concernant la chute des jésuites, doivent, sans doute, avoir lu une lettre d'instructions de Carvalho à son cousin le commandeur Almada, ministre de Portugal à Rome, dans laquelle, récapitulant tous les griefs qu'il avait contre les jésuites, il leur impute le soulèvement de Porto. «Les jésuites, écrivait-il, se sont mis à la tête de cette cabale et ont travaillé avec ardeur à rendre odieux aux sujets de Sa Majesté, la personne du roi, son gouvernement et son fidèle ministre, en ne cessant de répéter les reproches et les mensonges qu'ils avaient déjà répandus dans le royaume et dans les pays étrangers. Ils ont abusé même de la simplicité du peuple jusqu'à lui faire accroire que les vins qui seraient vendus par la Compagnie qui vient d'être établie, n'étaient pas propres à la célé-

[1] Pedro Mascarenhas remplit fidèlement cet ordre. Voyez les m. s. de A. I. de Figueiredo, à la bibliothèque de Lisbonne.

bration du saint sacrifice de la messe. Ils ont en même temps fait extraire des archives de la ville la relation du soulèvement arrivé à Porto en 1661, et, la mettant entre les mains de gens mal intentionnés et encore plus mal informés, ils leur ont assuré et ont fait répandre par toute la ville que si le soulèvement commençait, comme en 1661, par des femmes et des enfants, il resterait, comme alors, sans punition. Ils se sont servis des mêmes suggestions pour animer quelques ecclésiastiques que leur légéreté naturelle rendait plus capables de se prêter à leurs insinuations. Par ces moyens, ils sont arrivés à fomenter l'horrible émeute du 23 février de l'année dernière, qui fut une fidèle reproduction de celle de 1661.»

Quiconque aurait lu ces plaintes de Carvalho, devait s'attendre, en ouvrant le procès du soulèvement de Porto, à y trouver des preuves évidentes de la culpabilité des jésuites ; aussi, quel n'a pas été notre étonnement en n'en trouvant aucune trace parmi cette montagne de dossiers! Il est vrai que Carvalho ajoute, dans la lettre citée plus haut, que Sa Majesté avait cru, dès le commencement, que sa piété l'obligeait à supprimer, dans l'extrait qu'elle avait fait faire du procès, tout ce qui regardait les ecclésiastiques. Mais assurément la piété royale n'aurait pas obligé Carvalho à cacher le crime des jé-

suites dans ses lettres confidentielles, pas plus qu'il ne cache celui des franciscains et d'autres prêtres. Il ne parle qu'une seule fois des jésuites dans ses lettres[1], et ce n'est pas pour les déclarer criminels, mais pour enjoindre à Mascarenhas de procéder d'après les preuves qu'on trouverait contre eux.

L'enquête judiciaire avait commencé en février et, jusqu'au mois d'avril, Carvalho ignorait absolument s'il y avait ou non des preuves contre les jésuites ! Dans les lettres qu'il écrivit dans les mois suivants, il ne parle pas du tout de ces prêtres qu'il considère ailleurs, comme les principaux instigateurs du soulèvement ! La similitude du soulèvement du 23 février avec celui de 1661, similitude sur laquelle Carvalho ne cessa d'appeler l'attention de Pedro Mascarenhas, comme un moyen de découvrir les promoteurs, peut être simplement accidentelle.

Les causes naturelles de cette émeute sont assez évidentes pour qu'il devienne inutile de les chercher ailleurs. Les habitants de Porto, forcés de consommer des vins de mauvaise qualité et hors de prix ; les cabaretiers empêchés dans leur commerce ; les Anglais gênés par une foule d'entraves, expliquent suffisament l'émeute.

[1] Lettre du 7 avril 1757.

Tout ce qui a été écrit sur le soulèvement de Porto, soit par les amis, soit par les ennemis de Carvalho, est plein d'exagération et de passion. D'un côté, on a affirmé que l'émeute n'avait jamais existé que dans l'imagination de Carvalho, d'un autre côté, on a blâmé la douceur avec laquelle furent traités les criminels. Il suffit de lire la sentence et les divers documents publiés par Pedro Mascarenhas, pour reconnaître combien les uns et les autres sont loin de la vérité.

CHAPITRE VII

État de l'industrie en Portugal. — Moyens employés par Carvalho pour la relever. — La fabrique de soieries. — Son histoire. — Faveurs accordées par Carvalho à cette fabrique. — Résultat de ces faveurs. — Subventions accordées à d'autres fabriques. — Carvalho imita et copia toute la législation de Colbert sur les industries.

L'industrie n'était pas plus florissante, en Portugal, que l'agriculture; Carvalho voulait relever l'une et l'autre. Ses moyens étaient toujours les mêmes: les monopoles, les privilèges et les faveurs. Pendant sa longue administration, il établit en Portugal un nombre considérable de fabriques et les couvrit de faveurs et de protection. En relevant ainsi l'industrie nationale, il croyait pouvoir fermer la porte à la sortie de l'or et forcer les Anglais à payer en argent les vins portugais qu'ils consommaient. Le ministre portugais était dupe de cette opinion, généralement suivie à son époque, que l'or était la seule richesse. La fable du roi mourant de faim à

côté d'un monceau d'or, ne l'avait ni touché ni convaincu. Il ne croyait pas qu'il pût y avoir de la philosophie dans une fable.

Il faut cependant dire, pour excuser Carvalho, que quelques industries étaient tout-à-fait ignorées en Portugal, et que, ce qui s'appelle instruction industrielle, manquait absolument. Abandonnées à elles-mêmes, ces industries ne se fonderaient que trop tard. Carvalho pensa que tout ce qu'il y avait à faire, c'était d'appeler quelques étrangers et de leur faire établir, moyennant diverses faveurs, des fabriques qui seraient en même temps des écoles pratiques pour le peuple. Considérées sous ce point de vue, les faveurs sont excusables, mais ce qui est bien loin de l'être, c'est la manière absurde dont Carvalho les accordait et les augmentait, manière qui en rendait les effets nuls pour le peuple et pour le but qu'il se proposait.

En 1732, un Français nommé Godin, avait établi en Portugal une fabrique de soieries. Cette fabrique ne prospérait pas, malgré le monopole et les privilèges dont elle jouissait, car elle manquait d'un capital suffisant et d'une bonne administration. En 1745, pour la tirer de cet état déplorable, le gouvernement l'acheta et la fit administrer par Vasco Lourenço. De nouvelles faveurs lui furent accordées par Carvalho aussitôt qu'il fut entré au ministère, telles que la prohibition de l'exportation de la

soie et de grands avantages assurés aux cultivateurs. Mais, malgré ces concessions, la fabrique languissait. Carvalho lui donna enfin, une administration nouvelle, sous le contrôle de la junte du commerce et réforma ses statuts et ses règlements.

Sous l'administration du gouvernement, la fabrique reçut de considérables subventions, à l'aide desquelles elle fut à même d'augmenter son capital et ses opérations. Il serait long et fastidieux de faire un rapport détaillé sur cette fabrique; ceux qui le désireront, peuvent consulter la «Notice historique de cette fabrique par José Accursio das Neves.» Des bilans publiés par les diverses administrations, et que nous ne pouvons accepter que sous réserve, il résulte que, pendant vingt ans, les profits de de la fabrique montèrent à 221,979,365 *reis*, profits que l'État ne toucha jamais, car ils furent employés à l'amélioration de la même fabrique. Que l'on compare ces 221,979,365 *reis* avec la consommation certaine et forcée, assurée aux produits de la fabrique, dans le royaume et dans les colonies portugaises, avec l'exemption des droits d'exportation de ses produits et de ceux d'importation de tout son matériel, et avec l'intérêt de tous les prêts faits par le gouvernement, et l'on verra disparaître tous ces profits qui ne sont qu'imaginaires.

Carvalho ne borna pas sa protection et ses

faveurs à cette fabrique de soieries, il les étendit à plusieurs autres fabriques qui s'étaient établies dans le royaume. L'impôt de 4 pour 100 décrété après le tremblement de terre, le mit à même de leur donner de grosses subventions; celles que reçurent la chapellerie, l'horlogerie, la verrerie, la boutonnerie, la serrurerie, la tapisserie et la fonderie montent à 114 *contos de réis*. Mais aucune de ces fabriques ne prit un développement tel qu'il pût lui assurer une existence prospère et de longue durée. Elles languirent toutes et tombèrent aussitôt que la protection leur manqua.

Carvalho était un élève et un aveugle sectateur de Colbert. On n'a qu'à examiner la législation commerciale, industrielle et agricole qui porte le nom du marquis de Pombal pour se convaincre qu'il n'a que trop puisé à la législation du ministre français, dont il a, quelquefois même, copié les statuts et les réglements. L'institution de la Junte du Commerce, les statuts et les règlements pour la fabrique de soieries, l'abolition de la vente des emplois publics, les subventions accordées aux fabriques, tout cela fut importé de France.

CHAPITRE VIII

Attentat contre la vie du roi. Carvalho garde le secret sur cet attentat. Il fit répandre que le roi était retenu au lit par une saignée pratiquée à la suite d'une chute. Le chargé d'affaires de France et sa lettre en chiffres. Trois mois après, Carvalho rend public l'attentat. Arrestation du duc d'Aveiro, du marquis de Tavora, de sa famille et de ses domestiques. Les couvents des jésuites sont entourés de troupes. Les prisonniers sont traduits devant le tribunal de l'inconfidence. Le jugement et son exécution. Appréciation du jugement. La marquise de Tavora — Thereza. Protection que le roi lui donne. Complicité des jésuites.

Ici commence une histoire bien plus émouvante et plus tragique que celle que nous avons rapportée plus haut. Nous avons devant nous un amas de dossiers se composant des extraits de deux grands procès, dont l'un se termine par la condamnation des Tavora et l'autre par leur acquittement. Nous avons, de plus, une foule de pamphlets pour et contre les Tavora; et quelques publications des jésuites ou de leurs affidés, où l'on va jusqu'à prétendre que la conspiration contre la vie de D. José 1er fut imaginaire et que Carvalho ne fit jouer lui-même des ressorts si criminels que pour mieux assurer son empire sur un prince pusillanime. Cette situation est embarrassante pour l'histo-

rien, et nous faisons, pour notre compte, l'humble et sincère aveu de notre embarras.

Entouré de véritables difficultés pour porter un jugement sûr et définitif sur ce procès, nous tâcherons de dire ce qui nous y semble probable et ce qui nous paraît y être encore douteux.

Le 4 septembre 1758, les portes du palais royal se ferment tout-à-coup, et le roi cesse de se montrer en public. Le gouvernement rassure le corps diplomatique et le peuple, en disant que le roi est retenu au lit par une saignée pratiquée à la suite d'une légère chute.

Le chargé d'affaires de France, Saint-Julien, s'empresse d'envoyer cette nouvelle à son gouvernement, mais, quelques jours après, il ajoute, dans une lettre écrite en chiffres, que la vraie maladie du roi est une blessure à l'épaule droite, occasionnée par deux coups de fusil ou de mousquet, tirés contre lui sur la route de Belem; que les assassins étaient au nombre de six quoique n'ayant que trois fusils; que l'une de ces armes n'avait pas pris feu et que les deux autres avaient criblé de balles le dossier du carosse[1].

Le peuple de Lisbonne n'était pas aussi heureux que le chargé d'affaires de France qui

[1] Archives du ministère des Affaires Étrangères de France. vol. LXXXIX, fol. 346.

fut le premier à avoir les renseignements les plus détaillés sur l'événement. Dans tout le royaume, on croyait à la véracité de ce que Carvalho avait fait répandre. Ce ne fut que le 15 décembre que D. Luiz da Cunha, ministre des affaires étrangères, révéla au corps diplomatique l'attentat qui avait eu lieu dans la nuit du 3 septembre.

Carvalho avait conseillé au roi de prétexter une chute afin de mieux s'assurer des criminels. Il prépara tout avec prudence et mystère, afin que le coup qu'il voulait frapper portât plus sûrement. Ses recherches furent tellement secrètes que ceux qu'il supposait chefs du complot ne cessèrent de fréquenter le palais du roi. L'un d'eux, le duc d'Aveiro, y remplit ses fonctions de grand-maître jusqu'au moment de son arrestation.

Le 12 décembre, alors que tout le monde avait déjà oublié la chute du roi, Carvalho fit enfermer dans la tour de Belem le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora et ses fils Luiz Bernardo de Tavora et José Maria de Tavora, le comte d'Attouguia, le caporal Braz José Romero, attaché à la maison de Tavora, Antonio Alves Ferreira, valet de chambre du duc d'Aveiro, Manoel Alves Ferreira son frère, et João Miguel, laquais du duc. Il fit en même temps conduire sous bonne escorte et mettre au secret dans le couvent de Grillos, la marquise

de Tavora. Tous les couvents des jésuites furent entourés de troupes, et des ordres secrets furent donnés pour l'arrestation de Manoel de Tavora, de Nuno de Tavora (frères du marquis de ce nom), et des marquis d'Alorna et de Gouveya.

Un bruit commença dès lors à se répandre dans la ville. On disait que les assassins s'étaient partagés en trois bandes, que le duc d'Aveiro qui, accompagné de son laquais et d'un autre, formait la première embuscade, avait tiré sur le cocher ou le postillon un coup de carabine qui avait raté, que le postillon s'en étant aperçu, se mit, sans en prévenir le roi, à presser ses mules pour éviter d'autres coups de feu; que, pour ce motif, ceux qui formaient la seconde embuscade, voyant le carosse lancé au galop, avaient été obligés de tirer avec précipitation sur la chaise; que ces deux coups firent au roi de cruelles blessures, depuis l'épaule droite jusqu'au coude; enfin que l'attentat avait eu lieu vers onze heures et demie sur la route de Belem.

Carvalho n'envoya pas tous ces accusés de diverses catégories devant les tribunaux ordinaires. Ils furent traduits devant un tribunal extraordinaire nommé tribunal de l'inconfidence, présidé par les ministres et composé de juges choisis par le roi parmi les magistrats de sa confiance. L'affaire jugée par ce tribu-

nal, était simple et expéditive. Les accusés ne pouvaient se défendre que par la voix d'un seul défenseur. Pour accumuler des preuves contre eux, Carvalho publia un édit promettant à ceux qui voudraient les fournir, des avantages importants tels que d'élever à la noblesse les roturiers, au grade de *moço fidalgo* et de chevalier ceux qui étaient déjà nobles, au titre de vicomte les *moços fidalgos*, au titre immédiatement supérieur ceux qui en possédaient déjà, le tout sans préjudice d'autres récompenses, soit en argent, soit en offices de justice ou des finances, soit en commanderies. Il promit encore de pardonner aux complices qui voudraient révéler tout ce qu'ils savaient du complot. Il assurait que l'infamie attachée au nom de délateur, n'avait plus de raison d'être lorsqu'il s'agissait du crime de conspiration contre le roi.

Tandis que le tribunal de l'inconfidence tenait ses séances dans le plus grand secret, Carvalho peuplait les prisons de détenus. Le comte d'Obidos, Manoel de Souza et le comte de Ribeira y furent envoyés sans aucun procès. L'épée de Damoclès était suspendue sur la tète de tous les fidalgos portugais.

Le jugement du fameux tribunal ne se fit pas attendre. Il fut signé le 12 janvier par les trois ministres, Carvalho, D. Luiz da Cunha et Thomé da Costa et par les juges Cordeiro, Bac-

calhau, Souto Barboza, Leiria, Oliveira Machado et par le promoteur fiscal. Le procès ne dura qu'un mois. Audition de témoins, procédure, confrontations, conclusion, tout avait été l'affaire de quelques jours. Il n'y eut pas ces interrogatoires longs et scrupuleux, ces dites et ces redites, cette défense, cette contradiction, cette discussion impartiale et éclairée d'où la vérité jaillit dans toute son évidence. Les juges étaient pris d'une impatience fiévreuse. Ils travaillèrent avec beaucoup d'activité et peu de conscience; il leur tardait de venger la royauté.

On voit par le jugement dont les copies furent immédiatement publiées et répandues en Europe, que le complot avait trois chefs dont le premier et le plus important était José Mascarenhas, ex-duc d'Aveiro, homme plein d'ambition, d'avarice et d'orgueil. Ayant joui de la plus haute considération sous le règne de D. João V, il ne pouvait supporter l'impuissance à laquelle l'avait réduit D. José, qui ne lui avait conservé que sa place de grand-maître. Son mauvais vouloir envers la cour avait encore augmenté depuis que le roi s'était opposé à ses deux plus folles et plus ambitieuses prétentions, qui étaient de s'emparer des riches bénéfices qu'avaient possédés, pendant leur vie, les administrateurs de sa famille, et auxquels il n'avait pas le moindre droit; et de marier

son fils, le marquis de Gouveia avec Margarida de Lorena, sœur du duc de Cadaval, dans l'espoir d'accaparer par ce moyen les biens de la maison Cadaval, dont le chef, malade et chétif, était encore mineur.

Brusquement contrarié dans tous ses projets, le duc se lança dans le complot qui devait le venger d'un roi si peu complaisant.

Le second chef étaient les pères jésuites. Ces religieux avaient pratiqué les plus scandaleuses usurpations sur la couronne de Portugal en Afrique, en Amérique et en Asie; et avaient allumé la guerre au midi des États du Brésil. Ils tramaient des intrigues et lançaient les plus noires calomnies contre la réputation du roi et la tranquillité de son royaume, dans le dessein d'aliéner de sa personne l'esprit de ses sujets. Ils excitèrent les séditions de Lisbonne et de Porto, ils tinrent des conférences avec le duc d'Aveiro à Saint-Roch et firent cause commune avec lui pour comploter la mort du roi, décidant que le régicide ne serait pas même coupable d'un péché véniel. «Et quand même, ajoute le jugement dont nous faisons l'extrait, il n'y aurait pas eu d'autres preuves contre les jésuites, il n'en serait pas moins vrai que ce sont eux qui ont machiné l'attentat, d'après cette règle de droit: *Semel malus semper presumitur malus in eodem genere male.* Il y a encore une autre présomption contre ces

religieux, c'est que, lorsque quelqu'un se trouve avoir intérêt à un crime, on doit présumer que c'est lui qui l'a commis, à moins qu'il ne puisse prouver son innocence d'une manière évidente.»

Afin d'ourdir ce complot, les pères jésuites oublièrent les dissidences qui les éloignaient du duc d'Aveiro depuis le gouvernement du P. Gaspar.

Le troisième chef était la marquise de Tavora, Leonor. Cette dame avait une ambition insatiable et un orgueil téméraire, surpassant ce que l'on peut attendre d'une personne de son sexe. Sa haine pour le roi venait du dépit que lui avait causé le refus, fait par celui ci, de donner à son mari le titre de duc, qu'elle sollicitait avec autant de hauteur et de vivacité que si, au lieu d'implorer une faveur, elle eût réclamé l'acquittement d'une dette. Entraînée par son désir de vengeance, par l'ambition et par les conseils du P. Malagrida, elle se réconcilia avec le duc d'Aveiro dont elle avait été l'ennemie jusque là; et se mit au nombre des chefs de la conspiration. Une fois engagée dans cette abominable affaire, elle la poursuivit avec ténacité et y associa son mari, le marquis de Tavora, ses fils, Luiz Bernardo et José Maria, son gendre, le comte d'Attouguia et ses beaux-frères, se servant de l'autorité qu'elle avait sur eux et

de celle du P. Malagrida qu'elle feignait de considérer comme un saint.

Les complices étaient donc le marquis de Tavora, ses deux fils, son gendre et son familier José Romero, Antonio Alvares, valet de chambre du duc d'Aveiro, Manoel Alvares, son frère, et José Polycarpo, son beau frère; et João Miguel, laquais du susdit duc d'Aveiro.

Passons maintenant à la seconde partie du jugement qui porte la condamnation. Le premier chef fut condamné à être rompu vif, à avoir les jambes et les bras cassés et à être brûlé avec l'échafaud qui aurait servi à son supplice. «Ses cendres seront jetées à la mer, ses armoiries abattues et mises en pièces, ses hôtels et ses maisons démolis et rasés et tous ses biens confisqués.»

Le marquis de Tavora fut condamné au même supplice. Personne ne pourrait à l'avenir porter le nom de Tavora, sous peine de confiscation de biens.

Antonio Alvares Ferreira et José Polycarpo furent condamnés à être conduits, la corde au cou et précédés d'un crieur, sur la place du quai de Belem et là, à être attachés à deux poteaux élevés, et brûlés vifs. Leurs cendres devaient être jetées à la mer.

José Polycarpo était en fuite; dans le jugement on promettait des primes considérables pour son arrestation.

Luiz Bernardino Jeronymo d'Athaide, comte d'Attouguia, José Maria Braz Romero, Manoel Alvares et João Miguel furent condamnés à être menés, la corde au cou et précédés d'un crieur public, à un même échafaud. Ils y seraient étranglés, après quoi on leur casserait les bras et les jambes. Leurs corps seraient brûlés et leurs cendres jetées à la mer.

«Quant à la criminelle dona Leonor de Tavora, ajoute le jugement, pour quelques justes considérations qui l'ont fait exempter des peines plus sévères que méritait l'énormité de ses crimes, nous l'avons seulement condamnée à être conduite, la corde au cou et précédée d'un crieur public, sur le susdit échafaud où elle subira la peine de mort par la séparation de la tête d'avec le corps, lequel sera ensuite brûlé.»

Pas un seul mot sur les jésuites!

L'exécution suivit de près le jugement.

C'était le 13 février 1759, à huit heures du matin. L'aspect de la ville était sinistre et menaçant. On voyait sur la place de Belem, en face du Tage, un échafaud de dix-huit pieds de hauteur. La place était encombrée de troupes et de peuple; le fleuve même était couvert de spectateurs. On n'entendait que le sourd mugissement de la foule qui voulait voir de ses yeux la mort de ces grands seigneurs. Tout-à-coup, deux hommes chargés

d'une chaise à porteurs et précédés d'un crieur, fendirent la foule. C'était la marquise de Tavora qui arrivait. Elle avait la corde au cou et un crucifix à la main; un manteau foncé l'enveloppait et des rubans blancs flottaient sur sa tête[1] Deux prêtres l'accompagnaient et lui inspiraient cette foi ardente qui devient pour l'âme une force contre les faiblesses de la chair et une lumière contre les ombres de l'agonie. Elle monta sur l'échafaud avec courage; elle n'était ni abattue par le crime ni intimidée par le spectacle de la mort qu'elle semblait braver par le calme de son esprit et par un sourire de paix.

Lorsqu'elle fut arrivée sur l'échafaud, le bourreau lui fit voir les haches et les autres instruments qui devaient bientôt arracher la vie à son époux et à ses fils chéris. Alors, celle qui, jusque là, avait fait preuve d'une fermeté rare, celle qui n'avait montré aucune faiblesse féminine, aucune défaillance d'esprit, celle dont le visage n'avait pas même pâli, ne put résister à ce coup porté à son cœur d'épouse et de mère. La nature l'emporta sur la résignation de la chrétienne; la marquise pleura.

[1] Nous avons trouvé la plupart de ces détails dans la lettre de Saint-Julien, du 30 janvier 1759. Archives des Affaires Étrangères de France. Vol. XC.

Le bourreau la fit ensuite asseoir sur une chaise, lui banda les yeux et, voulant lui attacher les pieds, souleva un peu sa robe; «ne me touche pas,» s'écria-t-elle avec un geste qui indiquait que sa dignité de femme était encore au-dessus de son rang de marquise et de la violence de ses ennemis. Une seconde après, sa tête roulait sur l'échafaud; le bourreau l'avait tranchée d'un seul coup.

La foule s'entr-ouvrit encore pour livrer passage à la fatale chaise à porteurs. Le malheureux que l'on y transportait était José Maria de Tavora, le jeune fils du marquis de ce nom. Il n'avait que vingt et un ans. Il avait un cœur brave et un visage resplendissant de jeunesse et de beauté. Ses longs cheveux blonds rejetés en arrière, découvraient son front noble et pur. A la pitié qu'inspirait sa jeunesse, s'ajoutait la douleur de le voir périr si misérablement. Pendant toute la durée de sa captivité, ce jeune homme avait donné des preuves d'une rare fermeté; ni menaces, ni tortures n'avaient pu lui arracher le moindre aveu. Il avait persisté dans son silence et peut-être dans son innocence. Conduit devant les juges pour être confronté avec son père, il avait déclaré qu'il s'en remettait à ce que celui-ci avouerait; il aimait mieux partager le sort de son père que le contredire. Ce malheureux jeune hom-

me reçut la mort avec une sainte résignation.»

Le comte d'Attouguia et Luiz Bernardo de Tavora, montèrent sur l'échafaud après ce brave jeune homme. Ces deux fidalgos, mis à la torture, avaient avoué qu'ils étaient coupables et que leur famille était engagée dans le complot.

Les domestiques du duc d'Aveiro furent brûlés vifs; ils périrent dans d'affreux tourments.

Le crieur public annonça l'exécution d'un autre coupable. C'était le marquis de Tavora. Le marquis portait les habits qu'il avait le jour de son arrestation. Tout, en lui, indiquait le courage et la dignité; il semblait que la miséricorde d'en haut fût descendue dans son âme pour le soutenir au moment où il allait s'éteindre avec toute sa race. Il reçut la mort avec cette fermeté et cette résignation dont avaient fait preuve sa femme et son fils José Maria.

Le duc d'Aveiro fut amené le dernier. Il avait le pieds nus et la tête découverte. Il était troublé et abattu. On l'attacha sur la roue, les cuisses et les bras nus. Rompu vif, il n'expira qu'après de longues tortures et après avoir fait retentir la place d'horribles hurlements. Ensuite, roue, échafaud, cadavres, tout fut brûlé et jeté dans le Tage.

Idem.

Les palais des fidalgos condamnés furent démolis, leurs armes effacées de tous les endroits publics et particuliers et leurs biens confisqués.

Après la publication du jugement et avant son exécution, le roi était parti pour Salvaterra. Ce fut la première fois qu'il parut en public après l'attentat du 3 septembre; la population lui témoigna le plaisir de le revoir, par des acclamations sincères.

Quant aux pères jésuites dont le jugement parle avec tant d'indignation, la seule mesure que Carvalho prit contre eux, ce fut l'arrestation des P. P. Malagrida, João Mattos et Alexandre, accusés d'avoir trempé dans le complot.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis l'exécution du duc d'Aveiro et de ses compagnons, exécution qui fait d'autant plus frémir la civilisation moderne, qu'un doute subsiste encore. Ce doute se pose devant l'histoire comme un terrible problème. Tous ces malheureux qui reçurent la mort sur l'échafaud et ceux qui pourrirent dans les plus infects cachots, étaient-ils, ou non, coupables? On a même poussé le doute plus loin; l'attentat du 3 septembre a-t-il vraiment eu lieu, ou ne fut-il qu'une épouvantable intrigue de Carvalho pour compromettre la noblesse et les jésuites, de Carvalho qui aurait ainsi joué une comédie tendant à l'accomplissement de ses vastes desseins? Dieu

des hommes; l'historien ne peut lire que dans les documents et dans les faits qu'il a sous les yeux; examinons.

Nous ne doutons pas que l'attentat du 3 septembre n'ait été une réalité. Pour admettre le contraire, il faudrait, ou que, par une audace et une témérité voisines de la démence, Carvalho se fût exposé à tuer le roi, ou que la blessure de ce dernier fût supposée; mais alors comment admettre que Carvalho eût inventé ce complot dans le but de conduire le roi par la terreur et de l'aigrir contre la noblesse? Et comment expliquer alors la description très détaillée et très exacte de l'attentat, faite par le chargé d'affaires, Saint-Julien, quatre mois avant que Carvalho eût rendu public cet attentat?

Le procès et l'arrêt par lesquels furent jugés et condamnés le duc d'Aveiro et ses complices, ne peuvent être d'un grand poids devant la justice et l'impartialité de l'histoire. On ne peut guère croire que le tribunal de l'inconfidence, devant lequel furent traduits les accusés, fût la juridiction compétente. C'était une institution destinée, plutôt à créer des condamnés qu'à mettre au jour la vérité. Les juges étaient d'une partialité certaine et peu rassurante; leur président, Carvalho, était prévenu contre les jésuites et la noblesse. Au lieu d'entendre les dépositions des témoins et la défense des accusés, il feuilletait l'histoire de France et d'An-

gleterre et se laissait aveugler par les ombres des Jacques Cléments, des Damiens, des Ravaillacs et des Gérards. Les aveux furent arrachés par la torture. Tous les accusés ne furent pas entendus.

La défense fut une formalité tellement vaine que, sans l'avoir lue, les juges prononcèrent la sentence. On chercha plutôt à appuyer l'arrêt sur des soupçons que sur des faits dûment constatés. Malgré les ténèbres qui enveloppent ce procès, il nous semble qu'il existe des preuves, sinon aussi évidentes que l'exigerait la civilisation moderne, du moins suffisantes toutefois, pour faire croire à la culpabilité du duc d'Aveiro et de ses domestiques. Ils l'avouèrent eux-mêmes par leurs dépositions tout-à-fait conformes, avant d'être mis à la torture; des témoins qui n'avaient pas pris part au complot, le confirmèrent volontairement.

Quant aux Tavora, s'ils n'étaient pas à l'abri de tout soupçon, les preuves manquaient du moins pour les déclarer coupables et les condamner. Toutes les dépositions du duc d'Aveiro et de ses domestiques, avant la torture, nient la complicité des Tavora. Ce ne fut que dans les tourments et peut-être sous l'empire de la douleur, que le duc les compromit. On dit qu'il voulut se rétracter mais que cela ne lui fut pas permis. La marquise de Tavora, à qui l'on prêta un des premiers rôles dans le

complot, ne fut pas même entendue. Enfermée au couvent de Grillos et privée de toute communication avec sa famille, elle ignora la marche du procès. Ce ne fut que la veille de son exécution qu'elle fut transférée à la tour de Belem où se trouvait son époux.

La famille Tavora, il faut le dire, ne vivait pas en bons termes avec le roi. Nous avons sous les yeux une lettre du marquis de Tavora, écrite lors de son retour des Indes, où il se plaint à la reine mère de n'être pas admis à l'honneur de baiser la main du roi, comme il le méritait par son dévouement et par ses brillants exploits à Goa.[1] Mais, malgré ce ressentiment, de tous les accusés, le marquis était celui qu'on pouvait le moins croire capable d'entrer dans une conspiration.

Le 7 juillet 1758, le comte de Bachi, ambassadeur français, écrivait au duc de Choiseul, que le duc d'Aveiro était généralement détesté dans le pays, mais qu'il n'en était pas de même du marquis de Tavora et de ses fils qui, par leur caractère affable et leurs manières polies, jouissaient de l'estime de tous leurs compatriotes. Cette information est d'autant plus impartiale que l'ambassadeur français croyait les Tavora coupables.

Manoel de Tavora et Nuno de Tavora, frè-

[1] Les m. s. de la bibliothèque de Lisbonne.

*

res du marquis de ce nom, et les marquis d'Alorna et de Ribeira, étaient, on peut l'affirmer sans hésitation, entièrement innocents et à l'abri de tout soupçon. C'est Carvalho lui-même qui en donna un éclatant témoignage dans ce long interrogatoire qu'il subit dans sa ville de Pombal. «Si Sa Majesté, dit-il, les emprisonna, ce fut pour empêcher quelque réaction de leur part. Je me souviens d'avoir entendu dire à Sa Majesté que la faute de Nuno était d'avoir un pareil frère.[1]

Ces malheureux furent enfermés pendant dix-huit ans dans la prison de Junqueira d'où ils sortirent tellement changés que leur propre mère n'aurait pu les reconnaître. Junqueira était un tombeau où l'on mettait des vivants; aucun écho de ce monde ne traversait ses murs. «Et tout cela, ajoute Carvalho sans laisser voir ni honte ni horreur, tout cela a été fait par pure précaution!»

On a dit que la jeune marquise de Tavora, épouse de Luiz Bernardo, était la maîtresse du roi et qu'elle avait été la cause première de cette catastrophe. On a avancé aussi que la découverte de la conspiration fut son ouvrage. Le roi Louis XV témoigna à son chargé d'affaires la plus grande curiosité sur le sort de cette jeune femme.[2] Le comte de Bachi

[1] Documents du minstère de la Justice de Portugal.
[2] Arch. des Affaires Étrangères de France. vol. LXXXX f. 61.

lui écrivit que la marquise n'avait eu aucune connaissance du complot jusqu'à l'heure de son dénouement; que, après l'attentat, le roi lui envoya son confesseur pour la résoudre à s'enfermer dans le couvent de Santos, où elle pourrait recevoir les personnes de sa famille et ses amis; que le roi lui donnait une pension mensuelle de cinq cents francs, mais qu'il ne voulait plus la voir. Cette femme, ajouta le comte de Bachi, n'a pas beaucoup d'esprit, et ne se mêla jamais des affaires publiques, même lorsqu'elle jouissait des bonnes grâces du roi.[1]

Ce qui est hors de doute, c'est que, de toute la famille Tavora, la marquise Thereza fut seule traitée avec ces égards; toutefois, nous ne croyons pas que la découverte de la conspiration ait été son ouvrage; nous manquons de preuves pour l'affirmer, et, là où les preuves manquent, le silence est la justice de l'histoire.

Il est impossible de dissiper les ténèbres dont Carvalho a entouré l'attentat du 3 septembre et le procès qui en fut la suite. L'attentat ne fut révélé au public qu'après trois mois, le procès fut débattu à huis clos et caché après sa conclusion. Carvalho l'eut sous sa garde pendant dix-huit ans et ne le livra

[1] Idem. f. 63.

qu'au confesseur de la reine Marie. «Je savais, disait-il, que les jésuites voulaient le soustraire, et qu'ils avaient acheté des fonds publics sur les diverses places de l'Europe pour assurer une bonne récompense au voleur.»

Pour ce qui concerne la participation des jésuites au complot, il n'existe que des suppositions. Les jésuites étaient en rapport avec le duc d'Aveiro et les Tavora, ils étaient leurs conseillers et leurs amis, ils avaient encouru la colère de Carvalho par la résistance qu'ils avaient opposée au traité de l'échange du Paraguay et à l'établissement de la Compagnie du Maranhão, ils avaient pris part aux murmures du peuple et de la noblesse contre le roi et son gouvernement, pendant le tremblement de terre; ils avaient rendu compte à leur général de l'attentat du 3 septembre avec une grande insolence, information qui avait été interceptée par Carvalho; enfin, ils détestaient ce ministre qui les avait chassés de la cour dont ils étaient confesseurs. Mais, tandis que les présomptions abondent, comme on le voit, contre ces prêtres, il n'existe aucune preuve directe et positive de leur participation au complot. Tous ceux qui ont lu le procès sont de cet avis.

Le duc de Choiseul, qui était très désireux de savoir si les jésuites avaient ou non trempé dans la conspiration, chargea le comte de Ba-

chi de lui envoyer tous les renseignements qu'il pourrait recueillir à ce sujet. Peut-être ne croyait-il pas beaucoup à ce que lui avait écrit là-dessus le chargé d'affaires, Saint-Julien, homme très mal disposé pour les jésuites et fort dévoué à Carvalho. Le comte de Bachi répondit que, quoique les jésuites fussent ennemis de Carvalho et affectionnés aux seigneurs exécutés, il n'existait aucun indice qui pût faire soupçonner qu'ils eussent pris une part directe à la conspiration.[1]

Carvalho interrogé plus tard, après sa disgrâce, sur la culpabilité des jésuites, répondit froidement que tout ce qu'il pouvait en dire, c'est que l'arrêt les déclarait criminels. Il ne fit point allusion au procès. Ce fut un détour.

Nous ne parlerons pas des autres fidalgos qui furent enfermés dans le fort de Junqueira, sans la moindre procédure ou information. Carvalho les entourait d'une police si sévère, qu'il était impossible de connaître leur nombre et leur sort. Les ministres étrangers eux-mêmes, tombaient à ce sujet dans les plus grandes erreurs. Il leur arrivait souvent d'assurer à leur gouvernement que l'un de ces malheureux était mort quand il vivait encore, et vice-versâ.

[1] Arch. des Aff. Étr. vol. LXXXX f. 87.

Ce qui est indubitable, c'est que l'attentat du 3 septembre servit parfaitement les projets de Carvalho. Il en voulait à la noblesse et aux jésuites; le hasard ou sa méchanceté les réunit dans la conspiration. Un seul coup suffit pour les abattre tous. Ce n'était ni le duc d'Aveiro que Carvalho voulait décapiter ni Malagrida qu'il voulait brûler; c'était la noblesse qu'il désirait humilier et la Compagnie de Jésus qu'il voulait abolir et anéantir. Pour ce qui regardait les nobles, l'œuvre était presque finie; les uns avaient péri sur l'échafaud, d'autres languissaient dans les prisons, ceux qui restaient étaient ses esclaves. Mais la Compagnie de Jésus était universelle, elle avait des racines profondes; comment s'y prendre? C'est ce que nous allons voir dans les chapitres suivants.

CHAPITRE IX

La Compagnie de Jésus. St. François Xavier. Son zèle évangélique.— Caractère des jésuites. La Compagnie de Jésus en Portugal. Son influence sous les divers règnes. Le roi D. Sebastião. Premières mesures de Carvalho contre les jésuites. Le roi congédie tous les jésuites de la cour. Carvalho obtient de Benoit XIV le bref. *In specula supremæ dignitatis.*— Travaux secrets qui précédèrent l'obtention du bref. Mandement du cardinal Saldanha défendant aux jésuites le commerce. Le cardinal patriarche de Lisbonne leur défend la confession et la prédication dans son diocèse. Mort de Benoit XIV. Calomnies des jésuites. Élection de Clément XIII. Mémoire présenté à ce pape par le général des jésuites. Avis de la congrégation sur le bref. *In specula supremæ dignitatis.* Carvalho fait enfermer les jésuites de Lisbonne dans le palais du duc d'Aveiro, et ceux des provinces dans leurs maisons principales. Tous leurs biens sont séquestrés. Carvalho demande au pape d'accorder au conseil de Conscience la faculté de livrer au bras séculier les ecclésiastiques convaincus d'avoir pris part à l'attentat du 3 septembre et ceux qui, à l'avenir, se rendraient coupables d'un pareil crime. Carvalho veut corrompre les cardinaux. Les jésuites sont chassés de Portugal. Le bref. *Dilecti. Filii.* — Négociations. Résultat des négociations. Expulsion du Portugal du nonce Acciajuoli. Rupture de Rome avec le Portugal.

La Compagnie de Jésus n'est pas encore bien constituée, que déjà François Xavier fraie des sentiers invisibles jusqu'au cap Comorin, prend possession d'immenses solitudes et remplit l'Orient de ses souffrances pour la foi et de son zèle pour les âmes. Il se donne aux malheureux; il leur offre des paroles de consolation, ce pain de l'âme, il partage leurs larmes et leurs soupirs, il assiste leur agonie, il place sur leurs lèvres l'image consolante du Christ et leur ouvre l'éternité. Ni misères rebutantes, ni maladies terribles ne l'arrêtent;

il s'en approche avec un empressement pareil à celui qu'il déploie pour se rendre au palais des vice-rois, afin d'y entendre la dernière confession et d'y recevoir le suprême soupir de D. João de Castro.

Il ne borne pas sa mission à l'Inde. L'infini de son ardeur demande l'infini de l'espace. Ses forces sont inépuisables et sa pauvreté féconde. Il va jusqu'aux portes du Grand-Empire où il meurt d'impatience de n'y pouvoir pénétrer. Les peuples qu'il a convertis le proclament saint, l'Église le confirme.

Couverts et soutenus par le prestige et le nom de Xavier, ses successeurs se répandent en Asie, en Afrique et en Amérique. Chasseurs légers, toujours équipés, toujours prêts, selon la belle parole de leur fondateur, Loyola, ils s'embarquent sur les navires portugais avec un dévouement sans bornes et une admirable abnégation. Ils ne tiennent à aucun pays, à aucune profession, à aucune époque.

Les jésuites exercent toutes les professions, ils parlent toutes les langues, ils s'engagent isolément à travers tous les pays, et traversent des forêts, des rivières, des lacs non encore parcourus. Le Portugal se réjouit de leur audace, car la conversion des infidèles était depuis des siècles toute sa passion, toute son ambition et toute sa gloire.

Dans le nouveau monde, les jésuites fondent

des États sur lesquels ils impriment le sceau de leur Ordre; dans l'ancien, ils deviennent, en peu de temps, les professeurs de la jeunesse et les confesseurs des rois. Ce n'est pas l'esprit de Xavier qui marche avec eux; c'est celui de leur Ordre.

Introduite en Portugal, sous le règne de D. João III, la Compagnie de Jésus se répandit en trois ans dans tout le royaume, et y devint puissante. Elle recruta des novices dans la première noblesse, sans excepter même la famille royale où elle prit le prince Theodoro de Bragança. Le maître, Simão Rodrigues, gagna la confiance du roi au point d'être choisi comme précepteur du prince royal. La piété sans élévation ni indépendance d'âme de D. João III aida au progrès de la Compagnie. D'ailleurs, on sait avec quelle facilité cette habile et puissante Compagnie abaissait le ciel jusqu'à la terre et élevait la terre jusqu'au ciel. Plier la religion catholique à toutes les convenances mondaines, à toutes les faiblesses de l'homme, à toutes les habitudes du payen; transiger là où il est impossible de vaincre, ne refuser jamais, se faire aimer toujours: voilà le système de cette corporation. L'inquisition qui aspirait aussi à dominer les consciences, s'effrayait des progrès des jésuites et de son impuissance à les arrêter. Ses ressources étaient assez restreintes; l'inquisition

n'avait pour tout moyen que les menaces, la torture et les bûchers. La Compagnie de Jésus trouvait sa force dans les espérances qu'elle réveillait au cœur des désespérés, dans les consolations qu'elle donnait aux inconsolables et dans son amour pour tous. L'inquisition était un tribunal; la Compagnie, une sociéte; l'une brûlait les corps; l'autre enflammait les âmes.

A la mort de D. João III, le jésuite Luiz Gonçalves da Camara fut choisi pour être le précepteur de son petit-fils D. Sebastião. Catherine d'Autriche qui était chargée de la régence pendant la minorité du nouveau roi, fut forcée de s'en démettre, cinq ans après, en faveur du cardinal D. Henrique, qui s'étudia dès lors à repousser tous les conseils et tous les soins qu'elle donnait à son petit-fils.

C'était une tâche difficile que l'éducation de ce prince. Né avec d'heureuses dispositions, il avait de l'élévation dans les sentiments, une grande intensité dans la volonté, beaucoup d'ardeur pour le bien, une intelligence prompte et une imagination exaltée. Il ne rêvait que grandes choses: expéditions guerrières, découvertes lointaines, conquêtes, nouvelles croisades. Il étonnait par la chasteté et l'austérité de ses mœurs, et par la simplicité de ses vêtements, en même temps qu'il se faisait redouter par son caractère emporté et son humeur fougueuse.

Ces dispositions, développées avec soin, pouvaient faire de ce prince un roi accompli, ou, selon l'expression biblique, un pasteur des peuples. Il n'eût pas été difficile à un sage précepteur de corriger ce caractère emporté, opiniâtre et enclin au despotisme le plus absolu, qui était le principal défaut de ce jeune homme. Malheureusement pour lui, plus malheureusement encore pour le Portugal, ses précepteurs aimèrent mieux devenir des courtisans et des adulateurs que remplir modestement leurs fonctions. La nature impérieuse et obstinée de leur élève leur donna beau jeu. Ainsi, sous leur fausse direction, toutes les bonnes dispositions de D. Sebastião demeurèrent stériles, tandis que tous ses mauvais penchants devinrent des vices et que toutes les illusions qui planaient sur son esprit, s'en emparèrent pour ne se dissiper qu'après avoir causé sa perte. Ce fut ainsi que ce jeune roi, livré à ses caprices, à son ardeur et à son inexpérience, entreprit cette fatale expédition d'Afrique qui entraîna pour le Portugal, la perte de sa nationalité. D. Sebastião disparut dans les plaines d'Alcacer-el-Kebir sous les débris de sa défaite.

Le Portugal ne put croire qu'un roi de vingt quatre ans, si plein d'avenir, si puissant en réalité, se fût évanoui comme un songe. Le patriotisme et, depuis, les souffrances endurées

sous le joug espagnol, enfantèrent ces faux D. Sebastião, cette légende où le peuple égaré par la douleur, croit revoir, dans chaque pélerin, ce roi qu'il regrette et qu'il ne cesse d'aimer, malgré ses fautes. Ces mirages du patriotisme sont plus dignes de pitié que de blâme[1].

Le jour de l'acclamation de D. Sebastião, tous les cœurs débordaient de satisfaction et d'allégresse; seul, l'archevêque D. Aleixo de Menezes, son gouverneur, pressentait un avenir orageux. Encouragé par son dévouement au nouveau roi, il lui adressa des conseils dictés par une tendre et inquiète sollicitude, mais D. Sebastião ne fut ni ému ni ébranlé par cette voix grave et prophétique comme celle d'Isaïe.

Pendant toute la durée du règne de D. Sebastião, les jésuites avaient joui de la plus haute considération. Martins Gonçalves da Camara avait été son premier ministre et son favori. Grâce à de si bons auxiliaires, Rome avait empiété sur toutes les prérogatives et sur l'indépendance du pouvoir royal, sans que le cardinal D. Henrique, dont elle avait habilement caressé la vanité par des dignités et des honneurs, lui fît obstacle.

Les jésuites ne se montrèrent pas favorables à la prétention de Philippe II à la couronne

[1] Voyez l'intéressant ouvrage — *Les faux D. Sébastien* — par M. D'Antas. Paris 1866.

de Portugal, comme l'ont assuré plusieurs écrivains. Le roi d'Espagne se contentait de leur neutralité. Le pape lui-même, malgré ses égards pour le roi catholique, penchait pour la prétention du prieur du Crato. Quoiqu'il en soit, les jésuites continuèrent en Portugal et en Espagne à s'occuper de l'éducation de la jeunesse et de la direction des consciences. Les accusations infamantes dont on les chargea à cette époque dans le reste de l'Europe, et les arrêts de bannissement dont ils furent l'objet, ne diminuèrent en rien la vénération que l'on avait pour eux dans la péninsule. D'ailleurs, ces bannissements n'eurent qu'une courte durée; quant aux accusations, les unes étaient complètement fausses, et les autres ne se rapportaient qu'a certains membres de la Compagnie dont les crimes, tout exécrables qu'ils fussent, ne pouvaient, en aucune façon, affecter la Compagnie toute entière, de même que la trahison de Judas ne put tacher la candeur de ses compagnons. Ce serait étendre trop loin la responsabilité[1].

Vers la moitié du dix-septième siècle, alors que le Portugal eût secoué le joug espagnol, les jésuites se trouvèrent engagés dans une guerre à mort contre un ennemi redoutable. Blaise Pascal leur reprochait hautement d'avoir

[1] Voyez — *Les sociétés secrètes* — par Zaconne.

abaissé la morale de l'évangile dans le but d'augmenter leur pouvoir. Il ne dirigeait pas ses coups contre des individualités isolées; il attaquait la Compagnie et ses doctrines; il ne portait point contre eux des accusations banales, il citait des actes et en indiquait les auteurs. Les jésuites essayèrent de lui répondre, mais leur réponse ne put leur assurer la victoire. Le clergé français lui-même se déclara contre eux. Les esprits indépendants suivaient avec intérêt cette lutte dont l'attrait principal étaient le style et la fine raillerie de Pascal.

Les jésuites essayèrent alors d'étouffer la discussion au moyen de persécutions. Ils eurent recours au pape et lui demandèrent quelques foudres contre ce rebelle Pascal. Ce fut en vain. Le pape, au lieu de prendre en main leur cause, rendit un décret portant la condamnation de l'apologie des jésuites. Ceux-ci ne s'attendaient pas à ce nouveau coup. Repoussés par le clergé et par le pape, ils s'allièrent à Louis XIV, le champion le plus remarquable des libertés gallicanes. On sait que la Compagnie de Jésus avait, dès son début, soutenu avec franchise et fermeté les idées ultramontaines. Leur général, Lainez, avait hautement proclamé, au concile de Trente, que, dans le pape seul consistait toute l'autorité sacerdotale, que, de lui seul, dérivait

toute l'autorité spirituelle des prêtres et des évêques. C'était donc une situation embarrassante que celle qui les plaçait aux côtés de Louis XIV contre le pape; ils l'acceptèrent cependant, et avec d'autant plus d'empressement, que même avant cet incident, ils se sentaient impatients de secouer le joug de Rome.

Mais tous ces événements n'eurent qu'un faible retentissement en Portugal, où les jésuites s'imposèrent à la nouvelle dynastie de João IV et se maintinrent dans sa faveur jusqu'au règne de João V. Sous ce monarque, les jésuites éprouvèrent quelques échecs qui annonçaient que leur domination touchait à sa fin; celui qui leur causa le plus de douleur fut le bref *Immensa Pastorum Principis*, par lequel le pape Benoit XIV leur défendait de s'ingérér dans les affaires séculières, surtout dans le commerce. Cependant les jésuites n'étaient pas gens à se décourager facilement. Ils continuèrent leur besogne au Brésil tandis qu'en Portugal, ils commencèrent à disputer avec une excessive ténacité l'empire qu'avait sur le roi, son ministre fr. Gaspar da Encarnação. Ces luttes de l'ambition, ces scandales de la théocratie épuisèrent le Portugal et le firent tomber dans l'apathie et la faiblesse jusqu'à l'apparition d'un esprit novateur qui lui rendit la vie et l'activité.

Sous D. José, nous avons déjà vu la résis-

tance qu'opposèrent les jésuites à l'exécution du traité de l'échange de la colonie du Sacramento. Cette lutte engagée entre les jésuites et les gouvernements de Portugal et d'Espagne, obligea Carvalho à envoyer au Brésil des milliers de soldats pour soutenir le traité. Les rapports des gouverneurs et des officiers qui se trouvaient dans le nouveau monde, assuraient que les jésuites étaient les seuls moteurs de cette guerre. Pour mettre un frein à leurs excès, Carvalho lança dans le public deux édits conformes à la bulle *Immensa Pastorum Principis*, que les jésuites avaient laissée dans l'oubli.

Une opposition violente de la part des jésuites fut l'effet de cette publication. Intrigues, calomnies, menaces, suggestions, tout fut mis en œuvre par ces religieux pour nuire à Carvalho et au gouvernement. Quoique nous soyons convaincu qu'ils ne trempèrent pas dans la résistance que Carvalho trouva à Lisbonne pour l'établissement de la Compagnie du Grand-Pará et dans l'émeute de Porto, il est cependant hors de doute qu'ils applaudirent vivement à ces troubles et qu'ils profitèrent de toutes les occasions pour discréditer le roi et son gouvernement.

Carvalho avait épuisé tous les moyens pacifiques pour retenir ces prêtres. Le moment était venu de recourir à des mesures plus

énergiques. Carvalho conseilla au roi de congédier tous les jésuites qui étaient ses confesseurs et ceux de sa famille, et de leur interdire l'entrée de son palais. Le roi n'hésita pas à accéder à la volonté de son ministre.

En même temps, Carvalho fit rédiger un procès abrégé de tous les rapports authentiques venus d'Amérique contre les jésuites, jusqu'en octobre 1757. Ce mémoire devait être présenté au pape par le ministre portugais à Rome, à qui Carvalho écrivait une longue lettre où tous les griefs qui existaient contre les jésuites en Europe et en Amérique, étaient exposés dans un langage très énergique et où l'on suggérait au ministre de supplier le pape de mettre un terme aux excès, aux abus et aux crimes des jésuites. «Il est essen«tiel, disait Carvalho, de considérer avec tou«te l'attention que la chose mérite, ce que «l'histoire nous apprend de la sévère puni«tion des Templiers, dont l'ordre fut éteint «par suite des scandales qu'ils avaient cau«sés. Il est cependant certain qu'on ne trou«ve nulle part que ces chevaliers se soient «jamais portés à des excès aussi criminels «que ceux dont les jésuites se sont rendus «coupables. On ne les vit jamais, comme «l'ont fait ces pères, résister ouvertement aux «papes et aux rois, et se prévaloir d'un cré«dit excessif pour éluder directement ou indi-

*

«rectement les bulles des premiers et les or-
«donnances des seconds; jamais on ne leur
«reprocha d'avoir formé des républiques au
«sein même des États des princes, pour les
«induire à se révolter contre leurs souverains.
«Jamais ils ne portèrent l'audace jusqu'à ré-
«sister, à main armée, à tout ce qui pouvait
«intéresser les rois et les peuples de leurs
«États. Jamais, enfin, on ne les accusa d'avoir
«aspiré à l'usurpation de royaumes et d'em-
«pires étrangers.

Le mémoire et la lettre allaient être envoyés à Rome, lorsque de nouvelles informations arrivèrent d'Amérique. Carvalho différa l'envoi de ses dépêches jusqu'au 10 février 1758. Il écrivit une seconde lettre au ministre portugais à Rome, aussi pleine de griefs contre les jésuites que la première et non moins respectueuse envers le pape.

Carvalho n'accusa jamais les jésuites d'appartenir à une société dont les maximes fussent contraires à la morale de Jésus-Christ et à l'indépendance et à la sureté des États et des princes. Il leur reprochait de s'être écartés des principes de saint Ignace et des exemples de saint Xavier, et pour le prouver, il leur citait quelques faits particuliers bien constatés et d'autres qui étaient contestables. Placé sur un terrain aussi mouvant, il se trouvait quelquefois impuissant à repousser les

arguments de ses adversaires qui lui répliquaient: «S'il existe des abus, réformez-les, mais ne touchez pas à l'institution dont vous reconnaissez vous-même la pureté.»

Aussitôt que Francisco d'Almada, ministre portugais à Rome, eut reçu les dépêches, il s'empressa de les mettre sous les yeux de Benoît XIV, «le plus sage et le meilleur des cent cinquante successeurs de Saint Pierre» dit Macaulay. Des faits si scandaleux et si patents, des plaintes si justes devaient forcément exciter le zèle paternel du vertueux pontife. Il répondit au ministre portugais qu'il ferait appeler sans délai le général des jésuites pour lui observer combien les religieux de cet Ordre s'étaient écartés de la morale de Jésus-Christ. Tel ne fut point l'opinion d'Almada qui trouvait cet avertissement trop doux pour des excès si souvent répétés.

Enfin, l'avis qui prévalut, d'après les observations du ministre portugais, ce fut de nommer un visiteur et réformateur de l'Ordre des jésuites, en Portugal et dans ses possessions, avec l'autorité et la juridiction nécessaires pour réprimer et corriger les abus de ces prêtres. Le pape promit à Almada de charger de cette réforme le cardinal Saldanha, comme le désirait le roi de Portugal.[1]

[1] Dépêche de Francisco d'Almada du 9 mai 1758. Arch. du ministère des Affaires Étrangères de Portugal.

La réussite de cette affaire demandait un secret absolu et une grande réserve de la part de ceux qui y étaient engagés ou intéressés. Les jésuites avaient un grand empire sur le secrétaire d'État, le cardinal Timoni, et pouvaient, par là, susciter des obstacles et des difficultés insurmontables. Francisco d'Almada, homme borné, mais rompu de longue main aux menées diplomatiques, pria le pape de faire expédier le bref de la réforme par le cardinal Pacionci, au lieu du secrétaire d'État ce que le pape lui accorda sans difficulté. En conséquence, le cardinal Pacionci se rendit immédiatement chez Almada et reçut de ses mains la minute du bref: *In specula supremæ dignitatis*, qui avait été rédigée par le P. Antonio Rodrigues, secrétaire d'Almada. Pacionci ne fit que la copier. Le bon vouloir de ce cardinal ne resta pas sans récompense. «N'oubliez pas, écrivait Almada à son cousin Carvalho en lui envoyant le bref, de me faire parvenir pour Pacionci et Achinto, deux bagues en diamants et quelque autre chose que vous trouviez digne de leur être offerte.»[1]

Le bref fut signifié aux jésuites le 12 mai, avec toutes les formalités voulues. C'était un coup auquel ils étaient loin de s'attendre. Ni

[1] Lettre confidentielle d'Almada du 7 avril 1758. Arch. du ministère de l'Intérieur de Portugal.

le zèle infatigable de leurs amis, ni la surveillance de leurs espions n'avaient pu découvrir les démarches occultes qui avaient précédé l'expédition du bref. Ils étaient surpris et joués. Le cardinal Saldanha, poursuivant la réforme, publia, quelques jours après, un mandement où il défendait aux jésuites le commerce considérable qu'ils faisaient en tenant des magasins publics de toutes sortes de marchandises d'Asie, d'Afrique et d'Amérique et des comptoirs de banque, ouverts dans presque toutes leurs maisons. «Nous avons, de plus, ajoutait-il, été informé que dans les collèges, noviciats, maisons, résidences et autres lieux appartenant à l'Ordre de la Compagnie, soit dans les provinces, soit dans les royaumes et possessions en dépendant, où le Saint-Siège nous a établi commissaire pour réformer les jésuites et les ramener à la pratique exacte de leurs devoirs autant que notre faiblesse nous le permettra, il se trouvait encore quelques religieux si éloignés du souvenir des susdites saintes ordonnances et constitutions apostoliques, et si obstinément endurcis dans la désobéissance, qu'ils foulent aux pieds toute crainte de Dieu et tout respect humain, au grand détriment de leurs âmes et au scandale de tous les fidèles, en imitant les marchands et banquiers que N. S. Jésus-Christ chassa du temple avec un fouet, et en s'occupant dans

leurs propres maisons religieuses et, comme telles, consacrées à Dieu, non seulement à recevoir et à délivrer des lettres de change comme font les banquiers et gens de commerce, mais encore à vendre des marchandises importées d'Asie, d'Amérique et d'Afrique, pour en retirer des bénéfices, comme si ces collèges, maisons, noviciats, résidences et autres lieux étaient des magasins de commerce et ces habitations, des boutiques de marchands. Quelques-uns, semblables à ces commerçants ecclésiastiques que les saints canons et les Saints-Pères ordonnent de fuir comme la peste, parce qu'ils passent de la pauvreté à l'opulence et de l'humilité à l'orgueil et à l'arrogance, après avoir acquis, par leur trafic, des capitaux considérables, ont établi des magasins dans les villes maritimes de ces royaumes et de leurs possessions, où le voisinage des ports rend le commerce plus facile et plus avantageux et où ils vendent eux-mêmes au peuple toutes sortes de marchandises comme de véritables négociants. D'autres, enfin, qui sont dans les pays d'outre-mer dépendants de ces royaumes, se sont portés à un excès de corruption encore plus déplorable et qui n'a pas d'exemple. Ils envoient dans les provinces et dans les contrées circonvoisines des gens chargés d'y faire provision des drogues qu'ils vendent ensuite dans leurs propres mai-

sons; ils font saler des viandes et du poisson, ils préparent des peaux, en un mot, leurs résidences sont devenues des boutiques de toutes sortes de comestibles, et même de ces denrées dont le commerce serait honteux pour les séculiers de la classe la plus inférieure.»

La date de ce mandement, publié trois jours après que le bref eût été signifié aux jésuites, prouve que le cardinal n'attendit pas de nouvelles informations et ne procéda pas à de nouvelles enquêtes pour porter son arrêt contre les jésuites. Il est plus que problable que Carvalho connaissait bien les convictions du cardinal lorsqu'il pria le pape de le commettre à cette réforme.

Le cardinal patriarche de Lisbonne, D. José Manoel, instruit du mandat publié par le cardinal réformateur, qui déclarait les jésuites coupables de commerce illicite et d'avoir, par là, encouru les censures fulminées dans les diverses bulles contre les religieux commerçants, dut interdire à tous les religieux de cette Compagnie la confession et la prédication dans toute l'étendue de son diocèse. Les autres évêques de Portugal, suivant l'exemple du patriarche, étendirent cette interdiction, chacun à son diocèse.

Les jésuites, revenus du premier étourdissement que leur causèrent ces mesures aussi inattendues que blessantes pour leur dignité,

essayèrent de combattre le bref. A les en croire, le bref était une pièce fausse et la mission du cardinal Saldanha nulle. En même temps qu'ils répandaient ce bruit dans le royaume, ils s'adressaient à leur général pour lui demander la révocation du bref.

Malheureusement pour la cause que soutenait Carvalho, un grand changement s'était opéré à Rome. Le flambeau qui éclairait l'orbe catholique s'était éteint; Benoit XIV venait d'expirer, et les cardinaux étaient réunis en conclave pour choisir un successeur à celui dont la mémoire sera toujours chère à l'humanité. La vacance du Saint-Siège augmenta la hardiesse et les espérances des jésuites. La vénération pour les vertus de Benoit XIV, pas plus que la piété dûe aux morts, ne put les arrêter dans leurs calomnies. Ils allèrent jusqu'à flétrir sa mémoire en répandant que le feu pape s'était vendu à la cour de Portugal moyennant la somme de quinze mille écus[1].

Leurs plaintes étaient écoutées avec sympathie et intérêt par quelques membres du sacré collège. Le cardinal Albani blâmait hautement la conduite du roi de Portugal, et l'ancien secrétaire d'État, le cardinal Timoni, avouait que, si le feu pape l'eût consulté avant l'expédition

[1] Dépêche du 29 juin 1758, de F. d'Almada. Arch. du ministère des Affaires Étrangères de Portugal.

du bref, son avis aurait été de séparer la province portugaise du corps de la Compagnie de Jésus, de même qu'on coupe un membre gangréné pour sauver le malade. Toutefois, les *porporati* ne pouvaient être très attentifs aux réclamations des jésuites, à la veille d'une élection qui absorbait toute leur attention.

L'élection de Clément XIII ne fut pas moins intéressante que celle de son successeur. Si l'on ne voyait pas dans les rues de Rome, un Ricci assistant à l'agonie d'une Compagnie puissante et implorant, tantôt les mains pleines d'or, tantôt les larmes aux yeux, une protection pour l'institution de saint Ignace de Loyola, si on n'y voyait pas non plus l'intéressant spectacle d'un Bernis ayant les dehors d'une dictature dont les cardinaux espagnols avaient la réalité; on y trouvait en compensation le jeu des ambitions, les menées souterraines, les promesses, les alliances et les complots. Trois partis se disputaient l'élection; le parti d'Albani et celui de Corsini étaient pour le cardinal Mosca, les Zellanti, ayant pour chef le cardinal Spinelli, étaient leurs adversaires. Ces partis se trouvaient assez forts pour donner l'exclusion, mais aucun d'eux ne pouvait faire un pape; les Albani l'ayant compris, cherchèrent de nouvelles combinaisons pour se tirer de cet embarras. Ils y réussirent et obtinrent la majorité pour Cavalchini. Le cardinal français, Luynes, qui était

contre cette élection, l'annula en donnant l'exclusive au pape élu. Les jésuites qui comptaient sur le nouveau pape pour régler leurs affaires, se trouvèrent désappointés, mais ils s'en consolèrent bientôt par l'élection de Rezonnico, qui eut lieu quelques jours après ; le confesseur du nouveau pape était un jésuite, voilà le fondement de leurs espérances.

Le nouveau pape proclamé sous le nom de Clément XIII, le général des jésuites, Ricci, s'empressa de lui présenter un mémoire concernant le sujet de la réforme. Il se plaignait de ce que les jésuites n'avaient pas été entendus sur les fautes dont ils avaient été déclarés coupables, et de ce qu'on eût attribué à tous les jésuites résidant en Portugal et dans ses dépendances, des fautes qui avaient tout au plus été commises par quelques-uns d'entr'eux.

Il y protestait de l'innocence des supérieurs de l'Ordre et terminait son mémoire en priant le pape de révoquer, à Rome, la réforme commencée à Lisbonne le 12 mai. Nous croyons que bon nombre de ces objections n'étaient pas sincères, toutefois elles étaient présentées avec tant de modération, qu'il est étonnant que Carvalho s'en irritât au point de trouver ce document plein d'effronterie et de menaces.

Le pape envoya le mémoire du général à la congrégation et la chargea de l'examiner et de donner son avis. L'ambassadeur portugais

n'apprit la suite de cette affaire que par ses amis et ses espions; Sa Sainteté ne lui ayant fait aucune communication là-dessus. Dans la congrégation, les avis se partagèrent.[1] Les uns votèrent pour la révocation immédiate du bref, qu'ils trouvaient blessant pour la dignité du pape; les autres, tels que Pacionci, Spinelli, Tamburini et Achinto plaidèrent la cause du roi de Portugal contre les jésuites. Après une longue discussion, on s'arrêta à ce qui suit. Le cardinal Achinto, devrait, en dehors de sa qualité de secrétaire d'État, recommander au nonce de Portugal de s'entendre avec le cardinal visiteur et de lui conseiller toute la modération possible dans l'accomplissement de sa tâche. Cet expédient éludait la question et ne la tranchait pas. Les jésuites n'en furent nullement satisfaits.

Ricci et ses compagnons ne se tinrent pas pour battus, et ils commencèrent à répandre les bruits les plus absurdes sur le Portugal et son gouvernement. La mort du cardinal patriarche de Lisbonne, qui eut lieu le 9 juillet 1758, fut attribuée par ces religieux au remords. A les entendre, le prélat portugais aurait avoué sa faute et en aurait demandé pardon. Ils croyaient par là exciter le zèle de leur protecteur, le cardinal Torregnani, qui venait d'être nommé secrétaire d'État.

[1] Dépêche de F. d'Almada du 31 août 1758.

Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis que Carvalho avait envoyé ses dépêches à Rome, lorsqu'un événement vint rendre la position des jésuites, en Portugal, encore plus embarrassante. Le 3 septembre éclata le complot formé contre la vie de D. José I. Le lecteur se rappelle que le tribunal de l'inconfidence déclara trois jésuites, Malagrida, Mattos et Alexandre, chefs de cette conspiration. En conséquence, Carvalho les écroua au fort de Junqueira et envoya les autres jésuites à la *quinta* du duc d'Aveiro, où on les fit presque mourir de faim. Il fit, en même temps, séquestrer tous leurs biens comme appartenant à des ennemis du roi et de ses États, et déclarés tels par l'arrêt d'un tribunal. «Tous ces ordres, disait Carvalho, sont indiqués par une économie indispensable et parce que la nécessité absolue de la défense que Sa Majesté doit à sa personne royale, à son gouvernement et au repos public de ses sujets, exige ces précautions en attendant son recours au Saint-Siège.» Les ordres s'étendaient aussi à toutes les provinces de Portugal, où des commissaires spéciaux, nommés par le tribunal de la supplique, devaient procéder au séquestre et consigner tous les pères jésuites dans leurs maisons principales, de même que ceux de Lisbonne l'étaient dans la *quinta* du duc d'Aveiro.

Les meilleures intentions sont trop souvent

prises en mauvaise part: on a dit que le seul motif qui poussait Carvalho à ces séquestres, était son désir de s'emparer des richesses des jésuites. C'est une calomnie inventée dans le but de souiller les intentions du ministre portugais. Les séquestres opérés sur les biens des jésuites n'ajoutèrent pas une obole à la fortune de Carvalho. Dans les lettres confidentielles que le nonce de Portugal adressait au cardinal secrétaire d'État et au nonce d'Espagne, lettres qui furent interceptées,[1] il ne porta jamais sa haine jusqu'à attribuer au ministre de pareilles intentions. Tout ce qu'il affirmait, c'est que, outre tous les comestibles appartenant aux jésuites, beaucoup de leurs meubles aussi avaient été vendus.

Après avoir consigné les jésuites dans leurs maisons principales et dans les prisons et avoir séquestré tous leurs biens, Carvalho s'adressa au pape pour faire juger Malagrida et ses compagnons. Voltaire ne pardonna jamais à Carvalho cette déférence envers le pape.[2] Le grand philosophe ne savait pas que, comme Bossuet, Carvalho redoublait de respect devant Rome quand il avait à porter quelque rude coup à ses prérogatives. Ces pures formalités n'enlevaient rien à l'énergie de ses réclamations.

[1] Arch. du ministère de l'intérieur de Portugal.

[2] Chute des jésuites. Saint-Priest. p. 2.

D'ailleurs, on sait que Carvalho ne croyait pas l'approbation du pape nécessaire pour punir Malagrida, mais il était assez embarrassé à ce sujet. Il avait affaire à un roi qui ne voulait en aucune façon manquer d'égards envers le pape, et à un peuple rempli de préjugés.

Voyons quelle était la teneur des demandes de Carvalho. Il demandait à Sa Sainteté, au nom du procureur de la couronne, d'accorder au conseil, nommé conseil de conscience, la faculté de livrer au bras séculier, après la dégradation prononcée conformément aux décrets canoniques, tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers convaincus d'avoir pris part, comme exécuteurs ou complices, à l'attentat du 3 septembre, et ceux qui, à l'avenir, se rendraient coupables d'un pareil crime. Le roi faisait accompagner la requête du procureur de la couronne d'une longue lettre écrite de sa main et pleine d'amitié et de confiance. Il y avouait à Sa Sainteté que son parti de chasser les jésuites du royaume de Portugal et de ses colonies était irrévocablement pris. Un mémoire très détaillé de tous les crimes et excès de ces religieux justifiait la résolution que le roi prenait, de guerre lasse.

«Que l'extrême circonspection, disait-il, et les sérieuses réflexions d'après lesquelles je me suis conduit dans une affaire si importante, puissent mériter pour tout le passé la béné-

diction apostolique que je désire avec ardeur à l'imitation de mes prédécesseurs.»

Carvalho adressa deux lettres à Francisco d'Almada, pour le mettre au fait de la requête du procureur de la couronne et de la lettre du roi, et pour lui donner des instructions très minutieuses sur la conduite à tenir près du Saint-Siège. On ne lira pas sans intérêt quelques passages de ces lettres, dont l'une était confidentielle. On y verra que Carvalho ne se faisait aucun scrupule des moyens à employer, ces moyens fussent-ils les plus indignes. Malheureusement, la corruption n'était pas, à Rome, aussi rare que l'on aurait dû le souhaiter. Dévorés d'une ambition insatiable, les *porporati* se lançaient parfois dans ces honteux marchés de conscience qui ont été souvent l'objet des sarcasmes du monde, et ont fait frémir la chrétienté d'horreur et d'indignation. Voici les extraits de la lettre confidentielle où, dans la naïveté des épanchements intimes, Carvalho trafique de la conscience des cardinaux.

«Cher cousin de mon cœur,

....

....

«A cette objection, on a répondu par une dé«duction très concluante, dans laquelle on dé«clare que l'immunité dont jouissent les ecclé«siastiques n'est ni ne peut être de droit di«vin, qu'elle n'a d'autre motif de la part des

«princes séculiers que de faire une concession «gracieuse à l'Église et d'avoir envers elle de «justes égards, toutes les fois que cela leur «semblera bon.

«Mais on doit réserver ces arguments pour «les cas extrêmes et lorsqu'on aura épuisé tous «les moyens de gagner la cour de Rome ou «plutôt son gouvernement. Il est certain qu'en «pareilles circonstances, il faut précisément, «ou le gagner pour nous faire justice, ou le «perdre en le démasquant, car dans ce der- «nier cas, il nous ferait du mal en sous main.

«On doit préférer le premier moyen, celui «de gagner en secret le ministère; il n'y a que «deux manières de procéder pour y parvenir. «Voici la première: ne faire aucun cas de tou- «tes les absurdités qui ont été répétées à Ro- «me à ce sujet, et commencer l'affaire com- «me si elle était tout-à-fait nouvelle, avec «les dépêches que vous devez recevoir et qui «ont été rédigées d'après ces idées. La seconde «manière est de combattre la subornation faite «par les pères jésuites, en observant quels «sont les cardinaux et les personnes les plus «importantes par rapport à l'affaire, et en les «achetant par tous les moyens qui vous seront «possibles, sans vous exposer à être sacrifié «par eux. Enfin, il vaut beaucoup mieux et il «revient moins cher, de faire la guerre avec «de l'argent qu'avec des armées. Il me semble

«que le cardinal secrétaire d'État et Rezonnico «sont ceux dont les services nous seraient le «plus utiles, mais on ne peut juger de si loin «ce qu'il vaut mieux de faire; Votre Seigneu-«rie s'y conduira d'après ce que son expé-«rience, sa pratique des affaires lui suggérera «comme étant le plus utile et le moins dan-«gereux.

«On trouve ici plus de cent mille *cruzados* «employés en argenterie finement travaillée à «Paris, et en porcelaine de Saxe. Je ne sais «comment les remettre à Rome sans que l'on «sache d'où viennent cette argenterie et cette «porcelaine et à qui elles sont destinées.

«Je pourrai aussi vous envoyer quelques «diamants bruts que vous ferez tailler là bas; «en attendant vous me direz s'ils peuvent ser-«vir pour des croix pectorales, etc.

«Je vous envoie quatre bagues dignes d'être «offertes pour gagner ou, tout au moins, pour «commencer à acquérir quelques bons amis[1]. «Elles sont faites avec les meilleures et les «plus grosses pierres qui soient venues l'année «dernière. Toutes ces pierres sont taillées à «Lisbonne, mais c'est un travail qui demande «beaucoup de temps; il serait mieux, je crois, «de les offrir à l'état brut, comme un échan-

[1] Le prix de ces quatre pierres était environ de quatre-vingt mille francs.

«tillon des produits des pays tant aimés des «jésuites.

«Je dois vous prévenir que les lettres que «vous écrivez sont ouvertes, d'abord à Paris et «ensuite à Madrid. Ayez la circonspection néces«saire et ne nommez ni le cardinal ni la per«sonne qui vous aura confié quelque secret; «il vous suffira de dire que vous tenez vos «informations de bonne source ou d'une per«sonne sûre. N'oubliez pas les mêmes précau«tions à l'égard des personnes que vous aurez «gagnées à l'aide des susdits présents, de ma«nière qu'il ne soit pas possible de découvrir «quels sont les amis engagés par vous dans «les affaires de Sa Majesté.

«Enfin, cher cousin de mon cœur, Sa Ma«jesté désire la paix et veut porter à l'extrê«me sa patience et ses égards envers le pape, «quoiqu'elle soit persuadée que cinquante an«nées de guerre avec une des plus grandes puis«sances de l'Europe, seraient moins nuisibles «à son autorité, que la présence des jésuites «dans son royaume et ses domaines.»[1]

On voit, d'après cet extrait, quels étaient

[1] Cette lettre fut publiée à Goa dans le journal — *Gabinete Litterario das Fontainhas* — rédigé par M. Felippe Nery Xavier. Malgré les documents présentés à l'appui de son authenticité, lors de sa publication, des doutes sérieux s'élevèrent dans notre esprit jusqu'au moment où la lecture que nous fimes des documents du ministère de l'Intérieur vint les dissiper complétement.

les opinions de Carvalho au sujet de l'immunité dont jouissaient les ecclésiastiques, et combien il comptait déjà sur le mauvais accueil fait par le pape à ses demandes, puisque, avant même que les dépêches ne fussent arrivées, il discutait et blâmait, dans un mémoire, le refus de Sa Sainteté. Tout ce qu'il espérait, c'est que le pape, touché des marques de respect et de tendresse filiale que lui donnait le roi de Portugal, adresserait à celui-ci quelques paroles d'approbation à l'égard de sa conduite envers les jésuites. Il le désirait même, non pour lui, mais pour le roi.

Passons aux fragments de la seconde lettre qui était officielle et signée par D. Luiz da Cunha.

«En conclusion, écrivait-il, Sa Majesté m'or-«donne de vous prévenir que Votre Seigneu-«rie doit montrer à la cour de Rome autant de «fermeté que de douceur et de prudence po-«litique, ne s'emporter jamais, quelque provo-«cation qu'elle subisse, et répondre toujours «comme un ministre qui parle au suprême «Pasteur ou à celui qui en tient la place, et «non comme un écolier qui frappe les bancs «lorsqu'il argumente.

«Votre Seigneurie doit éviter surtout les deux «plus grands péchés politiques que puisse com-«mettre un homme chargé de négocier dans «une cour, et qui sont: le premier, de reprocher

«des fautes passées et qui ne sauraient être «remédiées, ce qui ne servirait qu'à aigrir les «ministres; le second, de menacer ouvertement «le souverain et ses ministres. Votre Seigneu-«rie doit imiter à cet égard le cardinal Dossa «qui, pour combattre les actes des ministres «du pape, les figurait dans une troisième per-«sonne, et qui, pour menacer, se servait de «phrases pareilles à celles-ci: on redoute, on «craint. etc.

. . . .

«Votre Seigneurie se conduira avec la noble «résolution qui est nécessaire, sans jamais man-«quer à la révérence qui est due au pape.»

Carvalho connaissait bien le caractère emporté de F. d'Almada. Il ne cessait de lui recommander d'éviter des éclats aussi inhabiles qu'impolis.

Au reçu de ces dépêches et de ces instructions, Almada ne resta ni silencieux ni inactif. Il agit avec énergie et fit tous ses efforts pour faire entrer le pape dans ses vues. Malheureusement, le cardinal secrétaire d'État, Torregiani, était parent du général Ricci et très favorable aux jésuites. Torregiani était un homme dur et impérieux, qui, loin de cacher ou de dissimuler ses opinions, les soutenait avec fermeté. Le pape lui-même n'était nullement hostile aux jésuites. Almada, homme d'un esprit borné mais cependant assez sagace pour péné-

trer les secrets de la cour, ne se faisait aucune illusion sur l'insuccès de l'affaire dont il était chargé.

Carvalho, de son propre mouvement ou, peut-être, informé par Almada des longueurs de l'affaire et des circonstances peu favorables qui l'entouraient, publia, le 28 juin 1759, l'arrêt par lequel les jésuites étaient dénaturalisés, proscrits et chassés à tout jamais du Portugal et de ses domaines. Les Portugais de toutes classes étaient tenus, sous peine de mort, de leur défendre l'entrée du royaume et de ses domaines, et de n'avoir avec eux aucune sorte de correspondance ou de liaison. On avait excepté de ce bannissement les jésuites qui étaient dans les prisons et ceux qui n'ayant pas encore prononcé le quatrième vœu, voudraient dépouiller l'habit. Tous les biens appartenant aux jésuites furent placés dans les dépôts[1].

L'exécution de cet édit ne se fit pas attendre; près de six cents jésuites de tous les âges, des jeunes gens pleins de vie, des vieillards accablés d'infirmités, furent entourés de soldats et conduits jusqu'au Tage où un navire les reçut et les transporta à Civita-Vecchia en trente-sept jours. Les ennemis de Carvalho firent courir le bruit que, pendant le voyage, ces religieux avaient failli mourir de faim, et que les choses les plus nécessaires leur avaient

[1] Arch. des Aff. Étr. de France, v. LXXXVI, f. 164.

manqué. Le témoignage du capitaine du navire démentit cette calomnie. D'ailleurs, il y a des raisons pour croire qu'ils n'emportèrent pas seulement leurs bréviaires[1].

La nouvelle de l'expulsion des jésuites n'était pas encore arrivée à Rome, le 2 août 1759, lorsque le pape expédia un courrier extraordinaire chargé de quatre dépêches, au cardinal Acciajuoli, nonce de Portugal, sans en faire part au ministre portugais Almada, qui en fut vivement piqué. La première de ces dépêches était le bref—*Dilecti filii*—adressé au président du conseil de Conscience et des Ordres, qui permettait à ce tribunal de livrer au bras séculier les jésuites convaincus d'avoir pris part à l'attentat du 3 septembre. Mais on se gardait bien, dans ce bref, d'étendre cette autorisation à l'avenir, comme le voulait Carvalho. La deuxième dépêche était une lettre du pape au roi de Portugal, où Sa Sainteté faisait appel aux sentiments miséricordieux de Sa Majesté, lui demandant la vie pour ces ministres des autels, d'autant plus malheureux qu'ils étaient plus criminels. Les principes et les sentiments dont débordait la lettre du pape étaient les plus conformes à la douceur du divin Maître et de son vicaire.

La troisième lettre, écrite à la même date,

[1] Lettre confidentielle de F. d'Almada du 29 décembre 1759. Arch. du ministère de l'Intérieur.

2 août, n'était pas moins touchante. Dans celle-ci, le pape ouvrait au roi son cœur rempli d'inquiétude et déchiré de douleur, le priant de ne pas chasser les jésuites et de faire continuer la visite et la réforme ordonnées par Benoit XIV. «Ce sont là, disait-il, les «sentiments que nous dicte notre amour pour «la justice et pour la véritable gloire de Vo-«tre Majesté; c'est là le seul conseil que nous «puissions lui donner. Nous vous l'écrivons «avec cette sincérité et cette effusion qui «conviennent au cœur affectueux d'un père «envers un fils aussi respectueux et dont la «gloire et la félicité temporelle et éternelle nous «sont aussi chères que les nôtres mêmes. «C'est, disons-nous, le conseil que nous le «prions de toute notre âme, de recevoir et de «suivre avec cette docilité que nous attendons «d'un monarque aussi religieux que grand, et «qui ne pourra rester sourd à la voix de «celui qui, malgré son indignité, est le vicaire «du Souverain Seigneur par qui règnent les «rois et au nom duquel ils rendent la justice «aux peuples.»

La quatrième dépêche était un mémoire que le nonce du pape devait présenter en son nom au ministre du roi de Portugal. On y soutenait les termes dans lesquels était conçu le bref *Dilecti filii*, toute ampliation apportée à l'autorisation accordée, étant considérée com-

me contraire aux immunités ecclésiastiques et aux prérogatives des évêques, et, d'autant plus absurde, que le tribunal auquel on voulait la conférer, était laïque. On allait jusqu'à attribuer au nonce la faculté de prendre connaissance des crimes dont il s'agissait. En outre, le mémoire était plein de griefs et de plaintes contre Francisco d'Almada, qui, à entendre le cardinal Torregiani, avait un caractère peu propre à maintenir la bonne harmonie entre les deux cours, et montrait dans ses actes et dans ses paroles autant de hauteur que de méfiance.

Le nonce voulait remettre entre les mains du roi le bref et les lettres du pape, sans en envoyer de copies au secrétaire d'État, don Luiz da Cunha, comme cela était d'usage. Ce ministre fit observer au nonce combien il lui était difficile d'accéder à ses désirs. Sans se laisser décourager par ce premier refus, le cardinal Acciajuoli insista et fit les plus vives démarches pour obtenir une audience du roi sans accomplir la formalité des copies. Cette insistance n'eut pour résultat que de pousser à bout la patience des ministres, surtout celle de Carvalho qui, un jour, tourna le dos au nonce au moment où celui-ci allait, pour la quatrième ou cinquième fois, renouveler ses instances aussi inutiles qu'insupportables. D'une dignité fort susceptible, le nonce ressentit vi-

vement cette impolitesse. Le lendemain, il remit les copies à don Luiz da Cunha.

Il nous serait difficile ou même impossible de décrire l'impression que la lecture de ces dépêches fit sur Carvalho. Son saisissement ne cessa que pour faire place à la plus violente colère. Son indignation, sa fureur éclata dans une lettre qu'il écrivit, au nom de don Luiz da Cunha, au nonce de Sa Sainteté. Il déclara que le roi ne souffrirait jamais qu'on lui présentât un bref aussi incivil, aussi impertinent, aussi obreptice et subreptice que le *Dilecti filii*, mais qu'il recevrait avec plaisir les deux lettres de Sa Sainteté. En même temps que Carvalho faisait ces protestations au nonce, il adressait au pape une note où, dans des termes très précis et très énergiques, il exigeait de Sa Sainteté la rupture ou le bref tel qu'il l'avait sollicité. Cette note était accompagnée d'un mémoire contenant un abrégé des démarches offensantes du nonce et du secrétaire d'État, Torregiani; de tous les efforts du roi pour maintenir la bonne harmonie et de son admirable persévérance dans la modération. Carvalho terminait en demandant une réparation éclatante, qui était l'éloignement de Torregiani de toutes les affaires du Portugal. Carvalho ne craignait pas la rupture, il la désirait même, peut-être, comme Colbert, pour réaliser ses réformes.

Aussitôt que le pape fût revenu de la campagne, F. d'Almada demanda à être admis en sa présence. On accéda à sa demande, non sans répugnance, et après que le ministre d'Autriche eùt été consulté.[1] Le pape le reçut avec froideur. Sa Sainteté n'était pas encore remise du chagrin et de l'étonnement que lui avait causé l'expulsion des jésuites de Portugal. Il prit le mémorial que lui présentait Almada et commença de le lire. Arrivé au passage où il était question du bref *Dilecti filii*, il s'écria, en regardant un crucifix placé dans la salle. — Dieu seul sait combien de difficultés il a fallu surmonter pour complaire au roi de Portugal! — La lecture terminée, il tomba dans une espèce de rêverie d'où il ne fut tiré que par la voix d'Almada, qui lui déclarait ne vouloir nullement traiter cette affaire avec Torregiani. Le pape lui répondit par sa phrase habituelle. «Nous ferons ce que Dieu nous inspirera.»

Francisco d'Almada, qui n'était point disposé à se payer de banalités et de vaines promesses, commença à faire agir les cardinaux qui étaient affectionnés au Portugal. Trois jours après l'audience, le cardinal Corsini alla voir le pape; il le trouva irrité et inflexible. Le cardinal déroula alors le tableau de toutes

[1] Dépêche de F. d'Almada, du 29 décembre 1759. Arch. du ministère de l'Intérieur.

les suites, on ne peut plus fatales, qui pouvaient découler d'une rupture avec le Portugal. Le pape en fut ému et, cédant aux prières du cardinal, il répondit: «Nous voulons entendre l'opinion de la congrégation du Saint Office; la gravité de cette affaire ne nous permet pas d'agir sans l'avis préalable de cette corporation.» En effet, la congrégation fut assemblée peu de jours après, dans le but de se prononcer sur cette affaire. Elle fut d'avis que le bref *Dilecti filii* n'aurait pu être conçu dans d'autres termes sans blesser les immunités ecclésiastiques, mais que, pour éviter une rupture avec le Portugal, il vaudrait mieux charger le secrétaire d'État ou quelque autre cardinal de s'entendre avec l'ambassadeur de ce pays, sur la manière d'arranger cette affaire. Le cardinal Corsini, étant allé voir le pape après la résolution de la congrégation du Saint-Office, celui-ci se répandit en plaintes contre le gouvernement portugais. Il parla, le visage assombri et le cœur plein de ressentiment, du refus du bref, *Dilecti filii*, de l'impolitesse de Carvalho envers le nonce et des excès du cardinal patriarche de Lisbonne qui avait délié les jésuites des vœux simples, sans y être autorisé, et qui avait interdit aux jésuites la confession et la prédication, non seulement dans son diocèse, mais encore dans tout le royaume de Portugal.

Corsini entendit ces plaintes en silence et les porta le lendemain au ministre portugais. Almada écrivit à ce sujet un mémoire plein de mesure et de modération. Il s'appuyait sur la législation portugaise pour soutenir le refus du bref, refus qui n'avait rien d'insolent pour Sa Sainteté; il assurait que le patriarche n'avait interdit aux jésuites de confesser et de prêcher que dans son diocèse; enfin il excusait de son mieux son cousin Carvalho de son impolitesse envers le nonce. Les cardinaux Corsini et Spinelli présentèrent ce mémoire à Sa Sainteté.

Les choses en étaient là, lorsque le cardinal secrétaire d'État, Torregiani, qui n'était pas au courant de ces négociations secrètes, fit remettre au ministre portugais, Almada, une note qui, par les termes dans lesquels elle était conçue, allait empirer l'affaire. C'était le mémoire du nonce, accompagné de nouvelles instances en faveur des jésuites. Pour couper court à la question, le cardinal Torregiani ajoutait, comme si c'était son dernier mot: «Les sentiments de Sa Sainteté à l'égard «des jésuites sont invariables. La conscience «et le devoir lui défendent d'en changer.»

Le ministre de Portugal, quoique d'un caractère emporté jusqu'à l'étourderie, fit preuve, dans cette circonstance, d'une rare prudence et d'une grande habileté, en gardant

un silence calculé et méprisant sur cette note, faite pour envenimer la querelle. Tout ce qu'il demanda à Torregiani, ce fut une réponse au sujet du bref *Dilecti filii.*

Francisco d'Almada, poursuivant les négociations entamées en secret, présenta au pape, par l'entremise du cardinal Corsini, un projet de bref. D'après ce projet, le pape accordait au conseil de conscience, pour le cas et à perpétuité, la faculté et le pouvoir de procéder, jusqu'à l'abandon au bras séculier, contre tous les ecclésiastiques convaincus d'avoir formé quelque conspiration ou commis quelque attentat contre le roi, pourvu qu'un ecclésiastique agréable au pape, siégeât au dit tribunal.

Dix jours après, le ministre plénipotentiaire de Portugal, recevait un contre-projet envoyé par le cardinal Cavalchini. Dans ce contre-projet, le pape, ayant égard aux instances du roi de Portugal, ampliait à perpétuité l'autorisation déjà accordée au conseil de conscience par le bref *Dilecti filii*, à condition que ledit tribunal serait présidé par un ecclésiastique nommé par le pape. Francisco d'Almada n'hésita pas un moment à déclarer, que, tout disposé qu'il était à complaire au pape, il ne pouvait toutefois accepter le contre-projet pour les raisons suivantes. 1.° Il serait contraire à la dignité du roi d'accepter un bref

qu'il avait d'abord formellement refusé; 2.° le conseil de conscience avait son président nommé par la loi et qui ne pourrait être remplacé par un ecclésiastique; 3.° réserver la nomination de ce président ecclésiastique au pape, ce serait ouvrir une nouvelle porte aux dilations et aux difficultés. Clément XIII prit en considération toutes les objections d'Almada, excepté celle qui se rapportait au bref *Dilecti filii.* Au moment où le cardinal Cavalchini prenait congé du pape pour aller porter ces dernières résolutions à Almada, Sa Sainteté s'écria, le cœur plein d'amertume: «C'est le pape qui a dû céder sur tous les points, même sur celui de sa dignité; le ministre de Portugal, lui, n'a rien cédé!»

La seule chose qui séparât maintenant les deux négociateurs et qui, par là, empechât encore la conclusion de cette fatigante affaire, c'était le bref *Dilecti filii* que le roi de Portugal considérait comme subreptice et obreptice, et que le pape voulait faire accepter. C'était une question d'amour-propre de part et d'autre, mais, sous les gouvernements absolus, la force et l'importance de pareilles questions étaient grandes. Enfin, après de longues conférences, on tomba d'accord. Ce fut le pape qui céda; toute allusion au bref *Dilecti filii* devant être rayée du nouveau bref. Grâce à ces modifications, le bref était tel que

Francisco d'Almada l'avait proposé dans son projet primitif, toutefois, il ne voulut pas qu'on l'expédiât sans connaître préalablement l'opinion de son cousin Carvalho. Le cardinal Cavalchini qui n'était pas du tout pressé, y consentit volontiers.

Mais, quelques jours après, Almada ayant adressé un petit billet au cardinal Torregiani, lui demandant des chevaux pour le courrier qu'il voulait expédier en Portugal, quelle ne fut pas sa surprise en recevant, pour toute réponse, un projet de bref qui n'était pas celui dont les commissaires étaient convenus, mais, à-peu-près, une copie du contre-projet primitif de Cavalchini ! Surpris et indigné, le ministre portugais interrompit cette négociation.[1]

Aujourd'hui que les passions sont refroidies, que le temps a dispersé les pages de toutes ces dépêches et de tous ces mémoires, comme le vent de l'hiver emporte les feuilles desséchées de l'automne, nous devons savoir gré à Clément XIII de ses hésitations à satisfaire les exigences de Carvalho. Pontife, il devait sa protection aux ministres des autels ; homme de conscience et de devoir, il ne pouvait les abandonner, sans garanties, à des tribunaux

[1] Nous avons rapporté la marche de cette négociation d'après la dépêche de F. d'Almada du 29 décembre 1758. Le lecteur trouvera, sans doute, étrange, que notre récit ne soit pas conforme au manifeste publié par Carvalho.

asservis à des rois; vicaire de Jésus-Christ, il devait sa sympathie aux infirmes, aux opprimés, aux petits, à ces jésuites même, chassés de Portugal, et qui se jetaient dans ses bras paternels comme les brebis courent vers leur pasteur quand elles sont menacées ou frappées; père de tous les fidèles, il se désolait justement de voir s'éloigner de lui ce fils chéri qui, par son zèle, avait mérité d'être nommé Très-Fidèle; enfin, successeur de saint Pierre, il frémissait à l'idée de voir se déchirer en lambeaux cette Église une et entière qui, à travers une longue succession de siècles, lui était parvenue comme un dépôt confié au plus humble de tous les serviteurs des serviteurs de Dieu!

Voilà ses hésitations et son martyre. Dans toute cette longue négociation du bref sollicité par le roi de Portugal, Clément XIII ne fait jamais état de son amour-propre, il le sacrifie au contraire, mais quand il faut laisser l'innocence sans appui, quand il sent blessée en lui la dignité du vicaire de Jésus-Christ, alors il hésite, il s'afflige, il pleure. Ses intentions sont méconnues, ses actes sont pris en mauvaise part; on s'irrite de ses larmes et de ses prières: ainsi il ne peut ni prier, ni pleurer, lui, le souverain pontife!

Nous ne savons lequel est le plus digne de pitié, de Pie VII, traîné de pays en pays, de

prison en prison, comme un criminel, ou de Clément XIII, esclave dans son propre Quirinal, menacé par les Bourbons, poussé à la résistance par Torregiani, tourmenté par ses incertitudes et effrayé par l'ombre de la mort qu'il sent s'approcher pas à pas. Nous ne savons lequel mérite le plus de commisération, de Pie VII languissant dans l'exil et souffrant en silence la rébellion du César catholique, ou de Clément XIII, tremblant devant un ministre de cette même France et s'écriant dans sa détresse : — Hélas ! le vicaire de Jésus-Christ est traité comme le dernier des hommes ! —

Mais la barque de saint Pierre est comme toutes les barques ; les mêmes vagues qui menacent de l'engloutir la soulèvent à la plus grande hauteur, et elle reste, éternelle, sur les flots et au milieu des vents déchaînés.

Mais il faut le dire, ce qui arriva à ces papes ne fut qu'un revers de cette médaille dont l'autre face s'était montrée dans l'antiquité. On se rappelle ce Henri IV d'Allemagne, dépouillé de ses ornements royaux, couvert d'un cilice, qui se traînait, les yeux pleins de larmes, aux genoux d'un moine irrité.

Il nous semble que Clément XIII n'avait ni la clairvoyance ni l'esprit de Benoît XIV. C'était, selon le mot de Saint-Priest, un pape du douzième siècle égaré dans le dix-huitième ; mais, à défaut de ces qualités, il avait un grand

cœur et d'excellentes intentions. Il était prêt à faire tous les sacrifices pour rester fidèle à sa conscience; il aspirait au martyre. Quand la France et l'Europe voulurent le forcer d'agir contre sa conscience, Dieu lui envoya la mort et le sauva.

Ainsi, l'heure s'approchait où Carvalho devait prendre une attitude décisive devant Rome. Il attendait ce moment avec impatience et tâchait même de l'avancer. Instruit par Francisco d'Almada de tous les détails de la négociation sur le bref, il répondit aux hésitations et aux scrupules du pape par un long mémoire où il mit toute la chaleur possible sous un faux respect. C'était un rapport très diffus sur la conduite tenue par le gouvernement portugais envers Rome, de 1757 à 1759, et où il finissait par déclarer que le gouvernement portugais serait forcé de prendre une résolution suprême, en vue de l'obstination de Rome pour ce qui regardait les jésuites. Le mot de rupture y était déjà clairement prononcé. Nous sommes convaincu que ce mot aurait été prononcé, quand même le cardinal Torregiani eût expédié le bref tel qu'il avait été convenu.

Le pape fut profondément troublé de l'attitude du Portugal. Son cœur paternel était accablé de chagrin à l'idée de voir se réaliser cette rupture dont Carvalho le menaçait si

souvent. Il essaya de tous les ménagements, de tous les retards pour éviter la rupture; de sorte que Carvalho, désappointé dans ses efforts pour le pousser à prendre un parti, rejeta toute sa colère sur le cardinal Acciajuoli, nonce en Portugal. Il est à remarquer que ce cardinal, pour échapper aux paroles violentes et aux impolitesses de Carvalho, avait sollicité sa démission que le cardinal Torregiani lui avait refusée. Enfin, ce fut Carvalho, lui-même, qui mit un terme aux angoisses du nonce.

Le 6 juin 1760, fut célébré le mariage de la princesse du Brésil, héritière du trône, avec l'infant D. Pedro, frère du roi D. José. Cet événement que l'on n'attendait pas si tôt fut notifié à tous le corps diplomatique, excepté au nonce du pape. Le cardinal Acciajuoli, blessé du manque d'égards qu'on avait envers lui, alla trouver sans délai le ministre des affaires étrangères, D. Luiz da Cunha, et se plaignit vivement du peu de considération qu'on lui témoignait. Le ministre portugais s'excusa sur ce que le billet qu'il avait écrit au corps diplomatique, n'avait pour but que d'assigner aux ambassadeurs le rang qu'ils devaient prendre aux audiences publiques. Le cardinal lui répliqua avec raison que le billet avait deux parties, l'une pour indiquer, en effet, l'ordre des audiences, mais l'autre pour faire part du mariage. Il termina en le priant de lui épar-

gner le chagrin qu'il ressentirait s'il se voyait éloigné de ces démonstrations publiques d'une joie à laquelle, plus que personne, il désirait prendre part. D. Luiz da Cunha, ayant épuisé toutes les raisons banales et ne sachant ce qu'il devait faire, promit au nonce de porter sa plainte à la connaissance du roi et de lui faire passer la réponse sans délai Le cardinal attendit pendant trois jours avec une vive impatience: la réponse n'arriva point.

Dans les soirées du 7, du 8 et du 9, toute la ville de Lisbonne s'illumina. De toutes parts éclataient les marques de l'allégresse et de l'amour populaires. Un seul hôtel resta silencieux au milieu de ce bruit et sombre parmi ces flots de lumière; c'était celui du cardinal Acciajuoli. Il y avait une tristesse au milieu de ces fêtes.

Quatre jours après, le roi, sur l'avis du conseil d'État, décida l'expulsion du cardinal Acciajuoli, du Portugal. En effet, le lendemain, vers sept heures du matin, l'hôtel du nonce fut entouré de soldats. Un commissaire du gouvernement et le commandant des troupes y entrèrent. Le cardinal était en prières et se préparait à dire la messe lorsque ces hommes parurent devant lui. Ils lui donnèrent la lettre du roi dont ils étaient porteurs. Le nonce la décacheta et la lut. Sa Majesté lui ordonnait de quitter immédiatement son hôtel et de sortir du Portugal dans le délai de quatre jours. Cet

ordre ne surprit pas le nonce; on eût dit qu'il l'attendait. Tout ce qu'il demanda, ce fut quelque temps pour faire ses préparatifs. On le lui refusa. Forcé de partir sur le champ, il traça à la hâte sa protestation contre la violence qu'il subissait et se rendit, escorté des deux commissaires, à la voiture qui devait le conduire au bord du Tage. Là, des frégates royales le transportèrent de l'autre côté du fleuve, où il trouva des voitures qui devaient le mener jusqu'à la frontière d'Espagne[1].

Le corps diplomatique fut aussi surpris qu'indigné de cet acte de violence, toutefois, il se garda d'exprimer sa réprobation autrement que par une contenance morne et silencieuse, tant il craignait d'encourir la colère de Carvalho. L'un de ces ministres étrangers, qui avait donné au nonce quelques marques de sympathie, fut sur le point d'être rappelé. Le comte de Merle, ambassadeur de France, était, depuis longtemps, l'ami du cardinal Acciajuoli. L'isolement dans lequel celui-ci vivait, autant que la persécution dont il était l'objet, avaient resserré ces liens.

Le jour où le cardinal fut conduit, entouré de soldats, de l'autre côté du Tage, le comte de Merle, essaya, mais vainement, de percer la foule afin de lui adresser quelques paroles de consolation.

[1] Archives des Aff. Étr. de France. vol. LXXXXII, page 126.

Cette amitié constante envers un homme réputé l'ennemi du Portugal, excita la rancune de Carvalho qui demanda au gouvernement français le rappel du comte de Merle. Mais le duc de Choiseul, sous les formes les plus polies et les plus respectueuses, justifia le comte de Merle et refusa son rappel[1].

Carvalho expédia trois courriers pour mettre Francisco d'Almada au courant de ce qui était arrivé à Lisbonne. A Rome, on était dans la plus vive impatience de connaître le motif de ces courriers répétés. Francisco d'Almada, sans en rien laisser transpirer, demanda à être admis en présence du pape avant le départ de la poste, qui devait avoir lieu un jeudi. Ce ne fut pas sans répugnance que Clément XIII promit de le recevoir le mercredi suivant, 2 juillet 1759. Mais, le 1er du mois, la poste d'Espagne arriva, apportant, avec la nouvelle du mariage de la princesse, celle de l'expulsion du nonce. Le pape ressentait comme des injures personnelles ces affronts réitérés que recevait le nonce; il suspendit l'audience promise à F. d'Almada. En conséquence, celui-ci envoya, le même jour, 1er juillet, à tous les ministres étrangers résidant à Rome, un billet dans lequel il leur annonçait son prochain départ. Il y joignit un paquet qui devait être

[1] Arch. des Aff. Étr. vol. LXXXXII. f. 93.

remis au pape. C'était une assemblage de diverses pièces contenant l'exposition de la conduite du secrétaire d'État, Torregiani, accompagnée de remarques et de considérations écrites dans un langage aussi rude que passionné. Clément XIII, troublé et irrité de cette démarche de F. d'Almada, manda le cardinal Corsini et lui déclara qu'il ne voulait plus traiter qu'avec lui les affaires du Portugal. Celui-ci, après avoir remercié Sa Sainteté de cette marque de confiance, lui remit la lettre du roi de Portugal, par laquelle Sa Majesté faisait part au pape du mariage de la princesse Marie.

Le cardinal Corsini, très attaché au roi de Portugal, employa tous ses efforts à éviter une rupture dont les conséquences l'effrayaient. Mais ses efforts furent infructueux; l'orage amoncelé depuis 1757 éclata enfin: le 6 juillet 1759, Francisco d'Almada quitta Rome. En août, deux édits furent publiés à Lisbonne, par lesquels les Portugais établis à Rome étaient rappelés, et les sujets du pape, résidant en Portugal, forcés de quitter ce pays dans l'espace de quatre jours. Toute communication, tout commerce avec Rome étaient défendus, les marchandises de ce pays furent considérées comme de la contrebande. Personne ne pouvait solliciter ni bref ni bulle sans permission du gouvernement.

Tel fut cet événement célèbre de la rupture entre le Portugal et Rome; événement dont les causes cachées étaient bien autrement graves que les causes apparentes.

CHAPITRE X

Les manifestes de Carvalho et des jésuites. Appréciation critique des écrits de Carvalho. Mauvais accueil fait aux manifestes de Carvalho par les encyclopédistes. Ses causes. Erreur de Voltaire sur les intentions de Carvalho à l'égard des jésuites. Nouvelles arrestations ordonnées par Carvalho. Disgrâce de Thomé da Costa, ministre de la marine. Interception des lettres particulières sous les règnes de D. João et de D. José. Satisfaction donnée par l'Angleterre à la cour de Lisbonne. Importance de cette satisfaction. Opinion sur les dépêches diplomatiques attribuées à Carvalho, à l'aide desquelles il obtient la satisfaction. Carvalho est nommé comte d'Oyeiras

Après la rupture, Carvalho et les jésuites inondèrent l'Europe de manifestes, de libelles etc. L'esprit essentiellement argumentateur de Carvalho aimait à se déployer dans la discussion. La guerre qu'il faisait aux jésuites avait développé en lui ce goût et cette habitude. Ses déductions sont des dissertations longues, souvent ennuyeuses, toujours pleines de répétitions et écrites dans un langage qui ne possède ni la scrupuleuse pureté ni la netteté des classiques et qui montre combien peu Carvalho était homme de lettres. A défaut d'autres qualités, toutefois, on trouve dans ses écrits une érudition étonnante et une parfaite connaissance du sujet. Nous ne blâmerons

pas Carvalho de n'avoir pas orné ses déductions des splendeurs du style, cela eût été peut-être ridicule, quoiqu'un peu de douceur dans la forme eût mieux convenu à ses écrits que l'humeur dédaigneuse dont ils étaient empreints; mais ce que nous regrettons de n'y avoir pas trouvé, c'est la précision et la netteté. Il est surtout un autre défaut que nous ne pouvons lui pardonner: c'est le peu d'exactitude et le peu de sincérité avec lesquelles il rapportait les faits, lorsque cela pouvait servir ses desseins. Ainsi, il se plaignait dans ses déductions contre Clément XIII, de ce que celui-ci n'avait pas consenti à la publication, à Rome, de la sentence des Tavora, en même temps que, dans des lettres confidentielles il avouait que le pape pourrait lui répondre là-dessus d'une manière victorieuse. Il attribuait, dans ses mémoires, l'émeute de Porto aux jésuites, malgré les déclarations contraires du juge de l'enquête. Peut-être les jésuites aussi peu scrupuleux dans leurs écrits, avaient-ils poussé Carvalho à ces déplorables contradictions.

Toutes ces déductions et tous ces manifestes de Carvalho furent traduits en français et répandus en Europe. Écoutons un écrivain, M. de Saint-Priest, sur l'impression qu'ils y produisirent. «On pouvait croire, dit cet écrivain, «que l'opinion, en France, serait, plus qu'au- «cune autre, disposée à bien accueillir les ac-

«cusations du ministre portugais; les encyclo«pédistes auraient dû lui servir d'auxiliaires «zélés et fidèles; pourtant, il n'en fut pas ainsi. «Les pièces émanées de la cour de Lisbonne, «parurent ridicules dans la forme et maladroi«tes dans le fond. Cet holocauste des chefs de «la noblesse choqua la classe supérieure jus«qu'alors soigneusement ménagée par les phi«losophes. Tant de cruauté contrastait avec «les mœurs d'une société déjà frondeuse mais «encore très élégante. On eut pitié des vic«times, on se moqua du bourreau, on se rit «de son appel aux idées du moyen âge, de «cette période de l'histoire que la mode aussi «réprouvait alors. Ces titres arrachés des gref«fes, ces écussons effacés, ces anathèmes pro«clamés à son de trompe semblèrent un sacri«fice insensé à des projets barbares. Il y eut «aussi réprobation générale de toutes les ma«ximes despotiques répandues dans les mani«festes.»[1]

Toutefois, il faut avouer, et M. de Saint-Priest ne le conteste pas, que le dépit ne fut pas étranger au mauvais accueil fait par les encyclopédistes aux manifestes de Carvalho. Le ministre portugais ne correspondait pas avec Voltaire; il n'avait pas voulu accepter son patronage. Toujours disposé à accepter la première

[1] Chute des jésuites, par Saint-Priest.

place, il ne pouvait souffrir d'être relégué à la seconde. Il y avait d'ailleurs un abîme entre les idées de Carvalho et celles des encyclopédistes. Il était bien loin de s'écrier avec eux: —ni prêtres ni rois absolus!—

Carvalho expia cette fierté par les sarcasmes et le dédain dont Voltaire l'écrasa. Voltaire l'appela l'ami de la Sainte-Inquisition, et attribua l'expulsion des jésuites, du Portugal, au désir de combattre une influence importune à son tyrannique pouvoir.

Nous mettrons bientôt en évidence les idées de Carvalho sur les jésuites et sur les rapports de l'Église avec l'État; nous prouverons aux écrivains étrangers qu'il avait à cet égard des opinions très avancées et très radicales. Mais, ce fut la faute de Carvalho s'il fut si mal apprécié. Il parlait rarement avec sincérité dans ses écrits et s'y donnait des intentions et des motifs tout autres que ceux qui le faisaient agir.

L'expulsion des jésuites fut suivie d'autres actes d'un énergique despotisme. Le roi D. José, désirant que le mariage de sa fille fût marqué par des actes de clémence, assembla son conseil d'État et lui proposa de rendre la liberté à quelques-uns des infortunés qui peuplaient les prisons. Carvalho, aidé par le patriarche de Lisbonne, s'opposa à ce désir du roi, qui fut forcé de céder. Mais il se passa

une chose à laquelle personne ne s'attendait; les prisons, au lieu de devenir désertes, regorgèrent bientôt de prisonniers. Ardent de caractère et aveuglé par ses passions, Carvalho voyait à travers un faux prisme la société au milieu de laquelle il se trouvait. Ses craintes et ses soupçons lui faisaient tout voir sous des couleurs menteuses. Tout trouble lui présageait une émeute, toute émeute une horrible conspiration. Ce défaut de son esprit devint, avec le temps, une hallucination, une folie tellement dangereuse, qu'il ne fut plus possible à personne de se croire en sûreté. L'un était accusé d'avoir correspondu avec les jésuites, un autre d'avoir été l'ami du duc d'Aveiro; des hommes infâmes ne manquaient pas pour porter ces terribles accusations; on trouvait des juges sans conscience pour condamner les accusés.

C'est ainsi que, quelques jours après le mariage de la princesse, furent arrêtés le comte de S. Lourenço et le vicomte de Ponte de Lima, ancien ambassadeur à Madrid et attaché au service du roi en qualité de gentilhomme de la chambre. Aguilar, prélat de la *patriarchale*, João Macedo, prêtre de l'Oratoire et D. João, confesseur du grand inquisiteur, reçurent des ordres d'exil, sans aucune procédure, sans aucune information préalable. Mais ce qui fit frémir Lisbonne d'étonnement et de crainte, ce

fut l'exil des deux frères du roi, les infants D. Antonio et D. José. Ils furent conduits sous une escorte de quarante cavaliers au couvent des carmélites déchaussés de Bussaco, et il leur fut défendu de sortir de cet endroit sans la permission du roi.

Carvalho, interrogé sur le motif de l'arrestation des princes, répondit que ceux-ci avaient aspiré à la main de la princesse Marie, et que leur opposition au mariage de cette princesse avec l'infant, D. Pedro, avait tellement irrité le roi qu'il avait dû sévir ainsi contre eux[1].

Les arrestations et les ordres d'exil ne s'arrêtèrent pas là. D. Joaquim Thomé da Costa, ministre de la marine, étant à la campagne, reçut tout-à-coup l'ordre de donner sa démission et de ne plus rentrer à Lisbonne. On dit qu'il n'avait jamais cessé de correspondre avec son prédécesseur, Diogo de Mendonça, et que ce fut là le motif de sa disgrâce; d'autres l'attribuent au désir qu'avait Carvalho de donner le porte-feuille de la marine à son frère Mendonça Furtado, comme cela arriva, en effet.

N'oublions pas d'inscrire sur cette longue liste d'exilés, Antonio Freire d'Andrade Encerrabodes, ancien ministre à Rome, puis à la Haye. C'était un homme de mérite et d'une grande

[1] Interrogatoire. Documents du ministère de la Justice de Portugal.

honnêteté. Le duc de Choiseul et plusieurs hommes d'État étrangers l'avaient en grande estime. Malgré cela, il n'échappa point aux persécutions de Carvalho. Ami intime d'un nommé Araujo qui vivait à Lisbonne, Encerrabodes lui écrivait souvent de la Haye. Peut-être, dans la naïveté de ses épanchements, lui arriva-t-il de lancer quelques paroles de blâme contre Carvalho; ce fut suffisant pour que celui-ci, ayant intercepté des lettres d'Encerrabodes, l'envoyât, sans délai, en Afrique.

On sait que sous D. João V et sous D. José I, les correspondances particulières étaient souvent interceptées. Un employé du ministère de l'Intérieur les décachetait et en faisait un extrait qui devait être remis secrètement au ministre de l'intérieur. Les lettres interceptées s'appelaient *produits*. Maître de ces confidences, le ministre se croyait en droit d'en punir les auteurs. De là, ces arrêts qui, pareils à des coups de tonnerre, allaient porter la désolation au sein des familles et surprendre les citoyens au milieu de leurs travaux et de leur tranquillité. Il existe un grand nombre de ces produits de la plus coupable industrie dans les archives du ministère de l'Intérieur. Nous avouons que ce ne fut pas sans frémir, que nous osâmes nous en approcher; ces correspondances violées semblaient conserver encore leur pudeur primitive.

Toujours alarmé par des conspirations imaginaires, redoutant sans cesse les trames des jésuites, Carvalho créa, en 1760, l'emploi d'intendant de police ; le fonctionnaire ainsi nommé avait charge de veiller à la sûreté publique. On lui attribua une juridiction arbitraire et étendue et on lui accorda, outre une entière plénitude d'action, une considération et des honneurs qui n'avaient été, jusque là, concédés qu'à des magistrats haut placés. L'intendant de police compléta cette organisation de l'arbitraire dont le tribunal de l'Inconfidence formait la base.

Un événement, arrivé à cette époque même, fit beaucoup de bruit en Portugal et vint augmenter le prestige de Carvalho. Cet événement fut l'arrivée à Lisbonne de lord Kinnoul, envoyé par la cour de Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour donner à celle de Portugal une satisfaction publique de l'insulte qui lui avait été faite.

La flotte anglaise, commandée par l'amiral Boscawen, avait surpris et brûlé, sur la côte de Lagos, quatre navires français sous les ordres de M. de la Clue. Le gouvernement portugais s'était plaint de cette violation du droit des gens. Ce fut cette plainte qui détermina l'envoi de lord Kinnoul, qui s'acquitta de sa commission dans une audience publique que lui donna le roi de Portugal.

Lorsque l'on considère que lord Kinnoul ne vint pas seulement à Lisbonne pour donner satisfaction au roi, mais, en même temps, pour lui demander quelques concessions en faveur du commerce anglais; que cette satisfaction ne fut pas complète, puisque l'Angleterre ne rendit pas les navires pris sur la côte de Lagos; enfin, que la France, malgré les excuses faites par lord Kinnoul, ne cessa de reprocher au gouvernement portugais sa complaisance envers l'Angleterre,[1] on est réellement étonné du bruit que fit la mission de lord Kinnoul et de la gloire qui en rejaillit sur Carvalho.

D'après l'opinion des amis et des admirateurs de Carvalho, la gloire de ce ministre ne consiste pas dans la satisfaction obtenue mais bien dans les dépêches pleines de fermeté et d'énergie qu'il avait adressées au comte de Chatam. Nous allons montrer de nombreux passages de ces dépêches attribuées à Carvalho. Il suffira de les lire pour ne pas croire à leur authenticité, à moins que, comme le disait M. de Saint Priest, elles ne fussent convenues d'avance avec le cabinet anglais pour servir de voile à de nouvelles complaisances. Le langage qu'on y tient est menaçant et

[1] Dépêche du duc de Choiseul. Arch. du ministère des Affaires Étrangères de France. V. LXXXXII.

*

d'une telle grossièreté, que le ministre de la nation la plus servile n'aurait pu le supporter; on n'y trouve aucun de ces égards qui, dans des documents de cette nature, sont, non pas seulement une politesse, mais un devoir, une règle; en revanche, on y voit une profusion de bravades extravagantes et de considérations tout-à-fait étrangères au sujet, qui d'ailleurs, y est presque oublié.

Voici ces passages.

«Je sais que votre cabinet a pris de l'empi-«re sur le nôtre, mais je sais aussi qu'il est «temps d'y mettre un terme. Si mes prédé-«cesseurs ont eu la faiblesse de toujours vous «accorder ce que vous désiriez, je ne vous «accorderai jamais, moi, que ce que je vous «dois. C'est mon dernier mot; réglez-vous là-«dessus.

«Je prie Votre Excellence de ne point me «faire souvenir des complaisances que notre «gouvernement a eues pour le vôtre. Elles «sont telles, que je ne sache pas qu'aucune «puissance en ait jamais eu de semblables en-«vers une autre. Il est juste que cet ascen-«dant finisse une bonne fois, et que nous fas-«sions voir à toute l'Europe que nous avons «secoué le joug d'une domination étrangère. «Nous ne pouvons mieux le prouver qu'en «exigeant de votre gouvernement une satis-«faction qu'il n'est pas en droit de nous re-

«fuser. La France nous considérerait comme «un État impuissant si nous ne pouvions nous «faire rendre raison de l'offense que vous nous «avez faite en venant brûler dans nos para- «ges des vaisseaux qui devaient y être en toute «sûreté.

«Vous comptiez encore pour peu en Euro- «pe lorsque nous y comptions déjà pour beau- «coup. Votre île ne formait qu'un point sur la «carte géographique et votre domination ne «s'étendait qu'à cette île, tandis que le Por- «tugal remplissait de son nom ses domaines «d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Votre puis- «sance était au nombre des puissances de se- «cond rang et vous ne vous êtes élevés au «premier que par les moyens que nous vous «en avons fourni. Cette impuissance matérielle «vous mettait hors d'état d'étendre votre do- «mination au delà de votre île, car, pour fai- «re des conquêtes il vous fallait une grande «armée et pour avoir une grande armée, il «faut avoir les moyens de la payer et vous ne «les aviez pas. Vous manquiez de numéraire. «Ceux qui ont calculé vos facultés, en dehors «de la grande révolution de l'Europe, ont trou- «vé que vous n'aviez pas de quoi entretenir six «régiments. La mer, qu'on peut regarder com- «me votre élément, ne vous offrait pas de «grandes ressources; à peine pouviez-vous «équiper vingt vaisseaux.

«Depuis cinquante ans, vous avez tiré du «Portugal plus de quinze cent millions; l'his«toire ne dit pas qu'une nation ait jamais en«richi une autre nation d'une somme si con«sidérable. La manière dont vous avez acquis «ces trésors vous a été encore plus profita«ble que ces trésors même, c'est par les arts «que l'Angleterre s'est rendue maîtresse de «nos mines et qu'elle nous dépouille réguliè«rement tous les ans de leur produit. Un mois «ne s'écoule pas après l'arrivée de la flotte du «Brésil, que déjà une seule monnaie d'or ne res«te plus en Portugal; la totalité de l'or passe «en Angleterre, ce qui contribue à augmenter «continuellement sa richesse numéraire. La «plupart des paiements en banque se sont «faits avec notre or.

«Par une stupidité qui n'a pas d'exemple «dans l'histoire universelle du monde écono«mique, nous vous permettons de nous habil«ler et de nous fournir tous les objets de no«tre luxe, qui n'est pas peu considérable. «Nous faisons vivre cinq cent mille ouvriers, «sujets du roi Georges, population qui sub«siste à nos dépens dans la capitale de l'An«gleterre. Ce sont vos champs qui nous nour«rissent; vous avez substitué vos laboureurs «aux nôtres; autrefois nous vous fournissions «des grains, aujourd'hui c'est vous qui nous «en fournissez. Vous avez défriché vos terres

«et nous avons laissé tomber les nôtres en «friche.

«Mais si nous vous avons élevés au faîte de «la prospérité, il ne tient qu'à nous de vous «replonger dans le néant d'où nous vous avons «tirés. Il nous est plus facile de nous passer «de vous, qu'à vous, de vous passer de nous. «Une seule loi peut renverser votre puissan- «ce ou du moins affaiblir votre empire. Nous «n'avons qu'à empêcher la sortie de notre or, «sous peine de la vie, et notre or nous res- «tera. Vous répondrez à cela, sans doute, que «l'or sortira du pays comme il en est tou- «jours sorti, parce que vos vaisseaux de guer- «re ont le privilège de n'être pas visités à «leur départ de nos ports, et qu'à la faveur «de ce privilège, ils enlèveront notre numérai- «re; mais ne vous y trompez pas, j'ai fait «rompre le duc d'Aveiro parce qu'il avait at- «tenté à la vie du roi, je pourrai bien faire «pendre un de vos capitaines pour avoir en- «levé l'effigie royale, contre la loi. Il y a des «temps dans la monarchie où un seul homme «peut beaucoup. Vous savez que Cromwel, en «qualité de protecteur de la république anglaise, «fit exécuter le frère de l'ambassadeur du roi «Très-Fidèle parce qu'il s'était mêlé à une «émeute: sans être Cromwel, je me sens en «état de suivre son exemple, en qualité de «ministre protecteur du Portugal. Ne faites

«donc pas ce que vous ne devez pas faire, et «je ne ferai pas ce que je puis.

«Que deviendrait la Grande-Bretagne si on «lui retranchait la source des richesses qu'elle «tire de l'Amérique? Comment paierait-elle «ses nombreuses troupes de terre et de mer? «Comment donnerait-elle à son souverain les «moyens de vivre avec l'éclat d'un grand roi? «D'où tirerait-elle ces subsides qu'elle paie aux «puissances étrangères pour étayer son pou- «voir? Comment vivraient un million de sujets «anglais, si la main d'œuvre d'où ils tirent «leur subsistance venait à manquer? Dans «quel état de pauvreté ne tomberait pas le «royaume si cette première ressource lui fai- «sait défaut? Le Portugal n'a qu'à lui refuser «ses grains, c'est-à-dire son pain, pour que la «moitié de l'Angleterre meure de faim. Vous. «direz peut-être qu'on ne change pas ainsi «l'ordre des choses, et qu'un système établi «depuis longtemps ne se renverse pas dans un «moment. Moi, je dirai mieux; c'est qu'en «attendant que le temps ait permis d'accom- «plir cette réforme, j'établirai un plan préli- «minaire d'économie qui tendra au même but. «Depuis longtemps la France nous tend les «bras pour que nous acceptions les produits «de ses manufactures de laine, il ne tient «qu'à nous d'accepter des offres qui anéanti- «raient vos manufactures. La Barbarie, qui

«abonde en grains, nous en fournirait au mê-
«me prix et peut-être à meilleur marché que
«vous. Alors vous verriez avec douleur la
«plus grande partie de votre marine s'étein-
«dre entièrement, car vous êtes trop versés
«dans l'administration pour ignorer que la ma-
«rine marchande est une pépinière d'officiers
«et de matelots dont la marine royale se sert
«en temps de guerre; c'est grâce à elle que
«vous avez élevé votre puissance.

«La satisfaction que je vous demande est
«conforme au droit des gens. Il arrive tous
«les jours que des officiers de terre ou de mer
«font, par excès de zèle ou par inconsidéra-
«tion, des choses qu'il ne devraient pas faire.
«C'est au gouvernement à les justifier et à
«en faire réparation à l'État qu'ils ont offen-
«sé. Il ne faut pas croire que cette réparation
«le rende méprisable, (sic) On a, au contrai-
«re, meilleure opinion d'une nation qui se
«prête à ce qui est juste, et c'est surtout de
«l'opinion, que dépend la puissance d'un État.»

Telles sont les dépêches publiées par l'auteur de l'*Administration du marquis de Pombal.* Elles ne portent point de date et sont signées par le comte d'Oyeiras, quoique celui-ci ne fût pas, à cette époque, ministre des affaires étrangères. Si ces dépêches eussent réellement existé, il eût été naturel que Carvalho cherchât à en montrer la teneur à l'ambassa-

deur français, le comte de Merle; or, celui-ci n'en parle pas dans ses propres dépêches, d'ailleurs très minutieuses et très diffuses à l'égard de la satisfaction demandée par le roi de Portugal. Toujours est-il que lord Kinnoul vint à Lisbonne donner une satisfaction incomplète et qu'il en repartit, porteur de concessions très utiles au commerce anglais et de cadeaux précieux dont l'avait comblé le roi de Portugal.

Voici les privilèges concédés aux négociants anglais sur la demande de lord Kinnoul.

«Aucun sujet de la Grande-Bretagne ne pourra, désormais, être arrêté sans l'ordre du juge conservateur; aucune somme d'argent ne pourra être prise aux négociants de la susdite nation sous le prétexte du *sac d'or;* les marchands anglais établis dans la ville de Porto pourront acheter tout le vin qu'ils voudront sans le permis de la Compagnie.»

Nous ne devons pas terminer ce chapitre sans apprendre au lecteur que, en 1579, Sebastião José de Carvalho e Mello avait été fait comte d'Oyeiras et que, à ce titre, Sa Majesté avait ajouté une riche commanderie.

C'est sous ce titre que nous le désignerons désormais dans le cours de ce travail.

Dans les chapitre suivants, nous ferons ressortir le rôle que joua le comte d'Oyeiras dans l'abolition de la Compagnie de Jésus, rôle qui,

d'après les documents que nous avons sous les yeux, fut très important. On dirait que quelques écrivains étrangers n'ont rien su, n'ont rien appris de ce qui se passa entre le comte d'Oyeiras et le pape Clément XIV. Ainsi, toutes les démarches de l'ambassadeur portugais à Rome, tous ses efforts près du pape pour l'abolition de la Compagnie de Jésus, toutes les dépêches de Carvalho, adressées à ce sujet aux ministres des affaires étrangères de France et d'Espagne, tout a été méconnu ou ignoré. Nous rendons un service à l'histoire, en rétablissant la vérité.

CHAPITRE XI

Les biens des jésuites réunis au domaine de la couronne. Le père Malagrida et son exécution. Opinion de Voltaire. Édit du comte d'Oyeiras déclarant subreptice et obreptice le bref. *Apostolicum pascendi munus.* Rapports du duc de Choiseul avec le comte d'Oyeiras. Propositions du comte d'Oyeiras aux cours d'Espagne et de France à l'égard des jésuites. Hésitations du duc de Choiseul. Erreur de Saint-Priest sur les propositions nommées ci-dessus. Le duc de Choiseul accepte les propositions du comte d'Oyeiras à l'égard des jésuites. Le *Tableau Chronologique.* Le pape Clément XIII prononce la décheance de l'infant de Parme au moyen d'une bulle. Attitude des trois cours de la maison de Bourbon devant le Saint-Siège. Propositions que fait le comte d'Oyeiras aux trois cours. Mauvais accueil fait à ces propositions. Le marquis d'Aubeterre exige l'abolition de l'Ordre de Jésus. Mort subite de Clément XIII.

La rupture avec la cour de Rome rendit au comte d'Oyeiras toute la liberté d'action dont il avait besoin pour réaliser ses desseins, surtout en ce qui touchait les jésuites. Il avait demandé au pape l'autorisation de disposer du produit des biens de ces religieux, en faveur de quelques établissements d'instruction et de piété; il avait même sollicité, avec les plus vives instances, comme on vient de le voir, une autorisation pour faire juger, par le conseil de Conscience, les jésuites déclarés coupables de l'attentat du 3 septembre. Après la rupture, le comte d'Oyeiras se passa de l'une et de l'autre de ces autorisations. Le 17 février 1761, il fit publier un édit confisquant

au profit du roi et réunissant pour toujours, au domaine de la couronne, tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la Compagnie de Jésus dans les États du Portugal.

La terrible exécution du fameux père Malagrida, condamné au feu par le parlement de Lisbonne à la suite d'une sentence de l'Inquisition, suivit cet édit que les circonstances rendaient nécessaire. L'Italien Malagrida avait acquis une grande célébrité en Portugal, sous le règne de D. João V; la reine Marie l'avait souvent consulté eté couté comme un oracle; le roi avait accompli des pratiques religieuses sous sa direction; la noblesse, en général, le considérait comme un saint. Le comte d'Oyeiras ne vit qu'hypocrisie, là où d'autres avaient cru voir de la sainteté; le tribunal de l'Inconfidence mit au rang des grands criminels celui qui avait été jusque là l'objet de la vénération générale.

Enfermé au fort de Junqueira comme ayant pris une grande part à la conspiration contre le roi, Malagrida y endura les plus atroces souffrances. Son esprit, affaibli par l'âge, s'égara complètement dans la solitude et les ténèbres. Sans aucune communication avec le monde, il se croyait en rapport avec le ciel. Il finit par écrire un livre, *La vie de sainte Anne*, où le délire de ses rêveries éclatait dans toute sa déplorable évidence. On lui en fit un

crime; on s'applaudissait de persécuter comme hérésiarque l'homme qui avait eu la renommée d'un saint.

Malagrida fut transféré du fort de Junqueira dans un des cachots de l'Inquisition et traduit devant le tribunal du Saint-Office.

L'Inquisition ne fit pas attendre sa sentence et montra la rage dont elle était animée contre ce malheureux. Cette sentence était conçue dans les termes suivants: «Malagrida était accusé de mensonge, de fausses prophéties et d'impiétés horribles; il était atteint et convaincu d'avoir abusé de la parole de Dieu, d'avoir outragé la majesté divine en enseignant une morale fausse et scandaleuse, d'avoir séduit le peuple par son obstination à soutenir jusqu'au dernier moment ses prétendues révélations et ses damnables hérésies, d'avoir tout mis en usage pour répandre en Portugal et dans les pays soumis à sa domination, ses abominables doctrines; enfin il était, comme criminel et hérésiarque endurci dans ses détestables erreurs, condamné à être immédiatement dégradé de ses ordres et livré au bras séculier.» Le parlement de Lisbonne condamna ensuite Malagrida à être brûlé vif.

Le comte d'Oyeiras déploya pour le supplice de Malagrida, un luxe de mise-en-scène qui prouvait l'importance qu'il attachait à cette exécution. Malagrida était pour lui le symbole, le

représentant, le *lignum viride* de cette Compagnie de Jésus qu'il voulait infamer et humilier. L'auto-da-fé du 21 février fut un des plus solennels que l'on eût vus. Rien ne fut épargné pour rendre imposante et splendide cette *fête* aussi dégradante pour celui qui la préparait que pour la curiosité qui l'acceptait. On fit construire des loges autour de la place du Rocio; l'échafaud sur lequel on devait lire leur condamnation aux criminels, était disposé en amphithéâtre et richement décoré. Divers détachements de cavalerie et d'infanterie devaient se ranger autour de la place et étendre leur ligne jusqu'au couvent des dominicains. Les ambassadeurs, la noblesse, les membres de divers tribunaux et des ministères avaient été invités à cet étrange spectacle, et s'y rendirent en foule.

A l'heure annoncée, on vit apparaître Malagrida, alors âgé de soixante-treize ans, la pâleur sur le front, et pouvant à peine se soutenir. Il était assisté de deux bénédictins et accompagné de deux seigneurs qui devaient, suivant l'usage, lui servir de parrains dans cette lugubre cérémonie. Malagrida marchait en avant de cinquante-deux autres condamnés, et portait l'habit de l'Ordre de Jésus. On lui avait conservé ce vêtement contrairement à l'usage, qui était de dépouiller les criminels appartenant aux compagnies religieuses des habits de

leur ordre. Mais ici, cette exception était nécessaire; l'habit valait plus que le condamné; l'habit, c'était la Compagnie de Jésus qu'on voulait abaisser et couvrir d'opprobre au moyen d'un auto-da-fé. Il fallait que cet habit, qui avait disparu du Portugal comme le linceul disparaît avec le cadavre, reparût encore sur l'échafaud, comme la robe d'un condamné.

Parmi tous ces malheureux, Malagrida était le seul qui fût garroté. Le moment étant arrivé, on fit à cet infortuné vieillard la lecture de la sentence du Saint-Office, dont nous avons déjà donné un extrait. La lecture finie, l'archevêque de Sparte procéda à la dégradation. Le malheureux fut ensuite conduit devant le parlement de Lisbonne, qui le condamna à être brûlé après avoir été étranglé. L'arrêt fut exécuté ce même jour, 21 septembre.

La fin tragique du père Malagrida fut l'objet des sarcasmes et de l'indignation de Voltaire[1].

Il vit dans cette affaire l'excès du ridicule joint à l'excès de l'horreur; il appela lâche et inconséquente la condamnation qui venait de frapper, comme hérésiarque, un homme accusé de haute trahison. Le duc de Choiseul fut aussi fort étonné de l'alliance du comte d'Oyeiras avec le tribunal du Saint-Office. En

[1] *Siècle de Louis XV.* P. 433.

même temps que de semblables appréciations se montraient à l'étranger sur la conduite du comte d'Oyeiras, un jésuite, l'évêque de Cochim, répandait dans le royaume et dans ses possessions une analyse de la sentence prononcée par le tribunal du Saint-Office contre Malagrida, où, dans un langage clair et précis, il faisait ressortir toutes les contradictions et les irrégularités de ce jugement. Quoique l'analyse écrite par l'évêque de Cochim ne fût pas demeurée sans réponse, le comte d'Oyeiras ne se sentit rassuré qu'après l'avoir condamnée par un édit.

Il est à remarquer que le tribunal du Saint-Office était asservi aux volontés du comte d'Oyeiras, au moment du procès de Malagrida; toutefois, la sentence ne fut pas signée par tous les membres de ce tribunal. Ces circonstances, jointes à l'éclat donnné par le comte d'Oyeiras à l'exécution, prouvent que son principal but était d'effrayer les jésuites et de prendre une revanche puérile sur la cour de Rome. Malagrida fut le bouc émissaire qui devait servir ces projets.

Le roi de Portugal ne cessait de soupirer après une réconciliation avec la cour de Rome. Élevé dans le plus aveugle respect pour le pape, il ne pouvait se passer ni de son amitié ni de ses faveurs spirituelles. Toute la famille royale partageait ses sentiments à cet égard et faisait les mêmes vœux. Le 21 août

1761, le prince da Beira étant né, le roi s'empressa d'écrire à Sa Sainteté pour lui faire part de cet événement et lui demander sa bénédiction apostolique pour l'enfant. Sa Sainteté, touchée de cette marque inattendue de respect filial, répondit dans les termes les plus affectueux et les plus paternels. Les cours d'Espagne, de France et de Sardaigne, confiantes dans les dispositions du roi de Portugal, offrirent leurs services pour la réconciliation; celle de Sardaigne alla même jusqu'à faire quelques démarches dans ce sens, près le Saint-Siège. Mais le comte d'Oyeiras exigeait, comme condition préliminaire de toute négociation, le renvoi du cardinal Torregiani, secrétaire d'État, condition d'autant plus difficile à faire admettre que l'empire du cardinal sur Sa Sainteté était notoire. Ces difficultés jetaient le trouble dans la conscience de Clément XIII et l'alarme dans son cœur. Il écrivait au roi de Portugal, par l'entremise du nonce d'Espagne, des lettres pleines de chagrin et de regrets. «Refuserez-vous, «disait-il dans une de ces lettres, d'ouvrir vos «bras à un père désolé qui se trouve au bord «de la tombe, à un père qui ne s'est nourri «que de larmes depuis les tristes événements «qui ont interrompu entre nous l'harmonie?»

Le comte d'Oyeiras commençait à remplir le pays de ses vastes desseins et ne songeait presque pas à la réconciliation avec la cour de

*

Rome, lorsqu'un événement, arrivé en janvier 1765, vint la rendre plus difficile que jamais. Clément XIII venait de publier sa fameuse bulle, *Apostolicum pascendi munus*, bulle confirmative de l'institution des jésuites et de toutes les bulles et brefs que les parlements de France avaient fait brûler publiquement. On ne pouvait jeter une plus grande provocation, un défi plus direct aux nations qui avaient expulsé les jésuites. Le comte d'Oyeiras chargea le procureur général de la couronne de combattre la bulle. Celui-ci écrivit un long réquisitoire où il prouvait la nullité du bref à l'aide de raisons concluantes et puisées dans les réquisitoires des parlements de France. En conséquence, un édit fut publié en Portugal, déclarant le bref subreptice et obreptice, et enjoignant aux habitants de le considérer comme tel. Le duc de Choiseul ayant lu le réquisitoire du procureur de la couronne, déclara que le monde catholique devait applaudir aux doctrines contenues dans ce document, les prérogatives que Rome voulait s'attribuer étant absurdes et dangereuses.

A la suite de l'expulsion des jésuites de France, ce qui eut lieu en 1764, le comte d'Oyeiras essaya d'obtenir l'assistance du duc de Choiseul pour l'abolition de l'Ordre de Jésus. Mais la conduite du ministre de Louis XV envers le comte d'Oyeiras manquait de fran-

chise et de loyauté. Le voile se déchirait quelquefois et laissait entrevoir la réalité. Le duc de Choiseul n'avait aucune sympathie ni pour le talent ni pour l'activité du comte d'Oyeiras, quoique personne ne fût plus prodigue, envers lui, d'égards et de marques de considération. On sait même qu'il médisait en secret de celui qu'il flattait publiquement. Les instructions du duc de Choiseul à M. de Saint-Priest, alors ambassadeur français à Lisbonne, sont empreintes de cette hypocrisie. Il recommandait à l'ambassadeur, qui ne détestait pas moins que lui le comte d'Oyeiras, de ne point laisser éclater sa mauvaise humeur et de ménager le ministre portugais, qui, quoique d'un caractère rude et fier, était néanmoins, disait il, fort sensible à la flatterie. Il est donc naturel que, dans les dispositions où se trouvaient le duc de Choiseul et M. de Saint-Priest, tous les efforts de Carvalho pour obtenir leur appui échouassent complètement.

Le comte d'Oyeiras n'était pas homme à se rebuter pour un refus. En 1767, les jésuites ayant été chassés d'Espagne, il fit les propositions suivantes à la cour de ce pays et à celle de France: «Les trois cours devaient se réunir pour demander au pape l'abolition complète de la Compagnie de Jésus et la démission de Torregiani. En cas de refus, les trois cours devaient envoyer une ambassade solen-

nelle à Sa Sainteté». Les ambassadeurs portugais à Madrid et à Paris furent chargés de présenter ces propositions et de faire tous leurs efforts pour obtenir l'accord désiré.[1]

On voit par ces dépêches que les assertions de M. de Saint-Priest sont dénuées de tout fondement.[2] M. de Saint-Priest assure que ce fut le duc de Choiseul qui, le premier, suggèra au roi d'Espagne l'abolition de la Compagnie de Jésus, et que Naples, Venise et le Portugal même s'arrêtèrent court devant un projet si vaste et une résolution si tranchée.

Tout au contraire de ce qu'affirme M. de Saint-Priest, ce fut le duc de Choiseul qui frémit et s'arrêta devant l'audacieux projet du comte d'Oyeiras, qui ne reculait pas même devant l'idée de prononcer la déchéance du pape, pensée qui avait germé déjà dans l'esprit du ministre portugais.

Voici la réponse du duc de Choiseul à la dépêche qui contenait la proposition du comte d'Oyeiras.

«Monsieur Simonin,[3]

«Le 28 septembre 1767, j'ai reçu, Monsieur, «votre dépêche n° 38 que vous n'avez pas

[1] Archives du ministère des Affaires Étrangères de France. Vol. LXXXXVII. f. 244 et. 249.

[2] Chute des jésuites.

[3] Archives du ministère de l'Intérieur de Portugal.

«datée, mais que je suppose être du 7 de ce «mois.

«Nous attendons ce que M. de Souza, sera «chargé de nous dire et de nous communi«quer par ordre de sa cour relativement aux «jésuites. Il est certain, et nous pensons effec«tivement que le pape devrait séculariser tou«te cette société religieuse et qu'en cela, il «prendrait un parti de sagesse et de prévo«yance qui ne serait pas moins favorable au «repos public qu'à la tranquillité des mem«bres qui composent l'Ordre des jésuites; mais «nous doutons fort que le souverain pontife, «actuellement régnant, et son ministre, le car«dinal Torregiani, puissent jamais se détermi«ner à faire cette démarche: au reste il faut «convenir que les cours de France, d'Espagne «et de Portugal pourraient se trouver embar«rassées sur ce qu'elles auraient à répondre, «si le pape leur disait qu'elles ne doivent «plus rien avoir à craindre des jésuites, puis«qu'elles les ont chassés.[1]»

Quelques jours après, le duc de Choiseul ayant appris le bon accueil fait par l'Espagne à la proposition du comte d'Oyeiras, mit un terme à ses hésitations et à ses défaillances. Il écrivit à M. Simonin pour assurer le gou-

[1] Cette dépêche se trouve aussi dans les archives des Affaires Étrangères de France.

vernement portugais de l'appui de la France relativement à la complète abolition de la Compagnie de Jésus. Le duc était sujet à ces fréquents revirements dans ses opinions, ce qui enlevait tout mérite à ses services. Dans cette affaire des jésuites, il n'obéissait à aucun sentiment particulier ni à aucune idée; il n'avait pas d'opinion arrêtée sur cette matière, et se laissait conduire par les événements et les circonstances.

Les projets du comte d'Oyeiras ne se bornaient pas à ce qui était contenu dans ces dépêches. Il en avait de plus vastes et de plus audacieux; il pensait à imposer au pape la réforme de tous les abus qui s'étaient glissés dans l'Église Romaine, réforme qui, selon lui, devait faire rentrer les nations protestantes dans le sein de cette Église. Le duc de Choiseul écrivit les dépêches suivantes à ce sujet.

«Je crois que le sentiment de monsieur le «comte d'Oyeiras, sur la nécessité dont il se«rait que les puissances catholiques se réunis«sent pour opérer la réforme des abus et des «prétentions de la cour de Rome, est susce«ptible de grande discussion. Il est certain «que cette cour a considérablement perdu de «ses anciennes prérogatives et ce qui se passe «en Portugal en est une preuve. Quant à la «France, l'autorité pontificale, lorsqu'elle veut

«franchir les bornes de sa juridiction pure-
«ment spirituelle, éprouve toujours de la part
«du roi et de ses parlements une résistance
«aussi efficace qu'elle est juste.

«Au reste, il est bien difficile de concevoir
«comment un schisme actuel des puissances
«catholiques avec Rome pourrait devenir un
«motif déterminatif, pour les nations protes-
«tantes, de rentrer dans le sein de l'Église
«Romaine.

«Quoiqu'il en soit, monsieur le comte d'Oyei-
«ras est un ministre trop éclairé et trop pru-
«dent pour ne pas se conduire, dans une ma-
«tière aussi importante, avec toute la réfle-
«xion et la prudence qu'elle exige.»

C'est toujours le duc de Choiseul qui vient glacer les brûlants projets du comte d'Oyeiras, projets hasardeux, sans doute, mais qui prouvent combien peu il devait hésiter devant l'abolition de la Compagnie de Jésus, lui qui avait rêvé la réforme de l'Église Romaine. Le ministre portugais repoussa toujours la réforme de la Compagnie de Jésus comme un palliatif inefficace, vu l'état où les choses en étaient arrivées. Il eut le bonheur de voir cet avis partagé par les parlements et les ministres qui avaient d'abord soutenu cette réforme avec le plus d'acharnement.

Pendant que le comte d'Oyeiras poursuivait ses négociations avec les cours d'Espagne et

de France, pour l'abolition de la Compagnie de Jésus, il s'efforçait d'arracher les dernières racines que l'arbre du jésuitisme avait encore laissées dans le sol portugais. A cette fin, il publia sous le nom du procureur de la couronne, José de Seabra e Silva, un *Tableau chronologique et analytique*, dans lequel, parcourant toute l'échelle monarchique depuis D. João III jusqu'à D. José, il déroulait les maux infinis que la Compagnie de Jésus avait causés à la monarchie. Cette publication était accompagnée d'un édit du roi défendant l'introduction, dans tout le royaume de Portugal et ses domaines, de patentes d'aggrégation aux confréries des jésuites, ainsi que toute association avec ces religieux. Le même édit proscrivait la bulle *Animarum Saluti*, et enjoignait aux jésuites qui se trouvaient encore en Portugal d'en sortir sans délai.

Le Tableau Chronologique était un mélange de vérités et d'erreurs. Il était d'ailleurs trop tôt pour écrire l'histoire des jésuites et, de plus, le comte d'Oyeiras, qui avait été leur accusateur, ne pouvait être leur historien. Bientôt parut une autre publication qui fit beaucoup de bruit à cette époque, ce fut la *Tentativa Theologica*, par le P. Antonio Pereira de Figueiredo. Les idées cismontaines et l'indépendance de l'Église lusitanienne y étaient soutenues avec autant d'ardeur que de sincérité.

Malgré les dispositions que les cours de France et d'Espagne avaient montrées pour l'abolition de la Compagnie de Jésus, elles ne se pressaient nullement de présenter au Saint-Siège les propositions dont elles étaient convenues avec le comte d'Oyeiras. Celui-ci, plein d'impatience, commençait à s'indigner de ces retards, lorsqu'un événement inattendu vint mettre un terme à son anxiété en décidant les deux cours à prendre une attitude décisive devant la cour de Rome, et à présenter ces propositions pour lesquelles elles avaient une si grande répugnance. Les cours de Naples et de Parme, suivant l'exemple de l'Espagne, avaient chassé les jésuites. Clément XIII, croyant pouvoir tirer vengeance de l'infant de Parme, très petit prince, sans doute, si on le considérait d'après l'étendue de ses États, mais en réalité, puissant par ses alliances, n'hésita pas à prononcer sa déchéance au moyen d'une bulle. A peine les rois d'Espagne et de France eurent-ils reçu ces nouvelles de Parme, qu'ils se déclarèrent personnellement offensés et se concertèrent pour exiger le rapport du monitoire. En cas de résistance de la part du pape, ils devaient le menacer de l'occupation d'Avignon par les troupes françaises et de Bénévent et de Castro par celles du roi de Naples.

Le comte d'Oyeiras s'empressa de mettre

cet événement à profit. Il assembla sur le champ, le conseil d'État, afin de décider quelle devait être la conduite du gouvernement portugais dans l'affaire de l'infant de Parme. L'avis du conseil d'État fut le suivant: «faire cause commune avec l'Espagne et la France pour exiger la révocation du bref et l'abolition de la Compagnie de Jésus, et, en cas de refus, occuper avec les forces des trois nations, les États du pape». Il est à remarquer que, jusqu'au moment de la réunion du conseil d'État, on ignora en Portugal le plan concerté entre les gouvernements de France et d'Espagne. Appuyé sur l'autorité du conseil d'État, le comte d'Oyeiras traça son plan qui consistait: 1° à envoyer au pape une ambassade extraordinaire pour le sommer, au nom des trois cours, de révoquer le bref et d'abolir l'Ordre de Jésus; 2° à faire appuyer les démarches de cette ambassade par un corps d'armée, prêt à s'emparer des États du pape en cas de refus.

Le comte d'Oyeiras donna à l'ambassadeur portugais à Paris, Souza Coutinho, des instructions dans le sens de son projet et le chargea de s'entendre avec le gouvernement français relativement à la révocation du bref et à l'abolition de l'Ordre de Jésus. L'ambassadeur portugais se préparait à demander une audience au duc de Choiseul, lorsque arriva une dépêche de Rome portant que toutes les dé-

marches du marquis d'Aubeterre pour obtenir la révocation du bref avaient échoué.

Quoique cette circonstance ne rendît pas la proposition du comte d'Oyeiras inutile ou inopportune, le duc de Choiseul répondit à l'ambassadeur portugais, lorsque celui-ci la lui présenta, que les trois cours de la maison de Bourbon regrettaient beaucoup de ne pouvoir l'accepter mais que, toutefois, il serait convenable que M. d'Almada qui avait reçu l'ordre de se rendre à Rome, fît ses efforts pour obtenir du pape la révocation du bref et l'abolition de l'Ordre de Jésus, et qu'il pouvait compter sur la coopération du marquis d'Aubeterre.

La réponse du duc de Choiseul était une feinte délicate; en réalité, il ne se souciait nullement que le comte d'Oyeiras s'immisçât, avec sa vivacité et ses plans hardis et violents, dans une affaire qui ne touchait que les puissances de la maison de Bourbon. Au reste, il était persuadé que tout ce qui rattachait la question des jésuites à l'affaire de l'infant, devait nuire à cette dernière[1].

On juge si le comte d'Oyeiras dut être satisfait en apprenant la réponse du duc de Choiseul. Il contremanda M. d'Almada qui avait reçu l'ordre de se rendre à Rome et, dans un

[1] Arch. des Affaires Étrangères de France. vol. LXXXXVIII.

entretien avec le chargé d'affaires de France à Lisbonne, M. Simonin, il parla avec amertume et ressentiment du refus du duc de Choiseul. Le comte d'Oyeiras comprit que les trois cours de la maison de Bourbon hésitaient à avoir recours à des moyens violents sans avoir employé d'abord la modération. Cela semblait au ministre portugais un excès de timidité ou une sagesse inutile.

Ainsi le duc de Choiseul dont le premier plan ne tendait qu'à intimider le pape, pour le forcer, s'il était possible, à la révocation du bref, se vit, par la suite, forcé de s'emparer d'Avignon, de Bénévent et de Ponte-Corvo et d'interrompre tout rapport diplomatique avec le cardinal Torregiani.

Néanmoins, Clément XIII refusait de révoquer le bref, avec une froide et aveugle persistance. Ce fut alors que les ministres plénipotentiaires des trois cours oublièrent toute modération et eurent recours à la violence; ce fut alors (10 decembre 1768), que le duc de Choiseul dut demander l'abolition de l'Ordre de Jésus. Il est étrange que ce ministre qui s'était tant effrayé des projets hardis du comte d'Oyeiras, se soit vu, par la suite, forcé de les adopter.

L'ambassadeur français, le marquis d'Aubeterre, ayant obtenu une audience du pape, présenta à Sa Sainteté un mémoire où, au nom

de trois nations de la maison de France, il exigeait l'abolition de l'Ordre de Jésus. En recevant ce mémoire, Clément XIII fut saisi d'une telle stupeur qu'elle le laissa sans parole et sans regard. Quelques jours après, il mourut subitement; ce fut sa seule réponse.

CHAPITRE XII

Élection de Clément XIV. Circonstances difficiles qui accompagnèrent cette élection. Le Conclave. Visite de Joseph II. Épisodes divers. L'élection de Clément XIV est l'œuvre des cardinaux espagnols.—Les trois ambassadeurs de la maison de Bourbon et celui de Portugal demandent au nouveau pape la suppression de l'Ordre de Jésus. Le Cardinal Bernis; son caractère. Le bref dit de *motu proprio.* Lettre de Clément XIV au roi Charles d'Espagne. Importance de ce document. Correspondance confidentielle du pape avec le roi de Portugal, par l'entremise du cardinal Macedonio. Clément XIV comble le comte d'Oyeiras de faveurs. Réconciliation de la cour de Rome avec celle de Portugal. Arrivée à Lisbonne du nouveau nonce. Le comte d'Oyeiras cesse ses sollicitations auprès du pape pour l'abolition de l'Ordre de Jésus. Monino; ses exigences. Hésitations de Clément XIV. Le bref *Dominus Redemptor.* Coup d'œil sur les jésuites.

L'élection d'un nouveau pape était un acte aussi délicat qu'important, dans les circonstances difficiles où se trouvaient les affaires de Rome et de l'Église. Les États-Pontificaux étaient occupés par des troupes étrangères; les prérogatives de l'Église se trouvaient menacées; la bonne harmonie entre Rome et le Portugal était rompue; enfin, cette milice sur laquelle s'appuyèrent tant de successeurs de saint Pierre se voyait chassée de la plupart des pays catholiques. Les épines s'étaient tellement multipliées autour de la couronne du roi de Rome qu'elles en avaient masqué toute la splendeur: il fallait un héros ou un martyr pour la porter.

Nous ne nous occuperons pas des nombreuses péripéties qui signalèrent ce conclave qui dura trois mois et qui finit, grâce aux cardinaux espagnols, par l'élection du cardinal Ganganelli. Tout concourut à rendre cette assemblée mémorable. Les larmes du cardinal Ricci qui se désolait de voir finir en lui la dignité de général; l'émouvante anxiété des jésuites qui attendaient de cette élection la vie ou la mort; la visite de Joseph II qui fit rejaillir sur cette assemblée de vieillards sacrés la majesté des Césars; les trames habilement ourdies des cardinaux espagnols, Lacerda et Solis; les douces illusions du vaniteux cardinal Bernis; les menaces souvent répétées des ambassadeurs français et espagnol qui ne voulaient qu'un pape bien pénétré des égards dûs aux grandes nations; les humiliations du Sacré-Collège; enfin, scènes burlesques et scènes tragiques, tout se réunit pour jeter sur ce conclave une véritable célébrité.

L'ambassadeur portugais, Almada, était à Rome depuis la mort de Clément XIII. Quoique sa créance ne fût pas une créance d'ambassadeur, il en avait obtenu l'acceptation par le conclave. Il ne prit, toutefois, aucune part à l'élection du nouveau pape, se contentant d'en suivre toutes les péripéties et de les rapporter au comte d'Oyeiras. Nous avons lieu de croire que ce dernier ne fut pas très

satisfait de l'élection de Ganganelli ; son mécontentement était, d'ailleurs, motivé. Ganganelli avait reçu naguère la protection des jésuites, il avait été recommandé par leur général au neveu de Clément XIII, il avait reçu la pourpre des mains de ce pape. Les nouvelles opinions qu'il montra dans la congrégation, opinions très favorables aux princes, ne purent effacer les soupçons que ses débuts avaient fait naître. La cour de Versailles même n'avait pas appuyé son élection. Le nom de Ganganelli, quoique inscrit sur la liste des *bons sujets*, c'est-à-dire des sujets qui n'étaient pas désagréables aux Bourbons, était accompagné de restrictions. Cette élection fut l'œuvre des cardinaux espagnols. On dit que, pour gage de son élection, Ganganelli leur remit un écrit portant des engagements formels contre les jésuites : nous n'en avons trouvé aucune trace dans l'étude de l'affaire de l'abolition des jésuites.

Une fois le nouveau pape élu et proclamé sous le nom de Clément XIV, le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, fut remplacé par le cardinal Bernis. D'après les instructions reçues, les trois ambassadeurs de la maison de Bourbon et celui de Portugal devaient se concerter et réunir tous leurs efforts pour obtenir la solution des deux questions pendantes : la révocation du bref contre l'infant

de Parme et l'abolition de la Compagnie de Jésus. Dans la première conférence qu'ils eurent, après l'élection du pape (juillet 1769), le cardinal Bernis fut d'avis qu'il fallait donner au pape le temps de méditer, avec toute prudence, une affaire aussi grave et aussi importante que l'était celle de l'abolition de la Compagnie, affaire qui touchait à la discipline ecclésiastique. Les ambassadeurs d'Espagne et de Naples qui n'étaient pas plus pressés, partagèrent cet avis.

Quelques jours après cette conférence, les trois ambassadeurs et celui de Portugal ayant appris que le cardinal Negroni avait prorogé, en faveur du général des jésuites, la permission de donner aux missionnaires la faculté d'accorder des indulgences pleinières, s'en montrèrent vivement offensés, malgré l'assurance qui leur fut donnée que cette prorogation avait été concédée à l'insu de Clément XIV. A peine la cour de Versailles eût-elle été informée de la démarche irréfléchie de Negroni, qu'elle ordonna au cardinal Bernis de ne plus différer la demande de l'abolition des jésuites. Cependant, Bernis, d'accord avec les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, ajourna l'exécution de cet ordre qu'il croyait avoir été donné dans la persuasion que Clément XIV était l'auteur de la prorogation. Incapable d'une plus longue attente, la cour de Versailles insista sur sa détermination malgré les observations de son ambassa-

deur. Bernis se vit ainsi forcé de présenter à Clément XIV, au nom de la maison de Fran ce, un mémoire demandant la suppression immédiate de l'Ordre de Jésus. Francisco d'Almada suivit cet exemple en présentant à son tour, au nom du roi de Portugal, un mémoire rédigé dans le même sens.[1] Le pape demanda du temps pour délibérer.

Le cardinal Bernis était un homme aussi léger qui vaniteux. La considération dont l'honorait Clément XIV, les grâces dont il le comblait, le *respect* qu'il affectait de lui témoigner, tout cela l'avait tellement fasciné qu'il se croyait le maître de Rome et du Saint-Père. Cette domination caressait plus son orgueil que la gloire peu enviable de frapper de mort une Compagnie déjà chassée de plusieurs pays, errante sur les mers et persécutée par les plus puissants monarques. C'est ainsi que la vanité faisait de l'ambassadeur français un protecteur des jésuites; aussi ne cessait-il d'employer tous ses efforts à faire accepter par son gouvernement les dilations et les faux-fuyants de Clément XIV, toutes choses qu'il savait être sages et nécessaires. Cependant, en persistant trop dans ce système, Bernis risquait de perdre la confiance de l'Espagne et de Naples;

[1] Dépêches de F. d'Almada. Archives du ministère des Affaires Étrangères de Portugal.

voilà ce qu'il voulut éviter. Dans ce but, il proposa aux ambassadeurs de ces deux nations de demander au pape un bref approuvant l'expulsion des jésuites. C'était un expédient habilement suggéré par Bernis pour voiler son inaction et éluder l'affaire de l'abolition de la Compagnie: aussi Almada s'y opposa-t-il avec fermeté.

D'autant plus irrité contre Almada qu'il n'avait rien à lui reprocher, Bernis chercha à se venger de lui en l'excluant des conférences des ambassadeurs de la maison de Bourbon.[1] Mais une puérile vengeance ne peut rien contre la vérité; trois ans après, l'ambassadeur espagnol, Monino, se rangeait du côté d'Almada![2]

En effet, en novembre 1769, les trois ministres de la maison de Bourbon présentèrent au pape un mémoire qui se terminait ainsi: «Sa Sainteté, en approuvant en général et «proprio motu tout ce qui a été fait dans les «États de la maison de France, par rapport «aux jésuites, fera un grand bien parce qu'elle «réunira les esprits partagés sur cette affaire.»

Toutefois, Clément XIV ne se décidait à publier ni le bref de l'abolition de la Compa-

[1] Correspondance confidentielle d'Almada. Archives du ministère de l'Intérieur de Portugal.

[2] Chute des jésuites, par Saint-Priest.

gnie ni celui de l'approbation de leur expulsion des États de la maison de France. Le roi d'Espagne, plus sincère et plus ardent, commençait à se lasser de cette attente. En conséquence, il redoubla d'instances près du pape et attribua les hésitations de Sa Sainteté au cardinal Bernis. L'ambassadeur d'Espagne, le cardinal Azpuru, n'avait connu que trop tard, pour en prévenir son gouvernement, la duplicité du caractère de Bernis.

Dans l'espoir de conjurer la tempête, le pape s'empressa d'écrire au roi Charles une lettre pleine d'égards et d'amitié. Sa Sainteté demandait au roi catholique du temps pour expédier le bref de l'approbation de l'expulsion des jésuites et pour effectuer l'abolition de cette Compagnie, tout en promettant de lui envoyer le plan de cette abolition.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous arrêter sur cette lettre de Clément XIV, qui, si l'on en croit le cardinal Bernis, aurait contenu le seul engagement par écrit que le pape eût donné contre les jésuites. Et telle était l'importance que Bernis attachait à ce document, qu'il s'attribuait la gloire de l'avoir imposé au pape, qui, alarmé des exigences du roi d'Espagne, n'aurait pas réfléchi à toutes les suites de cette démarche. Nous n'avons pas sous les yeux la lettre de Clément XIV, mais il est facile d'en deviner le contenu

d'après la réponse du roi d'Espagne. Voici cette réponse.

«Très Saint-Père.

«La très vénérable lettre de Votre Béatitu-«de du 30 du mois dernier, m'a rempli de sa-«tisfaction. Votre Béatitude daigne m'y don-«ner l'assurance la plus constante de la dis-«position où elle se trouve d'avoir égard aux «suppliques que moi, mon cousin et mon fils, «avons adressées à Votre Béatitude; et je «rends à Votre Béatitude les plus respectueu-«ses grâces pour la peine qu'elle a bien voulu «prendre de réunir et d'examiner les docu-«ments qu'elle croit devoir apprécier pour «l'expédition du *motu proprio* déjà accepté, «et pour l'organisation du plan de l'abolition «déjà résolue de la Compagnie de Jésus, plan «que Votre Béatitude promet de me commu-«niquer. Si la paix et la concorde sont les plus «grands biens de l'Église, je les lui souhaite «avec le plus grand empressement. Avec cette «abolition, nous devrons à Votre Béatitude «le rétablissement d'une félicité dont nous ne «jouissons plus. Ma confiance en Votre Sain-«teté est telle, que du moment qu'elle me «l'annonce, je considère ce bien comme déjà «obtenu. Que Votre Béatitude soit assurée de «ma reconnaissance et qu'elle écoute avec «bienveillance ce que D. Thomas Azpuru lui «rapportera en mon nom.

«Tout en demandant à Votre Béatitude sa «bénédiction apostolique, pour moi et pour «toute ma famille, je prie Dieu de conserver «à Votre Béatitude une longue série d'an«nées.

«Madrid, le 26 décembre 1769.

«Le très humble fils de votre «Béatitude.»[1]

Nous croyons fermement que le cardinal fut étranger à la lettre de Clément XIV. Nous avons sous les yeux une lettre secrète du cardinal Macedonio écrite à Almada, qui jette une grande clarté sur cette affaire. L'importance de cette lettre est d'autant plus grande qu'elle porte quelques notes écrites de la main même de Clément XIV, ce qui prouve qu'elle fut lue et approuvée par Sa Sainteté avant d'être adressée à Almada.

Nous en donnons ici quelques passages.

«L'ami bien informé[2] vous remet en mé«moire les anciens soupçons conçus au sujet «de la conduite du cardinal Bernis, conduite «à présent tellement fausse et changeante, «que le cardinal Azpuru, dangereusement ma«lade, s'est empressé de prévenir le savant «conseiller[3] de ne pas se fier à l'honneur et

[1] Archives du ministère de l'Intérieur de Portugal.

[2] Le cardinal Macedonio.

[3] Le pape.

«à la conscience de Bernis. Le savant con-«seiller en est si vivement pénétré qu'il a «dit que les changements d'opinion de Bernis «pourraient facilement donner matière à une «collection plus volumineuse que celle des «changements de Bossuet. Le savant conseiller «non seulement n'a aucune confiance en Ber-«nis, mais encore il engage les autres à ne «pas se fier à lui, surtout pour ce qui re-«garde l'affaire de l'abolition de la Compagnie «de Jésus, affaire qui a été entièrement remi-«se entre les mains du savant conseiller, aus-«sitôt que ce dernier a justifié sa conduite «devant le roi d'Espagne. Désormais, grâce à «Dieu, le cardinal Bernis devra s'assujettir aux «instructions qu'il plaira à l'Espagne de lui «donner.»[1]

Cette lettre étant datée du 27 janvier 1770, il n'est pas probable que, le 30 novembre 1769, le cardinal Bernis eût conservé son empire sur Clément XIV au point de lui imposer des démarches décisives à l'égard de l'affaire des jésuites. Ce qui nous semble plus que probable, c'est que Bernis était dupe de sa vanité et qu'il attribuait à son influence la plus grande part des événements, pareil au moucheron d'Ésope qui pensait faire marcher la charrue par ses efforts.

[1] Archives du ministère de l'Intérieur de Portugal.

La lettre de Clément XIV apaisa la fougueuse impatience de Charles III. Le nouveau pape, placé depuis son avènement, entre deux écueils, les pressantes sollicitations des princes et la pitié que lui inspirait la Compagnie de Jésus, put enfin respirer. Il s'applaudit d'avoir écrit cette lettre qui lui permettait un ajournement dont il comptait jouir avec d'autant plus de sûreté que les autres princes de la maison de Bourbon s'en étaient remis au roi d'Espagne dans l'affaire des jésuites.

Le comte d'Oyeiras, qui n'avait rien appris de ce qui s'était passé entre Clément XIV et Charles III par l'entremise du confesseur de ce dernier, chargea, en décembre 1769, Francisco d'Almada de renouveler la demande de l'abolition de la Compagnie de Jésus. Un événement qui eut lieu à Lisbonne le 3 du même mois, avait poussé le comte d'Oyeiras à faire cette démarche. Le roi avait failli être assassiné au moment où il sortait de son palais de Villa-Viçosa pour se rendre à la chasse. Le criminel était un soldat d'artillerie qui avait été réformé et que sa réforme avait réduit à une situation désespérée. C'est pourquoi Almada renouvela sa demande de l'abolition de la Compagnie, aidé en cela par les ambassadeurs de la maison de France qui remirent entre les mains du pape la note suivante:

«Les ministres des souverains de la maison

«de France, d'après les instructions et les ordres «qu'ils ont reçus, ainsi que, ayant égard aux sol- «licitations qui leur ont été faites par le mi- «nistre de Sa Majesté Très-Fidèle, ne peuvent «se dispenser de renouveler les instances déjà «faites pour obtenir promptement de Votre «Sainteté l'extinction de la Société de Jésus» [1].

Il est à remarquer que les ministres de la maison de France n'avaient pas encore reçu les instructions qui leur enjoignaient de renouveler cette demande, lorsqu'ils présentèrent la note citée plus haut [2].

L'événement de Villa-Viçosa, qui avait fait une grande impression en Portugal, n'en fit pas une moindre sur l'esprit de Clément XIV, singulièrement attentif à saisir toutes les occasions de prouver à Sa Majesté Très-Fidèle la sincérité de son attachement. Il témoigna sa joie de savoir le roi sauvé de ce péril, par un Te-Deum auquel Almada assista et par un discours aussi éloquent qu'affectueux pour le roi de Portugal, prononcé au consistoire du 29 janvier.

Outre ces témoignages du plus bienveillant intérêt, le pape envoya au roi de Portugal, par l'entremise d'Almada, une copie de cette lettre de Charles III, que le lecteur connaît

[1] Lettre secrète d'Almada. Archives du ministère de l'Intérieur de Portugal.

[2] Idem.

déjà. Il n'oublia pas non plus le ministre qui avait tant d'ascendant sur D. José; il écrivit au comte d'Oyeiras une lettre qui finissait ainsi. «On développera toute l'activité possi-«ble pour la conclusion de l'importante affaire. «Le très puissant monarque d'Espagne dont «les sentiments et la conduite sont d'accorp «avec les nôtres, nous a fait à ce sujet de «pressantes sollicitations. Nous devrions peut-«être en dire plus long, mais nous préférons «nous faire comprendre par des actes que par «des paroles.»

Et comme si ces marques de bienveillance ne fussent pas suffisantes pour apaiser l'ardeur du comte d'Oyeiras, Sa Sainteté, dans le consistoire du 29 janvier 1770, revêtit de la pourpre, Paulo de Carvalho, frère du comte.

Toutes les faveurs et les grâces dont le pape combla le comte d'Oyeiras, vinrent le trouver alors que celui-ci était plongé dans le deuil et la douleur. Il venait de perdre ses deux frères, Francisco Xavier de Mendonça, ministre de la marine, et Paulo de Carvalho. Ce dernier était déjà mort quand il fut investi de la pourpre. Le comte d'Oyeiras supporta avec résignation ces deux coups portés simultanément à son cœur de frère.

Abandonnons momentanément la suite de l'affaire de l'abolition de la Compagnie de Jésus, pour parler de la réconciliation de la cour

de Rome avec celle de Lisbonne, réconciliation qui procura tant de satisfaction à Clément XIV au milieu de ses soucis, de ses inquiétudes et de ses chagrins. Les fêtes occasionnées par cet événement furent publiques et éclatantes. Elles flattèrent l'amour propre des Romains et de leur roi. Le prix dont Clément XIV avait payé cette victoire, demeura un secret; il ne devait être connu que lorsque le dernier écho des applaudissements se serait éteint à Rome.

On sait combien le roi de Portugal, sa famille et les Portugais de toutes les classes, désiraient cette réconciliation. Les fidalgos surtout l'attendaient impatiemment, car ils ne pouvaient s'allier entre eux, depuis que Rome ne leur envoyait plus de dispenses, celles que leur accordait l'archevêque d'Évora, leur paraissant insuffisantes. Le comte d'Oyeiras seul, n'était pas très pressé de mettre fin à un état de choses dont il avait habilement profité pour faire d'importantes réformes.

Pendant la durée de la rupture, il avait créé un conseil royal de censure, chargé d'examiner tous les ouvrages qui paraîtraient en Portugal et d'en permettre ou d'en défendre la mise en vente; il avait supprimé la bulle *In Cœna Domini*, comme attentatoire aux prérogatives de la royauté et à l'indépendance de la couronne: il avait arrêté et mis au cachot dans le fort de Junqueira, l'évêque de Coimbra,

D. Miguel d'Annunciação, accusé d'appartenir à la secte des jacobites et d'avoir publié un mandement défendant la lecture de certains livres, permise par le conseil de censure; il avait déclaré vacant le siège de Coimbra et enjoint aux chanoines d'élire un vicaire pour l'occuper; il avait accordé le titre de majesté au tribunal du Saint-Office après l'avoir déclaré royal; il avait établi qu'aucun Portugais ne pourrait être admis aux ordres sacrés et à la profession religieuse sans le consentement du roi; enfin, il avait ôté au chapitre de la *patriarcale*, l'administration de ses revenus qu'il avait incorporée dans celle des finances.

Après l'avènement de Clément XIV, les vœux que l'on formait pour la réconciliation avec Rome, éclatèrent publiquement. Le nouveau pape lui-même, écrivit au comte d'Oyeiras en lui exprimant la satisfaction que lui procurerait la réouverture des communications entre les deux cours. Le comte d'Oyeiras dut céder au courant de l'opinion publique; il consentit à la réconciliation. La première démarche à faire était de nommer un nonce qui fût agréable au roi de Portugal. Le prélat Conti, d'une famille très ancienne et très dévouée au Portugal, fut choisi. Quoique nommé le 26 novembre 1769, il ne put partir que le 3 février de l'année suivante et n'arriva sur les bords du Tage que dans la matinée du 28

juin. L'affaire des jésuites, trop rattachée à celle de la réconciliation, et la nécessité de régler l'ouverture du tribunal de la nonciature, auraient, paraît-il, causé ces retards.

Aussitôt que le gouvernement portugais eût appris l'arrivée du nonce, il lui envoya la galère royale, manœuvrée par soixante-dix rameurs richement vêtus, pour le transporter à Lisbonne où il fut reçu au milieu des acclamations et des marques de joie d'une nombreuse population.

Lorsque Clément XIV eut connaissance des honneurs extraordinaires et des acclamations chaleureuses qui avaient accueilli le nonce, dans l'excès de sa joie et de sa reconnaissance, il tint un consistoire où, après avoir créé quelques nouveaux sièges en Portugal et fait cardinal l'archevêque d'Evora, le tout d'après les sollicitations du comte d'Oyeiras, il prononça le discours suivant: «Empressons-nous «de rendre au Dieu Tout-Puissant d'immortel«les actions de grâces, de le remercier de ce «que, par l'heureuse combinaison des temps, «des circonstances et des volontés, il a voulu «que les commencements de notre pontificat «fussent marqués par un succès si important «et signalés par un tel bienfait envers l'Église. «Nous sommes d'autant plus obligés d'en té«moigner au Très-Haut notre vive reconnais«sance, que nous avouons qu'il n'y a rien en

«nous qui puisse faire attribuer ce succès à «notre habileté. Mais, le même amour de la vé-«rité qui nous défend de nous en arroger le «mérite, nous fait reconnaître et confesser qu'il «ajoute infiniment à la gloire du Roi Très-Fi-«dèle dont la religion et la piété envers nous «ont éclaté d'une manière si extraordinaire et «si authentique.»

Le comte d'Oyeiras, sans se laisser séduire par toutes ces gracieusetés de Clément XIV, mais au contraire, persistant dans ses principes, ne rendit au nonce ses brefs et ne consentit au rétablissement du tribunal de nonciature qu'après avoir reçu un engagement écrit du nonce où celui-ci promettait: 1° de ne rien entreprendre qui fût contraire aux usages, lois et privilèges du royaume, le tribunal de la couronne étant, en cas d'infraction, compétent pour prendre connaissance de ses abus ou de ces violences; 2° de ne pas visiter les cathédrales, de ne pas prendre connaissance des procès dans la première instance, de ne pas recevoir des émoluments et des salaires plus considérables que ceux qui sont dûs dans les auditoires de Lisbonne; 3° de nommer un promoteur national; 4° de ne rien statuer quant au régime économique des réguliers des deux sexes et de n'admettre leur recours que dans la seconde instance[1]. Pour surcroît de précaution, le comte

[1] Manuscrit de Frei Vicente Salgado.

d'Oyeiras donna des instructions au patriarche de Lisbonne et aux divers abbés des congrégations religieuses, leur enjoignant de n'exécuter aucune bulle, bref ou rescrit pontifical sans le placet royal.

L'engagement du nonce demeura un secret. Tout ce qu'on publia, ce fut un édit déclarant que Sa Majesté ordonnait de rouvrir le tribunal de la nonciature, sans préjudice des lois, des louables usages et des privilèges de ses États. Le rétablissement de ce tribunal transporta le pape d'une allégresse d'autant plus vive, que l'engagement par écrit du nonce étant un secret, rien ne venait obscurcir l'éclat de son triomphe. Il convoqua, le 20 septembre, un consistoire extraordinaire où il prodigua les plus magnifiques éloges au comte d'Oyeiras et releva les services que ce ministre avait rendus à l'Église. Ces paroles, prononcées à Rome par le chef de l'Église, arrivèrent jusqu'au comte d'Oyeiras, qui en fut excessivement flatté. En réalité, Clément XIV venait de bénir l'homme que les jésuites tenaient pour impie.

Toujours prêt à faire droit aux réclamations du comte d'Oyeiras et à lui accorder tout ce qui dépendait de lui, Clément XIV envoya en Portugal un bref ordonnant la suppression de neuf couvents de chanoines réguliers de Saint-Augustin et transférant leurs revenus au magnifique monastère de Mafra, placé à cette occasion, sous

le patronage de la couronne et destiné désormais à servir de maison d'étude aux chanoines du même ordre. Ce magnifique couvent, fondé par D. João V, avait été jusqu'alors habité par des religieux de Saint-François auxquels le bref laissait la faculté d'entrer dans l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin ou de se retirer dans d'autres maisons de leur ordre. Une seconde mesure d'égale portée suivit celle-ci. Toutes les confréries furent abolies à l'exception de celles du Saint-Sacrement, de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Tiers-Ordre de Saint-François et de la Miséricorde.

On a dit que le comte d'Oyeiras n'accorda la paix à Clément XIV qu'à deux conditions; le chapeau de cardinal pour son frère Paul et l'abolition des jésuites. Nous ne nous prononcerons pas sur un engagement dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les documents, soit officiels soit secrets, que nous avons consultés.

Ce qui ressort de toutes les correspondances et pièces que nous avons parcourues, c'est que Francisco d'Almada, qui, pendant l'année 1770 et la moitié de l'année 1771, n'avait cessé de tourmenter Clément XIV de ses sollicitations pour l'abolition de la Compagnie de Jésus, disparut à partir de cette époque, dans le silence et l'oubli. Dans ses dépêches et dans ses lettres secrètes de 1769, 1770 et de la moitié de 1771, il rend presque journellement compte

*

à son cousin, le comte d'Oyeiras, des perplexités, des remords intermittents et des hésitations de Clément XIV; il ne cache nullement, dans cette correspondance écrite avec la confiance de l'intimité, soit ses espérances, soit ses déceptions, soit même quelquefois sa lassitude et son désespoir; enfin, il y flétrit la conduite fausse et les menées souterraines de Bernis. Tout-à-coup, les sollicitations d'Almada pour l'abolition de la Compagnie de Jésus cessent entièrement, ses lettres secrètes deviennent laconiques et peu intéressantes. Ce n'est qu'en 1773 qu'il sort de ce long et profond sommeil pour s'écrier: «Enfin, cette grande affaire est terminée! La Compagnie de Jésus vient d'être abolie par la bulle *Redemptor Jesus*. Je remercie Dieu de m'avoir laissé vivre jusqu'au moment de cette conclusion après laquelle j'ai tant soupiré.»

Mais comment expliquer l'indifférence dont la cour de Lisbonne fut tout-à-coup saisie pour une affaire qu'elle avait provoquée et dans laquelle elle avait mis tant de chaleur? Clément XIV avait-il réussi à apaiser l'ardeur du comte d'Oyeiras par l'affabilité et le charme de ses manières, par son obligeant empressement à prévenir les moindres désirs du ministre portugais, par les éloges pompeux qu'il lui adressa du haut de la chaire de Saint-Pierre, par cette pourpre dont il revêtit son frère

Paul, sur son lit de mort? Assurément, non. Malgré toutes ces grâces et toutes ces bontés, les instances de Francisco d'Almada avaient continué. La cour d'Aranjuez, ayant pris l'exclusive direction de l'affaire des jésuites, aurait-elle recommandé à celle de Lisbonne cette apparente indifférence? Nous avons des raisons pour ne pas le croire. L'ambassadeur espagnol à Rome, Monino (comte de Bianca), fut tellement surpris du refroidissement de la cour de Lisbonne, qu'il s'épuisa à en rechercher les motifs sans les pouvoir découvrir. Il croyait cette indifférence plutôt une démonstration de dépit que l'abandon de l'affaire.

La gloire de la conclusion de l'affaire de l'abolition de la Compagnie de Jésus échoit assurément à l'Espagne. Plus de deux années s'étaient écoulées depuis que Clément XIV avait promis l'abolition des jésuites. Pendant ce long espace de temps, il avait épuisé tous les prétextes, tous les subterfuges, tout le charme de ses manières et toutes les ressources de ses coffres; il n'avait plus rien à opposer aux sollicitations du roi d'Espagne qui, se croyant joué, le menaçait de le deshonorer en imprimant sa lettre. Frappé de terreur d'une part, d'autre part accablé de honte, Clément XIV s'enfermait dans son Castel-Gandolphe pour y pleurer sur son triste sort. Faible refuge contre tous les dangers qui l'entouraient!

Malheureusement pour Clément XIV, un grand changement s'était opéré dans l'ambassade d'Espagne à Rome. Le cardinal Azpuru qui avait été si prodigue de complaisances envers Sa Sainteté, et qui s'était laissé entraîner tant de fois par les artifices de Bernis, était mort et remplacé par Monino, depuis comte de Bianca. Monino était un homme inaccessible à toute séduction, inflexible comme un rocher et, en même temps, plein d'ardeur dans ses passions. Charles III ne pouvait faire un meilleur choix. Arrivé à Rome, le nouveau ministre chercha à s'informer de tout ce qui s'était passé à l'égard de l'importante affaire des jésuites. Il eut une longue conférence avec le cardinal Bernis, dont le caractère et la conduite lui étaient très connus. Laissant dans l'oubli les procédés tortueux de l'ambassadeur français, tout ce qu'il lui demanda, ce fut de l'aider à l'avenir avec loyauté. Almada aussi alla trouver l'ambassadeur espagnol et lui donna des explications très satisfaisantes au sujet du *motu proprio* qu'il avait combattu. Il est à remarquer qu'Almada ne s'opposait pas d'une façon absolue au *motu proprio*, ce qu'il voulait c'était que ce bref ne fût pas indépendant de celui de l'abolition de la Compagnie de Jésus, craignant que cette séparation ne retardât l'expédition de ce dernier. Quant à l'exclusion

des conférences des ministres de la maison de France, dont il fut puni par le cardinal Bernis, il déclara à Monino qu'il n'en était nullement fâché, car il préférait rester chez lui, qu'assister à des conférences pour y entendre d'un côté, «*Per omnia secula seculorum*» et de l'autre, «*Amen.*»

Clément XIV, hésitant toujours entre les princes et les jésuites, n'osant pas plus affronter les uns que servir les autres, cherchait tous les prétextes pour éviter Monino qui attendait avec impatience une audience de Sa Sainteté. Clément XIV ne s'apercevait pas que les moyens aussi puérils qu'inefficaces auxquels il avait recours dans son désespoir, ne faisaient qu'empirer sa situation. Monino n'était pas homme à reculer devant de pareilles difficultés. Il s'adressa aux familiers du pape et réussit, et par l'argent et par les menaces, à acheter une audience de Sa Sainteté. Clément XIV parut, enfin, devant Monino. On eût dit d'un coupable devant son juge, tant le Souverain Pontife était troublé. Dans cette audience et dans les autres qui suivirent, Clément XIV ne montra ni courage ni fermeté. Il trembla et s'humilia devant ce procureur fiscal que l'Espagne lui avait envoyé plutôt comme un juge que comme un ambassadeur. Une seule fois il se releva de son humiliation pour repousser les propositions

trop intéressées de ce procureur fiscal et pour lui dire, en reprenant sa dignité de vicaire de Jésus-Christ. «Apprenez qu'un pape gouverne les âmes et n'en trafique pas!» Toutefois, Clément XIV comprit que l'heure de l'abolition de la Compagnie de Jésus avait, enfin, sonné; rien ne pouvait plus la retarder.

Le 23 juillet 1773, jour mémorable, il publia le bref, *Dominus Redemptor* qui abolissait la Compagnie de Jésus.

Ainsi finit cette fameuse Compagnie de Jésus si puissante naguère, si ancienne, si redoutable, si riche et si brillante! Cet événement ne fut point causé par les crimes dont furent accusés quelques-uns de ses membres. La Société de Jésus portait en elle-même le germe de sa destruction. Dominatrice par organisation, elle était incompatible avec tout autre pouvoir et avec toute autre indépendance. Elle aspirait à se placer au dessus des rois et des papes; elle voulait absorber en elle l'Église et l'État, le ciel et le monde. Cette prétention faisait toute sa faiblesse et toute la force de ses ennemis. Ses aspirations heurtaient également l'indépendance des rois et la tranquillité des nations. Des personnages comme le marquis de Pombal, Choiseul, Rodas et madame de Pompadour, qui étaient insatiables de puissance, ne pouvaient se résigner à devenir les sujets d'une compagnie. Ils se rencontrèrent

sur le chemin de la résistance; cette rencontre, fille du hasard, prit toute la force d'une coalition; la Société de Jésus, ébranlée par les rois fut abattue par le pape.

Pour les jésuites et pour le Saint-Siège, nous regrettons que Clément XIV n'eût pas aboli la Compagnie de Jésus aussitôt que quatre des rois les plus catholiques l'en eurent sollicité sur de justes motifs. Il eût épargné à la tiare bon nombre d'humiliations et mérité toute la gloire de son œuvre. La vengeance des jésuites même n'eût pas été excitée par les tourments de cette longue et pénible anxiété que leur fit éprouver son indécision. Clément XIV n'avait que deux partis à prendre: abolir la Compagnie de Jésus avec toute la fermeté d'une conviction forte et déterminée à en endurer les conséquences, ou la soutenir avec une égale énergie. Toute indécision était une faiblesse, toute faiblesse une erreur fatale. Sans opinion arrêtée, sans parti pris, il resta également sans appui. Il fut tantôt ridicule tantôt digne de pitié.

Clément XIV expia cruellement ces fautes. Les circonstances qui précédèrent et qui suivirent sa mort excitent également l'horreur et la compassion. Attaqué d'une maladie mystérieuse et effroyable, sa raison l'abandonna et le laissa plongé dans une longue angoisse. Il ne la recouvra que pour entrer

dans l'agonie et pour prier pour ses ennemis. Il n'accusa personne, et ne fit aucune rétractation. Il mourut comme un saint.

CHAPITRE XIII

Infatigable activité du comte d'Oyeiras. Établissement de quelques écoles et collèges d'instruction primaire et secondaire. Édit déclarant les Indiens d'Asie égaux devant la loi aux Portugais nés dans le royaume. Édit rendant libres tous les esclaves aussitôt leur entrée en Portugal. Réformes financières. Le *Pacte de Famille*. Le roi de Portugal se refuse à entrer dans cette alliance. Diverses notes échangées entre le gouvernement portugais et les ambassadeurs d'Espagne et de France. Invasion du Portugal. Déclaration de guerre. Secours envoyés par l'Angleterre. Le comte de la Lippe et la campagne. La paix. Organisation de l'armée.

Nous sommes obligé de reculer vers 1759 pour rendre compte, dans leur ordre chronologique, de diverses lois et mesures publiées par le comte d'Oyeiras, et de différents événements qui s'accomplirent depuis cette année jusqu'en 1773. Désirant ne pas interrompre le récit de l'affaire des jésuites, nous avons été forcé de faire cette transposition.

Il est étonnant que le comte d'Oyeiras, engagé dans une question aussi importante que celle de l'abolition des jésuites, ait pu en même temps prêter son attention à des affaires qui n'avaient aucune liaison et aucun rapport avec celle-là et qui demandaient des connaissances tout-à-fait spéciales. Placé au milieu

de ce mouvement qu'il a créé, il possède cet effrayant et encyclopédique ensemble d'idées dont il fait des réalités aussitôt qu'il les a conçues. A défaut d'autres titres à être considéré comme un homme extraordinaire, son infatigable activité qui comprenait des affaires si nombreuses et si diverses entre elles, eût été suffisante pour lui mériter l'admiration. Quoiqu'il n'eût jamais été nommé *escrivão da puridade*, ce qui correspond à premier ministre, il ne cessa point toutefois de prendre part aux affaires du ressort des autres ministères; aussi était-il considéré comme premier ministre par les nationaux et les étrangers.

L'instruction publique ne pouvait être oubliée par un homme aussi éclairé qu'actif. Il créa une école de commerce, dans le but de tirer le Portugal de la nécessité de faire venir d'Angleterre des commis et des agents pour les maisons commerciales. En 1759, il enleva aux jésuites l'enseignement de la jeunesse et proscrivit leur méthode. Il établit des écoles de latin, de grec et d'hébreu dans différentes villes du royaume, le tout sous la surveillance d'un directeur général de l'instruction. En 1761, il fonda le *Collège des nobles* où la noblesse devait être élevée sous des maîtres choisis. L'attention toute particulière que le comte d'Oyeiras accordait à l'instruction de toutes les classes prouve que ses vues

n'étaient pas bornées. Sans songer au gouvernement démocratique, il était néanmoins persuadé que, quelle que soit la forme des gouvernements, l'instruction est une des conditions de la prospérité des nations.

Mais de tout ce que fit le comte d'Oyeiras dans le cours de 1761, rien n'excita de plus vifs applaudissements et ne fut reçu avec plus de reconnaissance que deux édits que nous allons rapporter.

Dans le premier de ces édits il déclara les indigènes de l'Asie portugaise parfaitement égaux, devant la loi, aux Portugais nés dans le royaume, et établit des peines contre ceux qui voudraient conserver entre les Européens et les Indiens les différences introduites par les jésuites. Par le second édit, les fers de tous les esclaves étaient brisés aussitôt qu'ils avaient foulé le sol du Portugal. C'était le complément des mesures contre l'esclavage qui avaient rendu remarquable l'entrée de ce ministre au pouvoir. Assurément il vient un moment où les hommes d'État les plus attachés aux privilèges, se sentant entraînés par quelque force irrésistible, mettent dans les lois de la philosophie, de la religion et de la liberté.

A la même époque, une autre réforme non moins utile fut opérée par le comte d'Oyeiras. Il centralisa dans le trésor public la perception de tout les impôts et le payement de tou-

tes les dépenses et créa un tribunal du contentieux fiscal. *(Conselho da fazenda).*

Un événement auquel le comte d'Oyeiras ne s'attendait point vint le surprendre au milieu de ses travaux et de ses réformes. La France et l'Angleterre se faisaient depuis quelques années une guerre sanglante. Il y avait eu, dans les premiers jours de 1761, quelques espérances de paix et un commencement même de négociations à Londres, mais l'Angleterre n'ayant voulu céder sur aucune de ses prétentions, la guerre se ralluma plus vive que jamais.

Le 15 août 1761, fut conclu à Versailles le fameux traité du *Pacte de Famille*, en vertu duquel l'Espagne s'allia à la France.

Le roi de Portugal avait été exclu de ce traité mais non pas de la convention de Paris dont l'article VI était ainsi conçu: «Le roi «de Portugal sera invité à accéder à cette «convention, car il n'est pas juste que Sa Ma«jesté Très-Fidèle reste tranquille spectatrice «des dissensions des deux cours avec l'Angle«terre et qu'elle continue à avoir ses ports ou«verts aux Anglais et à enrichir ainsi les en«nemis des deux souverains, tandis que ceux«ci se sacrifient pour l'avantage commun de «toutes les nations maritimes.»

Toutefois, les deux nations qui mettaient cet article dans la convention étaient si sûres que le roi de Portugal ne se prêterait pas à en-

trer dans leur alliance, qu'elles s'étaient déjà concertées pour commencer la campagne en s'emparant du Portugal. Cependant, le roi d'Espagne répugnait à déclarer la guerre à son beau-frère, sans l'avoir d'abord invité à entrer dans l'alliance. Le gouvernement français qui voulait s'emparer du Portugal, voyait un excès de complaisance ou de faiblesse dans les hésitations du roi catholique et s'offrait à faire lui-même la déclaration de guerre au Portugal.

Le comte d'Oyeiras n'eut pas de peine à deviner les desseins de l'Espagne et de la France. Mais le Portugal ne pouvait, à lui seul, résister à deux si puissantes nations. Ses troupes réduites à vingt mille hommes étaient mal payées, mal armées et mal disciplinées; ses finances se trouvaient dans un état déplorable. Une alliance avec l'Angleterre semblait la seule ressource possible.

Le comte d'Oyeiras se hâta de la lui proposer, et la cour de Londres, malgré les sujets de mécontentement qu'elle avait contre le Portugal, l'accepta et promit des secours importants. Encouragé par un pareil résultat, le comte d'Oyeiras commença à organiser la résistance en mettant sur pied une armée de soixante mille hommes, en achetant des munitions et en renforçant les garnisons de toutes les places fortes.

Le 16 mars 1762, l'envoyé de France, Jacob O'Dune et l'ambassadeur espagnol don Joseph Torrero, d'après les ordres et les instructions de la cour de Madrid, présentèrent au ministre des affaires étrangères de Portugal, D. Luiz da Cunha, un *memorandum* qui commençait ainsi. «La première chose dont les deux mo«narques sont convenus, c'est d'attirer dans «leur alliance offensive et défensive le roi de «Portugal et de faire qu'il se joigne à Leurs «Majestés pour le même but, comme il est na«turel de l'attendre en vue de ce qu'il se doit à «lui-même et de ce qu'il doit à son royaume, «puisque ce sont ses sujets qui, plus que ceux «d'aucune autre nation, souffrent du joug que «la nation anglaise veut mettre et étendre sur «la navigation de toutes les nations qui possè«dent des domaines d'outre-mer. Il serait injuste «que l'Espagne et la France se sacrifiassent pour «une cause qui les intéresse peut-être moins «qu'elle n'intéresse le Portugal, et que celui-ci, «au lieu de les aider, rendît impossible le suc«cès, comme il doit arriver si le Portugal en«richit et favorise l'ennemi en lui ouvrant son «commerce et ses ports, non-seulement pour «lui donner asile, mais aussi pour mettre à sa «merci les Français et les Espagnols, amis du «Portugal.»[1]

[1] *Quadros ellementares das Relações Politicas e Diplomaticas de Portugal*, par V. de Santarem. V. 2. p. 25.

D. Luiz da Cunha ou plutôt le comte d'Oyeiras répondit le 20 mars au *memorandum* des deux cours. Il disait: «Ce que le roi Très-Fidèle désire le plus ardemment c'est de pouvoir, par sa neutralité et sa bonne intelligence «avec les trois cours, proposer sa médiation «afin de renouveler les conférences rompues «dernièrement à Londres et empêcher par là, «une plus longue effusion de sang. La cour «de Portugal unie à celle de Londres par une «alliance très ancienne et non encore rom-«pue, ne peut se déclarer contre son alliée, «n'en ayant reçu aucune offense directe. Ce «serait offenser la religion, la fidélité et l'hon-«nêteté qui sont inséparables de Sa Majesté «Très-Fidèle et de tous les monarques aussi «religieux que puissants, comme le sont Sa «Majesté Catholique et Sa Majesté Très-Chré-«tienne. Le roi, père de ses sujets, ne consen-«tira jamais à les exposer aux calamités d'une «guerre offensive, calamités que l'état fâcheux «auquel le Portugal a été réduit par la lon-«gue maladie du feu roi, par le tremblement «de terre de 1755 et par l'horrible conspira-«tion de 1758, les empêche de pouvoir sup-«porter.»

Les ambassadeurs des puissances confédérées ayant reçu cette réponse, envoyèrent, le 1er avril, un autre mémoire dans lequel, tout en repoussant la médiation, ils s'efforçaient de

prouver que les alliances défensives par lesquelles le Portugal était lié à l'Angleterre devenaient, dans le cas présent, une alliance offensive contre les deux cours confédérées, et que, d'ailleurs, le Portugal avait assez de griefs pour déclarer la guerre à l'Angleterre et assez de motifs pour secouer sa domination. Ils terminaient en disant que, sans attendre le consentement de Sa Majesté Très-Fidèle et même malgré elle, les troupes espagnoles entreraient en Portugal et qu'il ne tenait qu'à elle de les considérer comme des troupes amies ou ennemies. Le comte d'Oyeiras, indigné de la conclusion de ce mémoire qui n'était ni bienséant ni acceptable, eu égard au droit des gens, répondit en insistant dans sa première réponse et en y ajoutant que l'entrée des troupes espagnoles en Portugal ne pouvait être considérée autrement que comme une agression; que Sa Majesté Très-Fidèle emploierait tous les moyens pour se défendre, et qu'il serait plus facile à Sa Majesté de dépenser *jusqu'à la dernière tuile de son palais*, et à ses sujets de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, que de sacrifier l'honneur de la couronne et de la nation.

La cour de Madrid, comprit par la dernière réponse du comte d'Oyeiras, que de nouvelles tentatives seraient superflues. En conséquence, elle ordonna aux ambassadeurs de mettre un terme à la négociation et de demander leurs

passeports en déclarant que Sa Majesté Très-Fidèle étant décidée à recevoir les troupes espagnoles comme ennemies, ils n'avaient plus d'autre démarche à tenter.

Le comte d'Oyeiras leur répondit que Sa Majesté Très-Fidèle n'ignorait pas que les cours de Versailles et de Madrid, en signant le *Pacte de Famille*, s'étaient proposé de faire du Porgal le théâtre de la guerre, si cette nation se refusait à entrer dans leurs vues, mais que Sa Majesté Très-Fidèle, n'ayant aucune raison légitime de manquer à ses engagements envers l'Angleterre, y serait constamment fidèle. La réponse finissait en faisant part aux ambassadeurs que leurs passeports leur seraient envoyés sans délai.

On doit remarquer que les mémoires signés par D. Luiz da Cunha sont très habiles et très complets. La persévérance du roi dans la neutralité, ses vœux pour la paix générale, ses objections contre l'alliance offensive, sa fidélité envers l'Angleterre, son amour pour les principes du droit des gens, son indignation contre les menaces, tout y est exposé avec autant de lucidité que de mesure et d'énergie.

Quelques jours après, les ambassadeurs quittèrent Lisbonne sans prendre congé. L'ambassadeur français, O'Dune, avait laissé, avant de partir, une note où il compilait les dépêches échangées avec le ministre des affaires étran-

*

gères de Portugal ainsi que tous les sujets de mécontentement que la France avait de cette nation. Il est inutile de dire que, parmi ces griefs, figuraient la non-restitution des navires français pris sur la côte de Lagos par l'amiral anglais et le nouveau cérémonial établi par le Portugal pour la réception des ambassadeurs étrangers.

Les deux ambassadeurs furent arrêtés sur la frontière d'Espagne au moment de sortir du Portugal. Le comte d'Oyeiras, dans sa résolution de ne céder sur aucune formalité, voulait que l'ambassadeur espagnol, don Joseph Torrero, y attendît l'ambassadeur portugais Pessanha. En effet, le 13 mai, les deux ambassadeurs, l'un revenant en Portugal, l'autre en sortant, traversèrent en même temps la Caya, comme le prescrivait l'étiquette.

Quoique tout annonçât une guerre prochaine entre les trois puissances, elle n'était pas encore formellement déclarée lorsque l'armée espagnole entra en Portugal sous le commandement du marquis de Sarria (30 avril). Ce général pénétra sans obstacles dans la province de Traz-os-Montes et y publia un manifeste ainsi conçu: «L'entrée des troupes espa-«gnoles en Portugal n'a pas pour but la guerre «au peuple portugais, elles viennent, au con-«traire, pour l'utilité et la gloire de la cou-«ronne de Portugal et de ses sujets. En con-

«séquence, aucune personne, place ou forte-«resse ne sera maltraitée; tout ce que l'ar-«mée espagnole demande aux habitants de «ce pays, c'est de l'assister en lui fournissant «les vivres et les secours dont elle aura be-«soin.»

Une formelle déclaration de guerre fut la réponse que le comte d'Oyeiras fit au manifeste du général Sarria, et à l'invasion des troupes espagnoles, invasion déguisée sous le nom pacifique d'*entrée*. Cette déclaration de guerre fut immédiatement rendue publique par la publication d'un édit. Dans ce document, le comte d'Oyeiras s'exprimait avec autant d'amertume que d'indignation. «Sa Majesté Très-Fi-«dèle ne peut plus douter que l'intention de «la France et de l'Espagne ne soit, en vertu «du fameux *Pacte de Famille*, de s'emparer de «son royaume sous le prétexte de le défendre «contre de prétendus ennemis; cette intention «énoncée clairement dans les manifestes pu-«bliés par les Espagnols, est encore prouvée par «la guerre offensive qu'ils ont commencé à «faire au Portugal, à partir du 30 avril, jour «où ils ont attaqué ses places et envahi ses «provinces.... En conséquence, Sa Majesté or-«donne à tous ses sujets de regarder les Fran-«çais et les Espagnols comme des ennemis et «des agresseurs, de leur courir sus, de n'avoir «désormais avec eux aucune espèce de com-

«merce ni de correspondance; elle enjoint à «tous les Portugais qui se trouvent en France «ou en Espagne d'en sortir dans l'espace de «quinze jours; elle donne le même ordre aux «Français et aux Espagnols qui se trouvent «en Portugal; leurs biens seront confisqués.» A cette déclaration de guerre, la cour de Versailles opposa la sienne. Elle commençait en disant qu'elle avait le droit de faire la guerre au Portugal et terminait en enjoignant aux Portugais qui se trouvaient en France, d'en sortir dans l'espace de quinze jours; ils perdaient tous leurs biens en faveur de la couronne.

«Sa Majesté Très-Chrétienne, disait la décla-«ration, se voit forcée de prendre cette mesure «comme une juste représaille, malgré qu'elle «soit contraire à l'article VI du traité d'Utrecht, «où il est établi qu'en cas de rupture entre les «deux cours, on accorderait un délai de six «mois aux vassaux des deux nations pour ven-«dre ou transporter leurs biens.» Il est certain que cet article VI était plus raisonnable que l'ordonnance du roi de Portugal qui ne fut qu'une violence digne du moyen âge.

Sur ces entrefaites, les renforts envoyés par l'Angleterre arrivaient à Lisbonne. Ces renforts consistaient en plus de six mille soldats qui venaient grossir l'armée portugaise déjà forte de cinquante mille hommes. Leur commandant

était lord London, qui venait remplacer lord Tirawley. Le roi de Portugal craignant que le caractère emporté, fougueux et enclin à la domination de ce dernier ne lui causât de graves embarras, avait sollicité son rappel. Lord Tirawley fut profondément blessé de cette démarche de D. José, qu'il taxait de peu loyale. Dans une entrevue qu'il eut avec Sa Majesté, il lui dit, en laissant voir son ressentiment, que le Portugal était vendu aux Espagnols et qu'il y avait un complot pour sacrifier les Anglais. Le comte d'Oyeiras, calomnié de la sorte par lord Tirawley, lui démontra l'injustice de ses appréhensions et l'inconvenance de son langage. «Ce que je viens d'avancer, répondit lord Tirawley, n'est pas la moitié de ce que j'aurais pu dire.» Quelques jours après, lord Tirawley fut sur le point de se battre en duel avec l'envoyé d'Angleterre à cause de ses craintes. Il avait soixante seize ans![1]

La face des affaires s'améliora considérablement à l'arrivée du comte de la Lippe, venu d'Angleterre avec le prince de Meklembourg-Strelitz. Le premier devait prendre le commandement de l'armée anglo-portugaise, le second, celui de l'artillerie. Les talents de ces deux militaires étaient la plus sûre garantie du succès de la campagne qui allait s'ouvrir. Le trai-

[1] Arch. du ministère des Affaires Étr. de France. v. LXXXXIII, p. 267.

tement assuré au comte de la Lippe était de quatre-vingt mille francs par mois[1].

Mais comment subvenir aux frais considérables de la guerre avec un trésor vide comme l'était celui du Portugal? Heureusement les difficultés excitaient le comte d'Oyeiras au lieu de le décourager, sa résolution, son activité montaient au niveau des plus grandes calamités. Il fit un appel au patriotisme de ses concitoyens, et rétablit la décime foncière et industrielle qui avait été créée en 1654. Cette mesure lui procura quelques centaines de *contos de reis*, somme qui n'eût pas suffi aux frais de la guerre, si celle-ci eût duré seulement un an.

L'invasion du Portugal commença par la province de Traz-os-Montes. Le colonel espagnol O'Reiley, à la tête de dix-huit cents hommes s'empara en peu de jours des places de Miranda, Bragança, Chaves et Moncorvo. Les Espagnols étaient, en outre, maîtres de toute la province de Traz-os-Montes et d'une grande partie de celle du Douro. Cependant, malgré le succès de leurs premières opérations, ils quittèrent subitement la province de Traz-os-Montes, pour aller se joindre au gros de l'armée qui était alors à Ciudad-Rodrigo, ne laissant derrière eux qu'une petite garnison qu'ils jetèrent dans la place de Chaves.

[1] Idem.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails de cette campagne dont le comte de la Lippe présenta au roi D. José une relation aussi minutieuse qu'exacte. Il n'y eut aucune bataille, mais de fréquentes escarmouches. Le comte de la Lippe se borna habilement à la défensive, sans renoncer, toutefois, à faire le plus de mal possible à l'armée ennemie.

C'était le seul système que la disproportion des forces permît d'adopter; le comte de la Lippe en usa avec un grand succès.

Cette campagne se termina de la manière la plus singulière. Au bout de quelques mois, l'armée espagnole composée des meilleures troupes, bien disciplinée, pleine de courage et d'ardeur et commandée par des officiers expérimentés, se trouvait affaiblie et manquant des choses les plus nécessaires, tandis que l'armée anglo-portugaise, d'abord mal approvisionnée, composée de soldats inexpérimentés, et découragée, dès le commencement de la campagne par un exemple de la plus vile lâcheté, donné par le gouverneur de la place d'Almada, s'était mis en état d'arrêter les progrès de l'ennemi! Ce contraste est frappant.

Différentes versions expliquèrent le fait que nous venons de signaler. L'avis qui a prévalu c'est que la constante division qui régnait parmi les généraux espagnols, aida puissament à la résistance que leur opposa le comte d'Oyei-

ras. De plus, les ordres que les généraux espagnols recevaient par un courrier étaient révoqués dans le courrier suivant, ce qui rendait impossible tout plan d'agression contre le Portugal. Cet état d'indécision d'un côté, indécision qui affaiblit les armées les mieux organisées, joint à l'expérience et au savoir que, de l'autre, montrait le comte de la Lippe, à la bravoure de ses généraux, à la bonne discipline de son armée, à l'inépuisable énergie des populations et aux difficultés naturelles et, pour ainsi dire, patriotiques du sol portugais, expliquent suffisament le résultat de cette campagne et ce prodige d'une petite armée tenant tête à une armée considérable. Laissons dans l'oubli le nom de quelques officiers portugais qui se montrèrent dans cette campagne aussi indignes de leur profession que de leur pays. Puisse la brillante conduite de Braz de Carvalho et d'autres effacer la tache dont quelques misérables souillèrent l'armée portugaise.

Tandis que le comte de la Lippe profitait avec une étonnante persévérance et une habileté remarquable des moindres difficultés du sol pour décimer l'armée espagnole, on reçut à Madrid la nouvelle de la perte de la Havane. La perte de cette importante colonie, les échecs éprouvés par la France qui avait déjà perdu la Martinique, le Canada, Chandernagor

et Pondichery, et enfin, l'avènement au trône de Russie de Pierre III, auteur du traité de Pétersbourg, tout devait faire sérieusement penser à la paix. La France fit, en conséquence, de nouvelles ouvertures à l'Angleterre et envoya à Londres le duc de Nivernois. L'Angleterre envoya en même temps à Paris le duc de Bedford. Le Portugal ordonna à Martinho de Mello de se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Après quelques conférences tenues dans cette capitale, un traité provisoire entre la France, l'Espagne et l'Angleterre fut signé à Fontainebleau, le 3 novembre 1762. Le Portugal était compris dans ce traité. Un différend qui manqua retarder la conclusion du traité définitif, s'éleva entre l'ambassadeur portugais et l'ambassadeur espagnol. L'ambassadeur portugais soutenait le droit que le Portugal avait *d'alterner* avec l'Espagne, droit auquel il ne renoncerait jamais; l'ambassadeur d'Espagne ne reconnaissait pas un pareil droit. Enfin, la France et l'Angleterre tranchèrent la question en acceptant une protestation de l'ambassadeur portugais, où il déclarait que, pour ne pas retarder la conclusion d'une affaire aussi importante et aussi urgente, il n'insisterait pas davantage, pour cette fois, sur son droit. Le traité définitif fut donc signé le 10 février 1763 et la paix publiée à Lisbonne le 25 du mois suivant.

Cette guerre coûta très cher à la France; elle perdit un grand nombre de ses possessions et fut forcée de reconnaître et d'accepter la suprématie maritime et commerciale de l'Angleterre, suprématie que la guerre ne fit que consolider. Quant au Portugal, le traité du 10 février lui assurait la restitution des prisonniers et des places prises par l'ennemi.

Dès que la paix eut été conclue et que les troupes des deux partis furent rentrées dans leurs quartiers, le prince de Mecklembourg, accompagné de plusieurs officiers, retourna en Angleterre. Le comte de la Lippe resta, seul, en Portugal. Cet habile général fit sentir au comte d'Oyeiras la nécessité qu'il y avait de mettre les places du royaume en état de défense et d'avoir constamment sur pied une armée qui pût s'opposer aux Espagnols. Comptant sur l'approbation du gouvernement, il parcourut quelques provinces du royaume, répara les forteresses, exerça lui-même les troupes et les milices, rétablit les anciennes fortifications et en construisit de nouvelles.

Le zèle du comte de la Lippe à maintenir dans l'armée la discipline qu'il y avait introduite, le porta à présenter au comte d'Oyeiras un projet de réglement militaire où il avait réuni tout ce qui était indispensable à la discipline, aux promotions militaires et au gouvernement des places. Le comte d'Oyeiras

adopta ce réglement sans aucune modification et le publia sous forme de décret.

Désirant donner aux Portugais un spectacle dont ils n'avaient jamais été témoins, le comte de la Lippe réunit toutes les troupes au camp de Villa-Viçosa. Là, elles exécutèrent, en présence du roi et de la famille royale, diverses évolutions militaires avec une précision et une intelligence qui méritèrent l'admiration du roi et de tous les spectateurs. Les soins du comte de la Lippe s'étendirent encore à la marine qu'il parvint à mettre sur un pied respectable.

Le comte d'Oyeiras, seconda toujours avec promptitude les efforts du comte de la Lippe Il publia divers édits au sujet du recrutement, qui s'était fait jusque là d'une manière arbitraire et absurde. Après de grands efforts, ces deux hommes parvinrent à organiser en Portugal une armée de quarante mille hommes, qui, par sa discipline et son instruction, méritait l'attention des étrangers. Les préparatifs dont le Portugal s'occupait activement fixèrent d'autant plus l'attention des cours de Versailles et de Madrid, que la restitution des places fortes à laquelle le Portugal et l'Espagne s'étaient engagés, n'avait pas encore été effectuée. Dans la crainte de quelque rupture, la cour de Madrid avait ordonné au duc d'Almodovar, qui se dirigeait vers le Portugal en

qualité d'ambassadeur, de suspendre son voyage. Heureusement ces soupçons se dissipèrent en peu de temps. Le duc d'Almodovar reçut l'ordre de continuer sa route vers Lisbonne; la confiance entre les deux cours ne se rétablit toutefois, que longtemps après.

Le comte de la Lippe, après avoir opéré en Portugal les réformes les plus importantes et avoir rendu les plus éminents services, voulut retourner en Allemagne. Son départ eut lieu en septembre 1764. Le roi lui témoigna sa reconnaissance par de riches et magnifiques présents dont le prix montait à quatre cent mille francs, et lui conserva le grade de maréchal général de l'armée portugaise.[1]

Tous les ministres d'État et tous les généraux portugais l'accompagnèrent, dans la chaloupe royale, jusqu'à bord du navire qui devait le transporter. Le comte de la Lippe s'était concilié l'amitié et l'estime de tous les Portugais par l'élévation de son âme, sa bravoure calme et l'étendue de ses connaissances dans l'art de la guerre. On dit que le comte d'Oyeiras fut, seul, content de ce départ. Nous le croyons. La supériorité du comte de la Lippe pouvait faire ombrage à celle du comte d'Oyeiras, trop exclusif pour pouvoir supporter en Portugal, une gloire, un

[1] Idem.

renom qui ne fût pas le sien. De plus, le comte de la Lippe, pouvait, en s'appuyant sur l'armée, devenir un obstacle pour un ministre aussi absolu et aussi dominateur que l'était le comte d'Oyeiras.

CHAPITRE XIV

Édits favorables à la navigation. Le comte d'Oyeiras tombe malade. Son rétablissement. Exécution du capitaine français Graveron. Anecdotes inventées par l'auteur des *Mémoires* à propos de cette exécution. Réglements sur les grains. Réclamations de l'ambassadeur anglais. Lois sur les majorats et les legs. Le droit *consuétudinaire,* et la différence entre les anciens et les nouveaux chrétiens sont abolis. Le comte d'Oyeiras reçoit le titre de marquis. Il cherche à s'allier aux principales familles de Portugal. Isabel de Souza et son opposition aux projets du marquis de Pombal. Une touchante tradition. La réforme de l'instruction primaire et secondaire et celle de l'université de Coimbra.

L'époque du ministère du comte d'Oyeiras qui s'étend de 1763 à 1773, quoique moins féconde en événements remarquables, fut pourtant la plus utile au pays. On y trouve des réglements sages et libéraux; on y voit les louables efforts employés par le ministre afin d'émanciper le peuple du joug des autres classes et de le tirer de son état d'ignorance; on y admire la développement successif de ce plan qui fut la plus grande gloire du comte d'Oyeiras, et qui consistait à enlever au clergé et à la noblesse les priviléges et les prérogatives dont ils jouissaient, et dont ils se servaient pour opprimer le peuple et menacer le roi.

Les premiers soins du courageux ministre se portèrent sur l'industrie manufacturière dont il croyait le développement indispensable pour secouer le joug de l'Angleterre et pour éviter la sortie de l'or. Il prodigua à l'industrie des encouragements de toute sorte. Il créa des monopoles en faveur de tout individu, national ou étranger, qui établirait dans le pays une industrie nouvelle, et interdit l'importation de tous les produits similaires de ceux qui se fabriquaient dans le pays. Malheureusement, l'effet de ces mesures, comme nous l'avons dit ailleurs, demeura toujours au dessous des espérances du comte d'Oyeiras et des sacrifices du trésor.

De tous les édits publiés à cette époque, aucun ne fut l'objet de tant de reconnaissance et d'admiration que ceux du 10 et du 27 septembre 1765, qui rendaient à la navigation nationale cette liberté dont elle n'aurait jamais dû être privée. Par ces édits, chacun pouvait envoyer, quand il lui semblerait bon, ses vaisseaux et ses marchandises dans les ports de Madeira, des Açores et de l'Amérique, sans être obligé d'attendre que quatre-vingts ou cent vaisseaux se fussent réunis. Il est difficile de dire tout ce que le commerce souffrait de ce réglement appelé *réglement des flottes*. Il ne servait qu'à gêner les négociants et à entraver leurs opérations. Ce fut une sage mesure que

celle qui rendit en même temps la liberté au commerce et à la navigation.

Deux événements firent grand bruit à l'époque dont nous nous occupons. Le président du *Desembargo do Paço*, Ignacio Alvares da Silva, s'était opposé à la promulgation d'une loi sur les mariages, alléguant qu'aucune loi ne pouvait être publiée ou révoquée sans l'assentiment des trois États. On juge si le comte d'Oyeiras dut être content de cette opposition qui rendait impossibles toutes ses réformes. Toujours intolérant, il dépouilla le président de son emploi et de toutes les marques de sa dignité.

Une religieuse avait annoncé que, le 20 mars 1765, il y aurait à Lisbonne un grand tremblement de terre. Cette prophétie, répandue dans le pays par quelques religieux, jeta le peuple dans une grande inquiétude; le comte d'Oyeiras fit arrêter les faux prophètes et leurs complices et publia un édit pour éclairer le peuple.

Doué d'une constitution robuste, le comte d'Oyeiras jouissait d'une santé que les travaux incessants auxquels il se livrait n'avaient pu altérer. Toutefois, dans le dernier mois de 1765, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui mit ses jours en péril. Après avoir été saigné, il fut immédiatement administré. Cette maladie causa au roi D. José les plus vives alarmes;

*

il ne cessa de prier Dieu de lui épargner une perte qui serait irréparable. Ses prières furent exaucées: le comte d'Oyeiras se rétablit.

Le comte d'Oyeiras fut très touché des marques d'intérêt que lui prodiguèrent pendant sa maladie les membres du corps diplomatique et les divers ministres des affaires étrangères de l'Europe.

A peine le comte d'Oyeiras fut-il rétabli, qu'il fit conduire au supplice le capitaine français Graveron, condamné à la peine de mort pour avoir volé aux soldats leurs soldes, falsifié les livres du régiment, accordé des grâces et fait des promotions comme s'il était le roi. L'auteur des *Mémoires du marquis de Pombal* a inventé, à propos de cette exécution, une anecdote qui est complètement démentie par la correspondance de M. de Saint-Priest, alors ambassadeur de France à Lisbonne, et qui, en cette qualité, avait suivi de près le commencement et la suite de cette affaire qui concernait un de ses compatriotes.

«L'ambassadeur de France à la cour de Lisbonne, dit l'auteur des *Mémoires*, instruit du danger que courait M. Peifferie d'être ignominieusement attaché à un gibet, crut qu'il importait à son honneur et à celui de la nation dont il était le représentant, de tâcher de lui sauver la vie. Il fit, dans cette vue, auprès du comte d'Oyeiras, les plus vives et les plus

pressantes sollitations. Carvalho, inébranlable dans la résolution qu'il avait prise de sacrifier Peifferie à sa haine particulière, ne donna pendant longtemps, au ministre français, que des réponses équivoques. Cependant, on pressait, par ses ordres, l'instruction du procès, on était à la veille du jugement et déjà même on commençait à faire les dispositions nécessaires pour l'exécution de la sentence. L'ambassadeur, voyant qu'il n'y avait point de temps à perdre, courut lui-même chez Carvalho dans l'intention de renouveler ses instances; mais on lui dit de la part de ce ministre, qu'il ne se portait pas bien, qu'il n'était pas en état de le voir et qu'il fallait s'adresser aux juges chargés de cette affaire. A partir de ce moment, le comte d'Oyeiras eut soin de faire répandre par la ville le bruit de sa feinte indisposition, il s'abstint de sortir et pendant quelques jours ne voulut recevoir personne, pour rendre inutiles tous les efforts de l'ambassadeur. Celui-ci eut recours aux juges, mais d'après les instructions secrètes que le ministre leur avait données, il les trouva inflexibles et il eut la douleur de voir misérablement conduire au supplice un colonel de sa nation, sans avoir la moindre certitude de la réalité des crimes qui lui étaient imputés. Cet événement fut pour l'Europe, une nouvelle preuve du despotisme du comte d'Oyeiras.» Telle est

la calomnieuse anecdote de l'auteur des *Mémoires*.

Il est vrai que M. de Saint-Priest, dans sa dépêche du 14 janvier 1766, blâmait le jugement porté contre le capitaine (et non colonel) Graveron et le châtiment auquel il avait été condamné, mais il ne disait pas un seul mot sur les démarches qui forment le fond de l'anecdote rapportée par l'auteur des *Mémoires*. Le duc de Choiseul, après avoir reçu de Portugal tous les renseignements qu'il avait demandés à ce sujet[1], répondit à M. de Saint-Priest que, s'il était vrai que Graveron eût commis tous les crimes dont il était accusé, il avait mérité son sort. Ainsi l'événement qui, selon l'auteur des *Mémoires*, fut pour l'Europe entière une preuve du despotisme du comte d'Oyeiras, ne fit même pas impression en France, pays natal du condamné.

Depuis longtemps il était défendu à toutes les personnes, à quelque condition qu'elles appartinssent, de vendre, en gros ou en détail, des grains partout ailleurs qu'au marché des grains (Terreiro do trigo); mais pendant le règne de D. João V, cette défense était tombée dans l'oubli. Peut-être cet oubli d'une ordonnance si ancienne fut-il dû aux effets nui-

[1] Archives du ministère des Affaires Étrangères de France. V. LXXXXII. f. 30.

sibles qui en auraient résulté pour le peuple. Le comte d'Oyeiras la fit revivre en obligeant tous les négociants à vendre publiquement, sur le marché, les grains qu'ils avaient dans leurs magasins. Cette ordonnance excita, comme il était aisé de le prévoir, de grandes clameurs. Les marchands anglais criaient plus fort que les autres; ils se révoltaient contre cette entrave imposée à leur industrie. L'ambassadeur anglais fit les plus actives démarches pour obtenir la révocation de l'ordonnance; le comte d'Oyeiras fut inébranlable. Ce fut alors que l'ambassadeur anglais lui rappela les services que l'Angleterre venait de rendre au Portugal, dans la dernière guerre, services qu'elle ne devait pas s'attendre à voir sitôt oubliés. Le comte d'Oyeiras lui répondit fort à propos, que les affaires internationales n'avaient rien de commun avec les réglements de l'économie interne des nations, que celui qui formait l'objet des réclamations n'était qu'une mesure de police ayant pour but d'assurer la subsistance du peuple.

Cependant l'ordonnance que le comte d'Oyeiras fit revivre devait avoir des effets contraires aux vues de bien public qui animaient ce ministre. Tout en approuvant l'énergie de son attitude devant l'ambassadeur anglais, tout en reconnaissant son droit de statuer librement sur la police des grains, nous ne pouvons

néanmoins croire au bon résultat de cette mesure. Elle ne pouvait ni soulager le peuple, ni lui procurer l'abondance; elle forçait l'acheteur et le vendeur à des frais qu'ils auraient pu éviter; elle privait le laboureur de la faculté de payer, avec ses grains, le salaire de ses journaliers. Il y a une raison encore plus forte pour désapprouver cette ordonnance. La défense de vendre ailleurs qu'au marché public vexait les commerçants qui font les utiles importations de grains, et qui ne cherchent qu'un prompt débit en épargnant les frais de magasin auxquels ils sont sujets en se voyant obligés de porter en détail leur marchandise sur les marchés.

Une autre ordonnance publiée par le comte d'Oyeiras et également empreinte d'idées fausses, devait avoir les mêmes effets. La plupart des magasins de vente en détail qui existaient à Lisbonne appartenaient aux Anglais, les Portugais n'étaient que leurs commis. Le comte d'Oyeiras, toujours dupe de ses illusions, crut pouvoir, par la magie de sa plume, transformer d'un seul coup ses compatriotes en négociants. En conséquence, on publia une ordonnance défendant à n'importe quelle personne d'ouvrir un magasin de vente en détail sans avoir prouvé qu'elle était propriétaire de la moitié au moins du capital employé dans l'établissement. Le comte d'Oyeiras ne s'aperce-

vait pas que son ordonnance ne pouvait donner à ses concitoyens les capitaux dont ils manquaient pour ouvrir des magasins, et que les Anglais auraient mille moyens de continuer leurs affaires sans être forcés de partager avec leurs commis la moitié de leurs capitaux et de leurs profits. Les Portugais eux-mêmes devaient être complices des Anglais pour éluder la loi.

Nous devons avouer que nous n'avons pas trouvé cette ordonnance dans la collection des lois portugaises; mais tous les écrivains qui se sont occupés du marquis de Pombal en ayant parlé, nous n'avons pu nous dispenser de la mentionner.

Pour en revenir aux plaintes et aux réclamations des Anglais, il est à remarquer que pendant le ministère du comte d'Oyeiras, ils ne furent jamais contents. Ils voulaient l'exemption de tous les impôts sur la navigation, de tous les réglements de police sanitaire, de toutes les ordonnances sur les subsistances; enfin, ils prétendaient à des privilèges dont ils ne jouissaient pas même dans leur pays et qu'aucun gouvernement n'aurait pu leur concéder sans sacrifice de sa dignité. Le comte d'Oyeiras repoussait leurs prétentions avec autant d'habileté que d'énergie. En cela, il mérita les éloges du duc de Choiseul. «J'aurais beaucoup regretté, disait-il à M. de Saint-Priest, la mort

du comte d'Oyeiras, car ses successeurs n'auront certainement pas son énergie pour repousser les prétentions des Anglais». [1]

Admirateur du cardinal de Richelieu, le comte d'Oyeiras avait introduit en Portugal des compagnies commerciales, des restrictions au commerce étranger et une foule de lois dont l'objet était de reporter sur le pouvoir royal la force qu'il enlevait au clergé et à la noblesse. Cependant, et il faut lui rendre cette justice, le Portugal doit à l'admiration d'Oyeiras pour Richelieu, quelques lois dont la portée fut immense; car on sait que le ministre de Louis XIII revenait quelquefois aux bons principes. Ce fut donc en France que le comte d'Oyeiras puisa les principales dispositions de ses lois du 25 juillet 1766, du 9 septembre 1769 et du 3 avril 1770.

La première de ces lois portait que tous les testaments écrits par les personnes séculières ou religieuses, dans lesquels leurs parents jusqu'au quatrième degré et les ordres et corporations placés sous leur direction auraient été institués légataires ou héritiers, seraient nuls. La deuxième loi, plus sévère encore, défendait à tous ceux qui avaient des parents jusqu'au quatrième degré, de tester, à moins que ce ne fût pour disposer du tiers de leurs

[1] Idem.

biens. Elle ordonnait encore que les legs n'excédassent jamais la troisième partie du tiers disponible; que les religieux ne pourraient être institués héritiers; que les prêtres seraient inhabiles à succéder dans les majorats; que désormais, toute institution de fidéi-commis sur les bien-fonds, serait défendue; que l'on considérerait comme abolis tous les fidéi-commis dont le revenu annuel, hormis leurs charges ou legs, ne serait pas de deux cent mille reis au moins à Lisbonne et dans la province d'Estramadure, et de cent mille reis dans les autres provinces du Portugal. La loi du 3 avril cassait toutes les substitutions dont le revenu annuel ne serait pas de deux cent mille reis dans les provinces d'Estramadure et d'Alemtejo et de cent mille reis dans les autres provinces du royaume. A mesure que, d'une part, cette loi cassait les substitutions, d'autre part elle empêchait les nouvelles institutions en déterminant que, désormais, aucun majorat ne pourrait être institué sans les conditions suivantes: 1° la permission du roi, 2° l'avis du *Desembargo do Paço*, 3° l'instituteur du majorat ou l'institué devait être fidalgo ou avoir rendu des services dans les armes, les sciences, le commerce, l'agriculture ou les arts libéraux; 4° le nouveau majorat devait avoir un revenu annuel de six mille *cruzados* pour Lisbonne, de la moitié de cette

somme pour les provinces d'Estramadure et d'Alemtejo, et d'un *conto de réis* pour les autres provinces du Portugal.

A côté de ces sages dispositions, on en trouve d'autres, dans ces lois, qui sont absurdes et despotiques. Les progrès alarmants qu'avaient fait les majorats, avaient exercé sur l'agriculture du pays une funeste influence sans que le but des fondateurs eût été atteint et que la stabilité des fortunes en eût été mieux garantie. L'effet de la loi du comte d'Oyeiras devait avoir pour but de rendre libre une grande partie du sol portugais. Nous ne saurions faire un pareil éloge des restrictions apportées par le comte d'Oyeiras au droit de tester, tout en approuvant les dispositions qui limitent les legs. Enchaîner les propriétaires au point de les forcer à reconnaître comme leurs héritiers naturels tous leurs parents jusqu'au quatrième degré, c'est trop abuser d'un principe dont la justice, même par rapport aux pères et aux fils, n'est pas universellement reconnue.

Les vues du comte d'Oyeiras se portaient sur toutes les branches de l'administration publique. Il voulait purger le Portugal des usages et des lois qui portaient encore le sceau des temps barbares où ils avaient été établis. Les femmes qui exerçaient dans les marchés le métier de marchandes de fruits et de pois-

son, avaient entre elles de fréquentes altercations. Ces querelles sa traduisaient par des coups et des insultes ignobles. Un juge spécial était établi pour écouter les différends et punir ces femmes. Le comte d'Oyeiras supprima ce juge, (appelé juge *de Brabas)*, comme peu nécessaire dans un pays où les juges et les tribunaux abondaient. Il abolit avec une égale sagesse les enquêtes et les perquisitions concernant le concubinage, usage barbare qui troublait la tranquillité des familles et répandait partout l'alarme.

Au nombre de ces mesures, on en trouve deux qui montrent que l'esprit éclairé du comte d'Oyeiras flottait souvent, comme un pendule en mouvement, entre le despotisme et la liberté. Malheureusement son esprit s'arrêtait au despotisme, mais non sans laisser voir, par calcul ou involontairement, qu'il avait frôlé de bien près la liberté.

Ces deux mesures sont celle du 10 novembre 1770 contre le droit *consuétudinaire* et celle qui abolit toute différence entre les anciens et les nouveaux chrétiens. Il y avait en Portugal un droit nommé droit *consuétudinaire* en vertu duquel les fils succédaient à leurs pères dans les emplois publics. Tout le monde invoquait ce droit, à l'occasion, et le gouvernement l'acceptait comme légitime. Le comte d'Oyeiras, frappé de l'absurdité de ce droit,

commença d'en examiner et d'en étudier la provenance. Après de longues recherches, il trouva que le droit consuétudinaire n'avait point de raison d'être; qu'il avait son origine dans un avis d'Alvaro de Velasco, avis qui, sans le moindre criterium avait été adopté par quelques docteurs comme un droit valable; que toutes les lois portugaises lui étaient contraires; que celle du roi D. José établissait que les emplois publics seraient toujours accordés à ceux qui montreraient pouvoir le mieux les remplir; que l'avis du docteur Velasco ne pouvait être, en aucune façon, la base d'un droit; enfin que cet avis s'appuyait sur des faits inexacts et sans aucun rapport avec la succession des emplois. Le droit consuétudinaire ne pouvait survivre à un pareil examen.

Il fut aboli et remplacé par le seul principe juste en pareille matière, qui est de donner les emplois aux plus dignes.

Les lois qui abolirent les différences établies entre les anciens et les nouveaux chrétiens, entre les Indiens et les Européens, sont, avec celle dont nous venons de parler, le plus bel hommage que le comte d'Oyeiras ait jamais rendu aux principes de la vraie égalité qui veut que tous les citoyens soient soumis aux mêmes lois, astreints aux mêmes devoirs, punis des mêmes peines et gratifiés des mêmes récompenses.

La différence entre les anciens et les nouveaux chrétiens, aussi contraire à la religion du Christ qu'aux sentiments portugais, n'avait pas existé dans le commencement de la monarchie. Toutes les lois, au contraire, conseillaient des égards envers les nouveaux chrétiens.

Le roi D. Manoel, avait publié l'édit de 1507 déclarant les nouveaux chrétiens égaux, devant la loi, aux anciens. Le comte d'Oyeiras crut que c'étaient les jésuites qui avaient introduit cette différence, pendant la guerre de succession, que ce furent eux qui avaient obtenu du pape Sixte V un bref excluant les nouveaux chrétiens de tous les bénéfices de l'université, exclusion qui, peu de temps après, fut étendue à toutes les dignités, aux canonicats et aux ordres militaires; de sorte que, pour pouvoir être candidat à ces bénéfices, pour entrer dans les ordres militaires, il fallait prouver ne pas avoir dans les veines une goutte de sang juif.

Le comte d'Oyeiras fit revivre les lois de D. Manoel et de D. João III, qui abolissaient cette différence. Ainsi tombèrent toutes les exclusions, toutes les exceptions qui frappaient les nouveaux chrétiens. Ils furent considérés comme parfaitement égaux aux autres citoyens. Ainsi finit cette criante injustice, cette odieuse différence qui avait désolé le royaume. Le duc

d'Aiguillon, ayant lu l'édit du comte d'Oyeiras à ce sujet, s'écria, dans un élan d'admiration. «Cette loi est un monument de l'équité du prince D. José. On ne peut y donner de trop justes éloges!»

Il est temps de parler de quelques grâces concédées par le roi au comte d'Oyeiras et à sa famille et de quelques changements opérés dans le personnel du ministère. La mort de Paulo de Carvalho, frère du ministre, ayant rendu vacante la place d'inquisiteur général, place qui était très importante et, partant, très désirée, l'archevêque d'Evora, qui affectait d'être fort dévoué au comte d'Oyeiras, y fut nommé. Cette nomination fut accompagnée d'une autre non moins agréable au comte d'Oyeiras, celle de son fils à la présidence du sénat de Lisbonne. La place de ministre de la marine restait vacante; le roi l'accorda à Martinho de Mello, ambassadeur de Portugal à Londres. Le comte d'Oyeiras eût choisi un collègue plus docile et peut-être plus ignorant que celui que lui donna le roi. Les lumières et l'expérience de Mello devaient l'empêcher d'accepter un joug, quel qu'il fût. Toutefois, ce léger désagrément eut une compensation; le 13 septembre 1770, le comte d'Oyeiras reçut pour lui et pour ses descendants, le titre de marquis de Pombal.

Avant d'entrer, par la faveur royale, dans

la première noblesse du royaume, le marquis de Pombal avait cherché à s'allier aux premières maisons de Portugal. Ainsi il était parvenu à marier son fils ainé, le comte d'Oyeiras, avec D. Maria Antonia de Menezes, fille de D. José de Menezes; sa fille, D. Thereza avec le chevalier de Sampaio, allié ou parent de tous les grands du royaume; sa fille D. Maria Francisca avec D. Christovão de Vilhena, et sa fille D. Maria Amalia avec João de Saldanha. La crainte de s'exposer à l'implacable vengeance du marquis de Pombal, avait décidé les représentants de la première noblesse du Portugal, à consentir à ces alliances qui, au fond, devaient les révolter.

La seule personne qui osât s'opposer aux ambitieux projets et à la toute puissance du marquis de Pombal, ce fut une jeune Portugaise, nommée Isabel, âgée de quinze ans et héritière des deux maisons de Sousa Coutinho et des comtes d'Alva. Traînée au pied des autels, pour y épouser le fils cadet du marquis de Pombal, le comte de Redinha, elle sembla d'abord céder à la volonté du terrible ministre, mais, la cérémonie religieuse terminée, elle déclara à son époux, avec une touchante franchise, qu'il ne pourrait jamais user envers elle de droits qu'il ne devait qu'à la violence. Cette jeune personne avait déjà

choisi l'époux de son cœur; elle ne pouvait se donner à un autre.

Pendant deux années, elle se fortifia dans son amour, pour résister à un époux et à un beau-père qui vivaient à ses côtés, sous le même toit! Le marquis de Pombal, à bout d'expédients, résolut de mettre à la torture ce cœur noble et cette âme pure; il la fit enfermer dans un couvent de religieuses, d'un ordre très austère. Isabel se soumit à ces persécutions avec la résignation d'un amour qui ne compte pas les sacrifices. Sa fermeté devint inébranlable, sa passion immense.

Une touchante tradition existe encore à l'égard de cette jeune Portugaise.

D. Alexandre de Sousa, le fiancé de son choix, allait souvent, déguisé en mendiant, jusqu'à la porte du couvent où languissait son amante. Là, les mains étendues comme pour implorer la charité, il cherchait des yeux une ombre chérie derrière les barreaux d'une fenêtre. Les deux amants échangeaient dans un regard leurs inquiétudes, leurs espérances et leurs âmes. C'était un spectacle touchant que celui de ces deux amants réduits à cacher leur amour, l'un dans le secret d'une cellule, l'autre sous les haillons d'un mendiant.

Le marquis de Pombal, ayant perdu tout espoir de faire changer de sentiments la jeu-

ne Isabel, sollicita juridiquement un divorce en faveur de son fils. L'époux repoussé avec tant de fermeté alla chercher une épouse au sein de la famille condamnée et proscrite des Tavora, une épouse dont le père, l'infortuné Nuno de Tavora, était encore dans les fers. Étrange et déplorable contradiction d'esprit de ce fier et hautain marquis de Pombal qui semble ambitionner le sang de ses victimes pour anoblir le sien ! Une religion qui enseigne le pardon et l'oubli des offenses ne pourrait pas se refuser à bénir avec empressement une alliance entre deux familles separées naguère par le souvenir d'un échafaud.

Après l'avénement de D. Maria, Isabel quitta le couvent d'Evora où elle avait subi tant d'humiliations, et épousa devant les autels celui qui possédait déjà depuis longtemps son cœur et qui en était si digne. Ce fut ainsi que la religion consacra un amour porté par la persécution jusqu'aux dernières limites du dévouement.

Laissons de côté les violences faites au cœur d'une femme faible et innocente, et parlons maintenant de la réforme de l'instruction publique, réforme que le marquis de Pombal entreprit et termina avec tant de succès. Jamais la largeur de ses vues, la clairvoyance de son esprit, la sincerité de son patriotisme ne s'étaient révélées avec autant d'évidence

que dans cette réforme. Averti par cet instinct de devination des grands hommes, il comprit que l'instruction est aussi nécessaire à la vie d'une nation qu'elle l'est à celle d'un seul individu. Aussi mit-il toute son activité au service des âmes et des intelligences des générations futures. Son entreprise n'était ni simple ni facile. Il fallait d'abord détruire ce qui existait, créer ensuite.

Pour bien apprécier la portée de la réforme du marquis de Pombal, il faut d'abord savoir quel était l'état de l'instruction publique avant lui.

Les sciences et les lettres vivaient, en Portugal, sous le même toit que la religion. Le clergé avait charge de nourrir les esprits comme de diriger les âmes. C'était son domaine exclusif. Il y avait dans les diocèses des écoles élémentaires pour l'éducation et l'instruction des fidèles, dirigées par les prêtres et surveillées par les évêques; il existait des collèges pour les études classiques et pour l'enseignement des sciences théologiques, fondés et dirigés par les ordres religieux et surtout par les jésuites, qui, protégés par les rois et les gouvernements, avaient presque réussi à s'emparer de la haute direction de toutes les écoles d'humanités, à proscrire tous les livres et toutes les méthodes qui contrariaient leurs vues et à en introduire d'autres qui ne répondaient

ni aux lois naturelles du développement intellectuel de l'homme, ni aux conditions morales de l'éducation.

L'université de Coimbra était tombée dans un état de nullité qui avait détruit sa renommée et fait oublier le respect dû à son âge séculaire. Cette flamme, trop tôt allumée pour éclairer les esprits de ses rayons, languissait et avait besoin d'être ranimée. Le marquis de Pombal comprit les inconvénients d'un enseignement confié à des corporations étrangères à l'État et à la société, et l'utilité qu'il y aurait à donner un caractère civil à l'instruction publique.

L'expulsion des jésuites vint aplanir les obstacles et permettre d'atteindre le but sans difficulté.

Nous avons déjà parlé de deux établissements importants fondés par le marquis de Pombal; l'école de commerce et le collège des nobles. A cette création vint s'ajouter celle de plusieurs écoles élémentaires et d'instruction secondaire, de sorte qu'en décembre 1772, M. Montigny, chargé d'affaires de France à Lisbonne, rendant compte à son gouvernement de l'état de l'instruction publique en Portugal, disait qu'il y avait, dans ce pays, huit cent trente-sept écoles d'instruction primaire et secondaire.

Le marquis de Pombal avait établi à Lisbonne, en 1768. comme un corollaire de l'ins-

truction publique, une imprimerie royale et un conseil de censure dont nous avons déjà parlé. Cette dernière création, qui, sous un gouvernement libre, eût été fatale aux lettres et aux sciences, fut à cette époque, un véritable progrès en Portugal. La censure du nouveau conseil était certainement plus éclairée que celle du Saint-Office, de sorte que beaucoup de livres furent admis par le premier, qui avaient été repoussés par le second. Ce n'est pourtant que par comparaison que l'on peut approuver le tribunal institué par le ministre, tribunal qui était, au fond, une entrave à la liberté de penser.

De toutes les réformes opérées dans l'instruction publique, celle qui eut pour objet l'université de Coimbra fut la plus profonde. Ce fut une véritable révolution.

En vue de préparer les esprits, le marquis de Pombal fit publier un ouvrage intitulé — *Histoire abrégée de l'Université de Coimbra, depuis le temps que les soi-disants jésuites s'y sont introduits, où l'on voit combien les intrigues et les innovations de ces religieux ont été funestes aux Beaux-arts qui florissaient jadis dans cette Université.* —

L'auteur de ce livre comparait l'ancienne splendeur de l'université avec l'état de décadence où elle était tombée; il rapportait les manœuvres et les efforts des jésuites pour étein-

dre un éclat qui les éblouissait et montrait combien ces religieux abusaient du crédit dont ils jouissaient dans le pays.

La haine du marquis de Pombal contre les jésuites était telle, qu'il eût été capable d'affirmer qu'ils avaient causé le tremblement de terre de 1755. Si l'Université de Coimbra qui avait produit tant de savants et de docteurs était épuisée, il faut avouer que l'influence des jésuites n'y avait pas plus concouru que l'engourdissement général produit dans la nation par les richesses des Indes.

Après avoir répandu dans le public le livre que nous avons mentionné plus haut, le marquis de Pombal assembla les ecclésiastiques les plus éclairés du royaume pour entendre leur avis au sujet de la réforme qu'il méditait. Cette assemblée nommée, *da providencia litteraria*, présenta un rapport intitulé—*Abrégé historique de l'état de l'Université de Coimbra.*—Dans cet écrit, l'assemblée signalait les abus introduits dans l'Université et terminait en proposant la réforme des statuts. Le roi, approuvant cet avis, chargea l'assemblée d'organiser un plan de réforme, ce qu'elle accomplit sans délai, en présentant un projet complet de statuts.

Le marquis de Pombal voulut se charger lui-même de publier dans l'Université les nouveaux status et de lever tous les obstacles qui pourraient empêcher leur prompte et entière exé-

cution. Dans ce but, il se fit nommer, par lettres patentes du 28 août 1772, visiteur et réformateur de l'Université de Coimbra, et se fit revêtir, non seulement de tous les pouvoirs accordés aux autres réformateurs et visiteurs nommés par les anciens rois, mais encore de cette part de puissance et d'autorité que les monarques avaient l'habitude de se réserver. Les termes dans lesquels ces lettres sont conçues, sont on ne peut plus flatteurs : — Nous vous créons et établissons, disent-elles, protecteur et comme Roi et Souverain Seigneur de la dite université. — C'est l'hyperbole dans l'éloge et dans l'autorisation !

Ainsi revêtu d'un pouvoir royal, le ministre partit, le 15 septembre 1772 pour Coimbra. La famille royale l'accompagna jusqu'à Villa-Nova. Cette séparation, toute momentanée qu'elle devait être, n'en fut pas moins pénible au roi. Le marquis de Pombal arriva le 22 à Coimbra, suivi d'une escorte et accompagné des plus hauts fonctionnaires de l'université. Le palais de l'évêque fut choisi pour sa résidence. Pendant trois jours il y eut des réjouissances publiques, des illuminations et des réceptions pompeuses. Le 29 septembre, la cérémonie de la publication des statuts fut accomplie dans la grande salle *dos Capellos*. Les professeurs, revêtus de leur costumes, s'acheminèrent, dans un ordre solennel, du pa-

lais de l'évêque jusqu'à cette salle. Le marquis de Pombal, le recteur et le doyen de la théologie venaient les derniers, à la suite de cette procession. Les murailles de la salle étaient tendues d'écarlate. Conduit a la place d'honneur et assis dans un fauteuil, le ministre visiteur fit lire, par son secrétaire, le décret de l'approbation des nouveaux statuts. Cette lecture finie, la procession, toujours dans le même ordre, se dirigea vers la chapelle de l'Université pour y entendre un Te-Deum.

Rien ne pouvait être plus agréable au marquis de Pombal que ces applaudissements, ces fêtes, ces flatteries, ces riches présents que Coimbra lui prodiguait. Il savait ce qu'était le pouvoir royal, il en avait usé et abusé, mais ce qu'il n'avait jamais éprouvé, c'était l'enivrement des honneurs attachés à la royauté. La réforme de l'Université, dans laquelle il joua ostensiblement le rôle de roi, lui procura cette satisfaction. La marquise, sa femme, l'avait aussi accompagné à Coimbra pour prendre sa part de ce triomphe.

Avant son départ pour Lisbonne, Pombal assembla le corps cathédralique de l'Université pour en prendre congé. Il lui adressa un discours où, tout en faisant ressortir l'importance de la nouvelle réforme, il louait le zèle, le bon esprit et les travaux du recteur et des professeurs, et terminait par un appel à leur dé-

vouement sur lequel il comptait pour atteindre le but de la réforme.

Il existe tant de relations des fêtes de Coimbra, pendant la visite du marquis de Pombal, qu'il serait oiseux d'en faire même un extrait. Nous espérons que le lecteur ne nous en voudra pas de cette omission.

La réforme de l'instruction primaire et secondaire ainsi que celle de l'Université de Coimbra méritèrent au marquis de Pombal la juste reconnaissance de ses compatriotes et augmentèrent sa réputation à l'étranger. «L'opinion que nous avons, disait le duc d'Aiguillon,[1] des talents et des lumières du marquis de Pombal, nous donne l'idée la plus avantageuse des changements et des additions que ce ministre doit faire aux statuts de l'Université».

La réforme de l'instruction publique avait augmenté les charges du trésor. Pour y faire face, Pombal établit un nouveau droit sur la fabrication des eaux-de-vie, des vins et des vinaigres. Dans les colonies, on devait percevoir cet impôt sur la consommation de la viande. Le nouvel impôt s'appelait: *Subsidio Litterario.*

[1] Archives du ministère des Affaires Étrangères de France. Vol. CIII. f. 66.

CHAPITRE XV

Réforme de l'administration des Indes Portugaises. Instructions au gouverneur. Le cardinal da Cunha et José de Seabra. Disgrâce de ce dernier. Différentes versions sur cette disgrâce. Quelques lois libérales. La statue érigée au roi. Inauguration. Le médaillon du marquis de Pombal. Conspiration contre la vie du marquis de Pombal. J. Pele. Son exécution. La guerre entre l'Espagne et le Portugal au Brésil. Négociations pour la paix. La maladie du roi s'aggrave. Régence de la reine Marianne. Mariage du prince de Beira. Mort du roi D. José. Lettre de D. José à sa fille.

Nous sommes arrivés à la dernière période de l'administration du marquis de Pombal, qui comprend tous ses actes depuis 1773 jusqu'à la mort de D. José qui eut lieu le 23 février 1777. Cette période est plus courte que les autres, bien que les événements n'y manquent pas.

Mettant la main à toutes les affaires à la fois, montrant une activité prodigieuse, le marquis de Pombal refaisait toutes les lois et toutes les institutions. Ni la distance, ni la difficulté des renseignements, rien ne l'arrêtait. C'est ainsi que les Indes reçurent de ce ministre une protection presque paternelle. Ses diverses lois sur les finances, sur l'administration civile, sur

l'organisation de la justice, et sur les rapports des indigènes avec les Européens peuvent constituer un véritable code indien. Dans les considérations qui précèdent la loi du 15 mars 1774 qui abolit la *Relação de Goa*[1], il rapporte tous les abus introduits dans l'administration de Goa, il flétrit l'ostentation dont s'entoure le vice-roi des Indes, ostentation tolérable au temps où Goa était la capitale d'un vaste empire, mais ridicule dans la décadence présente.

Ce n'est cependant pas dans ces lois que se montrent la prévoyance et le savoir encyclopédique du marquis de Pombal. Que l'on jette un regard sur ses instructions à D. José Pedro da Camara, et l'on sera frappé de l'étendue de son esprit et de son rare talent d'administration. En lisant ces instructions, on pourrait croire que le marquis de Pombal a séjourné pendant de longues années dans les Indes, qu'il a vu de ses yeux et touché de ses mains les forteresses de Goa, qu'il a vécu avec tous les princes indiens, qu'il s'est chauffé au soleil brûlant du Concan, qu'il a gravi les Gattes et traversé le Mondovi, tant ses instructions révèlent de connaissances locales. C'est en appliquant ses merveilleuses facultés à l'étude des renseignements sur les Indes que le marquis de Pombal est parvenu à connaître ces

[1] Cour de justice de seconde instance.

contrées comme jamais personne ne les a connues sans avoir quitté Lisbonne.

Ces instructions, enfouies pendant longtemps dans les archives du secrétariat du gouvernement de Goa, furent rendues à la lumière par C. Lagrange qui les accompagna de notes précieuses. Ces instructions ajoutent beaucoup à la gloire du marquis de Pombal.

Ni les applaudissements dont le marquis de Pombal était l'objet, ni les réformes qui le préoccupaient, ne pouvaient l'empêcher de voir clairement l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. La santé du roi déclinait, et sa fille, la princesse héritière, était dévote et superstitieuse. Un ministre qui avait chassé les jésuites et mis un frein aux prétentions de la cour de Rome ne pouvait pas lui convenir. Le marquis de Pombal ne se faisait aucune illusion sur les dangers de sa position; il faisait de son mieux pour conjurer la tempête. Pour y parvenir, il avait prié le roi de nommer son ami le cardinal da Cunha, ministre et secrétaire d'État, et son affidé, José de Seabra, ministre adjoint de l'intérieur. Il comptait sur l'amitié et la reconnaissance de ces deux hommes pour lutter avantageusement contre ses ennemis. Le cardinal da Cunha, par sa noblesse, par l'importance de son rang et par ses lumières, pouvait lui être un auxiliaire puissant. José de Seabra pouvait lui devenir encore plus utile.

C'était un esprit hardi et toujours prêt à avancer ou à revenir sur ses pas pour servir ceux qu'il aimait. Il avait montré son talent dans l'emploi de procureur de la couronne.

Tout le monde considérait le cardinal da Cunha et Seabra comme les auxiliaires de Pombal pendant sa vie et ses successeurs après sa mort. Le roi lui-même était d'accord avec le marquis de Pombal sur les rôles que ces deux ministres étaient appelés à jouer dans l'avenir. La confiance du marquis de Pombal dans José de Seabra était telle, qu'étant tombé malade et se voyant forcé de quitter Lisbonne, il le chargea de le remplacer. Plus ces marques d'une confiance illimitée avaient été éclatantes, plus grande fut la surprise des habitants de Lisbonne, lorsque le marquis, à peine de retour de la campagne, dépouilla Seabra de toutes ses charges et l'exila à quarante lieues de la capitale.

Tout le monde cherchait la cause de ce coup aussi imprévu que terrible et qui tombait sur un homme à qui le marquis de Pombal avait témoigné tant d'estime. Le chargé d'affaires de France, M. Montigny, rendant compte de cet événement au duc d'Aiguillon, dit que tout le monde était d'accord sur les motifs de cette disgrâce; que Seabra avait négligé de faire exécuter l'ordonnance qui défendait aux évêques d'admettre de nouveaux prêtres sans la per-

mission royale, qu'il avait encore désobéi au roi en faisant entrer dans un ordre religieux le fils ainé d'une famille afin de faire succéder le puiné dans le majorat. Le marquis de Pombal, interrogé, après sa déchéance, sur les motifs de cette disgrâce, répondit d'un ton mélancolique[1].

«J'aimais ce Seabra comme s'il était mon «fils; je l'avais élevé aux plus hauts emplois; «je l'avais formé pour la vie publique, je le «destinais à être mon successeur. Dieu a voulu «que je fusse désappointé dans mes espéran-«ces et frappé dans mon amité. Le cardinal «da Cunha, aussi ambitieux qu'intrigant, «croyant ma maladie incurable, pensa à deve-«nir mon successeur. Ferme dans ce propos, «il se mit à calomnier José de Seabra en lui «imputant des choses aussi fausses que ridicu-«les, et parvint, au bout de quelque temps, à «le faire déchoir dans l'estime et l'opinion du «roi. Seabra était le seul homme qui pût s'op-«poser aux vues ambitieuses du cardinal. On «comprend quelle fut ma surprise lorsque, à «mon retour à Lisbonne, le roi, fort irrité con-«tre Seabra, m'ordonna de lui enlever tous ses «emplois et de l'exiler. Je lui obéis à regret.»

Il existe encore une troisième version sur la disgrâce de Seabra. La voici, Le marquis

[1] Documents du ministère de la Justice de Portugal.

de Pombal avait obtenu du roi son consentement pour créer une loi changeant l'ordre observé jusqu'alors dans la succession royale. Il désirait en exclure la princesse Marie. José de Seabra, chargé de rédiger la loi dans le sens que désirait le marquis de Pombal, fut arrêté par des doutes et des scrupules et dut dénoncer aux personnes intéréssées ce qui se tramait contre elles. A partir de ce moment, le projet du marquis de Pombal fut à jamais perdu, mais il tira de celui qui lui avait fait éprouver cet échec une vengeance effroyable.

Seabra fut transféré de Vizeu en Afrique, son frère, membre du conseil du roi, fut dépouillé de son emploi, ses amis Luiz de Castro, officier de marine, et Francisco Romão Coelho, membre du parlement, furent exilés à Melgaço, enfin, l'oncle de sa femme fut enfermé au château de Junqueira.

Avant de terminer ce récit, nous devons donner notre opinion sur ces trois versions et dire laquelle nous semble la plus vraisemblable.

L'aveu du marquis de Pombal nous paraît le plus acceptable et il n'est pas contredit par l'éclaircissement donné par M. Montigny, car il se peut que les faits rapportés par celui-ci soient les mêmes que le cardinal da Cunha avait imputés à Seabra et que le marquis de Pombal croyait faux. Quant au plan pour le

changement dans la succession royale, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il avait été découvert avant la disgrâce de Seabra. Aussi le roi d'Espagne, décidé à ne pas laisser détruire les droits de la princesse Marie, avait-il fait faire des démarches à ce sujet, auprès des ambassadeurs étrangers. Du reste, si la révélation du plan de la succession eût été la vraie cause de la disgrâce de Seabra, quelle nécessité aurait eu la reine Marie de faire interroger le marquis de Pombal, qui ne pouvait rien ajouter à ce qu'elle aurait dû savoir? Et quelle effronterie n'aurait-il pas fallu au marquis de Pombal pour mentir si grossièrement sur un fait qui, à être vrai, ne pouvait s'être sitôt effacé de la mémoire de la reine? Dans le cas où la troisième version serait la vraie, comment expliquer l'ignorance où fut toujours Seabra des motifs de sa disgrâce?

Au milieu de tous ces événements qui devaient troubler sa tranquillité, le marquis de Pombal ne cessa de songer aux lois qu'exigeait le bien public. Ainsi, par l'édit du 2 juin 1774, il réforma l'administration des finances et des ordres militaires, abolit les *Contas da meza da consciencia*, les *Contadorias* des ordres militaires, la trésorerie générale des *Cabidos* et les incorpora dans l'*Erario*. Par la loi du 20 juin de la même année, il établit les preférences entre les diverses créances et défen-

dit les exécutions contre les débiteurs vraiment insolvables. Plusieurs malheureux, détenus en prison pour insolvabilité ou pour n'avoir pas pu payer les amendes dont on les avait frappés, furent compris dans cette loi et rendus à la liberté. Le pouvoir dont jouissaient les pères, en ce qui touche le mariage de leurs fils, était absolu ou plutôt despotique. Le marquis de Pombal le borna, par la loi du 25 novembre 1775, qui créa un recours pour le cas où les pères refuseraient leur consentement au mariage de leurs enfants, sans raison acceptable.

Le marquis de Pombal désirait depuis longtemps élever un monument qui pût le faire passer à la postérité. Il n'avait aucune confiance dans l'histoire et il craignait d'autant plus l'acharnement de ses détracteurs qu'il était persuadé que ses partisans ne lui survivraient pas; il savait que les flatteurs sont des insectes qui ont besoin de sang chaud pour se nourrir. Il voulait confier sa gloire à la rigidité du bronze et non à l'inconstance des hommes. Sincèrement dévoué à la personne du roi, ou affectant de l'être, Pombal voulut qu'une statue fut érigée au roi, se réservant seulement de mettre son portrait dans un médaillon, sur le monument.

Un Portugais nommé Bartholomeu da Costa, lieutenant général d'artillerie, fut chargé de ce

difficile travail dont il s'aquitta avec succès, grâce à son expérience et à ses talents. La fonte de cette statue fut achevée en huit minutes et avec un tel succès, que cet ouvrage devint pour Bartholomeu le sujet d'un triomphe. Tout le monde accourut pour applaudir l'artiste et admirer son œuvre, qui fut exposée publiquement. N'oublions pas le nom d'un autre artiste portugais qui avait donné le modèle de la statue. C'était Joaquim Machado. Le marquis de Pombal ne voulut pas qu'un étranger mît la main à ce monument.

Lorsqu'on eut terminé les derniers travaux de la statue ainsi que divers emblêmes qui devaient en orner le piédestal, elle fut transportée sur la grande place du Commerce. Ce transport fut tellement long et plein de difficultés que la marche dut en être retardée de plusieurs jours.

L'inauguration de la statue eut lieu le 6 juin, anniversaire de la naissance du roi. Cette cérémonie se fit avec une grande pompe et une grande solennité. La statue fut dévoilée par le marquis de Pombal et par Joaquim Ignacio da Cruz Sobral. Le peuple s'agenouilla et la salua par ses acclamations. Cette statue a trente-deux palmes de hauteur, il a fallu employer, pour la fondre, quatre-vingt-trois mille cent livres de métal. Il serait trop long de faire une description détaillée de l'inaugura-

*

tion. Le lecteur qui voudra la connaître peut recourir à *Historia do Reinado d'El-Rei D. José e da Administração do Marquez de Pombal*, par M. da Luz Soriano.

Après l'inauguration, il y eut des réjouissances publiques qui durèrent trois jours et qui se traduisirent par des illuminations, des feux d'artifice, des courses et des arcs de triomphe ornés de personnages emblématiques.

Le sénat donna, dans une des salles de son palais, un superbe concert, suivi d'un splendide festin, auquel prirent part la noblesse de Portugal, le corps diplomatique et le marquis de Pombal.

Une amnistie fut accordée à quelques malheureux qui étaient dans les prisons, mais non aux criminels politiques. Il n'y eut aucune joie pour ces malheureux.

Parmi les emblêmes qui devaient orner le piédestal, il y avait un superbe médaillon représentant le marquis de Pombal. C'était plus qu'un simple ornement, c'était le complément de la statue. Retranchez, en effet, le marquis de Pombal du règne de D. José, il ne restera que le vide.

La réaction qui suivit la disgrâce de ce ministre ne le comprit pas ainsi; elle enleva, le médaillon sous le règne de D. Maria. Heureusement, la justice n'est pas soumise aux caprices des passions; un prince libéral et

éclairé, Pedro IV, rétablit, dans le siècle actuel, ce portrait du grand ministre si lâchement enlevé.

Pendant les fêtes de l'inauguration, le marquis de Pombal eut à souffrir d'un violent chagrin. D. Luiz da Cunha fut atteint d'une apoplexie qui mit fin à ses jours. Pendant vingt ans il avait servi le marquis de Pombal avec un dévouement qui n'aurait pu être surpassé. Ministre des affaires étrangères, il s'était borné au modeste rôle de sous-secrétaire, n'agissant que d'après la volonté du marquis de Pombal; doué d'un esprit éclairé et d'une grande expérience, il avait laissé ses facultés sans aliment et perdues dans la plus complète soumission. C'était un de ces hommes qui désirent servir leur pays et non dominer leurs concitoyens. Il eut pour successeur Ayres de Sá e Mello.

Les réjouissances publiques de l'inauguration de la statue n'étaient pas encore terminées, que les exécutions sanglantes recommençaient et jetaient de nouveau la terreur.

Un étranger nommé Jean Baptiste Pèle fut dénoncé par un certain Luiz José de Figueiredo, comme ayant formé le dessein d'attenter à la vie du marquis de Pombal, au moyen d'une machine infernale placée au fond du carosse du ministre. Traduit devant le tribunal de l'Inconfidence, l'accusé y subit un long

interrogatoire auquel il répondit au milieu des plus affreuses tortures. Au bout de quatre mois, il fut condamné à être écartelé après avoir eu les deux mains coupées.

L'exécution de cette sentence fut une des plus féroces qu'il y ait eu sur la terre. Après que le condamné eut eu les deux mains coupées, ses bras et ses jambes furent attachés à la queue de quatre chevaux montés par les valets du bourreau. Comme si ces animaux eussent compris toute l'horreur de l'action que l'on voulait leur faire exécuter, ils refusèrent de bouger malgré les coups d'éperon dont on les accabla. Enfin, le bourreau accourut et étouffa ce malheureux avec un mouchoir !

Le tribunal de l'inconfidence a été accusé d'avoir conduit ce procès avec légèreté. On a même affirmé que Pèle fut victime de la perversité de son accusateur Figueiredo, qui voulait gagner, par n'importe quel moyen, les bonnes grâces du marquis de Pombal. Nous avons feuilleté ce procès qui existe au ministère de la justice et dont le jugement rapporte un extrait fidèle. Si la culpabilité de Pèle n'y apparaît pas dans toute l'évidence qui serait à désirer dans un procès de cette nature, la faute en est moins aux juges qu'à la forme du procès et aux moyens qu'il était en usage d'employer contre les accusés. Il y a pourtant dans le procès certains faits qui doivent, en

quelque sorte, convaincre le lecteur de la culpabilité de Pèle, à moins que ces faits n'y aient été faussement introduits par les juges. Nous voulons parler des armes et des matériaux offensifs trouvés chez le criminel et qui étaient renfermés dans un coffre dont la clef fut trouvée dans sa poche. Quoiqu'il en soit, il faut convenir que la peine infligée au condamné fut par trop cruelle et son exécution affreusement barbare.

Les Espagnols et les Portugais avaient continué à se faire la guerre dans l'Amérique méridionale, même après le traité de paix du 10 fevrier 1763. Le gouverneur de Buenos-Ayres, D. Pedro de Cevallos s'était refusé avec ténacité à rendre aux Portugais les possessions conquises par les Espagnols pendant la guerre, malgre les articles 21 et 24 du même traité et le décret de Sa Majesté Catholique, ordonnant formellement cette restitution. L'ambassadeur portugais à Madrid, s'était plaint vivement en 1765, au gouvernement espagnol, du procédé du gouverneur de Buenos-Ayres. Ces plaintes et ces réclamations n'avaient obtenu aucune réponse, car les cours d'Espagne et de Portugal, alors engagées dans la lutte contre les jésuites, s'étaient accordées pour ajourner la résolution de tous les différends qui existaient entre elles.[1]

[1] Archives du ministère des Affaires Étrangères de France.

Cet accord, loyalement observé par les Portugais, fut entièrement rompu en 1773 par le général de Buenos-Ayres, D. Juan Sabredo, qui commença les hostilités au sud du Brésil.

Les gouverneurs du Rio de S. Pedro et de Rio-Pardo demandèrent au vice-roi du Brésil, marquis de Lavradio, des troupes et des munitions pour résister à l'agression du général espagnol. Le marquis de Lavradio s'empressa de rendre compte au gouvernement de cette guerre imprévue qui venait d'éclater en Amérique et demanda des secours prompts et efficaces. Ainsi, l'Espagne et le Portugal, amis en Europe, se faisaient la guerre en Amérique.

La France, désirant mettre un terme à cette guerre qui tôt ou tard devait s'étendre à l'Europe, chargea son ambassadeur à Lisbonne, le marquis de Blosset, d'offrir sa médiation pour un accommodement. Le marquis de Pombal, dans le premier entretien qu'il eut avec l'ambassadeur français, se montra plein de réserve et de réticences ; mais il lui promit d'être plus communicatif un autre jour.

Sur ces entrefaites et pour prouver ses sentiments en faveur de la paix, il envoya à l'ambassadeur portugais à Madrid, Sousa Coutinho, des pleins pouvoirs pour terminer tous les différends qui existaient entre les deux cours, et le chargea d'assurer à Sa Majesté Catholique

que le gouvernement portugais avait déjà expédié les ordres les plus positifs pour faire cesser les hostilités en Amérique en attendant que le gouvernement espagnol procédât de la même manière.

La France ne cessa, pendant tout le cours de 1776, de s'occuper avec le plus vif intérêt de la réconciliation entre l'Espagne et le Portugal; mais un obstacle n'était pas plus tôt surmonté, une difficulté n'était pas plus tôt vaincue, qu'un nouvel incident venait arrêter les négociations. Le ministre des affaires étrangères d'Espagne, le marquis de Grimaldi, était, selon le mot du marquis de Pombal, un jésuite en robe courte; il n'était pas favorable à la paix et haïssait le marquis de Pombal qui, d'ailleurs, le lui rendait bien. Dans le but d'en finir avec une affaire qui commençait à devenir fastidieuse, le marquis de Pombal présenta un projet de congrès à Paris, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, afin de résoudre les différends entre l'Espagne et le Portugal. Ce projet fut bien accueilli par la France et par l'Angleterre.

Le marquis de Grimaldi, après de longues hésitations, se décida à accepter le congrès, sous quelques conditions dont la plus dure forçait le gouvernement portugais à donner satisfaction à l'Espagne, pour avoir saisi deux

navires à Cadix. Le marquis de Pombal repoussa cette condition et écrivit un long mémoire afin de prouver que l'agression était partie de l'Espagne. Ce refus du ministre portugais ne fut point agréable à la France, à qui il tardait de voir cette affaire conclue; l'Angleterre ne l'approuva pas non plus. Quant aux ambassadeurs portugais à Paris et à Londres, ils penchaient pour la satisfaction.

Le marquis de Pombal dut céder devant la réprobation qu'il rencontrait chez ses compatriotes aussi bien que chez les étrangers, mais il exigea l'élimination de l'article qui obligeait le gouvernement portugais à punir les officiers qui avaient saisi les navires, une pareille punition étant injuste et indigne de Sa Majesté Catholique. On convint, non pas d'éliminer l'article mais de ne pas en exiger l'exécution.

La principale difficulté ayant été vaincue, on devait s'attendre à voir la négociation toucher rapidement à son terme; malheureusement une nouvelle, arrivée d'Amérique, vint encore susciter des obstacles. On disait que malgré l'armistice arrêté entre les deux cours, les Portugais avaient continué les hostilités. Cette nouvelle produisit une mauvaise impression sur les esprits, en France et en Angleterre. Il semblait que le Portugal avait manqué à ses engagements et à sa parole.

Par bonheur, une simple confrontation de

dates suffit à prouver que les hostilités dont il s'agissait, avaient été exercées par les Portugais avant qu'ils eussent pu avoir connaissance de l'armistice convenu en Europe. Cependant, le gouvernement espagnol, toujours méfiant, ne voulut se prêter à aucun accommodement avant que le gouvernement portugais ne se fût engagé à lui rendre les ports que les Portugais venaient de conquérir sur le Rio-Grande.

L'Angleterre engagée à cette époque dans une guerre avec ses colonies d'Amérique, conseilla au marquis de Pombal de consentir à la restitution des ports, exigée par l'Espagne. Ainsi, le seul appui sur lequel le Portugal pouvait compter, en cas de guerre avec l'Espagne, allait disparaître. Cependant, cette fermeté qui était un des traits les plus frappants du caractère du ministre portugais, ne l'abandonna pas dans cette occasion. Il refusa de suivre le conseil de l'Angleterre, à la grande surprise des gouvernements anglais et français qui se perdaient en conjectures pour découvrir les forces sur lesquelles le ministre portugais pourrait compter pour tenir tête à une nation aussi puissante que l'était l'Espagne. Ne sachant comment expliquer le refus du marquis de Pombal, ils finirent par s'en prendre à sa témérité ou à sa folie.

Le marquis de Pombal ne se faisait aucune

illusion sur les suites qui son refus pouvait entraîner pour le Portugal. Il s'y prépara en recrutant des soldats, en complétant les régiments, en exerçant les troupes, en équipant les vaisseaux et en envoyant des secours en Amérique.

Un événement auquel le Portugal s'attendait depuis quelque temps vint changer la face de cette affaire et peut-être éviter la guerre La roi avait eu, en 1774, une attaque d'apoplexie dont il n'était pas parfaitement rétabli, quoique le marquis ne cessât d'assurer que la santé de Sa Majesté n'avait jamais été meilleure. A partir de ce moment, le roi s'enferma dans son palais et ne voulut plus voir que les personnes de son intimité. Son humeur changea, sa gaîté naturelle fit place à la mélancolie. De profondes ulcères se montrèrent sur ses jambes et l'empêchèrent de marcher.

Dans cet état, il partit pour Salvaterra, où il réunit une assemblée de médecins afin de les entendre lui-même discuter sur son mal et sur le traîtement qu'on devait lui faire suivre. Cette discussion lui fut si peu agréable qu'il y mit un terme en congédiant les disciples d'Esculape et en leur répétant la fable du *Mons parturiens*.

Au mois de juin 1776, D. José eut une rechute qui mit ses jours en danger, toutefois il se rétablit encore quoique imparfaitement.

Le peuple ne s'alarmait pas beaucoup de ces retours de la maladie, croyant que, comme son père D. João, le roi vivrait encore longtemps malgré ces attaques. Malheureusement, ces prévisions ne se réalisèrent pas; la maladie du roi, un instant arrêtée, reprit son cours. Le 10 novembre 1776, le roi ayant appris la mort du cardinal patriarche de Lisbonne, Francisco de Saldanha, qui lui était très dévoué, en fut si vivement affecté que, deux jours près, son état prit un aspect alarmant. Ses paroles devinrent inperceptibles, sa respiration difficile et la prostration de ses forces extrême.

En conséquence, la reine Marianna, sa femme, fille de Philippe V d'Espagne, princesse d'une sagesse consommée et d'une sagacité peu commune, fut chargée de la régence du royaume.

Les ennemis du marquis de Pombal crurent que le moment de sa chute et de leur vengeance était arrivé. Les faux amis du ministre qui soupiraient après le moment où ils pourraient faire éclater la haine cachée au fond de leur cœur, saluèrent avec joie ce changement. Parmi ces hypocrites, il y en avait un qui payait de la plus noire ingratitude les innombrables bienfaits dont il avait été comblé par le marquis de Pombal. Que son nom, placé dans l'histoire sur la liste des

traîtres, soit son châtiment. C'était le cardinal da Cunha, qui devait au marquis de Pombal tous les emplois dont il était chargé, jusqu'à cette pourpre dont il était revêtu et qu'il ne cessait de souiller de ses intrigues et de ses infamies.

Toutefois, l'illusion et les espérances des ennemis de Pombal furent déjouées. La reine ne décidait rien sans consulter le roi qui conservait toutes ses facultés intellectuelles au milieu de cet affaiblissement physique qui faisait présager sa fin prochaine. Le marquis de Pombal n'avait donc rien à craindre. Contre l'attente générale, l'état des affaires entre l'Espagne et le Portugal ne s'améliora pas sous la régence de la reine.

Enfin le 4 février 1777, le roi eut une nouvelle attaque. N'ayant plus l'espoir de vivre longtemps, il fit appeler la reine et lui déclara l'ardent désir qu'il avait de voir, avant de mourir, le mariage de son petit-fils le prince de Beira avec sa fille D. Maria Benedicta, mariage pour lequel il avait eu le soin d'obtenir des dispenses de Rome. La reine lui répondit que ses volontés étaient les siennes et qu'il n'avait qu'à fixer le jour de la cérémonie. Le lendemain, 21, sur les trois heures de l'après-midi, les augustes époux reçurent la bénédiction nuptiale des mains du nouveau patriarche Silva Pereira, dans la cha-

pelle du palais royal, en présence de la noblesse et du corps diplomatique.

Tout le monde fut surpris de ce mariage: on dit qu'il fut l'ouvrage de la reine. Ce qui est certain, c'est que la cour de Paris avait songé à faire épouser au prince de Beira, la princesse Elisabeth, sœur de Louis XVI. Hélas, cette infortunée princesse était destinée à devenir une victime innocente et résignée de la royauté et le remords éternel d'une grande révolution!

A peine le roi eut-il accompli ces devoirs de chef de famille, qu'il fut a l'extrémité. Il se fit assister par le patriarche de Lisbonne et par son confesseur. Peu de moments avant sa mort, il reçut du nonce la bénédiction apostolique. Il conserva ses facultés jusqu'à une heure du matin du 20 février; moment où son âme s'envola au milieu des prières. Il était âgé de soixante-deux ans.

Pendant cette maladie, le marquis de Pombal était venu tous les jours s'informer de la santé du roi, près duquel il lui était interdit de pénétrer. Le jour de la mort du roi, comme il était venu prendre son information habituelle, le cardinal da Cunha s'avançant vers lui pour lui annoncer la fatale nouvelle, ajouta en montrant une joie sinistre: «Vous n'avez plus rien à faire ici, vos fonctions sont terminées.» Le marquis ne lui répondit qu'en l'écrasant d'un regard de mépris.

Le procédé du cardinal da Cunha, remplit l'esprit de Pombal d'une foule de sombres pensées. Cet homme d'État n'avait plus aucun doute sur le triste avenir qui lui était réservé. Il pressentait la vengeance de ses ennemis, l'ingratitude de ceux qu'il avait cru ses amis; il prévoyait que le brillant cortège qui l'entourait allait faire place à la solitude, que bientôt, il se trouverait dans le silence de l'abandon au lieu de ce bruit du pouvoir, et que, autour de lui, se ferait ce vide qui est une si grande souffrance pour les âmes fortes destinées à dominer et à remuer le monde.

Il reste peu à dire du caractère du feu roi. Il était né avec ces qualités de cœur et d'esprit qui font les monarques indépendants. Il avait une intelligence claire et des intentions droites. Il en fit preuve dans les premières années de son règne, depuis, il disparut derrière le marquis de Pombal. Son mérite consiste donc à avoir été le roi d'un pareil ministre. C'est que, sous ce règne, il n'y pas de place pour deux maîtres. Pour avoir un ministre tel que Pombal, il fallait que le roi fût sans génie, sans goût pour le commandement; il fallait seulement qu'il fût capable de garder un secret et de couvrir son ministre de son manteau de roi. D. José accepta ce rôle pour la gloire de son règne.

D. José mourut en bon chrétien. Il remit

entre les mains de son confesseur une lettre pour sa fille, qui était comme un testament de son âme. Dans cette lettre, il envoyait, des bords de la tombe, le pardon à ses ennemis et confondait dans le même amour sa famille et ses sujets.

Voici cette lettre:

«En premier lieu, j'attends de ses lumières «et de ses vertus qu'elle gouverne mes peu«ples avec douceur, sagesse et justice; qu'elle «s'occupe du soin de leur bonheur temporel «et éternel, en veillant avec zèle à l'exacte «observation des lois divines et humaines; «qu'elle conserve les droits de ma couronne, «et qu'elle maintienne constamment la paix «entre l'empire et le sacerdoce.

«Je compte également qu'elle continuera de «traiter la reine sa mère avec respect et ses «sœurs avec amour, et qu'elle leur fera le bien «qu'elles étaient en droit de se promettre de la «tendre affection que je leur ai toujours portée.

«Je lui recommande d'achever l'édification «de l'église que j'ai commencée en reconnais«sance du bienfait éclatant que Dieu a daigné «m'accorder et dont le royaume entier a eu «connaissance.

«Qu'elle ait soin de payer mes dettes, ce «que la perspective d'une guerre prochaine et «les immenses préparatifs qu'elle a occasionnés «ne m'ont pas permis de faire.

«Qu'elle n'oublie pas mes domestiques, ceux-
«là surtout qu'elle sait m'avoir servi avec le
«plus de zèle et de fidélité.

«Qu'elle fasse grâce aux criminels d'État
«qu'elle jugera dignes de sa clémence. Quant
«à l'offense dont ils se sont rendus coupables
«à mon égard, je la leur ai déjà pardonnée
«afin d'obtenir de Dieu la même indulgence.

«Le Roi.»

Pas un seul mot de ce ministre que le roi avait tant honoré et tant aimé pendant vingt-sept années de son règne!

CHAPITRE XVI

Avènement de D. Maria 1re. Son caractère. Situation difficile. La réaction. La reine rend la liberté à quelques prisonniers. Le marquis de Pombal reçoit sa démission de ministre. Le nouveau ministère. Almada et les jésuites. Traités entre le Portugal et l'Espagne Appréciation de ces traités. Révision de divers procès. Efforts des jésuites pour se rétablir en Portugal. Révision du procès des Tavora. Révocation des lois du marquis de Pombal sur les testaments. Suppression de la Compagnie du Grand-Pará.

A la mort du duc d'Aveiro, le marquis de Pombal avait commencé de remplir les fonctions de chambellan. C'était donc à lui que revenait le soin des funérailles royales, toutefois, il apprit sans s'en étonner, que le marquis de Tancos avait déjà reçu cette charge. Aucun doute ne pouvait rester au marquis de Pombal sur sa chute prochaine. Il se prépara à recevoir ce coup.

Aussitôt que toutes les cérémonies qui suivent la mort d'un monarque et un nouveau couronnement eurent été terminées, la reine D. Marie I commença de régner dans toute son indépendance. C'était une princesse douée de toutes les vertus domestiques, dévouée à son

époux, pleine de tendresse pour ses sœurs et obéissante envers sa mère. Cependant elle manquait des qualités nécessaires pour gouverner un pays qui n'était pas encore revenu de l'ébranlement que lui avaient causé les révolutions physiques et sociales qu'il venait de subir.

D. Maria avait besoin de modération et de douceur pour panser les blessures faites par le despotisme et les injustices du marquis de Pombal, en même temps qu'elle devait se montrer ferme et résolue pour ne pas provoquer ou encourager une réaction dont les suites pouvaient être fatales au pays. Elle avait en face d'elle les intérêts blessés, les privilèges abolis, les classes dépouillées de leurs privilèges et de leurs richesses; les ressentiments personnels et la soif de la vengance, de plus, le désir de remettre en respect toutes les choses tombées; il ne tenait qu'à elle de rompre les digues à ce torrent

Cependant, la reine Marie, tout en jetant quelque pâture à la réaction et en rétablissant plusieurs institutions et plusieurs lois abolies par l'administration passée, ne lui donna pas toutefois, un appui ouvert, surtout dans les commencements de son règne, moment où les passions encore brûlantes étaient le plus aveugles et le plus menaçantes. La bonté dont cette princesse était douée répugnait à toute persécution.

Aussi la réaction qui suivit la mort de D. José, fut-elle plus réparatrice que vindicative. Aucun acte tyrannique, aucune vengeance, aucune représaille sanglante ne vint la souiller. La réaction ne voulait que reconquérir ce qu'elle avait perdu. Jamais cette modération ne se montra mieux que le jour où les portes de fer des prisons s'ouvrirent pour répandre dans les rues de Lisbonne des centaines de prisonniers d'État. C'était toute une colonie de malheureux dont la misère glaçait la vue et soulevait les cœurs d'indignation. Ces misérables essayaient de se couvrir des lambeaux de ces habits avec lesquels ils étaient entrés en prison et qui, usés pendant dix-huit années au frottement des cachots, n'avaient pas été renouvelés. Leur visage était livide et couvert de rides, affreux sillons causés par la souffrance et le désespoir; leurs cheveux avaient blanchi en dépit de leur jeunesse, leurs paupières étaient alourdies par l'obscurité, leur langue se trouvait paralysée par le silence. Ils semblaient craindre de marcher et d'ouvrir les yeux; on eût dit qu'ils portaient en eux la sombre et terrible immobilité des cachots. Leurs parents ne les reconnaissaient pas, leurs enfants les avaient oubliés, leurs amis les avaient cru morts.

Tout le monde fut ému à ce triste spectacle, mais personne ne pensa à souiller la pu-

reté de sa douleur par la bassesse d'une vengeance.

Parmi ces malheureux, il y avait des hommes remarquables par les services rendus au pays et par les hautes fonctions qu'ils avaient remplies. Tels étaient l'évêque de Coimbra que l'on avait enfermé pendant dix ans dans un cachot où il pouvait à peine se mouvoir et où la lumière ne pénétrait pas, le comte de S. Lourenço, le fils du duc d'Aveiro, malheureux jeune homme vieilli avant l'âge, Diogo da Camara et plusieurs fidalgos! Il faut encore y ajouter les pères Illuminati et les deux jésuites Thimotheo d'Oliveira et José Perdigão, emprisonnés à la suite de l'attentat du 3 septembre. En même temps, les ordres les plus positifs furent envoyés en Afrique pour rendre la liberté à plusieurs Portugais qui y gémissaient dans les fers.

On voit que D. Maria commençait sa difficile tâche de reine, par ce qui était le plus agréable et le plus conforme à la tendresse de son cœur. A peine montée sur le trône, son premier soin était de rendre la liberté aux prisonniers d'État. Seuls, le marquis d'Alorna et les Tavora ne voulurent pas accepter la grâce que l'on désirait leur faire. Ils demandaient justice et n'imploraient pas de clémence; ils voulaient être jugés d'après les lois du pays. Voilà la seule grâce qu'il sollicitaient.

Le tribunal de l'Inconfidence qui avait créé tant de criminels et versé tant de sang, ne pouvait subsister sous un règne de pardon et de miséricorde; il fut aboli. La réaction, profitant des dispositions favorables à ses desseins où se trouvait la jeune reine, porta cette princesse à rendre au nonce les prérogatives anciennement attachées à sa place et qui avaient été abolies par le marquis de Pombal, et à rendre aux pères de Saint-Philippe le libre exercice de leur ministère.

Si parmi les premières mesures de D. Maria il en est qui font honneur à l'excellence de son cœur, on en trouve d'autres qui n'eurent pour origine qu'une fausse pitié et pour résultat que la destruction de cette indépendance de la couronne, conquise au moyen de tant d'efforts et avec tant de gloire par le grand ministre de D. José.

Le marquis de Pombal était toujours ministre de l'intérieur. Quoique ne jouissant pas de la confiance de la reine et mis à l'écart des affaires publiques, il conservait encore son porte-feuille. Il assistait avec douleur à l'anéantissement de ses plus chères et de ses plus glorieuses conquêtes. Il craignait qu'on ne laissât rien subsister de ce qu'il avait créé et que la chute des choses ne fût suivie de la chute des hommes; il se voyait comme un arbre immense dont les feuilles tombent, dont

les branches sèchent et dont le tronc même finit par rouler dans la poussière. Pour en finir avec une situation aussi humiliante, le marquis de Pombal avait, mais en vain, sollicité à plusieurs reprises sa démission.[1]

Enfin, D. Maria pensa que le moment était arrivé de donner au marquis de Pombal la démission de tous les emplois qu'il exerçait Le premier dont il fut dépouillé fut celui de surintendant des finances. On commençait mal, car c'était justement dans les finances que Pombal avait rendu les plus incontestables services. Il avait réformé les lois sur les impôts et sur leur recouvrement; il avait réglé le contentieux fiscal; il avait tiré la comptabilité du chaos et de l'obscurité et l'avait rendu claire et simple; il avait, enfin, centralisé l'administration des finances que, avant lui, il était impossible de surveiller.

Pombal pouvait répondre à la démission non seulement avec toutes ces réformes, mais encore avec les quatre-vingt millions de cruzados qu'il était parvenu à accumuler dans le trésor et qui prouvaient l'excellence de son administration aussi bien que sa probité.

Quelques jours après, le marquis de Pombal reçut sa démission de ministre de l'inté-

[1] Pombal affirme qu'il sollicita sa démission, dans plusieurs documents qu'il fit mettre sous les yeux de la reine.

rieur, par un décret conçu dans des termes beaucoup plus honorables qu'il ne devait s'y attendre, et tellement déplacés dans un document de cette nature que le ministre qui le contre-signa crut devoir présenter à Sa Majesté quelques observations à cet égard ; la reine insista pourtant et le décret fut publié comme il suit.

«En considération de la haute et singulière «estime que le roi mon père, (que Dieu re«çoive en sa gloire,) a eue pour la personne «du marquis de Pombal, et sur la représenta«tion dudit ministre qui me demande la per«mission de se démettre de toutes les fonc«tions dont il est chargé, en alléguant que «son âge et ses infirmités ne lui permettent «plus de s'employer à mon royal service ; «ayant égard à sa prière, j'ai bien voulu lui «accorder la dite permission, lui conservant, «sa vie durant, le traitement dont ils jouissait «en qualité de secrétaire d'État des affaires «du royaume et y joignant, par grâce spé«ciale, la commanderie de Saint-Jacques de «Lanhoso, située dans le diocèse de Braga, et «celle de l'Ordre du Christ, laquelle se trou«ve vacante par la mort de Francisco de «Mello e Castro.

«Fait au palais de Notre-Dame d'Ajuda, le «14 mars 1777.»

Les termes flatteurs de ce décret et l'importante grâce dont il fut accompagné, furent

un hommage que la reine voulut rendre à la mémoire de son père; hommage qui lui fait d'autant plus d'honneur que le cri de «mort au tyran», avait plus d'une fois frappé son oreille et que le ressentiment des nobles et des ecclésiastiques qui entouraient son trône était encore très vif contre Pombal.

La place de ministre de l'intérieur, laissée vacante par le marquis de Pombal, fut accordée au comte de Villa-Nova. Le nouveau ministre était fils de l'infortuné vicomte de Ponte de Lima. La surintendance générale des finances fut donnée au marquis d'Angeja et celle de la reconstruction de la ville de Lisbonne au comte da Ponte. Martinho de Mello e Castro et Ayres de Sá furent confirmés, le premier dans la place de ministre de la marine et le second dans celle de ministre des affaires étrangères. Aucun de ces ministres ne possédait la vaste intelligence du marquis de Pombal. C'étaient des médiocrités dévouées à la réaction, capables de détruire mais incapables d'organiser. Le seul qui se distinguât d'entre eux, c'était Ayres de Sá, homme doué d'un discernement clair et d'une longue expérience.

A la mort du duc d'Aveiro, la place de grand-maître de la maison royale se trouva innoccupée. Plusieurs fois on avait répandu le bruit que le marquis de Pombal allait être nommé à cet emploi, mais cette nouvelle était mise

en circulation par ses ennemis. La reine donna, même avant son couronnement, cette place importante au prince D. João da Bemposta.

Pendant que les adversaires et les ennemis de Pombal étaient comblés d'honneurs, ses amis se voyaient dépouillés de leurs emplois. C'est ainsi que le frère du commandeur Almada, ministre de Portugal à Rome, perdit tous ses emplois, en même temps que le cardinal da Cunha expiait son affreuse ingratitude envers le marquis de Pombal, en perdant la haute place de président du tribunal de Grâce et de Justice. On craignit d'abord que le fils ainé du marquis de Pombal ne fût compris dans ces disgrâces, mais il y échappa, grâce à la bonté de la reine.

Le commandeur Almada, cousin et affidé du marquis de Pombal, celui qui avait pris une si grande part à la chute des jésuites, fut aussi rappelé de Rome, où il exerçait encore la charge d'ambassadeur, et remplacé par Henrique de Menezes. La reine afin d'atténuer le chagrin que devait lui causer son rappel, ordonna que son traitement lui fût conservé. Il est probable qu'en rappelant le commandeur Almada, la reine céda aux sollicitations de la cour de Rome qui ne pouvait oublier la coopération loyale et efficace qu'il avait prêtée au marquis de Pombal dans toutes les prêtentions cismontaines de ce dernier.

Les Mémoires écrits par les jésuites ou tout au moins sous leur influence, ont publié une singulière biographie de ce diplomate portugais, biographie où le dépit et l'esprit de vengeance éclatent malgré tous les soins que l'on y prend pour faire croire à son impartialité.

«Peu de peuples en Europe, disent les *Mé-«moires*, ont, comme les Portugais, autant de «peine à apprendre les langues étrangères, et «cela à cause de certains vices de prononcia-«tion dont il leur est impossible de se défaire. «Almada à qui la confusion naturelle de son «esprit et son peu de pénétration rendaient «cette étude encore plus difficile, ne put ja-«mais, même après avoir passé à Rome une «grande partie de sa vie, se familiariser avec «la langue italienne au point de la parler et «de l'écrire correctement. Un langage mêlé «d'italien et de portugais, un organe sourd et «désagréable rendaient souvent ses discours «inintelligibles à ses compatriotes eux-mêmes... «A cette inconcevable difficulté de parler, ajou-«tent encore les *Mémoires*, se joignait une «grande difficulté d'écrire, née de la stérilité «de son esprit et surtout du peu d'ordre qui «régnait dans ses idées. Un seul trait permet-«tra de juger ses talents à cet égard. De tou-«tes les lettres qu'il a adressées à sa mère, «il n'en est pas une dont la minute ne lui ait «été fournie par quelque ami».

Voilà un exemple de cette haine qui débordait dans les *Mémoires* et qui enveloppait non seulement Almada mais encore tous les Portugais en les déclarant incapables d'apprendre les langues étrangères. Nous ne nous arrêterons pas à combattre des assertions qui trouvent leur démenti dans des milliers de faits. Même dans la Compagnie de Jésus, il s'est trouvé des prêtres portugais qui parlaient très correctement l'italien. Les sermons du père Antonio Vieira, à Rome, étaient écoutés avec admiration. Nous ne savons pas si Almada parlait mal l'italien, ce que nous savons c'est que, malgré son mauvais langage, il faisait souvent bondir les jésuites de colère et de désespoir.

Il est possible qu'Almada n'eût pas beaucoup d'esprit et de connaissances, mais il était doué d'une grande sagacité et d'une grande habileté dans les affaires. Quoique ses écrits ne fussent pas des modèles de style, il est ridicule d'avancer qu'il avait besoin de minutes pour écrire à sa mère; la mission dont il était chargé était des plus difficiles et exigeait les connaissances les plus variées; grâce à son bon sens, il se tirait de toutes les difficultés. Il rendait compte à son cousin de tout ce qui se passait, et savait se faire aider à Rome par les hommes les plus éclairés et les plus influents, dont il payait les services avec les diamants du Brésil.

Le marquis de Pombal, retiré dans la ville de ce nom, fut profondément affecté des persécutions dirigées contre ses amis et ses parents. Quant à lui, il ne désirait, dans sa détresse, que l'oubli et l'indifférence des hommes et la liberté de rester seul avec ses pensées et ses chagrins. Il croyait que ses désirs se réaliseraient et ne prévoyait nullement que ses ennemis, momentanément endormis, se réveilleraient un jour pour venir troubler le silence du tombeau où il s'était enseveli vivant.

Au moment de l'avénement de D. Maria, la guerre entre l'Espagne et le Portugal continuait encore en Amérique, le marquis de Pombal ayant refusé de se soumettre aux humiliantes conditions dictées par le marquis de Grimaldi. La reine qui redoutait avec raison les suites de cette guerre, écrivit une lettre au roi d'Espagne en exprimant son ardent désir de voir renaître la bonne harmonie entre les deux cours. Quant aux moyens pour y parvenir, elle s'en remettait à son oncle. Le roi d'Espagne s'empressa de répondre à cette confiance illimitée de sa nièce, par deux traités où les limites des possessions des deux couronnes étaient définies.

Ces traités portent les dates du 1er octobre 1777 et du 24 du même mois, 1778. Le grand désir qu'avait la reine de voir se terminer la guerre, la porta à faire des concessions que

le gouvernement espagnol n'aurait jamais obtenues du marquis de Pombal. Le comte Florida Blanca, rendu célèbre par l'extinction des jésuites, profita habilement des circonstances pour assurer à son pays des conditions fort avantageuses. En vertu du premier de ces traités, l'Espagne obtint la cession de la colonie du Sacramento, les îles de Fernando et de Anno-Bom, et conserva la possession de l'Ybicui et de tous les peuples cédés par le traité de 1750, tandis que le Portugal ne put revendiquer que le bourg de Rio-Grande et l'île de Sainte-Catherine.

Si nous entrons dans ces détails, c'est pour justifier le marquis de Pombal, souvent accusé de n'avoir pas fait ces traités que tout le monde trouvait faciles et dont les réelles difficultés n'étaient connues que de ceux qui avaient examiné et étudié l'affaire.

Nous avons dit ailleurs que le marquis d'Alorna et les trois frères du marquis de Tavora (François) n'avaient pas voulu quitter leurs fers sans une justification préalable.

La reine leur accorda cette grâce, en chargeant un tribunal composé de juges de son choix, de revoir le procès et de prononcer sur l'innocence ou la culpabilité d'Alorna et des trois frères du marquis de Tavora. Le résultat de cette révision leur ayant été entièrement favorable, la reine publia deux décrets, décla-

rant leur innocence et leur rendant la liberté et les honneurs dont ils avaient été privés pendant dix-huit ans.

On a dit que le marquis de Pombal, ayant appris cette justification, en fut vivement affecté. Cela n'est pas exact. Le marquis de Pombal avait toujours cru le marquis d'Alorna et les trois frères du marquis de Tavora, non seulement innocents mais encore à l'abri de tout soupçon; le roi aussi était de cet avis. Du reste, un de ces Tavora (Nuno), était le père de la comtesse de Redinha, belle-fille du marquis de Pombal.

Une fois entrée dans cette voie de révision des procès, et de décrets proclamant l'innocence des accusés, la reine ne put bientôt plus s'arrêter. Elle déclara de la même manière l'innocence de l'ancien ambassadeur, Antonio Freire d'Andrade Encerrabodes et celle de l'ancien procureur de la couronne, José de Seabra, tous deux arrivés d'Afrique. Elle rappela à Lisbonne les infants, frères de son époux, et leur rendit les charges dont ils avaient été dépouillés.

Mais aucune réparation ne fut aussi solennelle et aussi éclatante que celle que l'on fit à l'évêque de Coimbra. Ce prélat fut rendu à son diocèse où il fit une entrée triomphale. La municipalité de Coimbra prit une part remarquable à ces fêtes dont le bruit dut assu-

rément parvenir jusqu'à la retraite du marquis de Pombal. L'évêque traversa les rues au milieu des acclamations et en passant sous des arcs de triomphes ornés de distiques flatteurs, tels que les suivants:

Ex ore infantium et lactantium perfecisti laudem
Propter inimicos tuos.
Ut destruas inimicum et ultorem.

On était curieux de connaître le parti que prendrait la reine à l'égard des jésuites qui étaient encore en Italie. La réaction espérait que la reine ne les traiterait pas moins favorablement que ses autres sujets et les deux jésuites incarcérés au fort de Junqueira auxquels elle avait donné, non-seulement la liberté mais aussi une pension. Cependant le gouvernement hésitait à prendre à ce sujet une résolution importante. La seule chose qu'il fit, ce fut d'envoyer quatre cent mille *cruzados* pour aider à la subsistance des jésuites qui se trouvaient à Rome. Ceux-ci, fatigués de réclamer, prirent une résolution hardie. Ils firent embarquer quelques-uns de leurs confrères et les envoyèrent en Portugal. Le gouvernement de la reine, en apprenant l'arrivée dans le port de Lisbonne de ces prêtres, fut très surpris et fort embarrassé. Il leur ordonna de se retirer dans le monastère royal des Bénédictins de Belem, où ils devraient rester sous la direction de l'abbé.

Il ne pouvait exister de plus cruelle mortification pour le marquis de Pombal, que de voir admettre de nouveau en Portugal ces jésuites qu'il en avait chassés.

Nous croyons que l'absence de ces prêtres du Portugal, pendant les premières années du règne de D. Maria, fut un grand bonheur pour le pays; sous leur direction, la réaction eût été plus violente et la vengeance eût sans doute souillé de sang l'avènement d'une reine si clémente.

Les jésuites qui s'étaient d'abord laissé enfermer, sans murmures, dans le monastère de Belem, finirent par obtenir la permission de se promener en toute liberté dans Lisbonne. Cette concession fut on ne peut plus imprudente: quelque temps après, non seulement les jésuites qui étaient arrivés les premiers, mais encore ceux qui, encouragés par leur exemple, étaient arrivés après eux, se répandirent par tout le royaume, sans permission du gouvernement, et poussèrent l'audace jusqu'à paraître publiquement, vêtus de l'habit de leur Ordre.

Il ne manquait aux jésuites, pour compléter leur succès, que d'obtenir la révision des divers procès qui les concernaient; c'était maintenant l'objet de leurs plus actives démarches. La reine recula, en dépit de sa bonté, devant une concession qui pouvait compromettre la tranquillité du pays.

Un autre motif empêchait encore la reine de consentir à satisfaire les prétentions des jésuites. Le gouvernement espagnol n'avait point approuvé la liberté que la reine avait rendue aux deux jésuites enfermés au fort de Junqueira, ni la voie où elle était entrée, qui était celle de la réaction. Le marquis d'Almodovar, ministre d'Espagne à Lisbonne, avait présenté au gouvernement portugais, par ordre du comte Florida Blanca, une note où la mauvaise impression produite par les actes de la reine et les funestes conséquences qui en pourraient résulter étaient exposées avec autant de politesse que de lucidité[1].

Le comte Florida Blanca, plus heureux que le marquis de Pombal, était encore debout pour soutenir son œuvre, celle de l'extinction de la Compagnie de Jésus. Il voyait très clairement ce qui se passait en Portugal; la réaction quoique peu vindicative et peu bruyante, marchant d'un pas assuré. Le confesseur de la reine et celui de son époux protégeaient la réaction ainsi que le cardinal Palavicini qui se réjouissait, dans ses lettres, de la direction que prenaient les choses en Portugal, et qui écrivait dans un élan de joie «*E cosi se va*

[1] Ce fut M. S. da Luz Soriano qui, le premier, découvrit ces documents dans les archives du ministère de la guerre de Portugal. Voyez son *Historia da guerra civil.*

faccendo con gradimento universale di questa citta et de acatamento per il supremo Pastore[1]».

Le marquis d'Alorna désirant réhabiliter la mémoire de ses pères et sauver de l'opprobre et de la honte leur nom illustre, présenta à la reine une requête demandant la révision du procès des Tavora. Pour des motifs que nous ignorons, cette requête demeura une première fois sans réponse. Le marquis d'Alorna, ne se désespéra point. Il attendit avec patience une occasion plus opportune et en profita pour renouveler sa requête. La reine l'accueillit cette fois avec bienveillance et ordonna au conseil d'État et au *desembargo do paço* de la prendre en considération. Ces deux tribunaux furent d'avis qui l'arrêt du 12 septembre contenait des nullités évidentes et que la révision demandée devait être accordée. La reine, d'accord avec les deux tribunaux, fit publier le décret du 10 octobre 1780, où elle ordonnait que le procès du duc d'Aveiro et de ses complices fût révisé par des juges choisis dans les premiers tribunaux du pays. Conséquemment, un tribunal composé de dix-huit juges y compris le procureur de la couronne, fut nommé. Si le nombre des juges est une garantie de leur justice, aucun tribunal ne pouvait être plus rassurant. Les

[1] Idem, vol. II p. 249.

membres de cet aréopage étaient José Ricaldo Pereira de Castro, Bartholomeu José Minas Cardoso, (membres du conseil royal) Manoel José da Gama Olival, Jeronymo Lemos Monteiro (du conseil des finances), Francisco Antonio Marques Giraldes d'Andrade, Francisco Feliciano Velho de Mesquita Castello Branco, (députés du conseil de la Conscience), Thomaz Antonio de Carvalho de Lima e Castro, José Joaquim Emaús, Ignacio Xavier de Sousa Telles Pinto, José Pinto Moraes Bacellar, José Botelho Vidal da Gama, Domingos Antonio d'Araujo, João Xavier Telles de Sousa, Constantino Alvares de Sousa, (juges en divers tribunaux), et Henrique José de Medanha Benevides, chargé des fonctions de secrétaire de ce tribunal.

Il était difficile d'assembler un si grand nombre de juges; aussi, de longs mois s'écoulèrent-ils avant que le tribunal ne tînt sa première séance. La reine, ennuyée de ces retards et impatiente de connaître le résultat de cette affaire, fit assembler les juges dans son palais et leur enjoignit d'en finir sur le champ avec ce procès. Les juges, soumis et obéissants, examinèrent cette longue affaire et, vers quatre heures du matin, rédigèrent un jugement déclarant le duc d'Aveiro et ses domestiques seuls coupables de régicide et, par conséquent, parfaitement innocents tous leurs supposés complices. Le jugement avait

été presque unanime: il n'y manquait que les votes de trois juges qui s'étaient trouvés en désaccord.

Le marquis d'Alorna se réjouissait de ce jugement qui allait bientôt effacer la tache jetée sur son nom. Toutefois, au moment où l'on s'y attendait le moins, le procureur de la couronne en appela du jugement du tribunal et mit ainsi un obstacle à sa publication et à son exécution.

Le désappointement des jésuites fut encore plus grand que celui du marquis d'Alorna. Ces prêtres étaient très intéréssés à la publication de ce jugement devant lequel tombait l'accusation la plus infamante que leur eût faite le marquis de Pombal. Dans leur désespoir, ils publièrent d'étranges anecdotes pour expliquer l'opposition du procureur de la couronne, croyant que l'on ajouterait d'autant plus foi à leurs assertions que les motifs qui avaient porté le procureur de la couronne à faire cet appel, étaient plus futils. Il n'en fut pas ainsi. Tout le monde savait quelles étaient les raisons qui avaient pesé sur l'esprit du procureur de la couronne et déterminé son opposition. Ces motifs étaient autres que les simples formalités d'un procès.

Nous avons lu dans divers ouvrages que le marquis de Pombal avait ordonné au gouverneur de Goa d'envoyer à Lisbonne toute l'ar-

genterie et toutes les pierres précieuses qui avaient appartenu à saint François Xavier, apôtre des Indes, et qu'à la suite de cet ordre, dix-neuf caisses pleines de ces objets précieux avaient été mises à l'adresse du marquis de Pombal et embarquées sur un navire qui arriva à Lisbonne sous le règne de D. Maria, laquelle les fit renvoyer sans avoir même voulu les voir.

Nous avouons que cette spoliation faite à saint François nous avait toujours semblé une calomnie inventée par les ennemis du marquis de Pombal ; malheureusement pour la mémoire de ce ministre, il existe à Goa des documents qui ne laissent aucun doute à l'égard de ce sacrilège. On eût dit que l'acharnement avec lequel le marquis de Pombal poursuivait les jésuites n'épargnait même pas ceux que le tombeau et une vie glorieuse auraient dû mettre à l'abri de toute offense.

Cet acte de vengeance impie et ridicule ne fut pas le seul pratiqué par le marquis de Pombal. Il effaça du calendrier portugais le pape Grégoire VII, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier et saint François de Borja. C'était un châtiment qu'il infligeait à ces saints, au premier pour ses idées ultramontaines, aux autres pour avoir été jésuites. La puissance du marquis de Pombal était sans bornes ; les saints eux-mêmes avaient besoin de sa protection pour ne pas être exilés !

Le règne de D. Maria n'étant pas compris dans le cadre de notre ouvrage, nous ne parlerons que de celles de ses mesures qui ont quelque rapport avec l'administration du marquis de Pombal. Les ministres de cette reine, moins systématiques que le marquis de Pombal, étaient à même de tempérer la dureté de ses lois, mais ils n'y songèrent pas.

L'édit du 4 août 1766, publié par le marquis de Pombal, contenait les dispositions les plus barbares. Il défendait la libre exportation et la circulation des vins dans certaines provinces du royaume, dont les intérêts étaient ainsi sacrifiés à la Compagnie du Douro. La reine cassa cet édit et rétablit une pleine liberté par rapport à ce commerce.

La législation du marquis de Pombal sur les testaments, législation que le lecteur connaît déjà, avait aussi besoin d'être réformée, modifiée et perfectionnée dans plusieurs de ses dispositions. Les ministres de la reine, incapables de faire cette réforme, se bornèrent à suspendre la loi du 25 juillet 1766 (à l'exception du paragraphe 10), celle du 1er août 1774, celle du 23 novembre 1770 et quelques articles de la loi du 9 septembre 1769. Nous ne saurions approuver cette suspension qui confondait les dispositions éclairées et libérales de ces lois avec celles qui étaient absurdes et qui, par conséquent, auraient dû être, seules, cassées.

De grandes attributions avaient été attachées par le marquis de Pombal à la place d'*intendant de police*. C'était un despote qui, à l'ombre de la loi, pouvait arrêter qui bon lui semblait, sans procès ni formalités. Pendant le règne de D. José, l'intendant de police avait soulevé par ses violences l'indignation générale. La reine, sans abolir cette place, nécessaire dans une ville bien policée, la resserra dans de justes limites en la dépouillant de plusieurs de ses attributions. La reine opéra encore une autre réforme, ce fut l'abolition de toutes les surintendances des fabriques, créées par le marquis de Pombal.

Mais de toutes les mesures de D. Maria, celle qui fit le plus de bruit et qui répandit le plus de contentement dans le public, ce fut la suppression de la fameuse Compagnie du Grand-Pará et Maranhão. Cette démarche fut faite dans la voie des vrais principes. Nous regrettons que la reine n'eût pas fait preuve d'un pareil bon sens et d'une égale énergie en cassant la Compagnie des vins du Douro, objet de tant de plaintes et cause de tant d'injustices. Les ministres de la reine, auraient eu souvent besoin de l'audace du marquis de Pombal pour détruire ses œuvres.

Nous passons sous silence une foule de mesures adoptées sous le règne de D. Maria et qui sont étrangères à notre sujet : disons, tou-

tefois, que les lettres et les sciences doivent à cette reine l'institution de la bibliothèque de Lisbonne et la création de l'Académie des sciences.

CHAPITRE XVII

Pamphlets contre le marquis de Pombal. Apologie de l'administration du marquis de Pombal. Condamnation des pamphlets et de l'apologie par un édit royal. Le marquis de Pombal est interrogé sur les divers faits de son administration. Instabilité des choses humaines. Condamnation du marquis de Pombal. *Petição do recurso.* Mort du marquis de Pombal, ses funérailles et son épitaphe. Attentat contre ses dépouilles mortelles. Translation de ses cendres à Lisbonne. Conclusion.

Tandis que le marquis d'Alorna ne demandait que la réhabilitation de ses parents, quelques ennemis du marquis de Pombal songeaient à la vengeance. Chaque jour de nouveaux pamphlets venaient accuser et flétrir cet homme d'État. L'arbre était tombé, on se précipitait pour achever de dépouiller ses branches. Parmi tous ces pamphlets, il y en eut un qui devint célebre par la réfutation dont il fut l'objet et par les événements auxquels il donna lieu.

Francisco José Caldeira Galhardo e Mendanha, exilé loin de sa patrie par le marquis de Pombal, y fut rappelé par la reine. Rendu à son pays et libre, il voulut réclamer contre

l'acquisition que le marquis de Pombal avait faite de ses propriétés foncières. Mais son avocat, au lieu de se renfermer dans la question, écrivit un pamphlet où la vie publique et la vie privée du marquis de Pombal étaient également attaquées.

Le marquis de Pombal chargea son fils de choisir un avocat pour répondre à ce pamphlet ou plutôt, pour signer la réponse qu'il allait écrire lui-même et qu'il désirait répandre par tout le royaume.

Nous avons lu l'original de cette réponse.[1] L'écriture de ce document n'est pas du marquis de Pombal, mais, à chaque page, à chaque phrase, on y voit des notes, des corrections, des citations et des amplifications écrites de sa main tremblante. C'est une longue et souvent ennuyeuse apologie de son administration, un rapport très détaillé de ses services depuis son ambassade à Londres jusqu'à la mort de D. José, une défense des actes qui soulevèrent le plus l'indignation populaire. Il finit par une diatribe contre son accusateur qu'il dépeint comme un monstre perdu de vices et souillé de tous les crimes. Cette réponse est pourtant intéressante par les faits inconnus qu'elle révèle, par l'exactitude avec laquelle son auteur se rapporte à divers docu-

[1] Archives du ministère de la Justice de Portugal.

ments qui existent dans les archives des ministères, et par la manière dont y sont retracés les événements arrivés il y avait vingts-quatre ans.

La réponse du marquis de Pombal irrita tellement la reine qu'elle la supprima ainsi que le pamphlet de Caldeira et défendit à tous ses sujets d'en conserver des copies. Elle fit brûler les originaux de ces écrits en présence du juge du procès et de deux notaires et emprisonna les avocats qui les avaient rédigés.

Ces ordres, publiés sous la forme de décrets, nous semblent trop sévères pour la faute qu'ils voulaient punir, et les considérants sur lesquels ils s'appuient son trop faibles pour justifier une pareille sévérité.

Nous allons extraire fidèlement ces considérants des édits mêmes. «Considérant que le marquis de Pombal, au lieu de se renfermer dans ce qui faisait l'objet de son écrit, a cherché à rendre publiques quelques négociations secrètes effectuées sous son ministère, et cela sans notre aveu, que, pour faire son apologie appuyée sur des faits entièrement faux, il a eu la témérité de mettre en doute la certitude de l'innocence de plusieurs personnes de grandes qualités et vertus et de différentes conditions, personnes dont nous ordonnons que l'honneur soit et demeure rétabli ; que, enfin, il a avancé des propositions insoutenables, répré-

hensibles et injurieuses même pour la glorieuse mémoire du Roi notre Seigneur et Père, en même temps que d'autres actes et absurdités dignes du plus sévère châtiment....»

Il faut reconnaître que la position du marquis de Pombal devant ses accusateurs était très embarrassante. Il était accusé d'avoir versé le sang innocent, d'avoir exercé un pouvoir tyrannique; s'il eût laissé passer ces accusations sans les relever, on aurait dit que c'était un criminel tellement convaincu de ses crimes qu'il ne trouvait rien à répondre. S'il tâchait de soutenir la légalité de sa conduite, on l'accusait de douter de la justice de la reine qui venait de rétablir l'honneur de plusieurs personnes qu'il avait condamnées. Ceci n'est point une apologie du marquis de Pombal, c'est un simple exposé des difficultés de sa position.

Les négociations auxquelles le marquis de Pombal s'était rapporté dans sa réponse, étaient secrètes au temps où elles avaient eu lieu, mais à l'époque où le marquis en parlait, elles appartenaient déjà à l'histoire et leur citation n'avait aucun inconvénient.

La sévérité de D. Maria alla encore plus loin; elle décida, sur l'avis de son conseil, que l'on ferait subir au marquis de Pombal un interrogatoire juridique afin d'éclaircir certains faits avancés dans son mémoire ainsi que d'autres événements dont la cause était ignorée.

On chargea de cette mission le juge José Luiz da França auquel on adjoignit Bruno Manoel Monteiro, en qualité de secrétaire.

Arrivés à Pombal le 9 octobre 1779, les deux juges se rendirent immédiatement chez le marquis de Pombal et après avoir saisi tous les papiers qu'il avait dans son secrétaire, ils lui lurent le décret du 3 septembre et l'ordre que la reine lui donnait de répondre à l'interrogatoire qui allait lui être adressé. Le marquis de Pombal écouta cette lecture respectueusement et sans laisser voir aucune marque de surprise ou d'inquiétude. Pombal conservait encore dans sa détresse et au milieu des infirmités quelques rayons de ce courage qui l'avait animé au temps de sa grandeur.

Accusé, dans la première séance de son interrogatoire, d'avoir conservé une copie de son mémoire, le marquis de Pombal s'en excusa en alléguant la distance où il était de Lisbonne et la lenteur que son fils mettait dans ses communications. La deuxième accusation n'était pas si facilement réfutable. Le marquis de Pombal avait soutenu dans son mémoire que, sous le gouvernement absolu, le seul responsable était le roi, devant Dieu; en même temps qu'il s'attribuait exclusivement le mérite de la restauration du commerce du sucre et des diamants, et la réédification de Lisbonne. Enveloppé dans cette frappante contra-

diction, il dut modifier sa première opinion en disant qu'il n'avait jamais pensé à la soutenir d'une manière absolue et au point de rendre les ministres exempts de toute responsabilité, et que, quant au commerce du sucre et des diamants et à la réédification de la ville de Lisbonne, il n'avait jamais fait que préparer ces projets. On lui demanda s'il avait jamais été nommé premier ministre; il répondit que non et que s'il avait pris ce titre dans le mémoire, ce n'était pas dans le sens rigoureux du mot mais seulement pour désigner le ministre doyen. Il ajouta que jamais il n'avait désiré exercer seul le pouvoir, que ce fut grâce à ses instances que le roi créa le conseil des finances, et que, même comme réformateur de l'université de Coimbra, il n'avait jamais usé, sans l'approbation du roi, d'un seul de ces pouvoirs illimités qui lui avaient été accordés.

Sommé de dire les motifs qui l'avaient poussé à parler, dans son mémoire, des négociations qui avaient été secrètes et qui ne pouvaient être rendues publiques sans l'autorisation de Sa Majesté, il répondit que, en faisant mention dans son mémoire, de ces négociations, il n'avait pas cru qu'elles fussent encore secrètes, mais qu'il les avait considérées comme des documents historiques. Il appuya sa réponse de l'exemple de plusieurs ministres qui avaient agi de la même façon.

Questionné sur les diverses arrestations faites depuis l'attentat du 3 septembre jusqu'en 1760, et sur les mauvais traitements subis par les prisonniers dans les cachots, il répondit: «c'est le roi qui a tout ordonné, je n'ai fait que suivre ses ordres». Il ajouta encore que le roi lisait les extraits des lettres interceptées et violées, que lui présentait Antonio José Galvão, employé du ministère de l'Intérieur, et qu'ensuite il ordonnait le châtiment de ceux qui lui paraissaient coupables. Il termina sa réponse en déclarant que la confiance illimitée dont le roi D. José l'avait honoré, n'avait commencé qu'après 1760.

Malheureusement pour le marquis de Pombal, tous ces aveux ou ces détours furent contredits par les déclarations de Manoel José da Gama d'Oliveira, juge du tribunal de l'Inconfidence et par José Joaquim Emaús Corrêa, Ignacio de Pina Manique et João Gomes d'Araujo, secrétaires du même tribunal, lesquels déclarèrent que les arrestations dont il s'agissait, avaient été ordonnées par le marquis de Pombal. Antonio José Galvão, employé du ministère de l'Intérieur, déclara que c'était encore le marquis de Pombal qui avait ordonné toutes les arrestations faites à la suite de la lecture des extraits des lettres interceptées (produits).

Le marquis de Pombal voulut expliquer ces

dépositions comme n'étant pas contraires à ses aveux, car, disait-il, bien que les ordres vinssent du roi, il était, comme ministre, obligé de les transmettre pour les faire exécuter.

Pour ce qui touchait les souffrances endurées par plusieurs prisonniers, le marquis de Pombal essaya de détourner de lui toute responsabilité, mais les déclarations conformes et explicites de différents juges et employés, ne laissèrent subsister aucun doute sur la grande part qu'il y avait prise.

L'interrogatoire officiel étant terminé, on procéda à un second interrogatoire nommé *confidentiel* et qui ne devait être présenté qu'à la reine. On était curieux de connaître la cause de quelques persécutions qui avaient eu lieu sous le règne de D. José et sur lesquelles planaient encore les nuages du mystère. C'est pourquoi le marquis de Pombal fut interrogé sur les causes des disgrâces des infants, de José de Seabra, des frères du marquis de Tavora, de Diogo de Mendonça, d'Andrade Encerrabodes, d'Antonio da Costa Freire, du comte de S. Lourenço, de Manoel de Souza Calhariz et de João Mascarenhas Pacheco.

Le lecteur connait déjà la réponse du marquis de Pombal à la plupart de ces questions; les seules dont nous n'ayons pas fait mention sont celles qui regardent Manoel de Souza Calhariz et João Pacheco. La disgrâce du pre-

mier, d'après la réponse du marquis de Pombal, fut due à son intimité avec le duc d'Aveiro, et le dépit qu'il montra lorsque le roi ne voulut pas faire droit à sa prétention, qui avait pour objet la préséance qu'il voulait donner à sa garde allemande sur celles des autres fidalgos. Quant à João Pacheco, il se trouvait à Bahia au moment de l'arrivée de deux vaisseaux étrangers, l'un anglais, l'autre français. Pacheco combla les Anglais d'égards et de politesses et oublia complètement les Français, qui blessés dans leur amour-propre, se plaignirent au gouvernement portugais, lequel, pour leur donner une satisfaction prompte et proportionnée à l'offense, fit emprisonner João Pacheco, malgré ses services et ses qualités.

Quelques écrivains croient que l'interrogatoire dura environ huit mois, d'autres pensent qu'il se composa de deux parties dont l'une commença en octobre 1779 et finit en janvier 1780 et dont l'autre commença en mars et finit peu de jours après. L'interrogatoire qui existe dans les archives du ministère de la Justice commença le 9 octobre 1779 et finit le 15 janvier 1780. L'interrogatoire confidentiel n'est pas daté. Il est à remarquer que le marquis de Pombal, vaincu par la fatigue et les souffrances, fut obligé, à plusieurs reprises, d'interrompre ses réponses et qu'il ne vint à bout de les terminer qu'après de grands efforts.

Pendant les longs mois que dura l'interrogatoire, rien ne transpira dans le public de ce qui s'y était passé. Les commissaires envoyaient leurs paquets cachetés et confiés à des courriers spéciaux, à la cour qui se trouvait alors à Salvaterra. Ils agissaient en cela d'après les instructions de la reine, qui leur avait recommandé le secret le plus absolu. L'impatience et la curiosité des ennemis de Pombal redoublaient en raison des précautions que prenait le gouvernement pour garder le secret. Cette curiosité, impuissante à pénétrer le mystère, se perdait en conjectures et en hypothèses, qui se répandaient dans le public comme des nouvelles puisées à l'interrogatoire.

C'est ainsi que les aveux suivants furent attribués au marquis de Pombal :

1° Il était vrai que le comte de Valladares lui avait prêté quatre-vingt mille *cruzados*, mais ayant appris que cet argent provenait de la vente de deux emplois, vente effectuée au Brésil, il avait cru plus juste de rendre cette somme au trésor royal qu'au comte de Valladares.

2° Il ne s'était jamais emparé de l'argenterie du duc d'Aveiro, c'était, au contraire, son accusateur, le cardinal da Cunha qui possédait cette riche vaisselle.

3° Il n'avait jamais voté, au conseil d'État la mort des infants; le cardinal da Cunha était

le seul qui eût jamais donné un avis aussi injuste et aussi cruel.

Aucun de ces aveux ne se trouve dans l'interrogatoire que nous avons feuilleté souvent.

Laissons la suite de la procédure entamée contre le marquis de Pombal, et voyons quelle fut l'instabilité des choses humaines par rapport à ce grand homme. Jamais ministre ne fut plus puissant et plus protégé de la fortune. Sa volonté faisait loi. Ses ordres tombaient comme la foudre, prompts et fatals dans leurs effets. Il avait triomphé de tous ses ennemis, il avait subjugué toutes les classes et établi son formidable pouvoir sur les ruines de tous les autres pouvoirs. Sa gloire et sa puissance avaient été immenses; les plus grands rois du monde l'avaient traité en ami, le suprême pontife lui-même l'avait comblé de ses bénédictions. Monté si haut, il ne lui restait plus qu'à descendre ou à tomber. Il tomba. Les hommes qui s'élèvent par des moyens violents et extraordinaires ne descendent jamais. Ils sont comme ces feuilles que l'orage soulève à de grandes hauteurs et qui, dès qu'il cesse, retombent entraînées par leur propre poids. Les Napoléons tombent, les Washingtons descendent.

Cherchons maintenant cet homme après sa chute et dans sa détresse. Dépouillé de toutes ses charges, il est forcé de fuir cette ville

qu'il a construite et embellie et de se réfugier dans un village où il va s'ensevelir et cacher sa destinée. Mais, dans cette retraite même, il est poursuivi par ses ennemis et par les fautes de son passé. Agé de plus de quatre-vingts ans, atteint d'une maladie mortelle, torturé par la douleur, il est obligé de faire de grands efforts de mémoire pour répondre aux questions parfois insolentes que lui adressent froidement deux juges, assis en sa présence. Quelquefois ses forces l'abandonnent au milieu de l'interrogatoire et il s'évanouit; la séance est alors remise au lendemain. Le lendemain, à l'heure indiquée, les juges reprennent leur place. Le malheureux marquis de Pombal reparaît devant eux, plus vieilli, plus malade, plus affaibli d'esprit et de corps que la veille, et le visage pâli par l'insomnie d'une longue nuit de souffrances.

Les séances se succèdent et deviennent de jour en jour plus fatigantes pour le marquis de Pombal. Vaincu par la crainte d'un châtiment sévère et par celle d'entraîner ses deux fils dans sa perte, il n'ose plus se défendre. Il désavoue ses actes, il attribue ses victoires à ses collègues, il renie sa gloire, il s'afflige de sa grandeur, il se réfugie jusque dans le tombeau du feu roi!

«Ce marquis de Pombal, aurait-il dit, qui a bravé et blessé mortellement la Compagnie la

plus puissante du monde, ce marquis de Pombal qui a refait la société de son pays en humiliant la noblesse et en élevant le peuple, ce marquis de Pombal qui a tenu tête aux nations les plus puissantes de l'Europe, ce marquis de Pombal qui a fait tant de choses mémorables, ce marquis de Pombal tel que vous vous l'êtes figuré, n'a jamais existé que dans votre imagination. C'est le roi D. José qui a tout fait; son ministre n'a rien fait que lui obéir.» Voilà comment cet homme voulait s'anéantir et s'effacer afin d'éviter les conséquences d'une procédure, lui que les dangers avaient trouvé indomptable et les calamités, impassible!

Passons sur quelques séances de l'interrogatoire et arrivons à la dernière, afin de jeter un voile de respectueuse compassion sur ce malheureux marquis de Pombal. Dans cette dernière séance il fut plus digne de pitié que dans les autres. Il se leva et s'appuyant sur une table, il dit aux juges d'une voix tremblante et affaiblie. «Je demande humblement pardon à Sa Majesté la reine, pour toutes les fautes que j'ai pu commettre, j'espère l'obtenir, grâce à cette clémence dont Sa Majesté est douée.» Après avoir prononcé ces mots, il retomba sur sa chaise, pâle et épuisé. On aurait dit que cette humble prière lui avait déchiré le cœur et brûlé la langue. Les juges ne s'attendaient pas à une pareille conclusion.

Telle est pourtant, hélas, l'instabilité des choses humaines !

Les ennemis du marquis de Pombal, encouragés par les bruits qui s'étaient répandus à l'égard de l'interrogatoire, demandaient un châtiment sévère pour lui, et aussi éclatant, que ses crimes avaient été atroces. Cependant, le gouvernement hésitait sur la manière de juger le marquis de Pombal. C'était un procès politique auquel les formes ordinaires n'étaient pas applicables. En attendant, il fallait prendre une résolution quelconque pour satisfaire l'opinion publique.

Le gouvernement après avoir longtemps balancé, nomma un comité de cinq juges, chargé d'examiner les réponses faites par le marquis de Pombal, pendant l'interrogatoire, et de prononcer ensuite sur la marche et sur les formes du procès à intenter. Les juges se divisèrent ; deux d'ent'reux furent d'avis que l'interrogatoire devait continuer, puisque le marquis de Pombal n'avait pas été questionné sur une foule de crimes commis par lui, les trois autres trouvaient que les réponses du marquis de Pombal étaient suffisantes pour le mettre en jugement et le condamner. La reine ne suivit aucun de ces avis, elle fit publier le décret suivant, daté du 15 août 1781.

«Après avoir jugé, pour les justes motifs «qui nous ont été exposés, qu'il ne convenoit

«pas à notre royal service, que le marquis de «Pombal conservât plus long-temps l'emploi de «Secrétaire d'État des Affaires du Royaume, et «lui avoir en conséquence seulement ordonné «de sortir de notre Cour et de se retirer dans «sa Terre de Pombal; après, dis-je, un sembla-«ble trait de clémence, Nous n'aurions jamais «imaginé que, sous le frivole prétexte d'une «réponse à faire dans un procès civil qui lui «avoit été intenté, il eût eu l'audace de pré-«senter au public la téméraire Apologie de son «Ministère, que Nous avons condamnée par «notre Édit du 3 septembre 1779. L'ayant de-«puis fait entendre et interroger sur divers «chefs d'accusation formés contre lui, loin «qu'il se soit justifié, toutes ses réponses et «les diverses informations auxquelles elles ont «donné lieu, n'ont fait que le charger davan-«tage, et mettre ses crimes dans un plus «grand jour. En conséquence Nous avons or-«donné à une assemblée de Juges dignes de «notre confiance, d'examiner cette affaire avec «l'attention qu'elle méritoit; et après une mû-«re délibération, ils ont jugé unanimement «que le Marquis de Pombal étoit criminel et «digne d'un châtiment exemplaire. Cependant, «ayant égard à l'âge avancé du coupable, et «à ses graves infirmités, Nous n'avons pas cru «devoir lui faire subir la punition qu'il méri-«toit. Consultant notre clémence plutôt que

«notre justice, Nous avons bien voulu nous «laisser fléchir par les prières dudit marquis, «qui nous à demandé pardon, en détestant sa «témérité, ses excès et ses attentats. Nous lui «avons fait grace de toutes les peines afflicti-«ves, lui enjoignant de se tenir éloigné de «cette cour, au moins à la distance de vingt «lieues, jusqu'à nouvel ordre de notre part, «sans préjudice néanmoins des droits et justes «prétentions de notre fisc et de notre cou-«ronne, lesquels subsisteront en leur entier. «Tous ceux de nos Sujets, qui se croiront lé-«sés par ledit Marquis, pourront de même «faire valoir leurs droits, non-seulement pour «la restitution des biens qui leur auroient été «enlevés, mais encore pour le plein et entier «dédommagement de toutes les peines qu'ils «auroient souffertes: notre Royale intention «étant seulement de lui faire grâce des peines «effectives qu'exigeoient la justice et les loix, «et non de préjudicier en rien à l'intérêt des «Parties lésées, et à celui de notre Royal Pa-«trimoine: en sorte que toutes les parties en «général, et nos Procureurs Royaux auront «pleine liberté d'user des moyens compétens «contre la Maison dudit Marquis, soit pendant «sa vie, soit après sa mort.

«Le présent Décret sera enrégistré à notre «Conseil, qui aura soin de le faire exécuter, «et d'en envoyer des copies à tous les Tribu-

«naux, et autres lieux où a été publié notre «Edit du 3 Septembre 1779, et de le faire si-«gnifier à tous nos Procureurs Royaux.

«Fait au Palais de Quélus le 16 Août 1781.»

«Moi la reine.»[1]

A la suite de l'interrogatoire, la vie du marquis de Pombal fut assez longtemps dans le plus grand danger. Cependant, sur la fin de février 1781, sa santé s'améliora sensiblement grâce à un nouveau traitement qui avait été essayé. On juge quel effet dut produire sur ce malade le décret du 16 août. C'était le coup le plus terrible qu'on lui eût jamais porté. Malgré l'humiliation et la réserve qu'il s'était imposées, il ne put s'empêcher de tressaillir en entendant les doutes qui se levaient sur sa probité qu'il croyait à l'abri de tout soupçon et contre laquelle l'interrogatoire n'avait rien pu prouver. Son âme se révolta devant ce décret irrisoire qui lui faisait grâce de quelques jours afin d'avoir le droit de le déclarer criminel d'État.

Ayant recouvré un peu de son ancien courage et faisant un dernier effort, le marquis de Pombal écrivit un mémoire intitulé: —*Petição do recurso feito á Serenissima Rainha D. Maria*—où, à l'instar du duc de Sully, il montrait d'une manière claire et détaillée la

[1] *Les Mémoires*, vol. IV.

source d'où lui était venue toute la fortune qu'il possédait. Cette pièce, toute intéressante qu'elle fût, n'eut point le succès qu'il en attendait. Le public avait déjà condamné le marquis de Pombal; il ne voulait plus écouter sa défense.

Le marquis de Pombal survécut encore dix mois à ce nouvel échec; ce furent dix mois de souffrances non interrompues. Enfin, le 8 mai 1782, le marquis de Pombal rendit le dernier soupir dans sa retraite de Pombal. Les visages amis ne lui firent pas défaut à sa dernière heure. L'évêque de Coimbra D. Francisco de Lemos, lui témoigna son dévouement par une assistance continuelle.

Les dépouilles mortelles du marquis de Pombal furent aussitôt conduites à l'église Saint-Antoine, placées dans un cercueil recouvert de velours noir. Les obsèques furent faites par l'évêque de Coimbra qui y convia tout le clergé de son diocèse; son oraison funèbre fut prononcée par Fr. Joaquim de Santa Catharina. C'est une pièce d'un style remarquable et digne, en tous points, du grand homme qui en fut le sujet.

D. Francisco de Lemos dédia au marquis de Pombal la suivante épitaphe:

O Tempora; O Mores
Viri Incomparabilis Marchio

Pombalensis Qui Academian
Conimbricensen Decem Abhinc Annis
A Stercore Erexit, Mortuus Est
Ipsa Vero Academia Neque Requiem Dixit
Filia Iniquissima
Oh! Jacobeorum!
Pravissimæ Religionis Pedissequa
Carus Josepho Primo Hic Iacet
Ille Minister
Toto Qui Cunctis Notus In Orbe Fuit
Mortuus Ecce Silet. Sua Vera Fata Loquuntur.
Ipso Majorem Tempora Nulla Dabunt.

D. Francisco de Lemos avait raison. Quatre-vingts ans se sont déjà écoulés, depuis la mort du ministre de D. José et le Portugal n'en a pas encore produit un autre qui puisse lui être comparé.

Après la mort du marquis de Pombal, tout le monde l'oublia. Ses amis, ceux qui jouissaient des richesses dont cet homme les avait comblés, n'en parlaient plus. Quant à sa famille, elle vivait à Lisbonne. Ainsi aucune prière ne se faisait entendre autour de cette tombe, aucune larme ne venait l'arroser. L'exil dont le marquis de Pombal fut puni pendant sa vie, semblait peser encore sur lui après sa mort.

Le sommeil de ce grand homme ne fut troublé qu'une fois, et ce ne fut pas pour l'honorer mais pour le voler! Le lendemain du jour

où Masséna entra dans le bourg de Pombal, quelques misérables pénétrèrent dans l'église Saint-Antoine, dépouillèrent le squelette du marquis de ses habits, de son épée et de ses éperons et dispersèrent ses ossements sur le sol de l'église. Personne ne songea à ramasser ces tristes dépouilles[1].

Un jour, un inquisiteur, parent du marquis de Pombal, étant entré dans l'église Saint-Antoine fut surpris de cette profanation. Il fit immédiatement ramasser les ossements et les plaça dans une bière encore plus modeste que la première.

L'honneur de rompre l'exil qui pesait encore sur les restes du marquis de Pombal et de le rappeler dans cette capitale où il était né et qu'il avait reconstruite, échut à l'actuel marquis de Pombal, D. Sebastião. Il fit transférer les restes de son illustre aieul à l'église de Notre-Dame-das-Mercês, dans la rue Formosa.

Avant d'être placées dans leur dernière demeure, les cendres du marquis de Pombal furent portées dans la cathédrale de Lisbonne, où la municipalité vint leur rendre des honneurs.

Le chanoine Martens Ferrão, montant alors

[1] Nous avons puisé ces renseignements dans une brochure de M. Alvaro d'Azevedo, publiée lorsqu'il était encore étudiant à l'université de Coimbra. Il y a six mois, l'auteur nous à confirmé la vérité de ses informations.

en chaire rompit le long silence qui régnait depuis si longtemps autour de ce nom, jadis si bruyant. Par un devoir de piété, il oublia les cruautés et la justice sanglante du ministre de D. José, et ne rappela que ses services au pays et ses bonnes actions en le recommandant à la miséricorde infinie du Très-Haut.

Conclusion.

Les grands hommes, dit M. Louis Blanc, ne sont que de puissants aveugles. La partie qu'ils jouent n'est pas la leur. Le résultat présent les éblouit; le Souverain Ordonnateur des choses les emploie, tout en décidant dans son infinie sagesse des conséquences dernières, et en préparant les lointains contre-coups[1].

Aucun des grands hommes, dirons-nous à l'appui de ces mots de M. Louis Blanc, n'a été plus que le marquis de Pombal, un puissant aveugle et n'a joué d'une manière plus complète une partie autre que la sienne. Croyant fonder en Portugal un gouvernement presque despotique représenté par le roi et ayant pour cortège la noblesse, et le peuple pour appui, le marquis de Pombal ne fit que déblayer la route par où devait s'avancer la

[1] *Histoire de la révolution.* v. I, p. 179.

bourgeoisie. Le gouvernement despotique, son ouvrage, s'écroula dès que lui manquèrent les moyens sanglants par lesquels il avait été créé et soutenu.

Bien que le but du marquis de Pombal fût mesquin et illusoire, il n'en est pas moins vrai que, pour y atteindre, il fallait surmonter d'immenses difficultés et engager une lutte avec les classes les plus puissantes. Ces difficultés, il les surmonta toutes, par son génie, son audace et sa tenacité. Cette lutte, il la soutint seul contre la noblesse, le clergé et cette redoutable Compagnie de Jésus qu'il dompta. Aussi, son œuvre n'en est pas moins une des plus mémorables de l'histoire et mérite de prendre place à côté de celles de Richelieu et de Mazarin. La vraie grandeur manque toutefois à cet homme si extraordinaire et si multiple; sa gloire est éclatante mais non sans tache.

Le marquis de Pombal ne donna pas aux Portugais les institutions libérales dont ils jouissent actuellement, cela était contre ses intentions et ses désirs, mais il leur donna l'instruction publique, il effaça les absurdes différences de classes qui existaient parmi le peuple, il éleva la bourgeoisie, par le mérite, jusqu'à l'unir à cette noblesse qui s'en croyait séparée par un abyme, il émancipa le pays du joug du clergé, il en extirpa le fanatisme et

les superstitions et prépara enfin, la liberté, en créant toutes les conditions qui y mènent.

Mais de quels moyens se sert-il pour parvenir à la réalisation de ses vastes desseins! Il emploie tous les artifices, même les plus vils et les plus iniques, tels que la calomnie, la cruauté et la corruption. Sectaire de Machiavel, tous les moyens lui sont bons du moment qu'ils conduisent au but qu'il se propose. C'est ainsi qu'il fit renaître dans son pays les exécutions barbares du moyen âge, qu'il remplit les cachots d'innocents, qu'il improvisa une justice expéditive et sans garanties pour les accusés, qu'il ralluma les bûchers de l'inquisition pour y sacrifier un vieillard à moitié fou, et qu'il donna, enfin, à l'Europe le spectacle affligeant d'un grand homme descendu à l'état de tyran et d'insensé. Il souilla sa gloire, s'aliéna la sympathie du monde civilisé et mérita le jugement sévère de la postérité.

Le Portugal ne serait-il jamais arrivé au gouvernement libre et démocratique sans les barbares préparatifs du marquis de Pombal? Nous ne le croyons pas. Il y serait arrivé, sans doute, poussé par ses propres instincts, par l'exemple et par les progrès de la civilisation. Le marquis de Pombal ne fit que le pousser, que hâter sa marche; car cet homme fut pour le Portugal une vraie révolution ou plutôt un cataclysme social et politique. On sait que les

révolutions arrivent au but d'un seul bond, tandis que les causes ordinaires marchent pas à pas.

Bon administrateur, mauvais politique, Pombal ne fut pas toujours un heureux législateur; non qu'il manquât d'originalité, mais parce qu'il se laissa trop souvent entraîner par les Colberts et les Sullys. Il copia et introduisit dans son pays les lois les plus contraires à la liberté et à l'activité de l'homme et les soutint par la terreur. Lorsqu'il lui arrivait de sortir de cette ornière de l'imitation, il laissait voir toute la hauteur et l'étendue de ses vues. Le Portugal et les colonies lui doivent quelques lois civiles d'une grande sagesse et très conformes à l'égalité.

Sous le rapport de l'administration, le marquis de Pombal rendit à son pays les plus remarquables services. Il fonda une administration financière puissante, probe, simple et efficacement surveillée par les tribunaux qui constituaient la centralisation. Quant aux autres branches de l'administration, il n'y en eut aucune qui ne sentît les effets de sa main puissante, toutefois son œuvre demeura inachevée.

Le trait le plus saillant du caractère de Pombal, c'est son audace. Jeté par la destinée dans le chaos d'un tremblement de terre, il sut le dominer en s'élevant sur les ailes de

son courage, il maintint l'ordre au milieu de l'anarchie du désespoir, et sauva de la peste et de la famine une population décimée par les continuelles convulsions de la terre.

Pombal, après cette épouvantable catastrophe, remue de ses mains ces amas de ruines et en fait sortir une ville nouvelle et magnifique. Cette victoire lui vaut l'admiration générale et assurément la part la plus éclatante de sa gloire. Ebloui par un pareil triomphe, il devient absolu, téméraire et intolérant. Il entreprend tout, il ne recule devant rien. Il surmonte les difficultés, il repousse les objections, et les punit comme des trahisons. Ayant à châtier un attentat contre le roi, il sévit contre toute la noblesse de Portugal qui courbe la tête et n'ose résister. Ses triomphes se succèdent, et l'audace se convertit en ivresse chez ce protégé de la fortune. Bientôt, engagé dans une guerre contre la France et l'Espagne, il tient tête à ces deux nations et les fatigue par sa tenacité. Il se développe et se fortifie tellement dans ces luttes continuelles, qu'il se lance presque avec fureur dans son projet d'abolir l'ordre de Jésus et ne se repose qu'après l'avoir mortellement blessée. On eût dit que cet homme, en luttant contre le tremblement de terre, lui avait pris toute son impétuosité et toute sa violence.

Comme fonctionnaire, le marquis de Pombal fut toujours probe. Toutes les accusations portées contre sa probité sont aussi calomnieuses qu'absurdes. Nous ne voulons pas dire qu'il ne songea jamais à augmenter sa fortune, et celle de ses fils, sa qualité de ministre lui en fournissait plus qu'à aucun autre la facilité ; mais, borner toute son action à profiter de cette facilité, c'est une grande preuve de probité chez un homme qui pouvait disposer de toutes les richesses du Portugal. Du reste, Pombal estimait la probité chez ses subordonnés et poursuivait avec acharnement ceux qui en manquaient.

Comme citoyen, le marquis de Pombal était un vrai patriote. Il aimait le Portugal et désirait sa grandeur autant que la sienne. Sa politique extérieure atteste parfois l'aveuglement de son patriotisme, toute son administration montre son zèle ardent et infatigable pour la prospérité de son pays.

Cet homme était-il d'airain ! Avait-il comme le disaient les Portugais, *des cheveux sur le cœur ?* Oui ! Mais ce qui l'avait rendu tel, c'étaient ses desseins et les nécessités du rôle qui lui était échu. Né avec un cœur sensible, les événements le rendirent sévère, cruel et insensible. Cependant, le germe de ses qualités primitives n'était pas complètement éteint en lui ; il adorait sa famille, il s'attachait à

ses amis, il aimait les femmes et leur écrivait des lettres où son cœur débordait de tendresse.[1]

Cet homme qui était né avec une intelligence supérieure, une mémoire prodigieuse, une grande intensité de volonté, et qui, façonné depuis par les nécessités de son rôle et aveuglé par l'éclat de sa grandeur, devint téméraire, intolérant, vindicatif et cruel, fut pourtant économe dans ses dépenses, sobre, contenu dans ses plaisirs et dans ses amours et un modèle de chef de famille.

Il est difficile de saisir toutes les nuances du caractère d'un homme qui s'était tellement identifié avec l'État, qu'il confondait ses passions et ses ennemis avec les passions et les ennemis de l'État.

Disons pour terminer, que le marquis de Pombal est comme le soleil de l'hiver qui tantôt brille de tout son éclat et tantôt se voile de nuages épais. Sa gloire et sa grandeur souffrent des torts qu'il causa à ses prochains et des moyens qu'il employa.

[1] Une de ces lettres, écrite en français, se trouve dans les archives du ministère de l'Intérieur.

TABLE DES MATIÈRES

Historia